



Cahiers de l'Afrique de l'Ouest

# Peuplement, marché et sécurité alimentaire



Perspectives

ouest-africaines



Cahiers de l'Afrique de l'Ouest

# Peuplement, marché et sécurité alimentaire

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

**Merci de citer cet ouvrage comme suit :**

OCDE (2013), *Peuplement, marché et sécurité alimentaire*, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Éditions OCDE.

<http://dx.doi.org/10.1787/9789264187412-fr>

ISBN 978-92-64-18738-2 (imprimé)

ISBN 978-92-64-18741-2 (PDF)

Collection : Cahiers de l'Afrique de l'Ouest

ISSN 2074-3564 (imprimé)

ISSN 2074-3556 (en ligne)

**Crédits photo :** Couverture © Daniel Krüger/Grand Krü, Berlin.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : [www.oecd.org/editions/corrigenda](http://www.oecd.org/editions/corrigenda).

© OCDE 2013

---

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produits multimédia de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com), ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).

---

---

## Le Club

---

### Travailler ensemble pour l'intégration régionale

Le Club est un groupe d'organisations régionales d'Afrique de l'Ouest, de pays et d'organisations internationales travaillant ensemble au développement et à l'intégration de la région ouest-africaine. Sa mission est de mutualiser la réflexion et les expériences au service de l'efficacité des politiques régionales. Il s'appuie sur des études factuelles et produit des analyses indépendantes, dont il tire des orientations stratégiques et des outils de gestion de politiques qui sont mis à la disposition des Membres et autres parties prenantes.

Le Club est aussi un espace de dialogue politique. Membre du Pôle de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), son Secrétariat contribue aux travaux de l'Organisation et facilite la prise en compte des spécificités et des initiatives ouest-africaines dans les enceintes traitant des grands défis mondiaux contemporains: enjeux alimentaires, énergétiques, sécuritaires notamment.

#### *Membres du CSAO:*

**Allemagne:** Ministère fédéral de la Coopération économique et du développement (BMZ) (jusqu'en 2011); **Belgique:** Ministère des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération au développement; **CEDEAO:** Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest; **CILSS:** Secrétariat du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel; **États-Unis:** Agence américaine pour le développement international; **France:** Ministère des Affaires étrangères et européennes; **Luxembourg:** Ministère des Affaires étrangères; **Pays-Bas:** Ministère des Affaires étrangères; **Suisse:** Département fédéral des Affaires étrangères; **UEMOA:** Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine.

La Coopération autrichienne rejoint le CSAO en 2013. Les processus d'adhésion de la Commission européenne au CSAO sont en cours.

---

En savoir plus:

**[www.oecd.org/csao](http://www.oecd.org/csao)**  
**[www.portailouestafrique.org](http://www.portailouestafrique.org)**

Contact:

**E-mail** [sylvie.letasse@oecd.org](mailto:sylvie.letasse@oecd.org)  
**Téléphone** +33 1 45 24 82 81

## Avant-propos et remerciements

La présente étude s'inscrit dans le programme de travail 2011–2012 du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest dans la lignée des priorités définies par les organisations régionales Membres du Club que sont la CEDEAO, l'UEMOA et le CILSS. Elle contribue également au Programme de travail 2011–2012 de l'OCDE. Elle n'aurait pu être menée à bien sans l'impulsion et la contribution scientifique de Laurent Bossard, Directeur du Secrétariat du CSAO.

### **L'équipe de rédaction du Secrétariat du CSAO**

Thomas Allen  
 Philipp Heinrigs  
 Leonidas Hitimana  
 Marie Trémolières

### **Le rapport a bénéficié des contributions de**

Michel Arnaud  
 Jean-Marie Cour  
 Henri Josserand  
 Eric-Joël Fofiri Nzossie  
 Dieudonné Ouédraogo  
 Nelly Robin

**Le rapport a été relu et assidûment commenté** par Laurent Bossard et Sibiri-Jean Zoundi.

Ce travail s'accompagne de l'Outil Statistique et Cartographique d'Analyse Régionale (OSCAR) qui permet de générer cartes et graphiques à partir d'une sélection d'indicateurs pour l'ensemble des pays ouest-africains et leurs organisations régionales.

Le rapport s'est nourri des échanges de deux groupes de travail organisés à Paris (Centre de conférence de l'OCDE) les 17 mars et les 27–28 octobre 2011. Les avancées ont été présentées et discutées lors de la Réunion de

prévention des crises alimentaires (RPCA) les 12 et 13 avril 2012 à Paris.

Un atelier de travail restreint regroupant des représentants d'AFRISTAT, du CILSS (INSAH et AGRHYMET), de l'UEMOA, de FAO CountrySTAT a été consacré aux « Statistiques régionales de peuplement et pilotage des politiques de sécurité alimentaire ». Cette réunion s'est déroulée les 15 et 16 février 2012, sous l'égide de l'UEMOA à Ouagadougou, Burkina Faso. Elle a été suivie, à la demande des partenaires, d'une séance de formation les 4 et 5 décembre à Ouagadougou sur la « Modélisation démo-économique pour les politiques agricoles et alimentaires ». En sus des participants au premier atelier, la CEDEAO et l'IFPRI ont été représentés.

Des rencontres et discussions bilatérales ont été conduites auprès des équipes de l'AFD, d'Africapolis, du CEPED (Centre population et développement), du CIRAD, de Michigan State University et de FEWS NET (USAID Famine Early Warning System Network).

### **Cartes**

Céline Bergeon  
 Philipp Heinrigs  
 Johannes Weber

### **Collecte et mise en forme des données**

Casimir Gboko

### **Assistants**

Nadia Hamel  
 Sylvie Letassey

### **Graphisme**

Daniel Krüger / Grand Krü, Berlin  
 Anja Pölk

---

L'équipe du Secrétariat du CSAO souhaiterait en particulier remercier Vanessa Adams (West Africa Trade Hub), Cécilia Aspe (OCDE/SCSAO), Felix Badolo (OCDE/SCSAO), Olusina Bamiwuye (Obademi Awolowo University), Camille Barre (UE), Patricia Van Bentum (Ministère des Affaires Etrangères, Pays-Bas), Job Van Den Berg (Ministère des Affaires Etrangères, Pays-Bas), Issa Martin Bikienga (CILSS), Xavier Boulenger (BAD), Prof. Alhousseini Bretaudeau (CILSS), Nicolas Bricas (CIRAD), Jonathan Brooks (OCDE/TAD), Johan Bruylandt (Service public fédéral Affaires étrangères, Belgique), Adama Ekberg Coulibaly (CEA), Aly Diadjiry Coulibaly (UEMOA), Keffing Dabo (CILSS/INSAH), François-Xavier Degbevi (UEMOA), Claire Delpeuch (OCDE/TAD), Joe Dewbre (OCDE/TAD), Boubacar Diallo (MSU), Souleymane Diarra (UEMOA), Daounda Diarra (UEMOA), Markus Eggenberger (DDC, Suisse), Falilou Fall (Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, France), Ismael Fofana (IFPRI), Seyni Hamadou (UEMOA), Mahalmoudou Hamadoun (CILSS), Hannes Hauser (Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, Autriche), Gian Nicola Francesconi (IFPRI), Prof. John Igue (Institut de l'Afrique de l'Ouest), Lassané Kaboré (CEDEAO), Moussa Kaboré (UEMOA), Naouar Labidi (PAM), Salé Malam Abdou (UEMOA), Giovanni Mastrogiacommo (UE), Laurent Mathieu (UEMOA), François Moriconi-Ebrard (CNRS/Africapolis), Paul N'Goma-Kimbatsa (FAO), Bruno Magloire Nouatin (AFRISTAT), Angela Piersante (FAO), Philippe Pipraud (Ministère de l'Agriculture, France), Backary Sacko (UEMOA), Abdallah Samba (CILSS/AGRHYMET), Gilles Sanou (UEMOA), John Scicchitano (FEWS NET), Karl Schuler (DDC, Suisse), Jean Senahoun (FAO), Rui Silva (CEDEAO), S.E.M. Yaya Sow (CEDEAO), Julia Stone (FAO), Daniel-Yves Taupenas (Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, France), Claude Tchamda (AFRISTAT), Catherine Teyssier (Ministère de l'Agriculture, France), Marie-Cécile Thirion (AFD), Susan J. Thompson (USAID), Alain Sy Traoré (CEDEAO), Bruno Vindel (AFD), Isabelle Wittoek (Service public fédéral Affaires étrangères, Belgique), Olivier Walther (CEPS), Gilbert Zongo (CILSS).

# Table des matières

Abréviations et acronymes .....	10
Éditorial .....	11
Résumé .....	19
<b>Partie I</b> <b>Intégrer dynamiques spatiales et enjeux de sécurité alimentaire</b>	
Chapitre 1	
<b>Regards rétrospectifs sur le peuplement, l'agriculture et l'insécurité alimentaire</b> .....	23
1.1 Au cœur des dynamiques de peuplement .....	24
1.2 L'agriculture face aux dynamiques de peuplement .....	28
1.3 L'insécurité alimentaire et la résilience .....	35
Notes .....	44
Bibliographie .....	44
Chapitre 2	
<b>Géographie économique et dynamiques de peuplement</b> .....	47
2.1 Les courants théoriques et approches démo-spatialisées .....	48
2.2 Des données homogénéisées de peuplement pour une réflexion régionale .....	56
Notes .....	64
Bibliographie .....	64
<b>Partie II</b> <b>Populations, espaces et dynamiques de transformation</b>	
Chapitre 3	
<b>Recompositions spatiales et mutations économiques</b> .....	67
3.1 Une histoire des migrations .....	68
3.2 Une urbanisation polymorphe .....	75
3.3 Appréhender les transformations économiques et sociales .....	86
3.4 Rôle économique et social de l'économie informelle .....	94
Notes .....	105
Bibliographie .....	106
Chapitre 4	
<b>Dynamiques de marché et intégration régionale</b> .....	111
4.1 Logique de marché et sécurité alimentaire .....	112
4.2 Connecter l'espace marchand .....	119
4.3 Définir les bassins du marché régional .....	128
4.4 Capturer les interdépendances .....	144
Notes .....	147
Bibliographie .....	148
<b>Partie III</b> <b>Images prospectives du peuplement et des transformations agricoles à l'horizon 2050</b>	
Chapitre 5	
<b>Prospective du peuplement</b> .....	153
5.1 Vers l'achèvement de la transition démographique .....	154
5.2 Penser le développement des villes .....	161
Notes .....	165
Bibliographie .....	166

Chapitre 6	
<b>Avenir des systèmes agricoles</b>	167
6.1 Structure future de la population régionale et transformations de l'agriculture	168
6.2 Perspectives d'utilisation des terres et enjeux	171
6.3 Anticiper et accompagner les mutations des systèmes agricoles	180
Notes	184
Bibliographie	184

## Annexes

Annexe A	Indice de vulnérabilité (SMIAR/FAO)	188
Annexe B	Modèle utilisé pour l'estimation de la population agricole PA et du ratio PNA/PA	189
Annexe C	Méthode d'estimation des mises en marché	191
Annexe D	Projections de la population des Nations Unies – Afrique de l'Ouest	195
Glossaire		208

## Tableaux

Tableau 1.1	Conflits ouest-africains classés par niveau d'intensité, 1946–2011	41
Tableau 1.2	FAO/SMIAR Indice de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire, 2010	42
Tableau 2.1	Définitions du milieu urbain dans les perspectives d'urbanisation mondiales, 2009	55
Tableau 2.2	Population urbaine selon l'ONU et l'étude Africapolis en 2000 (en millions)	57
Tableau 3.1	Niveau et vitesse d'urbanisation	76
Tableau 3.2	Indices de primatie et de macrocéphalie au Togo et au Nigéria	81
Tableau 3.3	Évolution du rapport U/R en Afrique de l'Ouest	85
Tableau 3.4	Population agricole et population rurale au Sénégal, 2002	88
Tableau 3.5	Évolution du ratio PNA/PA au niveau régional	92
Tableau 3.6	Matrice de peuplement	94
Tableau 3.7	Population informelle en milieux rural et urbain	103
Tableau 3.8	Matrices de peuplement de l'Afrique de l'Ouest	104
Tableau 4.1	Coûts du transport routier	124
Tableau 4.2	Exportations intra-africaines par communauté économique, 2008 (en milliards USD)	128
Tableau 4.3	Disponibilités versus consommations au Burkina Faso, 2003	131
Tableau 4.4	Consommation de maïs par milieu et strate	137
Tableau 5.1	Écart estimations NU – CSAO/OCDE – Population urbaine, 2050	162
Tableau 6.1	Populations agricole et non agricole réparties entre les milieux urbains et ruraux	168
Tableau 6.2	Synthèse des méthodes et sources de données sur les terres disponibles	172

## Graphiques

Graphique 1.1	Schéma des dynamiques de peuplement, 1950–2010	25
Graphique 1.2	Transition démographique et pays ouest-africains, 2009	26
Graphique 1.3	Taux de croissance des populations urbaine et rurale	27
Graphique 1.4	Composition de la croissance urbaine	27
Graphique 1.5	Nombre d'agglomérations urbaines de plus de 20 000 habitants	29
Graphique 1.6	Performances agricoles, 1980–2010	31
Graphique 1.7	Disponibilités alimentaires dans la production intérieure	32
Graphique 1.8	Importations et exportations de denrées alimentaires et animales	33

# Table des matières

Graphique 1.9	Part des importations dans les disponibilités énergétiques alimentaires .....	33
Graphique 1.10	Importations de riz et de blé (en kg) .....	34
Graphique 1.11	Surfaces récoltées, rendements et productivité du travail (%) .....	35
Graphique 1.12	Proportion de la population sous-alimentée .....	36
Graphique 1.13	États et progrès de la sous-alimentation, 1990–92 à 2006–08 .....	37
Graphique 1.14	Indice de la faim dans le monde .....	38
Graphique 1.15	Situation de la faim en Afrique de l'Ouest .....	38
Graphique 1.16	Nombre et causes des crises alimentaires – CILSS et Afrique de l'Ouest .....	39
Graphique 1.17	Catastrophes naturelles soudaines et graduelles en Afrique de l'Ouest .....	40
Graphique 1.18	Composition de l'indice de vulnérabilité au Cap-Vert, 1980–2010 .....	43
Graphique 2.1	Dynamiques de peuplement au Nigéria- Mesures intermédiaires .....	59
Graphique 2.2	Croissance du PIB et vitesse d'urbanisation*, 1970–2000 .....	62
Graphique 2.3	Dynamiques de peuplement en Afrique de l'Ouest .....	63
Graphique 3.1	Distribution des agglomérations, 1950–2010 .....	78
Graphique 3.2	Population totale, rurale et urbaine .....	84
Graphique 3.3	Population rurale et population agricole au Nigéria .....	87
Graphique 3.4	Relation U/R et PNA/PA pour 163 pays, 2000 .....	87
Graphique 3.5	Répartition des Unités de production informelles par secteur, 2003 .....	96
Graphique 3.6	Part de l'économie informelle dans le PIB, 2000 .....	97
Graphique 3.7	Sécurité alimentaire par milieu, Niger .....	102
Graphique 4.1	Parts des approvisionnements sur les marchés .....	112
Graphique 4.2	Indice de l'accessibilité rurale et densité de routes par terre cultivée .....	123
Graphique 4.3	Commerce des céréales selon la FAO (part dans la production en %) .....	129
Graphique 4.4	Évolutions de la production et des disponibilités de maïs au Bénin .....	132
Graphique 4.5	Production de maïs en Afrique de l'Ouest, 1980–2010 .....	135
Graphique 4.6	Production, disponibilités intérieures et alimentaires, 2007 .....	136
Graphique 4.7	Parts des utilisations autres qu'alimentaires dans la production de maïs .....	137
Graphique 4.8	Production, autoconsommation et mises en marché, 2007 .....	138
Graphique 4.9	Production de maïs et quantités mises en marché .....	139
Graphique 4.10	Part des pays dans la consommation urbaine régionale, 2007 .....	141
Graphique 5.1	Peuplement en Afrique de l'Ouest, 1950–2050 .....	155
Graphique 5.2	Niveau d'urbanisation et taux de fécondité, 2005/2010 .....	157
Graphique 5.3	Natalité et mortalité en Afrique de l'Ouest* .....	159
Graphique 6.1	Projection de la population agricole et non agricole .....	169
Graphique 6.2	Prairies et pâturages permanents, 2009 (en millions d'hectares) .....	173
Graphique 6.3	Évolution de la production agricole (en kcal) des terres cultivées et récoltées .....	174
Graphique 6.4	Croissance de la production* par facteur .....	175
Graphique 6.5	Distribution des tailles des exploitations agricoles, Sénégal et Côte d'Ivoire .....	177
Graphique 6.6	Image de la distribution des exploitations par taille, Afrique de l'Ouest, 2050 .....	178
<b>Cartes</b>		
Carte 1.1	Densité rurale, 2000 .....	29
Carte 1.2	Afrique et crises alimentaires, 1980–2011 .....	40
Carte 3.1	Flux migratoires ouest-africains au lendemain des Indépendances .....	70
Carte 3.2	Villes et corridors de circulation en Afrique de l'Ouest .....	72
Carte 3.3	Couverture GSM en Afrique de l'Ouest, 2006 .....	73

Carte 3.4	Basculement géographique et recomposition de la spatialité des circulations migratoires en Afrique de l'Ouest .....	73
Carte 3.5	Réseau urbain et croissance des villes .....	77
Carte 3.6	Densité rurale et réseau urbain en Afrique de l'Ouest, 2010 .....	83
Carte 3.7	Évolution du rapport PNA/PA en Afrique de l'Ouest .....	93
Carte 4.1	Densité, distance et division .....	120
Carte 4.2	Obstacles à l'investissement privé dans l'agriculture au Nigéria .....	123
Carte 4.3	Principales zones de production .....	133
Carte 4.4	Mises en marché de maïs, 2007.....	140
Carte 4.5	Bassins urbains de consommation de maïs, 2007 .....	142
Carte 4.6	Flux régionaux de maïs .....	143
Carte 6.1	Évolution du rapport population non agricole / population agricole .....	170

## Encadrés

Encadré 1.1	Les mutations agricoles identifiées par la CEDEAO .....	30
Encadré 1.2	Transformation de l'agriculture et sécurité alimentaire au Ghana .....	37
Encadré 2.1	L'étude des perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest (WALTPS) .....	51
Encadré 2.2	Définition de la sécurité alimentaire .....	52
Encadré 2.3	L'évolution des définitions de l'urbain : l'exemple du Burkina Faso .....	54
Encadré 2.4	Définitions autour de l'urbanisation .....	56
Encadré 2.5	Des recensements discutés au Nigéria .....	58
Encadré 2.6	Liens entre le processus d'urbanisation et la croissance économique .....	60
Encadré 3.1	Lexique de la métropolisation .....	79
Encadré 3.2	Définitions des indices de primatie et de macrocéphalie .....	80
Encadré 3.3	Notion de ruralité en Afrique de l'Ouest .....	82
Encadré 3.4	Statistiques régionales de peuplement et politiques de sécurité alimentaire .....	89
Encadré 3.5	Une estimation de la population agricole en milieu urbain et rural .....	90
Encadré 3.6	Secteur informel et économie informelle .....	95
Encadré 4.1	La mutation de l'insécurité alimentaire .....	113
Encadré 4.2	D'un surplus aléatoire à un surplus planifié .....	115
Encadré 4.3	Définition de l'exploitation familiale agricole .....	116
Encadré 4.4	La productivité agricole dans l'ECOWAP.....	117
Encadré 4.5	L'agriculture urbaine .....	122
Encadré 4.6	Les infrastructures routières comme facteur de (re)configuration de l'espace marchand .....	126
Encadré 4.7	Bilans alimentaires .....	130
Encadré 4.8	RESOGEST .....	134
Encadré 4.9	Mises en marché – mil, sorgho, riz, manioc et ignames .....	138
Encadré 4.10	Le marché régional vu par la PAU de l'UEMOA .....	147
Encadré 5.1	Les enseignements du Mexique et de l'Éthiopie .....	160
Encadré 6.1	Une définition large de la jachère .....	173
Encadré 6.2	Réinvestir des stratégies de développement ancrées dans les territoires .....	179
Encadré 6.3	Foncier : comment prendre en compte la diversité des problématiques ? .....	180
Encadré 6.4	La question foncière rurale face aux défis de l'intégration régionale .....	181

# Abréviations et acronymes

ACF	Action contre la faim	INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
AFD	Agence française de développement	IPPF	International Planned Parenthood Federation (Fédération internationale pour la planification familiale)
AFRISTAT	Institut africain des statistiques	MCS	Matrice de comptabilité sociale
AGRHYMET	Agriculture, Hydrologie, Météorologie (CILSS)	MDE	Modèle démo-économique
AGRI	Agricultural Information System	Mi	Indice de macrocéphalie
BAD	Banque africaine de développement	MISTOWA	Market Information Systems and Traders Organizations in West Africa (Réseau régional de systèmes d'information de marché et de commerce agricole en Afrique de l'Ouest)
BEA	Besoin énergétique alimentaire	MSU	Michigan State University (Université d'État du Michigan)
BIT	Bureau international du travail	NEPAD	New Partnership for Africa's Development (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique)
BM	Banque mondiale	NGE	Nouvelle géographie économique
CDIGC	Centre pour le développement international et la gestion des conflits	NU	Nations Unies
CEA	Commission économique pour l'Afrique	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	OIT	Organisation internationale du travail
CEPED	Centre population et développement	OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
CEPS	Centre for Population, Poverty and Public Policy Studies (Centre d'études de populations, de pauvreté et de politiques socio-économiques)	ONG	Organisation non gouvernementale
CIGEM	Centre d'information et de gestion des migrations	ONU	Organisation des Nations Unies
CILSS	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel	OP	Organisations paysannes
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement	OSCAR	Outil statistique et cartographique d'analyse régionale
CNRS	Centre national de la recherche scientifique	OUA	Organisation de l'unité africaine
CSAO	Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest	PA	Population agricole
CSSA	Cadre stratégique de sécurité alimentaire	PAM	Programme alimentaire mondial
DAADER	Délégation d'arrondissement de l'agriculture et du développement rural	PAr	Population agricole rurale
DDC	Direction du développement et de la coopération suisse	PAS	Programme d'ajustement structurel
ECOLOC	Programme sur les économies locales	PAu	Population agricole urbaine
ECOWAP	ECOWAS Agricultural Policy (Politique agricole de la CEDEAO)	PAU	Politique agricole de l'UEMOA
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	PDDAA	Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine
FARM	Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde	Pi	Indice de primatie
FBS	Food balance sheet (Bilan alimentaire)	PIB	Produit intérieur brut
FCFA	Franc CFA	PNA	Population non agricole
FEWS	Famine early warning systems (Système d'alerte contre la famine)	PNAr	Population non agricole rurale
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population	PNAu	Population non agricole urbaine
GHS	Ghana Health Service	PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
GSM	Global System for Mobile Communications (Groupe spécial mobile)	POA	Perspectives ouest-africaines
GSS	Ghana Statistical Service (Service des statistiques du Ghana)	PR	Population rurale
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	PU	Population urbaine
IFM	Indice de la faim dans le monde	REMUAO	Réseau migrations et urbanisation en Afrique de l'Ouest
IFPRI	International Food Policy Research Institute (Institut international de recherche sur les politiques alimentaires)	RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
IIASA	International Institute for Applied System Analysis (Institut international d'analyse des systèmes appliqués)	RNA	Recensement national agricole
IITA	International Institute of Tropical Agriculture (Institut international d'agriculture tropicale)	ROPPA	Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest
INRA	Institut national de la recherche agronomique	RPCA	Réseau de prévention des crises alimentaires
INSAH	Institut du Sahel (CILSS)	SAGE	Center for Sustainability and the Global Environment
		SCN	Système de comptabilité nationale
		SIMA	Système d'Information sur le marché agricole

SMIAR	Système mondial d'information et d'alerte rapide (sur l'alimentation et l'agriculture)	UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
SONAGESS	Société nationale de gestion des stocks de sécurité alimentaire	UPI	Unité de production informelle
TBM	Taux brut de mortalité	USAID	United States Agency for International Development (Agence américaine pour le développement international)
TBN	Taux brut de natalité	WALTPS	West Africa Long Term Perspective Study (Étude des perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest)
TEI	Tableau des échanges interindustriels	WDR	World Development Report (Rapport sur le développement du monde)
TMS	Tropical Manioc Selection	WPP	World Population Prospects
U/P	Niveau d'urbanisation		
U/R	Urbain/rural		
UE	Union européenne		
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine		

## Éditorial

Il est toujours utile de regarder le monde d'un autre point de vue. Non pas que ce regard révélera une réalité inconnue jusqu'alors et moins encore des vérités dissimulées dans l'ombre. Il apportera simplement, par son éclairage particulier, les sources de débat et d'inspiration dont doivent se nourrir les politiques. Les membres du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest ont donné à leur Secrétariat, le mandat d'animer ce type de réflexion en se basant sur des analyses factuelles et indépendantes. Ils ont, en 2010, souhaité que soit menée une étude régionale, rétrospective et prospective, de deux déterminants de la sécurité alimentaire : le peuplement et le marché.

Le travail qui est ici présenté est le fruit d'une longue assimilation d'un très grand nombre de travaux de recherche, doublée d'un processus d'échanges et de débats dans le cadre d'un groupe de travail constitué à cet effet. Il est aussi le résultat de travaux originaux sur certains points.

Dans les lignes qui suivent, le lecteur trouvera une synthèse analytique qui n'a d'autre ambition que d'inciter à lire l'ouvrage dans sa totalité. Si les jugements mis en exergue pourront paraître péremptoires c'est qu'il nous paraît nécessaire de susciter le débat, conformément à la vocation du Club.

### La cécité des politiques régionales

Les politiques agricoles et alimentaires ouest-africaines ont toutes pour objectif de *nourrir une population en forte croissance et de plus en plus urbaine*. Mais au-delà de cet énoncé, sont-elles en mesure de prendre réellement l'ampleur de ces phénomènes et d'en intégrer les implications ? A cette question, nous apportons une réponse globalement négative. Non pas que les

« Privées d'informations essentielles sur les dynamiques à l'œuvre, les politiques agricoles et alimentaires ouest-africaines sont en partie aveugles.

responsables politiques manquent de lucidité – ils ont au contraire pleine conscience de l'enjeu démographique – mais ils sont confrontés à deux lourdes contraintes.

D'une part, les dynamiques à l'œuvre sont d'une telle rapidité que les problèmes évoluent beaucoup plus vite que les solutions. La politique agricole de la CEDEAO a été formulée il y a une dizaine d'années ; dans l'intervalle, la population a augmenté d'un tiers (soit 67 millions d'habitants en plus). Les lignes ont bougé entre population rurale et urbaine,

agricole et non agricole, formelle et informelle. Le contexte international a beaucoup évolué. C'est pourquoi, il est indispensable de mettre en place des mécanismes permanents de suivi et d'adaptation des politiques. Ceci passe, entre autres choses, par une remise à plat des tableaux de bord statistiques qui sont aujourd'hui en partie «aveugles», incapables de capturer des réalités essentielles au pilotage de stratégies alimentaires réalistes donc efficaces. Il est anormal que les pays et les organisations régionales de l'Afrique de l'Ouest ne disposent pas de données harmonisées, donc comparables, sur des facteurs aussi importants que la population urbaine, rurale agricole et non agricole, formelle et informelle. Il est de même choquant que les politiques ne puissent s'appuyer sur aucune donnée relative à la consommation alimentaire des ménages et au commerce régional. En cheminant dans cette étude, le lecteur trouvera des arguments robustes, des exemples surprenants, démontrant le décalage grandissant entre la réalité et les lunettes mises à notre disposition pour l'observer. Alternative temporaire, les auteurs proposent une base de données cohérente, rétrospective et prospective, ainsi que des éléments de méthode qui pourront être utiles aux praticiens en attendant que les systèmes statistiques soient à même de corriger leurs lacunes.

D'autre part, le raisonnement qui soutend les politiques agricoles, même s'il met en exergue le fait démographique, ne s'appuie pas sur ce dernier pour analyser les enjeux. C'est pourquoi nous nous proposons de considérer la population (c'est-à-dire le nombre) et le peuplement (c'est-à-dire la répartition géographique de la population), non plus comme des éléments parmi d'autres, mais comme les points d'entrée de l'analyse. Il est nécessaire pour cela de se référer à une vision générale du développement centrée sur la géographie humaine où la recomposition du peuplement est l'élément central du processus de développement. Les dynamiques de peuplement génèrent une concentration de l'activité économique indispensable à la croissance, mais également porteuse de risques et d'inégalités, notamment de très fortes disparités spatiales et sociales. L'objectif est donc de tirer profit de la concentration économique qui se manifeste par des intensités importantes de production et

d'échanges, tout en s'assurant – par des politiques appropriées – que le bien-être individuel ne dépend pas exclusivement de la localisation des agents. Cette approche conceptuelle n'est pas une panacée. Elle sous-estime par exemple la part de la géographie économique qui est encore sous la dépendance directe des dotations naturelles. Elle apporte cependant un éclairage singulier jusqu'alors peu documenté en Afrique subsaharienne et permet d'ouvrir de nouvelles perspectives et de proposer quelques outils d'analyse et d'action.

### Croissance et exclusion

Au cours des six dernières décennies, le nombre d'Africains de l'Ouest a été multiplié par quatre. Lorsqu'une population augmente rapidement, elle «réagit» en se répartissant différemment dans l'espace. La mobilité géographique est consubstantielle aux phases aigües de la transition démographique. Il n'y a pas de contre-exemple dans l'histoire.

Ceci explique pourquoi les migrations régionales sont si importantes mais aussi si «intelligentes»; elles s'adaptent en permanence au gré des opportunités économiques, des politiques et des instabilités. Ceci explique également pourquoi le nombre de personnes vivant dans les villes a été multiplié par vingt au cours de la même période (alors que le nombre de ruraux ne l'était que par deux et demi). Les conséquences sur la géographie agricole, les dynamiques de marché, les structures de revenus, les comportements sociaux et alimentaires, sont considérables. Peu d'endroits du monde ont autant changé en si peu de temps.

L'agriculture ouest-africaine a relevé le défi du nombre. Après deux décennies de stagnation ou de régression, elle s'est réveillée au milieu des années 80. En trente ans, la production agricole a augmenté bien plus rapidement que la population et le disponible alimentaire est passé de 1 700 à 2 400 kilocalories par personne et par jour. La dépendance alimentaire vis-à-vis du reste du monde n'a pas augmenté. Elle était de 20 % (en kcal/pers/jour) en 1980; elle est du même ordre aujourd'hui. Les importations de riz n'ont augmenté que de 3,5 kg par personne en 30 ans. Calculées par personne vivant en ville, elles ont diminué.

Ces performances, qui auraient pu être meilleures si le Libéria, la Sierra Léone,

le Tchad, la Côte d'Ivoire et d'autres pays n'avaient pas connu des situations prolongées de conflit ou d'instabilité, sont à mettre au crédit des paysans et producteurs agricoles, des commerçants, transporteurs et transformateurs ouest-africains. Ils ont su répondre à une augmentation forte et continue de la demande de consommateurs non-producteurs de plus en plus nombreux. En 1950, neuf ménages sur dix étaient des agriculteurs. Ils ne sont plus que cinq en 2010. Une proportion décroissante de la population a donc dû nourrir l'autre partie de la population en forte augmentation. Ceci n'a pu se faire qu'au prix d'une amélioration constante de la productivité du travail agricole qui, après avoir longtemps décru, augmente au taux impressionnant de 2,6 % par an depuis 1980. Les rendements ont eux aussi augmenté, mais moins fortement. Ceci n'est pas étonnant; aussi longtemps que la terre est facilement accessible, donc peu coûteuse, un producteur préfère accroître sa production par une augmentation de la surface cultivée.

Conséquence de ce qui précède, la prévalence de la sous-alimentation a diminué de 45 %, en vingt ans. Les pays qui ont le plus progressé partagent des caractéristiques communes : productivité agricole croissante, revenus en augmentation, faible vulnérabilité aux catastrophes naturelles, amélioration de l'indice de développement humain, poids de la dette décroissant, stabilité sociale et politique.

Cependant, beaucoup d'Africains de l'Ouest sont restés sur le bord de la route. Dix pour cent de la population – soit autour de trente millions de personnes – souffrent encore de sous-alimentation ou de malnutrition chroniques. On les trouve en particulier au sein de ménages d'agriculteurs exclus du marché, d'agropasteurs ou de pasteurs trop dépendants d'un cheptel menacé par des sécheresses récurrentes, et de travailleurs pauvres de l'économie populaire. Structurellement vulnérables, ces personnes – dont une majorité de femmes et d'enfants – sont incapables de résister aux chocs récurrents portés par les sécheresses, les inondations, les ravageurs de cultures, les crises économiques et les conflits.

S'attaquer aux causes de la marginalisation des plus faibles nécessite de comprendre les dynamiques qui sont en train de modifier en profondeur la géographie économique et sociale de l'Afrique de l'Ouest.

## Intégration spatiale et diversification sociale

La plus importante de ces dynamiques est l'urbanisation. Après avoir été très forte, la croissance urbaine a ralenti dans les années 80 sous l'effet de la crise économique et des programmes d'ajustement structurel qui en ont résulté. Elle s'est ensuite poursuivie à un rythme moindre mais soutenu. Elle n'est pas le seul fait des grandes agglomérations. Un réseau de villes petites et moyennes s'est constitué. Entre 1950 et 2000, la distance moyenne séparant les agglomérations de plus de 10 000 habitants a été divisée par trois, passant de 111 à 33 km.



Placée parmi les meilleurs performeurs agricoles du monde, l'Afrique de l'Ouest souffre néanmoins d'insécurité alimentaire et nutritionnelle chroniques inacceptables.

Le réseau urbain tisse ainsi la trame de l'organisation spatiale de l'économie ouest-africaine. Il transforme le monde rural avec lequel il construit des espaces intégrés d'échanges et de marchés. Les mutations sont saisissantes.

Quatre-vingts pour cent de la population rurale vivent aujourd'hui dans un rayon de moins de 90 km autour d'une ville de cinquante mille habitants ou plus. L'urbanisation crée un débouché croissant pour la production agricole; les activités économiques en amont (intrants et services) et en aval (commercialisation et transformation) de cette production soutiennent le développement du réseau de villes petites et moyennes, autant que celui des métropoles.

L'économie rurale change, même si les statistiques disponibles ne permettent pas de mesurer l'ampleur des mutations. Faute de données, tous les ménages ruraux sont considérés comme des producteurs agricoles et tous les ménages urbains comme des consommateurs. Ceci



C'est l'ensemble du secteur informel, rural et urbain qui doit être l'objet des politiques agricoles et alimentaires.

conduit à des diagnostics erronés où le nombre de producteurs est très largement surestimé et leur productivité amplement sous-estimée. Selon toute vraisemblance, en 2010, la population totale de l'Afrique de l'Ouest se répartit équitablement entre producteurs et non-producteurs agricoles,

alors même que la parité entre urbains et ruraux n'est pas encore atteinte. La majorité des producteurs agricoles demeure à la campagne mais les non-producteurs représentent désormais 25 % des ruraux. En milieu urbain, on relève un nombre non négligeable d'agriculteurs. La grille de lecture «urbain versus rural» n'est plus pertinente. Elle divise le réel.

Il est surprenant d'entendre dans un même discours la nécessité «de travailler sur les chaînes de valeur» qui, par définition, intègre l'ensemble des acteurs quel que soit le milieu dans lequel ils évoluent, et celle de «concentrer les politiques sur la production agricole et les marchés ruraux». On ne peut pas faire une chose et son contraire. Ces chaînes de valeur

Le marché véhicule les deux tiers de l'alimentation. Améliorer son fonctionnement devrait être la priorité des stratégies de sécurité alimentaire et nutritionnelle.



irriguent des espaces sociaux et économiques intégrés où – du producteur au consommateur – une multitude d'acteurs interagissent selon une même logique: celle du «secteur informel». Agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, commerçants, transporteurs et artisans, ruraux et urbains, sont – dans leur immense majorité – des acteurs de «l'économie populaire» (autre nom, plus conforme à nos yeux, du secteur informel). Ils constituent le «corps social» sur lequel les politiques agricoles et alimentaires devraient porter sans exclusive.

Il faut donc sortir les politiques alimentaires du seul spectre du développement rural ou agricole. Dans l'avenir, il est probable que la proportion d'urbains dans la population souffrant d'insécurité alimentaire chronique grandira du seul fait de la croissance plus rapide des villes. Aménager ces villes pour faciliter l'économie populaire et augmenter les revenus qu'elle génère, faciliter l'activité commerciale et la transformation agro-alimentaire informelle (moins de barrages routiers, moins de tracasseries, des statuts juridiques adaptés, etc.) doivent figurer aux rangs des priorités des politiques de résilience alimentaire.

### Accéder au marché

Si chacun produit ce qu'il consomme, il n'y a pas ou peu d'échanges. Le marché naît et se

développe au fil de la division du travail qui n'est possible que si la population s'agglomère. En se regroupant, les groupes humains se spécialisent; les uns vendant aux autres ce qu'ils ne produisent pas. Les dynamiques ouest-africaines de concentration urbaine et rurale en sont une illustration. Elles expliquent pourquoi les marchés sont devenus la principale source d'approvisionnement en denrées alimentaires des ménages; à hauteur de 60 à 80 % selon les pays. Si le processus est globalement vertueux, il induit des inégalités qui expliquent largement les problèmes d'accès à l'alimentation, dans les campagnes comme dans les villes.

Seize pour cent des Africains de l'Ouest vivent dans des zones de faible densité situées à plus de 90 kilomètres d'un centre urbain. Mais la notion d'isolement ne se mesure pas seulement par la distance. Une exploitation agricole peut être située à quelques dizaines de kilomètres d'une ville mais à 5 ou 10 kilomètres de la route qui y mène; sans piste rurale pour accéder à cette route. Dans une zone de ce type, un programme de développement d'activités génératrices de revenus – qu'il s'agisse d'agriculture, d'artisanat ou de commerce – a peu de chance de succès. Or, en 2000, la Banque mondiale estimait que moins de 40 % de la population rurale avait accès à une route ou à une piste rurale. *On ne peut qu'encourager les responsables politiques à poursuivre et amplifier leurs efforts en matière d'infrastructures de communication et de commercialisation.*

La connexion à la route et au marché ne suffit certes pas à sortir de la précarité. Elle en est cependant la condition première. Les variations de la pauvreté des ménages agricoles et ruraux sont davantage liées à la proximité et à la facilité d'accès au marché qu'à des critères agro-écologiques.

Pour le reste, la décision d'un ménage agricole d'investir pour vendre un surplus planifié de production dépend du niveau et de la régularité de ses revenus. Elle est aussi fortement corrélée aux risques encourus. Ces derniers sont liés aux conditions de production (sécheresse, ravageurs, etc.) ainsi qu'aux fluctuations des prix inter et intra-annuelles et à l'absence de filets sociaux ou de système d'assurance. L'arbitrage – toujours difficile – entre risques et opportunités explique que l'investissement nécessaire au développement d'une production

destinée au marché, ne se met en place que progressivement.

*L'amélioration de l'efficacité du marché doit donc être une préoccupation de premier ordre. Elle figure dans toutes les politiques actuelles.* Cependant, la notion de marché y est limitée à celle de lieu, au sens physique du terme, et de ses acteurs que sont les commerçants. Cette vision restreinte influence les analyses des faits et limite la portée des politiques. Elle ne tient pas compte des interactions entre un grand nombre de variables et d'acteurs. Le marché doit être appréhendé comme l'ensemble des activités interconnectées allant du producteur au consommateur, y compris la mise en culture, la récolte, le transport, le stockage, la transformation, la distribution. Les politiques ont encore trop souvent tendance à segmenter la réalité entre les « producteurs qui produisent », les « commerçants qui commercent », « les transformateurs qui transforment » etc. ; sans se préoccuper de la chaîne de valeur qui les lie et qui détermine en grande partie leurs performances respectives. Ainsi, comprendre qu'un « producteur » peut avoir beaucoup plus besoin de « pouvoir vendre » que de « savoir produire » est essentiel. Beaucoup d'échecs de projets agricoles s'expliquent par la non-prise en compte de cette évidence.

Un marché plus efficace passe en particulier par un meilleur accès de l'ensemble des acteurs à l'information. Un producteur informé des prix peut vendre 20 % plus cher. Le développement du téléphone portable a beaucoup amélioré les choses en la matière. Il ne fait guère de doute que les producteurs qui veulent investir dans une production de surplus planifiée ont besoin de savoir : quels produits, quelles quantités, quelle qualité sont attendus ? Où, quand et à quels prix ? Quels coûts de transport ?

### **Le marché régional et la consommation ignorés des stratégies de sécurité alimentaire**

Essentiellement informels, les échanges régionaux de produits agricoles ne sont captés que très marginalement par les outils statistiques. Ils sont donc officiellement faibles, voire inexistantes.

L'analyse du marché ouest-africain du maïs développée dans l'étude laisse entrevoir les

contours d'une réalité très différente bien que difficile à mesurer précisément en termes de flux régionaux. En 2007, cinq millions de tonnes sont commercialisées, soit huit fois plus qu'il y a un quart de siècle. Sans surprise, la quantité commercialisée augmente plus vite que la quantité produite. D'importants flux commerciaux se dirigent vers la conurbation urbaine côtière du Nigéria, du Bénin, du Togo et du Ghana qui consomme à elle seule 2,5 millions de tonnes. La part du commerce interétatique n'est pas évaluable à ce stade ; elle est sans doute significative.

L'absence d'information sur le commerce régional se conjugue à celle des données sur la consommation pour produire des outils de prévention et de gestion des crises alimentaires d'une fiabilité très relative. La FAO calcule pour chaque pays un disponible alimentaire qui est assimilé (par défaut) à la consommation, faute d'enquêtes régulières et homogènes. Le disponible alimentaire est ainsi calculé par différence entre la production et un ensemble de facteurs que sont les importations/exportations, les variations de stocks et pertes après récolte, la consommation animale, etc.

Ces insuffisances, soulignées par la FAO elle-même, mènent à des diagnostics erronés de la situation alimentaire. Des enquêtes ponctuelles attestent, par exemple, que le « disponible alimentaire » officiel par habitant et par an au Burkina Faso était, en 2003, surestimé de 20 % pour le sorgho, de 15 % pour le maïs et sous-



Les bilans alimentaires utilisés pour prévenir les crises alimentaires, sont conceptuellement et statistiquement éloignés de la réalité.

estimé de 25 % pour le riz. De nombreux autres exemples montrent que les bilans alimentaires utilisés pour prévenir les crises alimentaires, sont conceptuellement et statistiquement éloignés de la réalité.

Il n'est pas réaliste d'envisager que soient mis en place des systèmes exhaustifs et permanents de suivi précis de l'ensemble des échanges régionaux. A l'inconvénient du coût sans doute important de tels dispositifs, pourrait s'ajouter une opportunité supplémentaire d'établir des barrages routiers et prélever de nouvelles dîmes. Il est également difficilement envisageable de mener chaque année,

dans tous les pays et dans toutes les diversités sociales et économiques de chacun d'entre eux, des enquêtes sur la consommation alimentaire des ménages. Cette ambition se heurterait en outre à un écueil majeur : les définitions nationales de population urbaine et rurale, agricole et non agricole ne sont pas les mêmes. Ces catégories sont pourtant essentielles au calibrage des enquêtes et à la comparabilité des résultats.

Les données réunies et construites dans le cadre de l'étude (spatialisation des différentes catégories de population sur une base harmonisée régionale), ouvrent de nouvelles perspectives. Croisées avec des informations spatialisées sur les systèmes de production, les zones agro-écologiques, les distances aux marchés, elles peuvent permettre de produire un échantillonnage représentatif des ménages de l'ensemble de la région. Sur cette base,

Tout délai dans la baisse de la fécondité  
questionnera l'avenir de la  
sécurité alimentaire et nutritionnelle.



des enquêtes synthétiques de consommation, menées à intervalles réguliers, pourront être menées. La sélection des informations pertinentes à recueillir lors de ces enquêtes, de dimension réduite et de format transposable, devra être pensée au regard des informations déjà disponibles, notamment en matière de prix, afin de contribuer à la constitution d'un système d'information hiérarchisé sur la sécurité alimentaire.

Les informations sur la consommation ainsi recueillies permettront de donner une approximation plus juste du commerce régional dans les bilans alimentaires.

### **Intégrer les politiques de population dans les stratégies alimentaires à long terme**

La région compte aujourd'hui 300 millions d'habitants. La croissance de la population ralentit. Combien y aura-t-il d'Africains de l'Ouest dans 20 ans ou 40 ans ? En s'appuyant sur l'hypothèse basse des Nations Unies, la réponse est 435 et 600 millions à ces deux horizons. Mais il s'agit bien d'une hypothèse basse – donc volontariste – qui suppose une diminution *très rapide* de la fécondité ; plus rapide que celle

qui résulterait de la poursuite de la tendance passée. À défaut, la croissance démographique pourrait être beaucoup plus forte : peut-être de l'ordre de 470 millions en 2030 (soit 30 millions de plus que l'hypothèse basse) ; 700 millions en 2050 (100 millions de plus).

Ces chiffres ne sont que des repères. Ils montrent cependant que, selon que la région se place sur l'une ou l'autre des trajectoires, ses perceptives sont sensiblement différentes. Tout délai dans la baisse de la fécondité ralentira le processus de développement et questionnera l'avenir de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

C'est pourquoi, pour accompagner la transition démographique rapide dont elle a besoin, la région devra mettre plus de moyens – et dans certains cas se doter de plus d'ambitions – en matière de politiques de population. Elle devra s'appuyer sur des réponses de court et long terme, associant la diffusion des moyens modernes de contraception, l'encouragement de l'utilisation des méthodes traditionnelles, les médias pour informer les populations sur les avantages d'une natalité plus faible, etc. Elle devra également s'appuyer sur le levier de l'éducation. Tout ceci pour bénéficier au plus vite du *dividende démographique*, qui participe du développement, de manière générale, et de la sécurité alimentaire, en particulier.

Mais au-delà de ces politiques démographiques indispensables, l'étude rappelle que, si la phase descendante de la transition démographique est partout amorcée, les pays côtiers y sont plus engagés que les pays sahéliens, les villes plus que les campagnes, les espaces densément peuplés plus que les zones isolées. Les populations urbaines ont une « avance » de plus d'une décennie sur les populations rurales, en termes de baisse de la fécondité. En outre, la multiplication des centres urbains de toutes tailles, réduisant les distances avec les ménages vivant en milieu rural, participe de la diffusion de nouveaux comportements procréatifs. En densifiant l'économie, la concentration spatiale de la population accélère également les évolutions sociales et culturelles.

Il est, par conséquent, nécessaire que les stratégies à long terme visant la disparition de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique, adoptent une attitude constructive à l'égard du mouvement de concentration de la population rurale et d'urbanisation. Les

politiques alimentaires – aujourd’hui centrées sur les espaces ruraux – doivent désormais explicitement inclure les villes. Il est indispensable de gérer ces dernières plus efficacement en favorisant le commerce, l’artisanat, l’industrie agro-alimentaire et l’agriculture urbaine et périurbaine. Cette dernière peut assurer aux familles une meilleure sécurité alimentaire ainsi qu’une source de revenu supplémentaire, tout en permettant de raccourcir la chaîne alimentaire en direction du consommateur.

### L’avenir des exploitations agricoles

Entre 2010 et 2050, la population agricole devrait stagner. Elle sera de l’ordre de 130 millions. « Face à elle », la population totale doublera et la population non agricole sera multipliée par trois. Elle vivra majoritairement en milieu rural et, dans une proportion plus faible, dans les villes et leurs périphéries. Mécaniquement, les décennies à venir pourraient être celles d’une véritable révolution agraire.

Les exploitations familiales, qui représentent 80 % des agriculteurs, ont jusqu’ici assuré la plus grande part de la production agricole en s’adaptant aux mutations de la demande. À moyen terme, le modèle général de production ne devrait pas être éloigné de celui fondé sur l’exploitation de type familial de taille plus ou moins grande. Cependant, à long terme, le processus de transformation des systèmes de production devrait suivre des schémas similaires à ceux observés ailleurs (en Asie, Amérique latine ou Europe), à savoir la croissance de la taille des exploitations et la concentration de la production vivrière qui en résulte.

En s’appuyant sur les tendances passées, l’étude propose une image de l’utilisation des terres agricoles en 2050 où la taille moyenne d’une exploitation serait de 9 hectares. Les 10 % des exploitations les plus grandes auront une taille moyenne de 33 hectares et occuperont 38 % de la surface totale. À l’opposé, 10 millions d’exploitations auront une surface de moins de 5 hectares. Cette distribution n’est nullement contradictoire avec le maintien d’une agriculture familiale – à condition de ne pas assimiler l’exploitation familiale à l’agriculture manuelle mais, au contraire, d’en prévoir la spécialisation, la mécanisation et l’intensification progressives.

La majorité des petites exploitations sera localisée dans des zones bien connectées aux

marchés. Elles se spécialiseront dans des cultures ou des activités à forte valeur ajoutée (maraîchage, aviculture, etc.). Leurs rendements devront croître très sensiblement en partie pour compenser le coût élevé de la terre dans les zones proches des centres agglomérés. Les plus petites exploitations isolées auront, quant à elles, moins d’incitations et plus de difficultés à intégrer ce processus de spécialisation, d’intensification et de création de revenu.

Les exploitations de taille moyenne continueront dans cette dynamique de spécialisation et d’intensification en équipements agricoles. Recourant au crédit et aux capitaux déjà accumulés, elles opèrent une logique d’expansion à travers l’agrandissement des superficies mais également la conquête de nouveaux marchés, dont le marché régional.

Fait nouveau, une petite proportion de grands domaines agricoles apparaîtra. Cette production agricole extensive, souvent sur des exploitations de plusieurs milliers d’hectares, concernera essentiellement des produits vivriers, en particulier des céréales, à destination des industries de transformation (brasserie, minoterie, etc.) et de la grande distribution.

### Anticiper et accompagner les mutations des systèmes agricoles

Le décollage de l’agriculture ouest-africaine à partir du milieu des années 80 est à mettre au crédit du dynamisme et de la créativité de tous les acteurs des filières agroalimentaires, y compris les producteurs. Ces derniers ont certes bénéficié de l’ouverture à l’économie de marché, mais ont été et sont toujours confrontés à un environnement institutionnel et réglementaire non adapté à la modernisation entrepreneuriale de l’exploitation familiale. Pour préparer les nécessaires mutations à venir, en particulier

« Des exploitations agricoles en moyenne plus grandes et plus spécialisées ne sont pas contradictoires avec le maintien d’une agriculture familiale.

la spécialisation, la généralisation progressive de la pratique de la régénération des sols, de l’utilisation des intrants et de la mécanisation – en un mot pour permettre aux entrepreneurs agricoles d’investir et de prospérer –, cet environnement doit être adapté et simplifié.

Or, les agriculteurs sont aujourd'hui le plus souvent régis par des lois et réglementations conçues pour des entreprises du secteur moderne. Il faut donc concevoir des cadres juridiques beaucoup plus souples, «non répulseurs», simplifier à l'extrême les procédures administratives et mettre en place des cadres participatifs de lutte contre la corruption (la simplification administrative étant en soi une façon parmi d'autres de lutter contre la corruption). Il est également indispensable de mettre en place des politiques vigoureuses en matière d'offre de crédit. Dans de nombreux pays, notamment francophones, la concurrence entre sociétés de crédit est faible, voire localement inexistante. Il faut donc ouvrir le secteur à un plus grand nombre d'acteurs pour améliorer l'offre bancaire en direction du secteur privé, y compris «informel», faire baisser les taux d'intérêt et améliorer la gamme des services financiers. La création de bureaux d'infor-

L'investissement agricole devrait figurer au rang des grandes causes régionales au risque d'une croissance moins forte, plus inégalitaire et moins durable.



mation permettrait plus de transparence des marchés du crédit. *C'est donc à la conception et à la mise en œuvre de cadres d'investissements agricoles intégrés que les gouvernements ouest-africains doivent s'atteler.*

L'investissement est également corrélé à la sécurisation foncière. Quelles qu'en soient les modalités, elle conditionne en grande partie la faculté d'un agriculteur à répondre aux signaux du marché en investissant. Il s'agit d'un sujet complexe, très politique, à propos duquel les États se montrent particulièrement jaloux de la préservation de leur souveraineté. Une action régionale peut toutefois les aider à échanger les bonnes pratiques et à formuler les politiques. Cette action régionale doit aussi veiller à la conformité des lois foncières avec les textes et principes communautaires au premier

rang desquels figure la liberté de circuler et de s'établir.

Parce que les mutations agraires considérables s'opéreront à des rythmes différenciés, elles généreront à l'avenir, plus encore que par le passé, des opportunités nouvelles et des flux migratoires intra-régionaux significatifs. A l'échelle macro-régionale et sur la longue durée, et sous réserve des investissements nécessaires (infrastructures, équipements, formations), il est raisonnable de considérer que ni la main-d'œuvre, ni les ressources naturelles (terre et eau) ne sont des facteurs limitant de la production et de la sécurité alimentaire; à condition que les ajustements nécessaires puissent s'opérer et que les migrations au sein de la région ne soient pas empêchées.

C'est pourquoi le dialogue régional sur les droits et les devoirs des agriculteurs ouest-africains dans leur espace communautaire doit être une priorité; en particulier pour ce qui concerne l'accès à la terre. Il en va à la fois de la poursuite de la croissance agricole et de la prévention des conflits. En 2004, le principe d'une charte foncière régionale avait été adopté au plus haut niveau. Ce projet qui a pour ambition de traduire dans le domaine du foncier les principes de la libre circulation et d'établissement des personnes, est en panne. Il est indispensable de le remettre sur la table des discussions au plus vite car le processus sera inmanquablement long.

*La promotion de l'entrepreneuriat et de l'investissement agricole devrait être une «grande cause régionale».* A défaut, même si l'on peut penser que le monde agricole ouest-africain relèvera le défi alimentaire du XXI<sup>e</sup> siècle, il le fera de façon moins forte, plus inégalitaire (maintien d'une frange inacceptable d'agriculteurs pauvres) et moins durable (dégradation du capital foncier).

**Laurent BOSSARD**

**Directeur du Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest**

## Résumé

Alors que la population ouest-africaine devrait doubler d'ici 2050, les systèmes de production agricole vont profondément évoluer. Le rapport POA rappelle les faits majeurs relatifs au peuplement (à partir d'une base homogénéisée), à l'agriculture et à la sécurité alimentaire. Puis il fournit des pistes de réflexions et des outils de lecture pour que les politiques anticipent et intègrent les changements à venir. L'analyse s'attarde notamment sur la concentration du peuplement et son corollaire le développement des marchés pour éclairer quelques-uns des enjeux régionaux à venir.

- L'Afrique de l'Ouest est l'une des dernières régions à ne pas avoir achevé sa transition démographique. Entre 1950 et 2010, sa population passe de 72 à 290 millions d'habitants. En 60 ans, la population urbaine est multipliée par 20 – de 6 à 118 millions d'habitants. Alors qu'en 1950, aucun pays n'avait un niveau d'urbanisation supérieur à 20 %, en 2010, huit d'entre eux montrent un taux proche ou supérieur à 50 %.
- Les agriculteurs ouest-africains ont augmenté leur production pour répondre à cette demande croissante. La région affiche la croissance agricole la plus forte au niveau mondial : 3,7 % par an entre 1980 et 2010 (moyenne de 2,2 %), soit un triplement en 30 ans. La production alimentaire par habitant augmente de 1,8 % par an sur la même période.
- Depuis 1990, la prévalence de la sous-alimentation a diminué de 44 % bien que de manière inégale selon les pays. Malgré

ces progrès, la situation alimentaire reste critique. Selon la FAO, en 2006–2008, 33 millions de personnes restent sous-alimentées (12 % de la population totale).

Suite à ces évolutions, la géographie humaine et économique ouest-africaine est profondément transformée. La croissance urbaine s'exprime par un développement des plus grandes villes et le développement du réseau des villes petites et moyennes. Ce dernier constitue les nœuds de l'organisation spatiale des échanges et des marchés. Sous l'effet de ces dynamiques, l'agriculture mute et l'économie rurale se diversifie. La part des producteurs agricoles dans la population totale diminue de 90 % en 1950 à 50 % en 2010. En milieu rural, 25 % de la population n'exerce plus une activité agricole. Plus des deux tiers des besoins alimentaires des ménages sont aujourd'hui assurés par le marché et la grande majorité de la chaîne de valeur alimentaire repose sur des dynamiques informelles.

Des gains spectaculaires en termes de productivité par agriculteur sont réalisés. Celle-ci augmente de 2,6 % par an depuis 1980. Sur la même période, les rendements par hectare croissent de 1,4 % par an en moyenne. Ces évolutions traduisent l'intégration progressive de l'agriculture ouest-africaine à l'économie de marché ; ce qui induit de nouvelles logiques de la part des producteurs et pose des défis différents aux politiques.

La confrontation entre demande alimentaire et offre agricole s'effectue dans un espace structuré par les réseaux de transport et de communication, avec des coûts de transaction, fonctions de la localisation. La relation

ville-campagne s'inscrit dans un continuum dans lequel le rôle des marchés est essentiel. L'importance croissante du marché et de la concentration de la consommation et de la production alimentaires, crée des interdépendances plus fortes entre zones géographiques et acteurs. La transition rural/urbain accentue l'hétérogénéité au niveau du développement des zones rurales et souligne que plus les exploitations agricoles sont connectées aux marchés, plus elles évoluent et plus l'offre se diversifie.

Ces tendances devraient se poursuivre d'ici 2050 avec 400 millions d'urbains, soit deux urbains pour un rural. Les producteurs agricoles ne représenteraient plus que 22% de la population totale. Un certain nombre de leviers sont identifiés pour accompagner ces changements. Ainsi une politique démographique active permettrait de bénéficier de la fenêtre d'opportunités que représente le dividende démographique ; des politiques urbaine et agricole corrélées à des enjeux communs de lutte contre l'insécurité alimentaire sont aujourd'hui indispensables.

L'enjeu majeur, dans la perspective étudiée, est cependant celui de l'avenir des systèmes agricoles. La croissance de la population non agricole est un accélérateur de la division du travail entre l'agriculture et les autres secteurs de l'économie. Deux grandes orientations se profilent : la spécialisation des petites et

moyennes exploitations dans des productions orientées vers le marché et l'émergence de très grandes exploitations. Ce processus se traduira par des exploitations agricoles utilisant plus de capitaux et d'intrants agricoles. L'avenir de l'agriculture ouest-africaine réside en partie dans sa capacité à développer un complexe agro-alimentaire intégré.

Ces évolutions s'effectuent dans un contexte où l'intensification de l'usage des terres agricoles est commencée. Entre 1980 et 2000, l'intensité culturale (fréquence des récoltes sur une même superficie cultivée) n'a cessé de progresser. Au-delà de l'expansion des surfaces cultivées, les gains de rendement contribuent aujourd'hui à 40% de la croissance de la production. Faute de définitions homogènes et de fait de données, la superficie des terres effectivement cultivables est cependant difficile à évaluer. De plus, l'enjeu relatif à l'encadrement des investissements sur les terres par un mécanisme légal respectueux des intérêts de chaque partie concernée, demeure.

A l'échelle macro-régionale et sur la longue durée, sous réserve des ajustements et des politiques nécessaires et si les mouvements migratoires internes et intra-régionaux ne sont pas empêchés, ni la main-d'œuvre, ni les ressources naturelles ne semblent des facteurs limitant de la production et de la sécurité alimentaire.

Partie I  
Intégrer dynamiques spatiales et enjeux de sécurité alimentaire

---

Chapitre 1	
<b>Regards rétrospectifs sur le peuplement, l'agriculture et l'insécurité alimentaire</b> .....	23
Chapitre 2	
<b>Géographie économique et dynamiques de peuplement</b> .....	47



## Chapitre 1

---

# Regards rétrospectifs sur le peuplement, l'agriculture et l'insécurité alimentaire

---

1.1	Au cœur des dynamiques de peuplement .....	24
1.2	L'agriculture face aux dynamiques de peuplement .....	28
1.3	L'insécurité alimentaire et la résilience .....	35

### **Messages clés**

- La transition démographique ouest-africaine se poursuit accompagnée d'une redistribution spatiale des populations. Ces dynamiques de peuplement façonnent les trajectoires économiques, sociales et politiques de la région ;
- L'urbanisation, manifestation de ces dynamiques, atteint 41 % au niveau régional. Entre 1950 et 2010, la population urbaine s'est multipliée par 20, passant de 6 millions à 118 millions d'habitants, alors que la population totale a quadruplé. Le développement des villes est depuis les années 1980 plus le fait de leur croissance naturelle que des migrations. Cette croissance urbaine continue participe de l'intégration de l'espace rural à l'économie de marché ;
- Les performances agricoles sur les trois dernières décennies placent les pays de la région parmi les premiers au niveau mondial. La production alimentaire par tête augmente au taux de 1,9 % par an. La dépendance alimentaire vis-à-vis des importations demeure faible au niveau régional ;
- Depuis les années 1990, la sous-alimentation et la faim reculent. Les crises demeurent fréquentes, des groupes vulnérables et la résilience fragile.

## 1.1 AU CŒUR DES DYNAMIQUES DE PEUPEMENT

### Croissance et transition démographiques

En 60 ans, entre 1950 et 2010, la population de l'Afrique de l'Ouest passe de 72 millions à 290 millions d'habitants (Graphique 1.1). Elle représente 28 % de la population du continent africain. Elle franchira 300 millions en 2012. Si l'on considère l'Afrique de l'Ouest comme « un pays unique », elle est alors le quatrième pays le plus peuplé au monde, derrière la Chine, l'Inde et les États-Unis (7<sup>e</sup> en 1950). Selon les estimations actuelles, sa population dépassera celle des États-Unis avant 2020. La croissance démographique moyenne a été de 2,3 %, atteignant 2,7 % au début des années 1980. Elle s'élève actuellement à 2,2 %.

L'Afrique de l'Ouest est l'une des dernières régions du monde à ne pas avoir achevé sa transition démographique. La forte croissance démographique de ces dernières décennies correspond à l'entrée dans une phase caractérisée par la réduction de la mortalité et à des taux de natalité encore élevés (Graphique 1.2). La diminution de la fécondité est manifeste (-1,3 enfant par femme en 50 ans), cependant très inégale selon les pays. Le Niger, le Mali, le Tchad, le Burkina Faso, le Libéria, la Guinée-Bissau ou la Sierra Léone sont encore dans la phase 2 de la transition démographique et connaissent une très forte croissance de leur population. D'autres pays comme le Togo, la

Côte d'Ivoire, le Ghana, la Mauritanie et le Cap-Vert approchent la dernière phase de la transition démographique caractérisée par une stabilisation de la croissance de la population liée à la baisse de la natalité et de la mortalité.

Historiquement, les phases 2 et 3 des transitions démographiques sont toujours accompagnées d'une redistribution spatiale des populations. Ces dynamiques de peuplement<sup>1</sup> façonnent les trajectoires économiques, sociales et politiques de la région.

### L'urbanisation

L'urbanisation est l'une des manifestations les plus spectaculaires de ces dynamiques de peuplement. Entre 1950 et 2010, la population urbaine est multipliée par 20, passant de 6 millions à 118 millions d'habitants, alors que la population totale est multipliée par 4 (Graphique 1.1). Le corollaire de ce phénomène est une géographie économique et sociale complètement transformée (Banque mondiale, 2009). Alors qu'en 1950, l'Afrique de l'Ouest est une région faiblement peuplée et majoritairement rurale qui compte six centres urbains de plus de 100 000 habitants avec un niveau d'urbanisation de 8 %, elle compte aujourd'hui plus de 122 villes de plus de 100 000 habitants avec un niveau d'urbanisation de 41 %. Ainsi, l'image traditionnelle d'une Afrique de l'Ouest essentiellement rurale ne reflète plus la réalité et la reflètera de moins en

Graphique 1.1

Schéma des dynamiques de peuplement, 1950–2010



Source : CSAO/OCDE 2012

moins. Les villes et leurs habitants déterminent de manière croissante le paysage économique, politique et social de la région.

La croissance de l'urbanisation est extrêmement rapide entre 1950 et 1980. La population urbaine augmente à un taux annuel supérieur à 6 %, soit un doublement tous les 11 ans. Entre 1980 et 2010, cette croissance ralentit pour

Dès 1980, le nombre de « nés en ville » excède celui des migrants ruraux



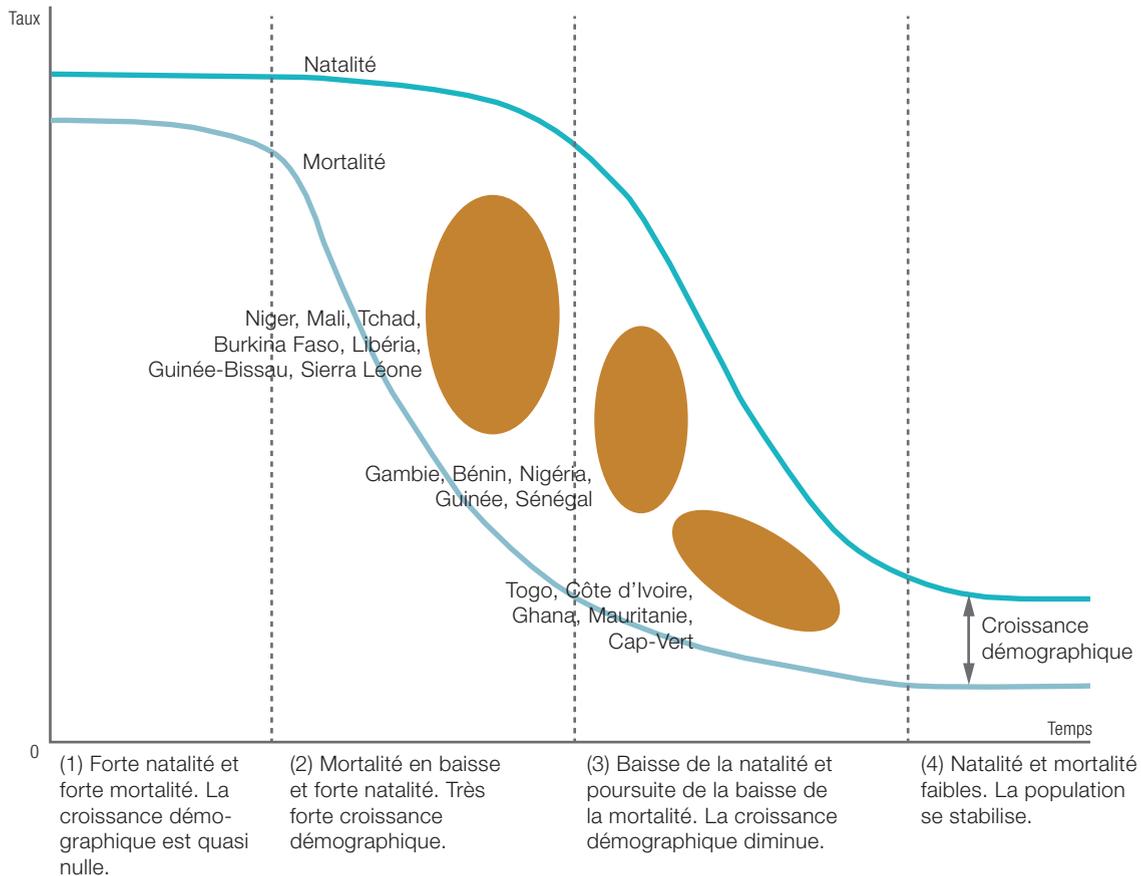
atteindre 4 %. Alors qu'en 1950, aucun pays n'avait un niveau d'urbanisation supérieur à 20 %, en 2010, huit pays montrent un taux proche ou supérieur à 50 %. Les trois pays enclavés que sont le Mali, le Niger et le Tchad sont les seuls en 2010 à avoir un taux d'urbanisation inférieur à 25 %. Cependant, ces pays montrent des taux de croissance de la population urbaine supérieurs à la moyenne (Graphique 1.3).

Entre 2000 et 2010, la population urbaine augmente de 34 millions, dont 23 nés en ville. Dès le début des années 1980, ce nombre excède celui des migrants ruraux (Graphique 1.4).

Les villes ont grossi en taille et en nombre. Alors qu'en 1950, la région compte 64 agglomérations de plus de 20 000 habitants, elle en enregistre aujourd'hui 712, dont 18 de plus de 1 million d'habitants. Lagos (Nigéria), avec ses 10 millions d'habitants, est la plus grande ville de l'Afrique subsaharienne.

Six des dix plus grosses villes se situent sur la côte (Lagos, Abidjan, Accra, Dakar, Conakry, Lomé) les quatre autres étant les anciennes cités d'Ibadan (Nigéria), Kano (Nigéria), Kumasi (Ghana) et Bamako (Mali). Les capitales sahéliennes Ouagadougou (Burkina Faso), Niamey (Niger) et N'Djamena (Tchad) – respectivement les 11<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> villes les plus grandes de la région – ont grossi au même rythme que les villes côtières, voire plus rapidement, comme c'est le cas de Ouagadougou.

Graphique 1.2 Transition démographique et pays ouest-africains, 2009

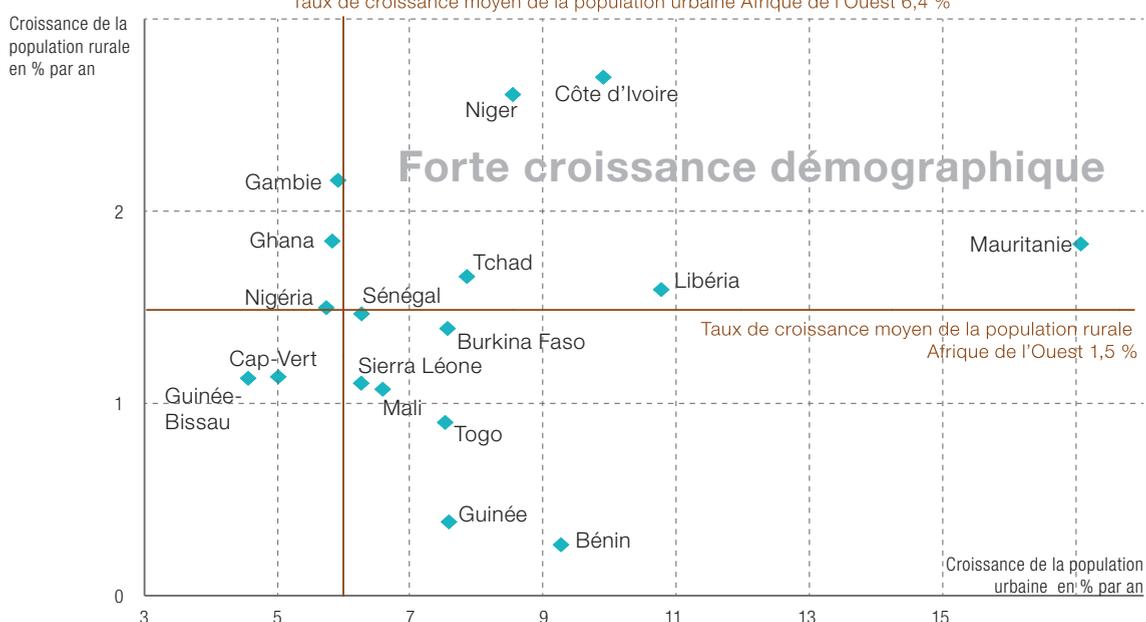


Sources : CSAO/OCDE 2009 ; Banque mondiale 2012

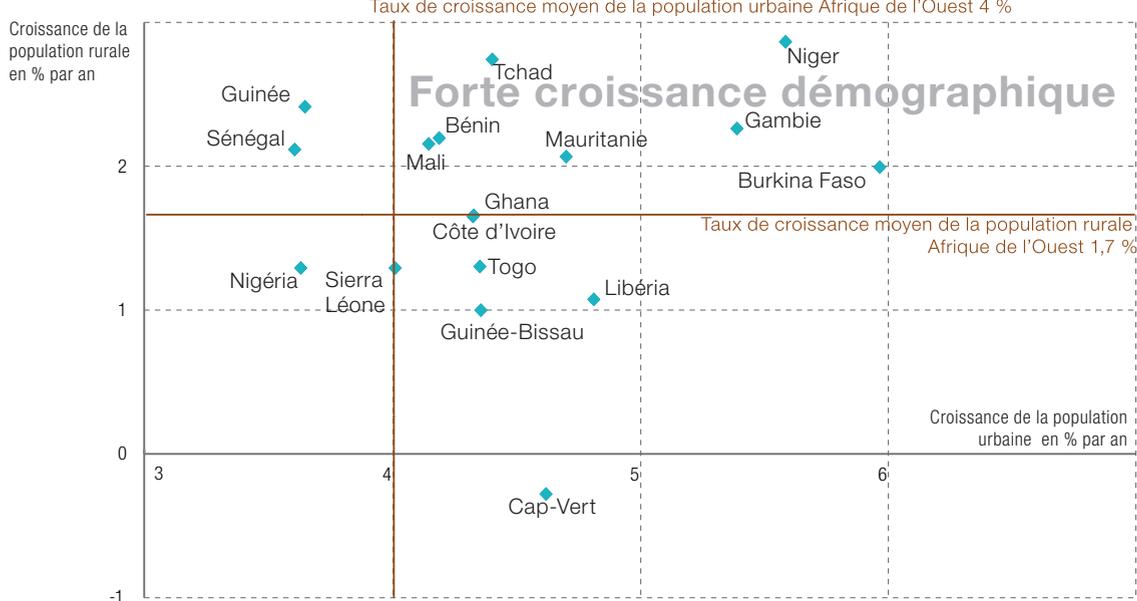
Graphique 1.3

Taux de croissance des populations urbaine et rurale

1950–1980



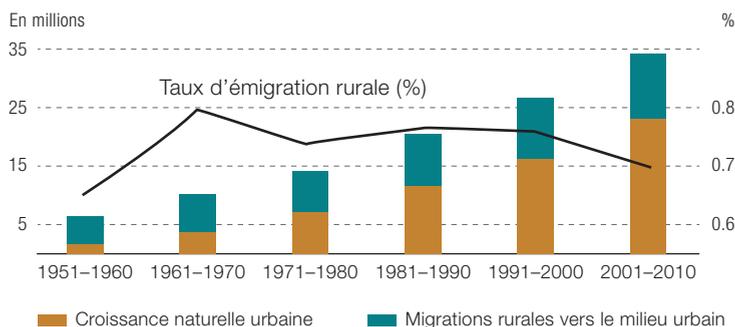
1980–2010



Sources : Africapolis, NU ; calculs des auteurs

Graphique 1.4

Composition de la croissance urbaine



Source : CSAO/OCDE 2012

Sur les 712 agglomérations de plus de 20 000 habitants, près de la moitié se trouvent au Nigéria (298) (Graphique 1.5). Cependant, c'est en Côte d'Ivoire que le nombre d'agglomérations urbaines a le plus augmenté, passant de 2 en 1950 à 25 en 1980 et 64 en 2010. Le Bénin, le Togo, le Burkina Faso et le Tchad sont les seuls autres pays à avoir vu le nombre de leurs villes multiplié par plus de 20. Dans ces pays, l'augmentation des agglomérations urbaines s'est produite principalement entre 1980 et 2010.

Si l'urbanisation est la caractéristique principale des dynamiques de peuplement dans tous les pays, la densité des réseaux urbains varie cependant à travers la région. Dans certains pays, un réseau de zones urbaines a émergé alors que dans d'autres, l'urbanisation est plus concentrée, ce qui reflète des contextes historiques, politiques et économiques différents (UN Habitat, 2010). En moyenne, la distance séparant les agglomérations a été divisée par trois, passant de 111 km à 33 km entre 1950 et 2000. Cette dynamique a ainsi considérablement amélioré et entraîné l'intégration de l'espace rural à l'économie de marché.

### Le peuplement rural

L'urbanisation n'a pas eu pour conséquence de vider les zones rurales. La population rurale est passée de 66 millions en 1950 à 172 millions en 2010. Les densités rurales ont augmenté presque partout mais à des degrés divers. Les modes de peuplement ruraux sont influencés par deux tendances. Tout d'abord, des mouvements intra-régionaux et nationaux de migration rurale touchent les agriculteurs à la recherche de terres agricoles disponibles et

productives (ou des emplois rémunérés dans les exploitations commerciales). Ces mouvements se produisent à l'intérieur des pays, du nord au sud, particulièrement dans les pays sahéliens et traversent aussi les frontières, en direction des principaux bassins de production de culture de rente (cacao, café, etc.) des pays côtiers (Côte d'Ivoire, Ghana et Nigéria). Ce modèle est caractéristique de la période qui suit les indépendances (1960–1980). La seconde tendance qui s'inscrit sur la durée est la concentration croissante de la population rurale à proximité des centres urbains, suivant ainsi les débouchés commerciaux créés par la demande alimentaire des villes.

Ces tendances se traduisent par une forte hétérogénéité des peuplements ruraux. Quelques centaines de kilomètres peuvent séparer des zones rurales de haute densité de zones où la densité rurale est inférieure à 2 habitants/km<sup>2</sup>. Ces diversités existent à l'intérieur d'un même pays et entre les pays. En 1960, 50 % de la population rurale était concentrée sur moins de 11 % de la superficie des terres (à l'exclusion des zones désertiques) (WALTPS, 1998)<sup>2</sup>. Aujourd'hui, 15 % de la population rurale vit dans des zones rurales de haute densité (>150 hab/km<sup>2</sup>) couvrant seulement 2 % de la superficie des terres non désertiques. Ces zones rurales de forte densité se situent toutes dans le bassin urbain d'une ville de plus de 50 000 habitants.

L'espace rural s'est donc également densifié, au sens où les producteurs agricoles ruraux sont aujourd'hui plus proches des centres urbains qu'autrefois. Une relation spatiale ruraux-urbains s'est installée et développée (Carte 1.1).

## 1.2 L'AGRICULTURE FACE AUX DYNAMIQUES DE PEUPLEMENT

### Une production alimentaire en forte croissance

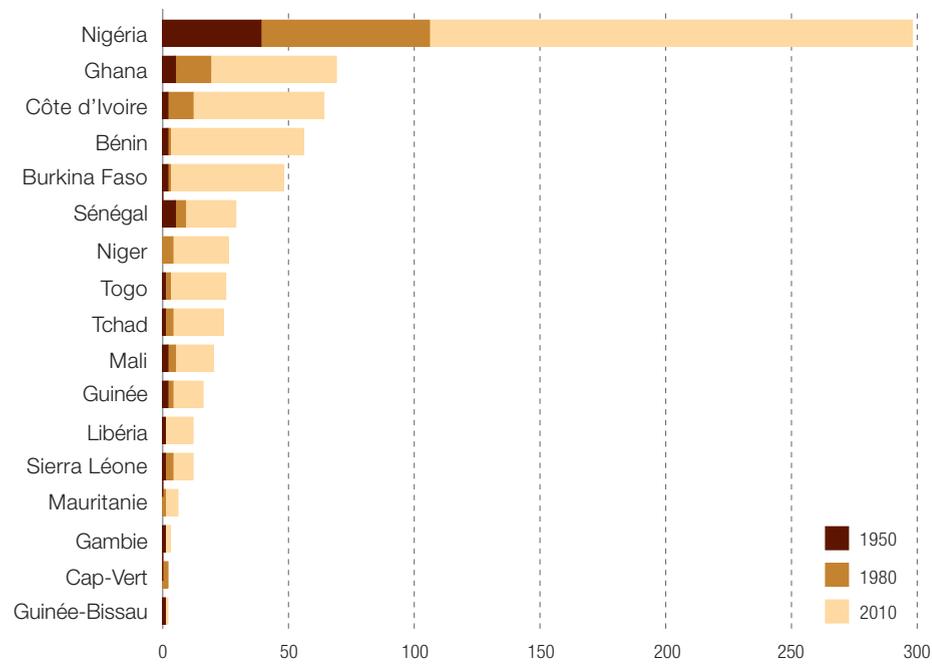
Au cours des trente dernières années, l'Afrique de l'Ouest est la région du monde qui montre la croissance la plus rapide en termes de production agricole. La production agricole brute augmente au taux annuel moyen de 3,7 % (la moyenne mondiale étant de 2,2 %), soit un triplement entre 1980 et 2010. Le Burkina Faso et le

Ghana sont respectivement classés par la FAO 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> sur 136 pays et le Bénin, le Niger, le Mali et le Nigéria se trouvent parmi les 25 premiers pays (Graphique 1.6).

La croissance de la production de céréales, une des composantes les plus importantes de la consommation alimentaire, est encore plus rapide. Neuf pays ouest-africains figurent parmi les 20 meilleurs performeurs mondiaux. La croissance annuelle moyenne de la région, qui atteint

Graphique 1.5

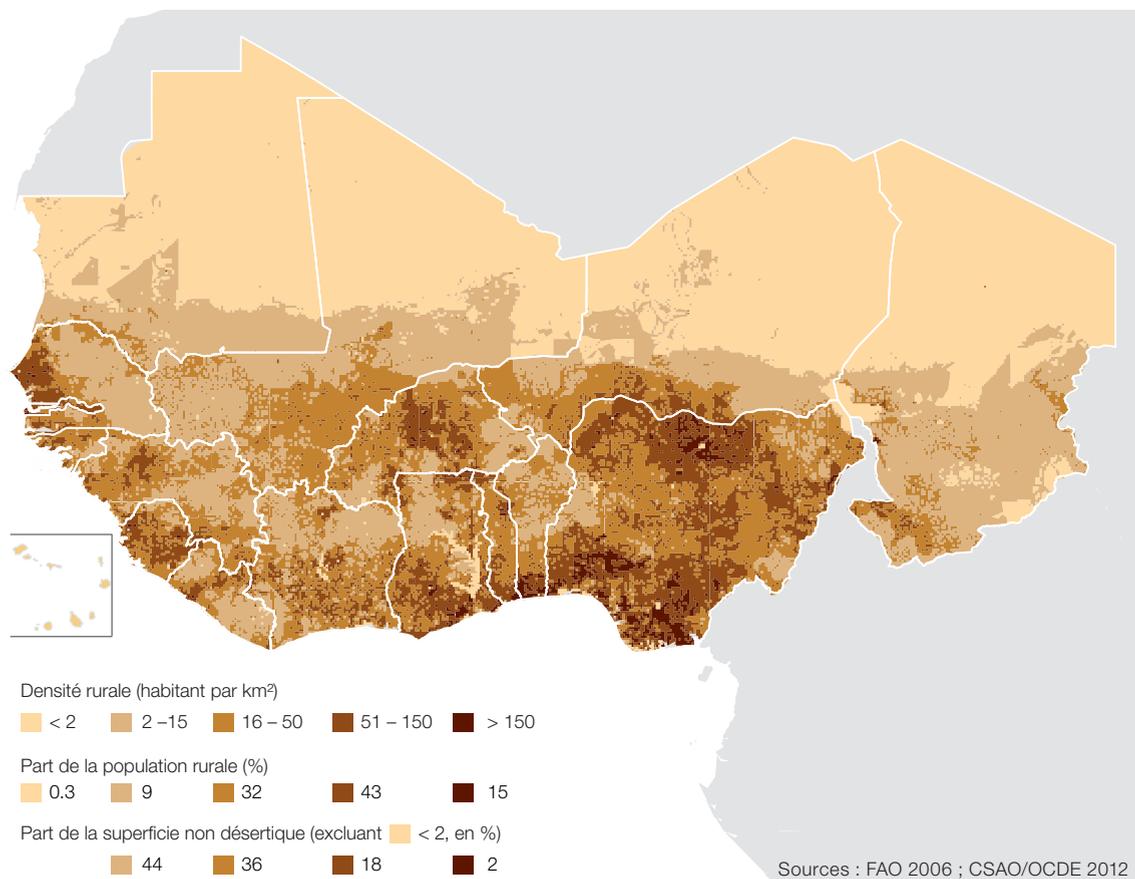
Nombre d'agglomérations urbaines de plus de 20 000 habitants



Sources : Africapolis 2008 ; CSAO/OCDE 2012

Carte 1.1

Densité rurale, 2000



3,8 %, dépasse celles du Brésil (2,4 %) et de la Chine (1,7 %) (Graphique 1.6). Cette performance régionale masque des différences entre les pays tout en étant dans l'ensemble plutôt homogène. Les plus mauvaises performances concernent les pays touchés par les conflits et l'instabilité politique : Libéria, Mauritanie, Sierra Léone, Tchad et Côte d'Ivoire. Cependant, si l'on observe une période plus récente, entre 2000–2010, la Mauritanie, le Tchad et la Sierra Léone enregistrent des taux de croissance plus rapides que la moyenne régionale (Sierra Léone 8,1 %).

La production alimentaire disponible pour la consommation<sup>3</sup> (avant prise en compte des importations) est passée de 1 661 kcal par habitant et par jour en 1980 à 2 397 en 2007, soit une augmentation de 1,4 % par an (Graphique 1.7). La

La croissance annuelle moyenne de la région (3,8%) dépasse celles du Brésil et de la Chine.



FAO définit le besoin énergétique alimentaire minimum moyen par personne comme équivalent à 1 800 kcal/habitant/jour<sup>4</sup>. En 2007, 10 des 17 pays ouest-africains, représentant 90 % de la population régionale totale, produisaient plus que ce besoin énergétique minimum. Cependant, cette production diffère de l'offre alimentaire réelle du fait que certains produits importés contribuent de manière significative à l'offre énergétique alimentaire. C'est notamment le cas du Cap-Vert, du Sénégal et de la Mauritanie. La disponibilité énergétique

alimentaire totale, incluant les importations nettes, atteint 2 628 kcal/habitant /jour en 2007.

Au total, on assiste à un décollage de l'agriculture à partir des années 1980. La libéralisation des marchés agricoles à partir du milieu des années 1980, la dévaluation du FCFA en 1994, une amélioration des infrastructures et le développement du marché lié essentiellement à la demande de la population urbaine croissante, ont favorisé cette mutation (voir Encadré 1.1).

### Un poids d'importations constant

Au cours de la période 1961–2009, la valeur des importations totales de denrées alimentaires augmente de 7,4 % annuellement, passant de 280 millions USD à 8,8 milliards USD (Graphique 1.8). Cependant, les statistiques montrent deux phases distinctes, 1961–1980 et 1980–2009. Durant la première phase, les importations augmentent de 13,8 % annuellement et chutent ensuite à 3,5 % annuellement pour la période 1980–2009. Cet infléchissement correspond à une tendance de la production agricole qui s'est fortement accélérée à partir de 1980. Les exportations de denrées alimentaires et animaux ont suivi une tendance similaire, avec des exportations augmentant de 10,2 % annuellement entre 1961 et 1980 et diminuant jusqu'à 2,9 % pour la période suivante. La balance commerciale s'est détériorée progressivement, passant d'un excédent de 260 millions USD en 1961 à une balance commerciale équilibrée en 1980. Depuis,

#### Encadré 1.1

Les mutations agricoles identifiées par la CEDEAO

Alors que prédomine une agriculture fondée sur de très nombreuses exploitations de type familial, le secteur agricole ouest-africain n'en a pas moins subi au cours des vingt dernières années de profondes mutations :

- Une forte progression des volumes de production, en général supérieure à la croissance de la population régionale. Le volume de production de la quasi-totalité des

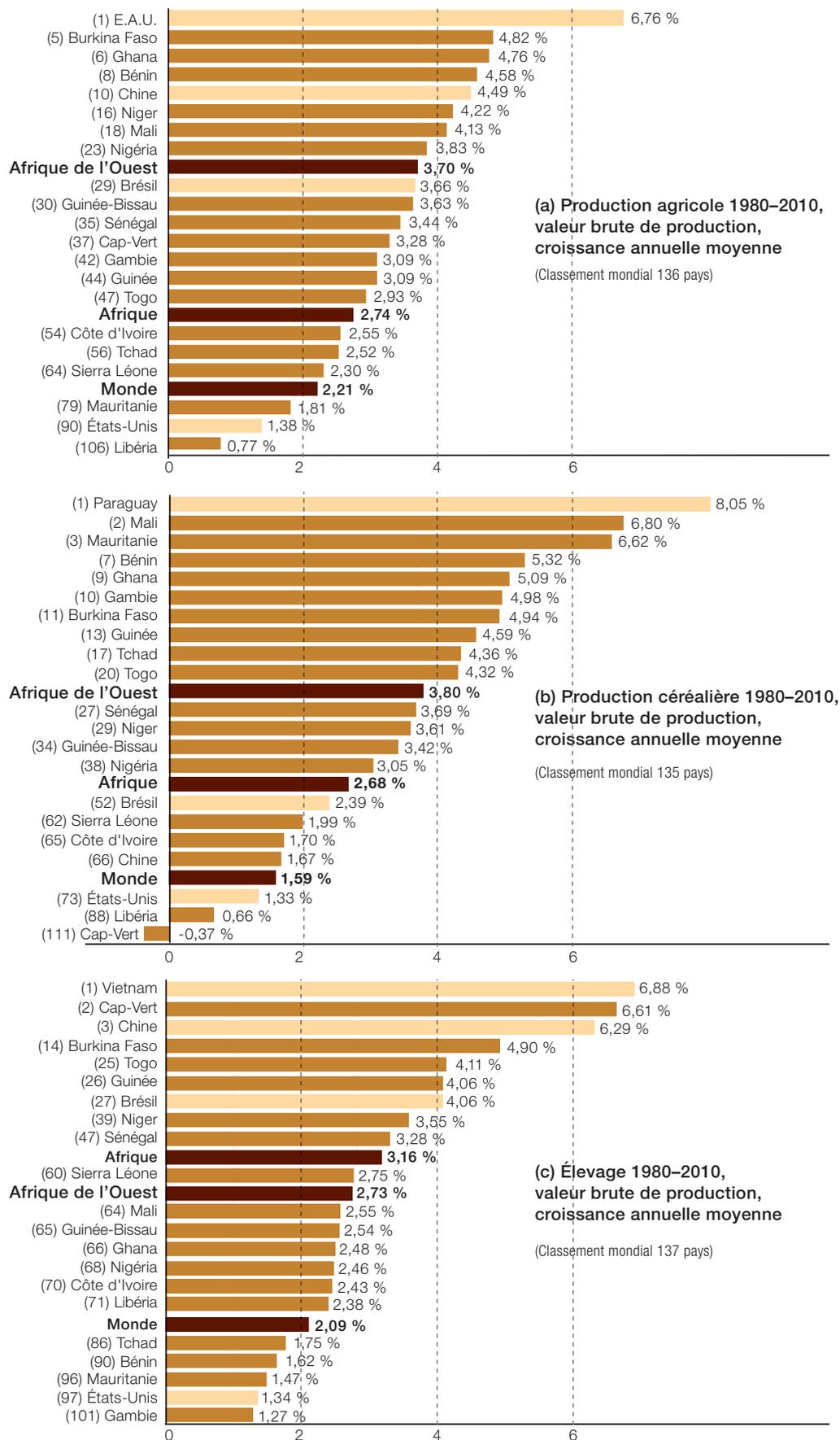
spéculations (exception faite du cheptel bovin) a plus que doublé entre 1980 et 2000 ;

- Une orientation vers des productions destinées aux marchés local et régional. Ces dernières années auront été marquées par une progression significative des productions fortement impulsées par la demande urbaine (productions maraîchères et produits d'élevage d'espèces à cycle court).

Source : Plan d'action régional 2005–2010 pour la mise en œuvre de la Politique Agricole de la CEDEAO (ECOWAP) et du PDDAA/NEPAD en Afrique de l'Ouest

Graphique 1.6

Performances agricoles, 1980–2010



Source : FAO 2012

celle-ci fluctue entre excédents et équilibres. Le déficit commercial est significatif depuis ces 5 dernières années (2005–2009), marquées notamment par un pic des prix internationaux des céréales et plusieurs mauvaises récoltes.

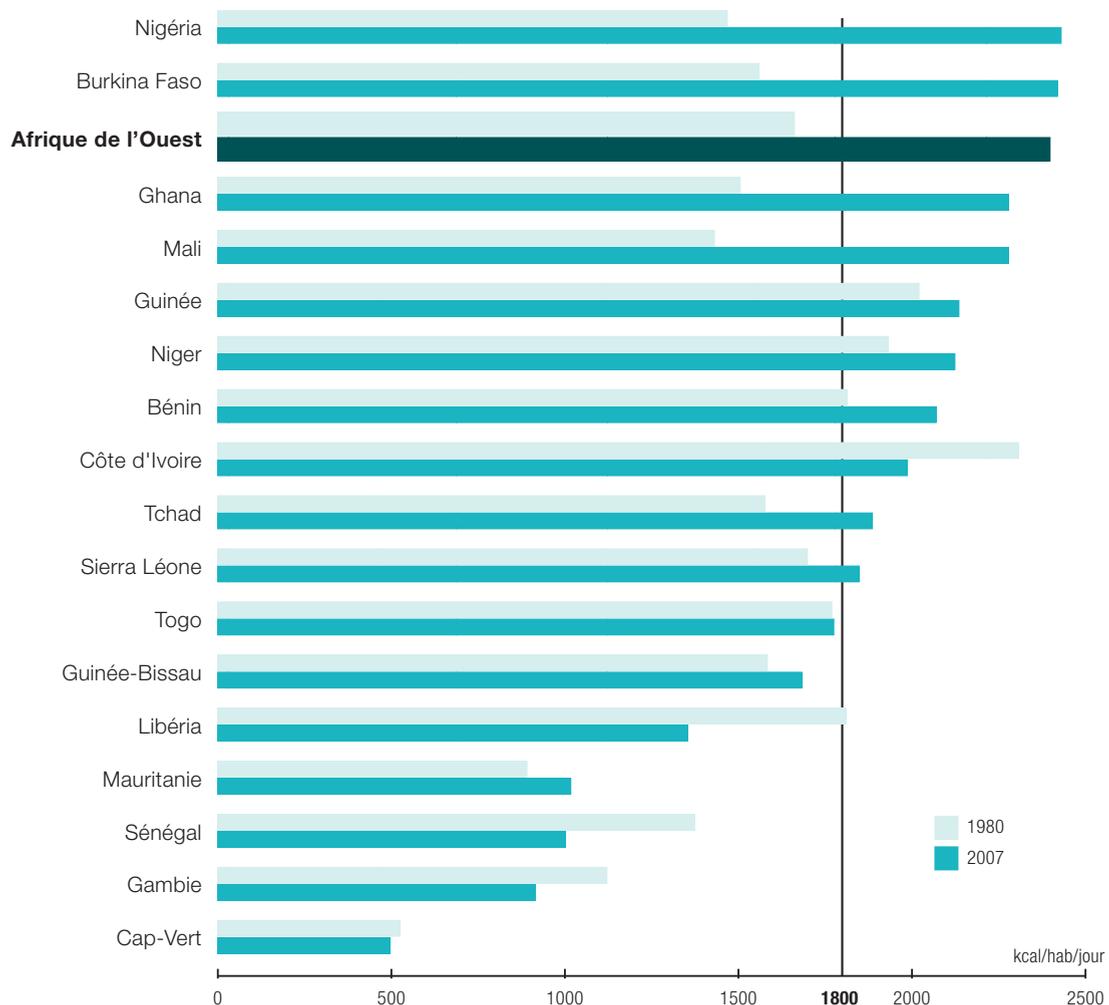
Cependant, la dépendance alimentaire vis-à-vis des importations n'a pas augmenté. Leur part dans les disponibilités alimentaires totales (en kcal), s'élève à 20 % en 2009 (Graphique 1.9). Ce chiffre est quasiment resté identique depuis le début des années 1980. Ceci montre qu'au niveau régional, les agriculteurs ouest-africains ont été capables d'augmenter leur production pour répondre à la demande croissante, particulièrement celle de la population urbaine. La part des importations dans les disponibilités énergétiques alimentaires régionales connaît cependant des variations significatives entre les pays et les groupes de pays de la région. Elle

est plus faible pour les quatre pays enclavés où les importations ne représentent que 12 % des ressources, alors qu'au Sénégal elles représentent 60 %.

L'analyse des importations de riz et de blé confirme que la dépendance vis-à-vis des importations au niveau régional n'a pas augmenté en termes relatifs. Les céréales représentent la part la plus importante des importations de denrées alimentaires, 42 % du total en 2009 (USD 3,6 milliards). Le riz et le blé représentent 97 % des importations de céréales, comptant respectivement pour 1,9 et 1,6 milliard de dollars US. En 2009, la région importe 15 kg de riz et 22,4 kg de blé par habitant. Ceci représente pour le riz une augmentation annuelle de 0,9 %, ou 3,5 kg par rapport à la quantité importée en 1980 (11,5 kg). Les importations de blé par habitant augmentent de 1,7 % par an,

Graphique 1.7

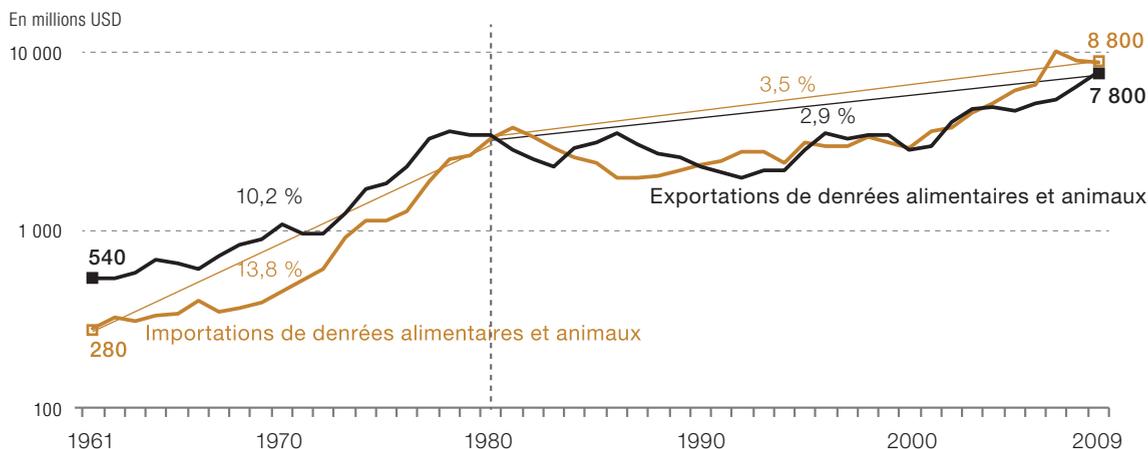
Production alimentaire disponible pour la consommation



Sources : FAO 2012 ; CSAO/OCDE 2012

Graphique 1.8

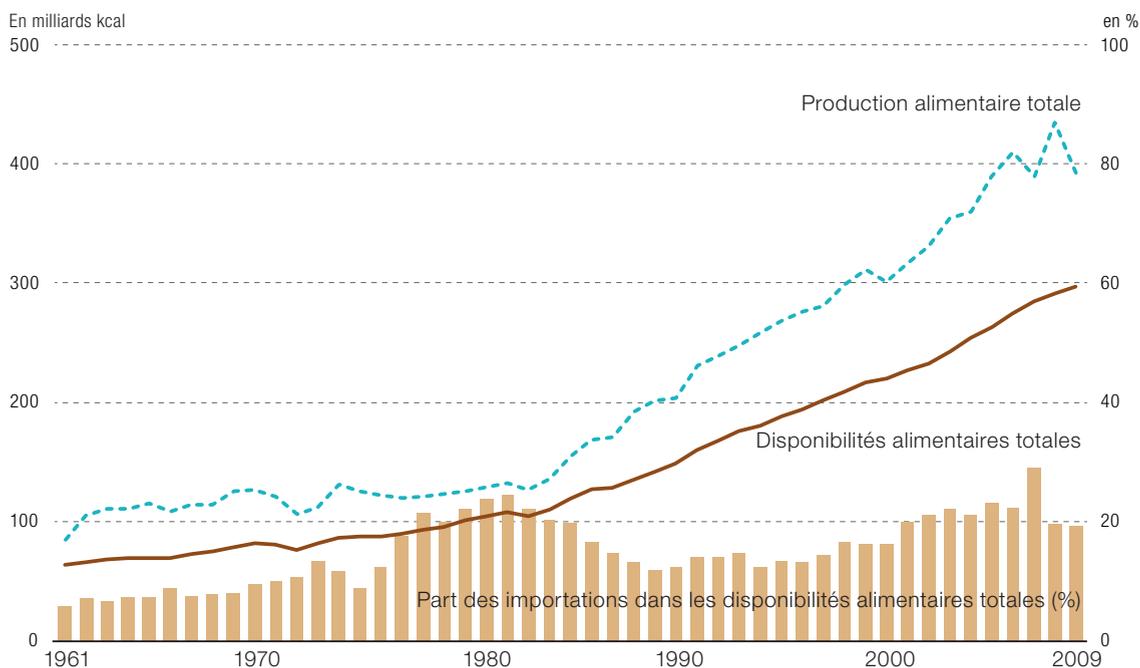
Importations et exportations de denrées alimentaires et animales



Sources : FAO 2012 ; calculs des auteurs

Graphique 1.9

Part des importations dans les disponibilités énergétiques alimentaires



Sources : FAO 2012 ; CSAO/OCDE 2012

soit 8,9 kg sur toute la période. Si l'on calcule en kilogrammes par population urbaine, les taux de croissance pour la période 1980–2010 sont négatifs pour le riz (-0,7 %) et proches de zéro pour le blé (0,2 %). Ainsi, en ce qui concerne ces deux céréales, l'hypothèse selon laquelle l'urbanisation est synonyme d'une plus grande

dépendance aux produits importés n'est pas confirmée. Ces résultats montrent que, soit le panier de consommation des ménages urbains n'a pas augmenté la demande pour les céréales importées, soit les changements ont été satisfaits par l'offre locale (Graphique 1.10).

## Lire les gains de productivité

Entre 1961 et 2007, la production alimentaire par habitant augmente de 0,5 % par an alors que la population augmentait de 2,4 %. Il y a là encore un changement remarquable à partir des années 1980. Entre 1980 et 2007, la production alimentaire par habitant augmente de 1,8 % par an contre -1,3 % entre 1961 et 1980. Il existe cependant des variations significatives entre les pays en ce qui concerne la production. Dans certains cas, celle-ci tend à s'aligner sur la croissance de la population ou dans d'autres cas s'en éloigne. Entre 1980 et 2007, la production alimentaire par habitant au Sénégal (-2,2 %) et au Niger (-0,1 %) baisse alors qu'au Nigéria (3 %) et au Ghana (2,1 %), elle connaît une augmentation plus importante que la moyenne régionale.

La production mise en marché<sup>5</sup> augmente de 5,5 % par an<sup>6</sup>. La forte croissance de la production marchande, et donc de l'agriculture commerciale, est liée à la transition rurale-urbaine et à l'émergence d'un marché

Les rendements (productivité de la terre) augmentent moins que la productivité du travail. Sur la même période 1980–2010, les rendements croissent de 1,4 % par an en moyenne. Ainsi, la hausse des rendements contribue à un tiers de l'augmentation de la production, les deux tiers restants s'expliquant par l'augmentation de la surface récoltée qui a crû de 2,9 % par an. La nature extensive de la croissance de la production est souvent mise en avant pour minimiser la performance passée de l'agriculture et/ou pour questionner son avenir potentiel. Cette interprétation passe sous silence le fait que les systèmes de production agricole sont liés non seulement à la disponibilité des terres mais aussi au choix des producteurs agricoles d'améliorer leur productivité du travail. Aussi longtemps que la terre sera facilement accessible et par conséquent un facteur de production peu onéreux, la stratégie visant à augmenter la production sera d'augmenter la surface cultivée. Ce type d'agriculture requiert très peu d'apport de main-d'œuvre et permet ainsi une productivité du travail élevée. Lorsque les disponibilités en terres agricoles seront plus faibles, la productivité du travail agricole tendra à diminuer appelant ainsi à l'intensification agricole.

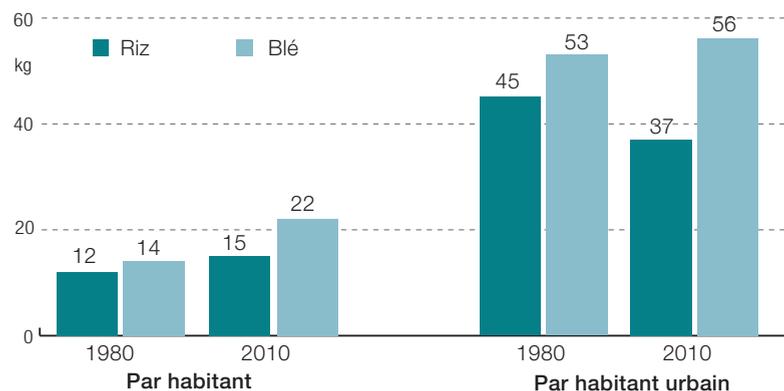
Les données montrent une reprise de la croissance des rendements et un ralentissement de la croissance des surfaces récoltées depuis 1990 (Graphique 1.11). Au cours de la dernière décennie, la croissance des rendements dépasse celle de la surface récoltée, 2,3 % versus 1,4 %. Ceci pourrait marquer un changement structurel en réponse à la densification rurale et à la réduction des terres disponibles.

La hausse des rendements contribue à un tiers de l'augmentation de la production, les deux tiers restants s'expliquant par l'augmentation de la surface récoltée.



alimentaire régional dynamique. La part des producteurs agricoles dans la population totale diminue de 83 % en 1960 à 50 % en 2010. Ceci, combiné à l'augmentation observée de la production, se traduit par des gains spectaculaires en termes de productivité par agriculteur<sup>7</sup>. Celle-ci augmente de 2,6 % par an depuis 1980 après avoir décliné au cours de la période 1961–1980.

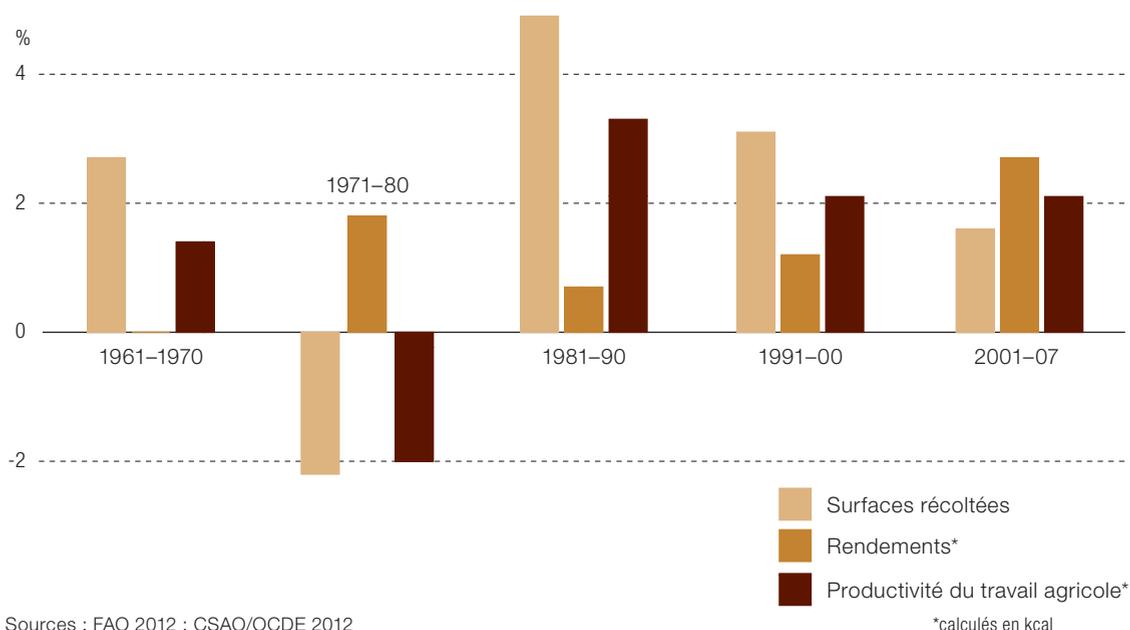
Graphique 1.10  
Importations de riz et de blé (en kg)



Sources : FAO 2012 ; CSAO/OCDE 2012

Graphique 1.11

Surfaces récoltées, rendements et productivité du travail (%)



### 1.3 L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA RÉSILIENCE

#### La sous-alimentation régionale diminue mais de manière inégale

Depuis le début des années 1990, la prévalence de la sous-alimentation, qui correspond au pourcentage de la population dont l'apport énergétique alimentaire est inférieur aux besoins énergétiques alimentaires (BEA), a diminué de près de 44 %, bien que très inégalement. Comparée à d'autres régions subsahariennes (Afrique de l'Est, centrale et australe<sup>9</sup>), l'Afrique de l'Ouest affiche de meilleurs résultats (Graphique 1.12).

Cet indicateur, établi par la FAO à partir des bilans alimentaires et diverses études réalisées au niveau des ménages<sup>9</sup>, permet d'évaluer la faim chronique et les déterminants du statut nutritionnel à long terme des ménages. Il ne reflète pas les phénomènes à court terme, tels que les pénuries saisonnières ou les fluctuations des prix alimentaires, ni ne prend en compte les crises alimentaires temporaires (Gennari, 2011). Cependant, appliqué globalement et sur une longue période, il permet de comparer les tendances entre pays et entre régions du monde. Seuls quatre pays de la région ont des

pourcentages de sous-alimentation au-dessus de la moyenne subsaharienne: le Tchad, la Sierra Léone, et le Libéria, tous touchés par des conflits ou des situations de post-conflits, ainsi que le Togo qui partait d'un niveau élevé en 1990-1992.

Le Ghana, le Nigéria, le Mali, la Mauritanie et le Burkina Faso combinent amélioration rapide de la situation nutritionnelle et prévalence faible de la sous-alimentation. (Graphique 1.13). La Gambie et le Libéria sont les seuls dont la situa-

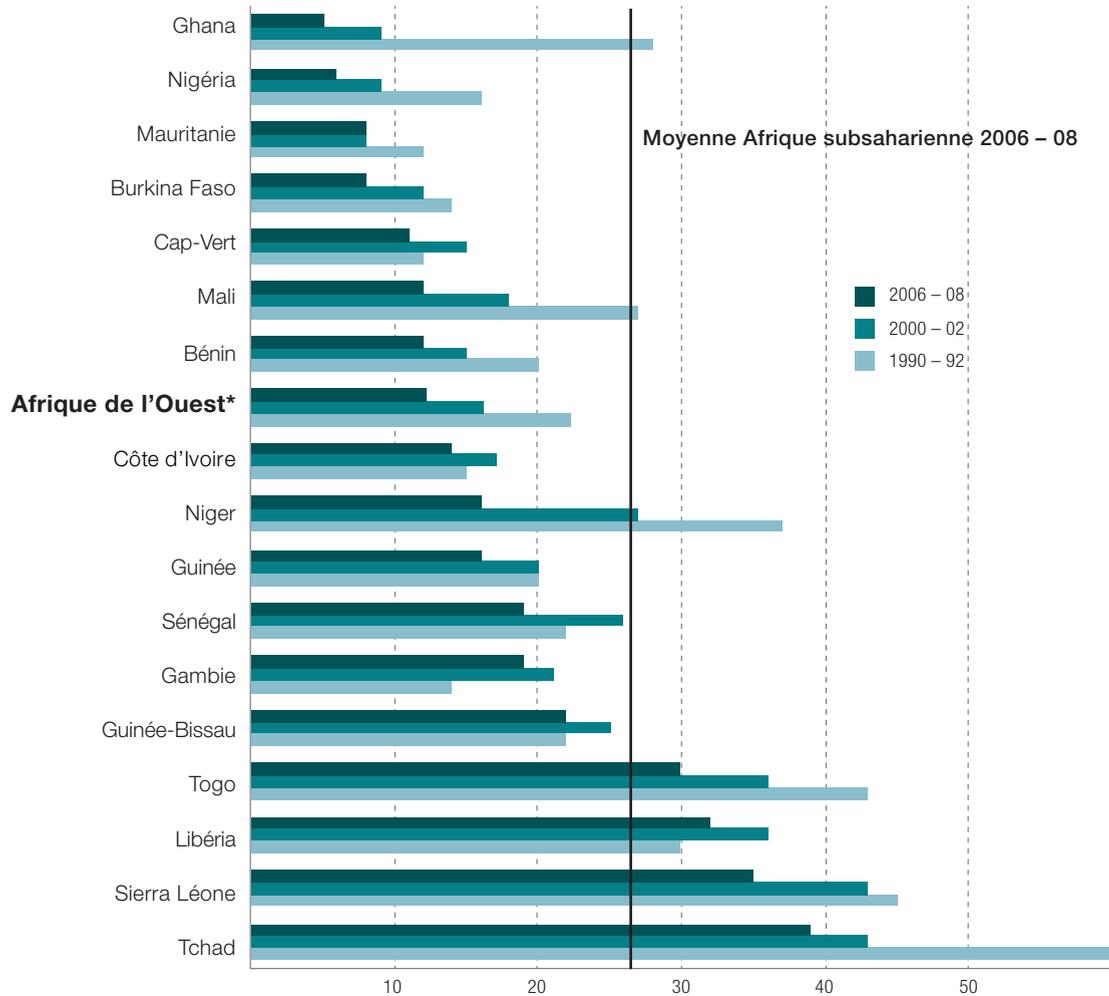
« Les pays ayant réduit leur taux de prévalence montrent, notamment, une productivité agricole croissante.

tion se dégrade sur les 16 ans. La Guinée-Bissau, après avoir vu son niveau de sous-alimentation croître, a retrouvé son niveau de 1990-92.

Les pays qui ont réduit leur taux de prévalence de la sous-alimentation montrent des caractéristiques communes: une productivité agricole en augmentation, une plus faible vulnérabilité aux catastrophes naturelles, une amélioration de l'indice de développement humain et un poids de la dette plus faible. Les

Graphique 1.12

Proportion de la population sous-alimentée



\*Moyenne pondérée

Sources : FAO 2012 ; calculs des auteurs

pays affichant des niveaux élevés et croissants de sous-alimentation ont aussi un « dividende de paix » plus faible, des résultats moindres en matière de qualité des politiques d'insertion sociale et d'équité et des taux de croissance de population plus élevés.

Les progrès récents enregistrés au Niger sont : la conséquence d'une nette amélioration des capacités de dépistage et d'une meilleure coordination entre les opérateurs de la lutte contre la malnutrition (circulation d'informations, coordination entre ONG, ONU et autorités). Au Ghana, la répartition des revenus étant a priori restée constante, l'amélioration s'explique par un meilleur accès à la nourriture (investissements en infrastructures et marchés). La production ghanéenne augmente également du fait de l'amélioration de l'environnement

économique (augmentation des revenus de la population et de la demande) de l'accès au marché pour les agriculteurs et de la recherche agronomique.

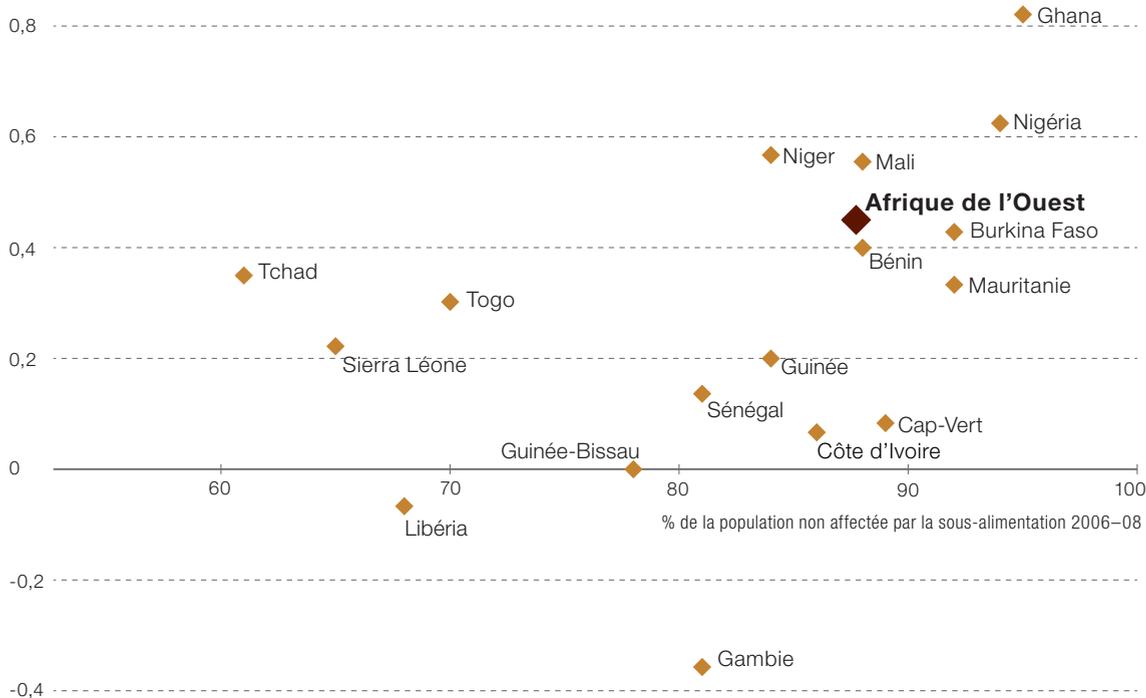
### Des progrès mesurables et des groupes toujours vulnérables

Les tendances observées au niveau de la sous-alimentation sont confirmées par l'indice de la faim dans le monde (IFM, *Global Hunger Index*). L'IFM, publié par l'IFPRI (International Food Policy Research Institute), est calculé en combinant trois indicateurs : la sous-alimentation, l'insuffisance pondérale des enfants et la mortalité infantile. L'indice offre ainsi plus d'informations sur un groupe particulièrement vulnérable, les enfants de moins

Graphique 1.13

États et progrès de la sous-alimentation, 1990–92 à 2006–08

Evolution de l'alimentation 1990–92 à 2006–08



Sources : FAO 2012 ; calculs des auteurs

de 5 ans, et classe les résultats de « bas » à « extrêmement alarmant ». Au niveau régional, l'IFM a baissé de 25 % au cours de deux dernières décennies, de 24,6 à 18,3<sup>10</sup> (18 % au niveau continental subsaharien). L'amélioration est particulièrement marquée sur la deuxième décennie (2000–2011). Entre 1990 et 2001, la situation s'améliore pour 11 pays sur 17 contre 16 entre 2001–2011 (Graphique 1.14). Seule la Côte d'Ivoire connaît une dégradation entre 1990 et 2011, de 16,6 à 18.

Les meilleures performances reviennent au Ghana au niveau de la région et du continent, qui passe d'une situation « alarmante » (21) à « modérée » (8,7) (Encadré 1.2). Les autres pays ayant le plus progressé sont la Mauritanie (-44 %), le Niger (-37 %), le Nigéria (-36 %) et le Bénin (-32 %).

Malgré une amélioration remarquable des indicateurs de sous-alimentation et de l'IFM en Afrique de l'Ouest, notamment à partir de 2000, la situation alimentaire reste critique. Selon la FAO, en 2006–08, 33 millions de personnes sont encore sous-alimentées (12 % de la population totale) contre 41 millions en 1990–92. Parmi elles, 14 millions de personnes vivent

dans les pays sahéliens (42 %) et 9 millions au Nigéria. Quatre pays ont réduit le nombre absolu de personnes sous-alimentées notamment le Nigéria (-6,9 millions) et le Ghana (-3,2 millions). Selon la classification de l'IFM,

**Encadré 1.2**

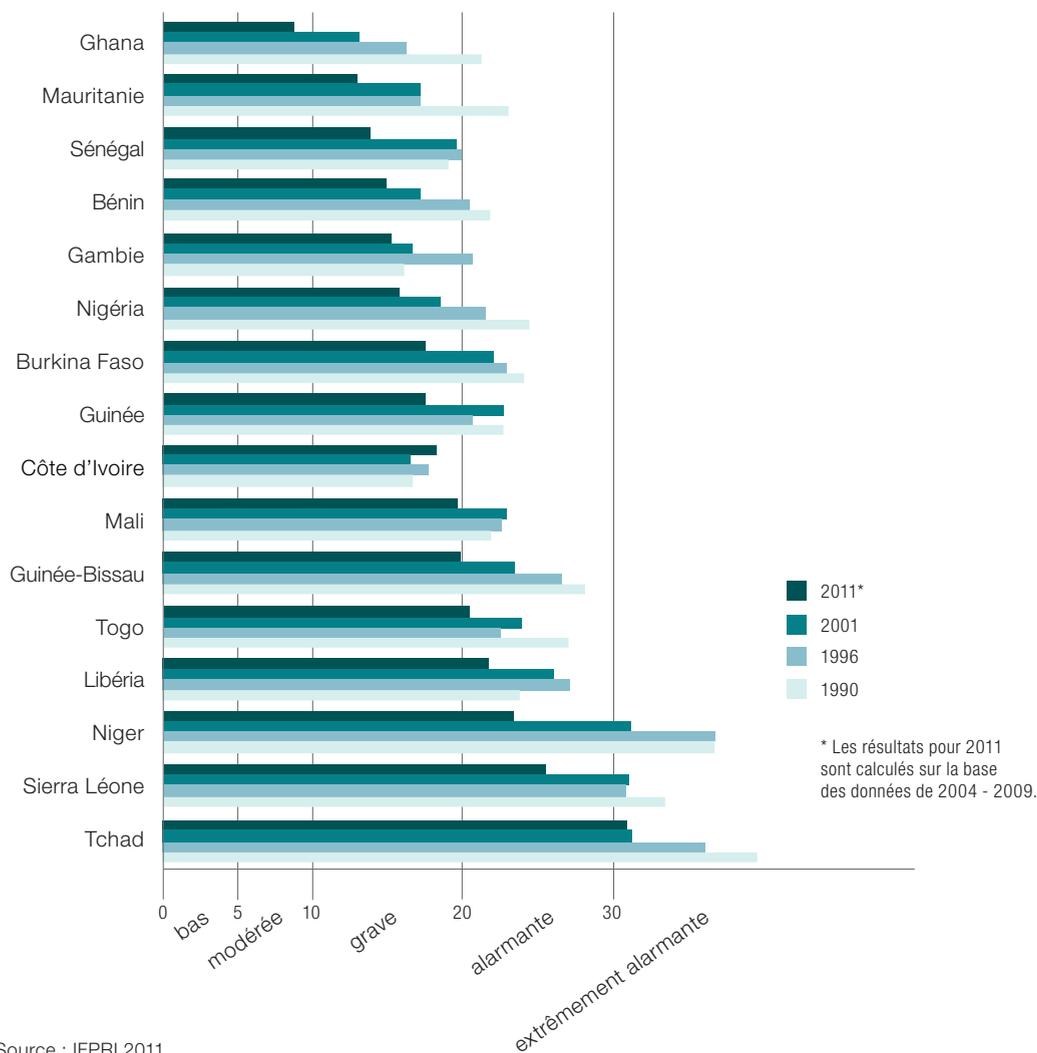
Transformation de l'agriculture et sécurité alimentaire au Ghana

« Le Ghana a été l'un des dix meilleurs élèves dans la lutte contre la faim avec une diminution de 59 % de son score IFM entre 1990 et 2011. Le succès du Ghana est le fruit d'investissements dans l'agriculture, le développement rural, l'éducation et la santé, y compris une forte augmentation des taux de vaccination (GSS, GHS et ICF Macro 2009). Le gouvernement a fourni aux agriculteurs des informations, des intrants agricoles tels que pesticides et engrais et des infrastructures comme des routes et des entrepôts. »

Source : IFPRI 2011, p. 14

Graphique 1.14

Indice de la faim dans le monde

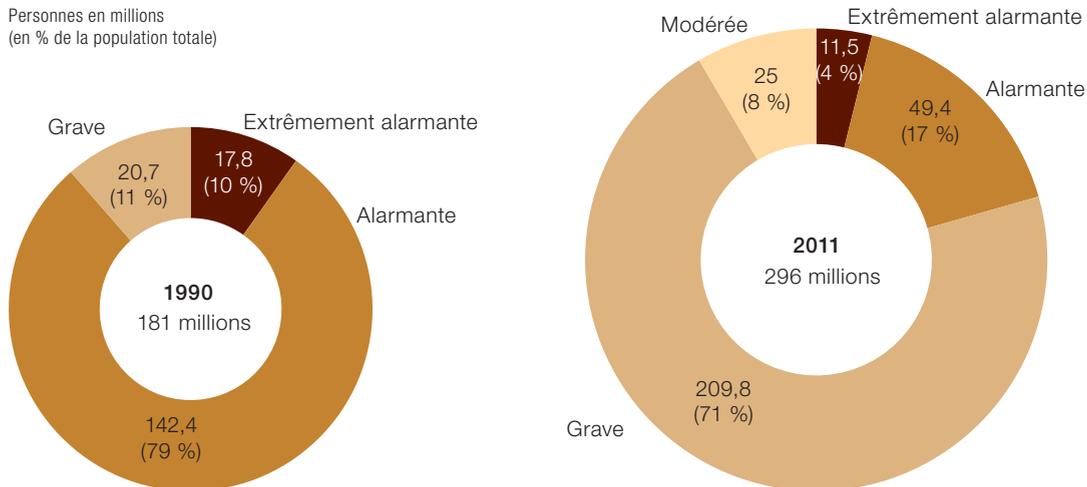


Source : IFPRI 2011

Graphique 1.15

Situation de la faim en Afrique de l'Ouest

Personnes en millions  
(en % de la population totale)



Sources : IFPRI 2011 ; CSAO/OCDE 2012

en 2011, 17 % de la population totale ouest-africaine est en situation «alarmante» et 4 % dans une situation «extrêmement alarmante» (Graphique 1.15). Ceci montre que la résilience reste fragile dans la mesure où plusieurs pays restent vulnérables aux chocs et crises alimentaires.

### Des crises fréquentes mais des crises différentes<sup>11</sup>

En matière de crise et d'urgence alimentaires, Rukandema et Gürkan (2003) rappellent que: «La pénurie peut être causée par une catastrophe naturelle ou par une catastrophe provoquée par l'homme, ou encore par les deux. (...) Les catastrophes naturelles sont causées par des événements (ou des dangers naturels) tels que les tremblements de terre, l'activité volcanique, les sécheresses, les inondations, les glissements de terrain, les cyclones tropicaux, les ravageurs et les infestations par les maladies, etc. Par ailleurs, les catastrophes provoquées par l'homme sont causées principalement par les guerres et les crises financières/économiques<sup>12</sup>».

À travers le monde, le nombre de pays vivant des situations de crise alimentaire a

augmenté, avec une proportion croissante pour celles provoquées par l'homme. Ceci est aussi le cas en Afrique de l'Ouest, même si la plupart des crises sont dues à une combinaison des deux facteurs. Les causes naturelles sont relativement plus fréquentes jusqu'en 1990. Entre 1981 et 2011, les pays membres du CILSS sont davantage touchés par les catastrophes naturelles que les autres pays (Graphique 1.16).

La Carte 1.2 montre le nombre d'années consécutives durant lesquelles les pays des diverses régions d'Afrique ont été touchés par les crises alimentaires. L'Afrique de l'Ouest a une situation relativement bonne au regard des autres régions, en termes d'incidence des

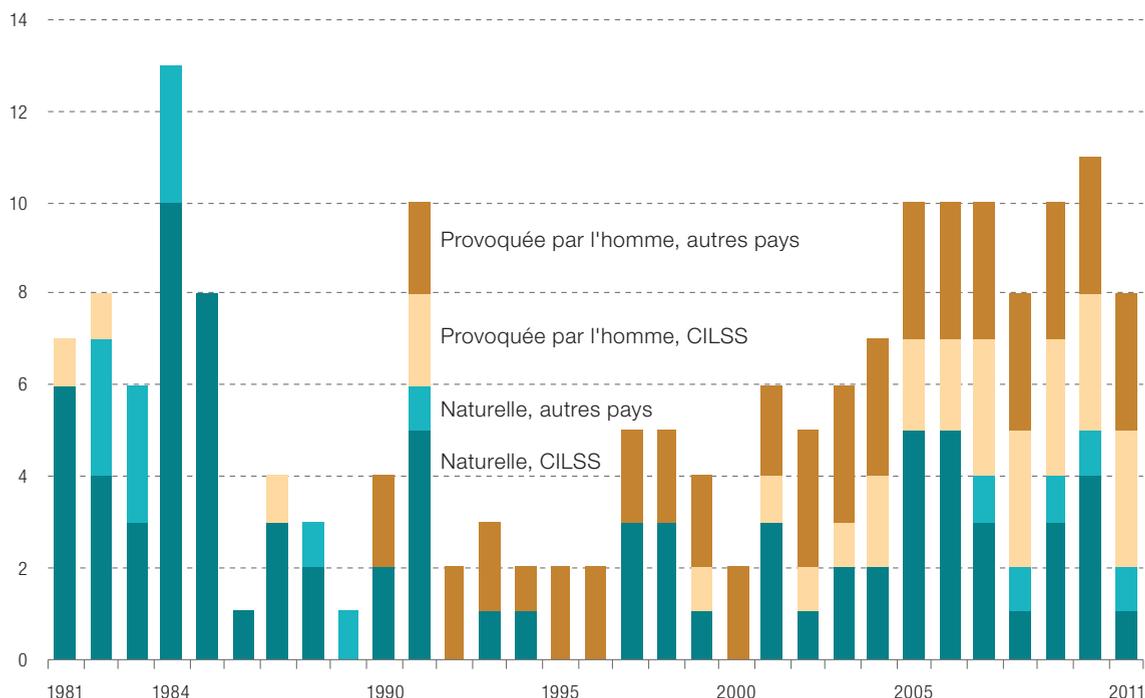
« Le nombre de pays vivant des situations de crise alimentaire a augmenté.

catastrophes naturelles. Les pays présentant la fréquence de crises la plus élevée sont aussi ceux qui sont plus touchés par les conflits et les risques sévères de catastrophes naturelles.

Il existe deux types de catastrophes naturelles, les graduelles comme les sécheresses, et les soudaines comme les inondations, les tremblements de terre, les cyclones/ouragans et les glissements de terrain.

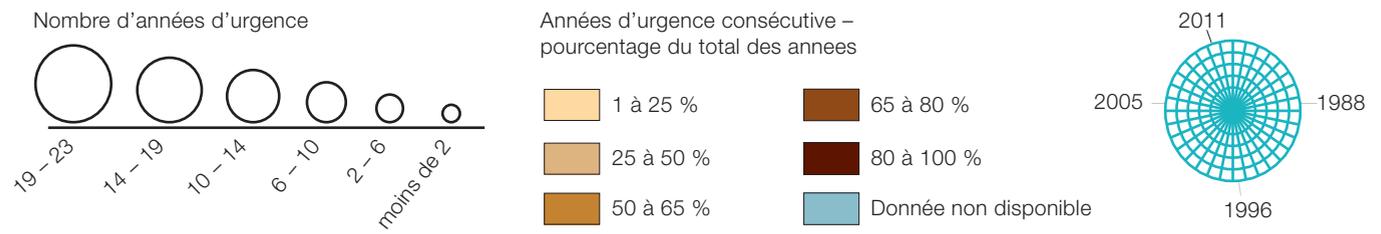
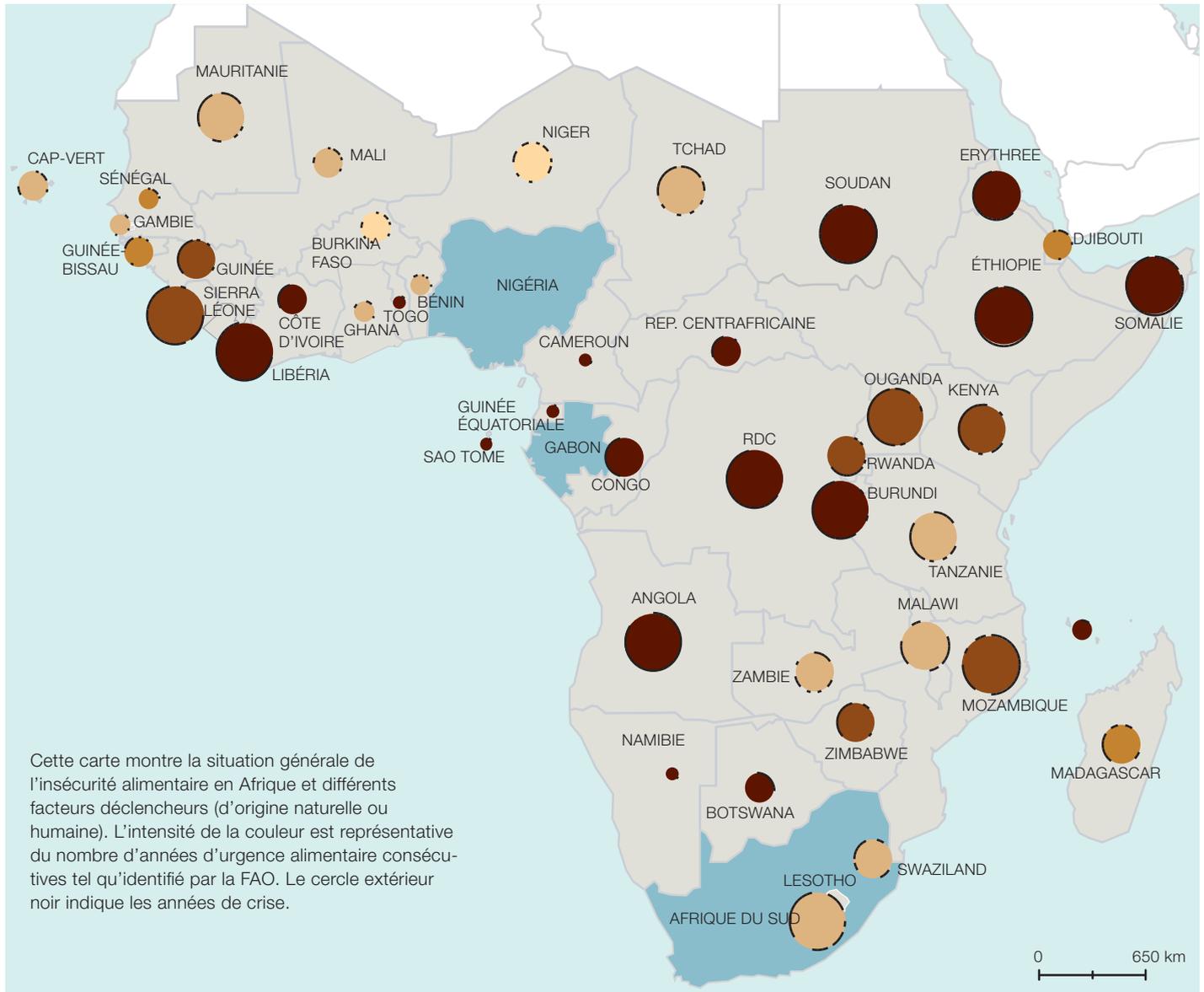
Graphique 1.16

Nombre et causes des crises alimentaires – CILSS et Afrique de l'Ouest



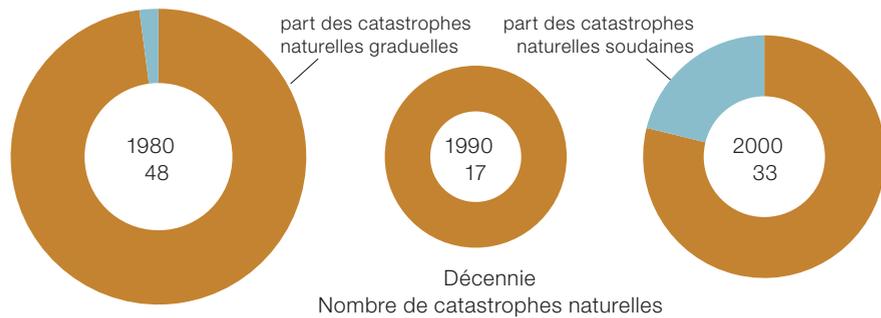
Source : FAO/SMIAR 2011

Carte 1.2  
Afrique et crises alimentaires, 1980–2011



Source : FAO/SMIAR 2011

Graphique 1.17  
Catastrophes naturelles soudaines et graduelles en Afrique de l'Ouest



Source : FAO/SMIAR 2011

Les crises consécutives aux catastrophes naturelles de premier type se prêtent à être contenues ou prévenues par des systèmes d'alerte précoce et un certain degré de préparation, qui peuvent en réduire les conséquences potentielles. La grande fluctuation de la production des cultures pluviales en Afrique subsaharienne et la fréquence des sécheresses, représentant des menaces pour le développement économique et social, peuvent affecter la sécurité alimentaire sur le long terme. Les chocs à court terme peuvent entraîner des impacts à plus long terme sur des moyens de subsistance vulnérables à travers la destruction de ce qui constitue la base des moyens d'existence et qui ne peut être reconstituée rapidement (ex: perte du bétail).

La région est principalement touchée par des crises à évolution lente, comme la sécheresse. Globalement, le nombre de catastrophes naturelles en Afrique de l'Ouest a diminué depuis les années 1980, même si le niveau des années 2000 est plus important que celui de la décennie précédente (Graphique 1.17). Le nombre, mais aussi la part des catastrophes naturelles soudaines, ont augmenté au cours de la dernière décennie.

Les deux principales causes des catastrophes provoquées par l'homme sont les crises économiques et les guerres civiles. Au niveau international, c'est la proportion des chocs socio-économiques qui a augmenté plutôt que les conflits ouverts, passant de 2 % dans les années 1980 à 11 % dans les années 1990 et 27 % après 2000. C'est aussi le cas en Afrique de l'Ouest depuis le début des années 1980.

Au cours des cinquante dernières années, la région a subi des conflits internes ou transfrontaliers. Selon la base de données sur les conflits de l'UCDP/PRIO<sup>13</sup>, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, tous les pays à l'exception du Bénin et du Cap-Vert ont traversé des crises de type, d'intensité et de durée diverses<sup>14</sup>. Le Tableau 1.1 montre qu'au cours des années, le Tchad, le Nigéria, le Libéria, la Sierra Léone et la Côte d'Ivoire sont les plus sérieusement touchés.

Le Centre pour le Développement International et la Gestion des Conflits (CDIGC) estime que sur les 25 pays présentant les plus hauts risques de nouvelles défaillances, tous, à l'exception de trois, se trouvent en Afrique. Parmi ces pays, dix se situent en Afrique de l'Ouest.

Tableau 1.1  
Conflits ouest-africains classés par niveau d'intensité, 1946–2011

	Intensité	Années pour le niveau 1	Années pour le niveau 2	Conflit 'Pénalité**
Bénin		0	0	0
Cap-Vert		0	0	0
Burkina Faso	1	2	0	2
Gambie	1	2	0	2
Togo	1	2	0	2
Ghana	1	3	0	3
Guinée	1	3	0	3
Mauritanie	1	4	0	4
Mali	1	6	0	6
Sénégal	1	10	0	10
Niger	1	12	0	12
Guinée-Bissau	1	1	1	101
Côte d'Ivoire	2	3	2	203
Sierra Léone	1	8	2	208
Libéria	2	9	3	309
Nigéria	1	3	4	403
Tchad	2	18	19	1918

\* Niveau 2 « guerre » a un poids relatif 100 fois plus grand que niveau 1 « conflits mineurs », Source: Uppsala Conflict Data Programme UCDP/PRIO Oslo

### Conjuguer risques et résilience

Le système mondial d'information et d'alerte rapide (SMIAR) de la FAO a développé un indice composite de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire combinant les risques et la résilience. Plusieurs facteurs sont responsables de la vulnérabilité des populations à l'insécurité alimentaire. Certains peuvent créer un risque pour les populations de se trouver en situation de précarité alimentaire ou de malnutrition (ou aggravent ces situations lorsqu'elles existent déjà), d'autres ont une incidence sur leur

résilience. Le risque est souvent défini comme la valeur probable d'un événement nuisible (soit la probabilité de survenue de ce risque, multipliée par la valeur de la perte imputable à cet événement). La résilience englobe : la capacité de réaction sociale, liée à l'accès aux services d'éducation et de santé, et la capacité de réaction macro-économique, liée aux performances économiques du pays et à sa capacité à mobiliser les ressources. Par conséquent, on estime qu'un groupe présentant une faible exposition au risque et une résilience élevée, a un faible degré de vulnérabilité. Inversement, un groupe ayant une exposition au risque élevée et une faible résilience est considéré comme très vulnérable.

À partir d'indicateurs structurels de long terme et d'informations conjoncturelles (ex : événements climatiques ou prix à la consommation) fréquemment mis à jour, la valeur de l'indice de vulnérabilité vise à (1) détecter des changements à court terme dans un pays présentant un risque d'insécurité alimentaire ; (2) suivre l'évolution de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire analysée rétroactivement ; et (3) estimer l'importance relative des facteurs (naturels) à l'origine d'une telle vulnérabilité.

Au niveau régional, il y a une relation entre la prévalence de la sous-alimentation et la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire.



L'échelle des valeurs s'étend de 0 à 1, les valeurs les plus hautes correspondant au pays les plus vulnérables. Il est composé des trois éléments principaux sur lesquels reposent la vulnérabilité ; (1) le degré d'exposition à des chocs potentiels de différents types, fonction du degré de diversification économique, du degré d'accès au marché et de la dépendance d'un pays aux produits alimentaires importés (poids relative dans l'index 19 %) ; (2) la relative sévérité des chocs et leur impact sur la sécurité alimentaire, fonction de la prévalence et de l'impact des catastrophes naturelles, de la variabilité de la production céréalière, de l'étendue des conflits et du niveau de l'inflation des prix (poids relatif dans l'index 56 %) ; (3) la capacité de réaction sociale et macro-économique (poids relatif dans l'index 25 %) <sup>15</sup>.

En 2010, le Tchad est le pays le plus vulnérable à l'insécurité alimentaire de la région, et le Cap-Vert le moins (Tableau 1.2). Les sept pays

les plus fragiles de la région figurent parmi les 20 plus fragiles au niveau mondial. Ils (a) ont une forte exposition structurelle à l'insécurité alimentaire (Niger, Mauritanie), (b) sont davantage touchés par les catastrophes, qu'elles soient d'origine naturelle ou humaine, ou les deux (comme pour le Tchad et le Bénin) et (c) montrent une capacité de réaction aux chocs plus faible (ex : Niger).

Tableau 1.2  
FAO/SMIAR Indice de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire, 2010

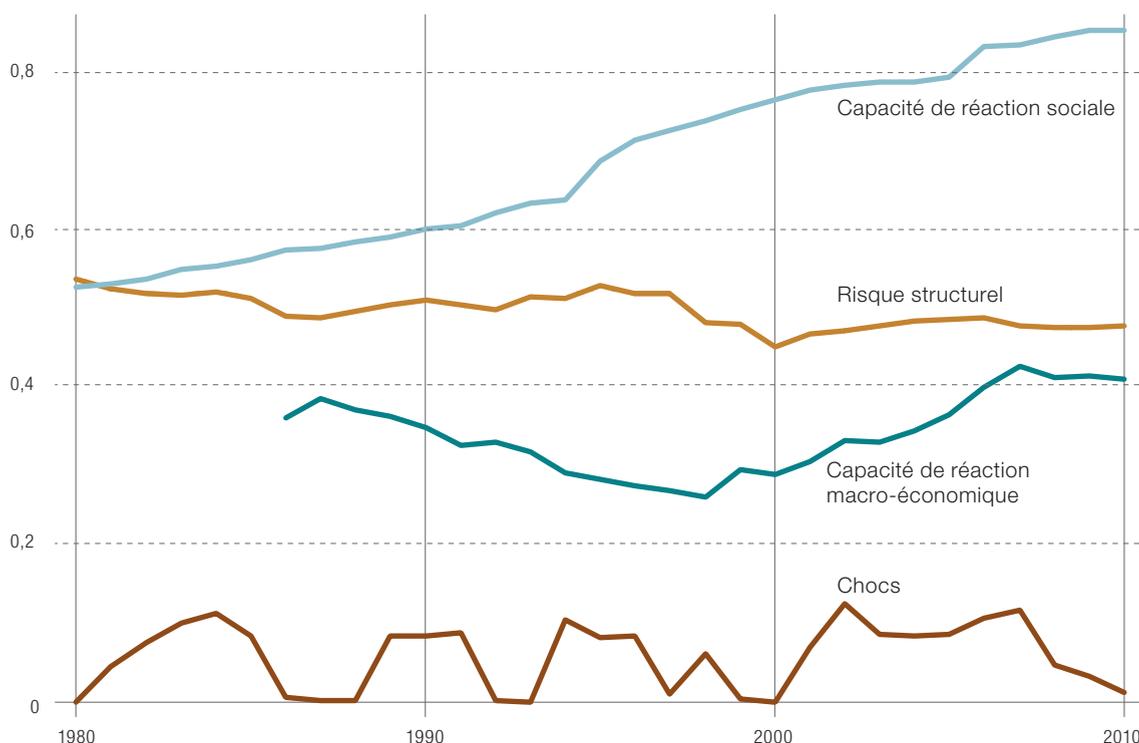
	Indice
Tchad	0,417
Bénin	0,403
Niger	0,400
Mauritanie	0,387
Mali	0,377
Nigéria	0,356
Libéria	0,348
Burkina Faso	0,345
Sierra Léone	0,343
Guinée	0,341
Togo	0,300
Guinée-Bissau	0,298
Ghana	0,286
Sénégal	0,283
Côte d'Ivoire	0,277
Gambie	0,271
Cap-Vert	0,188

Source : Troubat, N. FAO/GIEWS 2011

L'exposition structurelle aux risques, l'intensité des chocs et les capacités de résilience expliquent les performances du Cap-Vert (Graphique 1.18). Ses capacités de réaction sociale et macro-économique ont augmenté de 62 % et 13 % respectivement, du fait des progrès économiques accomplis entre 1980 et 2010. Le risque structurel à l'insécurité alimentaire a

Graphique 1.18

Composition de l'indice de vulnérabilité au Cap-Vert, 1980–2010



Source : FAO/SMIAR 2012

baissé de 11 % sur la même période et l'exposition aux chocs est restée faible.

Au niveau régional, il y a une relation entre la prévalence de la sous-alimentation et la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire. Lorsque la sous-alimentation est faible et tend à diminuer, le risque structurel lié à l'insécurité alimentaire baisse progressivement ou reste stable (ex : Nigéria). Inversement, les niveaux moyens de sous-alimentation correspondent à un risque structurel stable ou croissant d'insécurité alimentaire dans cinq cas sur sept. D'autre part, la majorité des pays présentant un niveau élevé de sous-alimentation affichent parallèlement un risque structurel d'insécurité alimentaire progressivement croissant.

Les pays qui ont tendance à connaître des chocs très sévères sont ceux qui sont dans une situation de sous-alimentation élevée. Les pays dans ce cas sont touchés, non seulement par des catastrophes naturelles mais aussi par des conflits (Tchad, Sierra Léone et Libéria). Les facteurs sous-jacents à la capacité de résilience sont en corrélation avec la prévalence de la sous-alimentation : dans quatre cas sur cinq,

la capacité de réaction est stable ou diminue dans les pays où la sous-alimentation est élevée. Les pays ayant la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire la plus élevée sont le Tchad, la Guinée-Bissau et le Niger.

Les efforts des pays ouest-africains et leurs organisations régionales dans la mise en œuvre des programmes nationaux et régionaux de sécurité alimentaire<sup>16</sup> témoignent de l'importance qu'ils attachent à la prise en compte des risques et de la résilience. Un des trois programmes mobilisateurs du pacte régional de partenariat pour la mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA est axé sur la réduction de la vulnérabilité alimentaire et la promotion de l'accès durable à l'alimentation. Son objectif global « est de contribuer à assurer la couverture des besoins alimentaires des populations vulnérables et de réduire la vulnérabilité structurelle des populations tant en milieu rural qu'en milieu urbain » (CEDEAO, 2009). Ce programme prévoit notamment la définition d'une approche régionale des filets de sécurité ainsi que la promotion des instruments régionaux de sécurité alimentaire.

La Stratégie régionale de Stockage de sécurité alimentaire qui opérationnalise la composante du programme régional d'investissements de l'ECOWAP/PDDAA (2011) a fait l'objet d'une concertation avec les autres organisations régionales (UEMOA et CILSS) et les réseaux d'acteurs (OP, ONG). Cette stratégie

globale vise à assurer la convergence et la complémentarité avec les politiques nationales de stockage. Elle s'inscrit en cohérence avec le Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire (CSSA) du CILSS dont l'un des objectifs est « l'obtention d'une sécurité alimentaire complète pour le Sahel à l'horizon 2015 ».

NOTES

- 1 Le peuplement décrit la croissance et la distribution spatiale de la population à l'intérieur d'un pays ou d'une région.
- 2 WALTPS: West Africa Long Term Perspective Study.
- 3 La production d'énergie (en kcal) disponible pour la consommation alimentaire, calculée à partir des bilans alimentaires de la FAO, exclut toute production agricole non utilisée pour la consommation humaine (comme les matières premières et l'alimentation animale) et les quantités produites qui ne sont pas disponibles directement pour la consommation humaine (semences, pertes, etc.).
- 4 [www.fao.org/hunger](http://www.fao.org/hunger).
- 5 La production mise en marché correspond aux quantités effectivement offertes sur les marchés. Elle est estimée à partir des disponibilités alimentaires moyennes par personne, multipliées par le nombre de producteurs agricoles. Cette quantité, assimilée à l'autoconsommation des producteurs, est ensuite soustraite à la production totale fournissant ainsi une première approximation des quantités mises en marché.
- 6 Croissance calculée en kcal.
- 7 La notion de productivité agricole renverra, tout au long de ce rapport, à la productivité du travail agricole, c'est-à-dire à la production par agriculteur. Le terme de rendement agricole sera utilisé pour la production par hectare récolté.
- 8 Voir notamment FAO/SOFI, 2008.
- 9 Enquêtes de consommation alimentaire et de diversité de l'alimentation, enquêtes nutritionnelles ou enquêtes sur le niveau de vie.
- 10 Moyenne arithmétique au niveau régional.
- 11 Cette section rassemble un certain nombre de sources de données et types d'analyse: (a) la base de données temporelles FAO/SMIAR des pays classés comme « en crise et nécessitant une aide extérieure », (b) la base de données du CRED/OFDA des catastrophes naturelles et situations d'urgence humanitaire, (c) le programme conflict data (données de conflits) de l'Université d'Uppsala (Suède), et (d) les données et analyses du Center for International Development and Conflict Management (CIDCM) de l'Université de Maryland (USA). Il s'appuie aussi sur les travaux récents de la FAO, présentés dans la publication 2009 SOFI « Combattre l'insécurité alimentaire lors des crises prolongées ».
- 12 La spéculation en fait désormais partie.
- 13 Uppsala University Conflict Data Programme, Mise à jour 2011.
- 14 La base de données distingue quatre types de conflits: extra-systémique, inter-États, internes et internes internationalisés (tels que la guerre du Biafra). Les niveaux d'intensité sont classés en niveau 1 pour les « conflits mineurs » impliquant moins d'un millier de morts et en niveau 2 pour les « guerres » présentant un nombre plus important de pertes humaines.
- 15 La composition de l'indice et le poids relatif de chaque variable sont présentés en Annexe A.
- 16 Souvent connus sous le nom de Programmes nationaux d'investissement agricole (PNIA) et programmes régionaux d'investissement agricole (PRIA).

Bibliographie

- AFD (Agence Française de Développement) (2009), « Africapolis, Dynamiques de l'urbanisation, 1950–2020 : Approche géostatistique, Afrique de l'Ouest », Paris.
- Alinovi, L., G. Hemrich et L. Russo (2008), « Beyond relief: Food security in protracted crisis, FAO and Practical Action Publishing », Rugby.
- Banque mondiale (2009), « Rapport sur le développement dans le monde: repenser la géographie économique », Washington, DC.
- Beintema, N. & G. J. Stads (2011), « African Agricultural R&D in the New Millennium – Food Policy Report », Agricultural Science & Technology Indicators. Rome.
- Cafiero, C. (2011), « Assessing Undernourishment – FAO's current methods and proposals for improvement », FAO, Rome.
- Centre Régional AGRHYMET (2010), « Le Sahel face aux changements climatiques: Enjeux pour un développement durable », Comité permanent inter-états de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), Ouagadougou, Burkina Faso.
- CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) (2008), « Les potentialités agricoles de l'Afrique de l'Ouest », Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde.
- Club du Sahel/OCDE (1998), « Pour préparer l'avenir de l'Afrique de l'Ouest. Une vision à l'horizon 2020 », Étude des perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest (West Africa Long-Term Perspective Study), Éditions OCDE Paris.

- Commission de la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) (2008), « Regional Agricultural Policy for West Africa: ECOWAP », CEDEAO, Condé-sur-Noireau, Belgique.
- CSAO (2009), « Atlas régional de l'Afrique de l'Ouest », Coll. « Cahiers de l'Afrique de l'Ouest », Éditions OCDE, Paris.
- CSAO (2011), « Crise rizicole de 2008 : chocs et nouveaux enjeux », Coll. « Enjeux ouest-africains » n°02, OCDE, Paris.
- Fan, S., B. Omitola et M. Lambert (2009), « Public spending for agriculture in Africa: Trends and composition ». Regional strategy analysis and knowledge support system, working paper n°28, IFPRI, Washington, D.C.
- FAO (2005), « The state of food insecurity in the world – 2005, Eradicating world hunger – key to achieving the Millennium Development Goals », FAO, Rome.
- FAO (2006), « L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde – 2006, Éradiquer la faim dans le monde – bilan 10 ans après le Sommet mondial de l'alimentation », FAO, Rome.
- FAO (2008), « The state of food insecurity in the world – 2008, High food prices and food security – threats and opportunities », FAO, Rome.
- FAO (2009), « The special challenge for subsaharan Africa. How to feed the world in 2050 », FAO, Rome.
- FAO (2010), « The state of food insecurity in the world, Addressing food insecurity in protracted crises », FAO, Rome.
- Gennari, P. (2011), « The FAO chronic hunger index. Measuring food insecurity and assessing the sustainability of global food systems », National Academy of Sciences, Washington, D.C.
- Hewitt, J., J. Wilkenfeld et T. Gurr (2010), « Peace and conflict 2010 – Executive summary », Center for international development and conflict management, University of Maryland, Paradigm Publishers, Boulder.
- IDASA's Economic Governance Programme (2010), « Conference report on governance and small-scale agriculture in West Africa », IDASA, Nairobi.
- IFPRI (International Food Policy Research Institute) (2009), « The concept of the global hunger index », IFPRI, Washington, D.C.
- IFPRI (International Food Policy Research Institute) (2011), « Transforming African economies – Factsheet on Nigeria », IFPRI, Washington, D.C.
- OFDA/CRED (2011), « 2010 disasters in numbers », International disaster database, Brussels.
- Salliot, E. (2010), « Revue des événements sécuritaires au Sahel 1967–2007 », Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, OCDE, Paris.
- Troubat, N. (2011), « The Early warning index for external assistance requirement for food (EWEAR) », Global Information and Early Warning System, FAO, Rome.
- UN Habitat (2010), « The state of African cities 2010: Governance, Inequality and Urban Land Markets », Nairobi.
- WAEMU Commission & ECOWAS Executive Secretariat (2006), « Regional integration for growth and poverty reduction in West Africa: Strategies and plans of action », ECOWAS, Abuja & Ouagadougou.
- World Bank Development Research Group (2009), « World Development Report, 2009: Reshaping economic geography », World Bank, Washington, D.C.



## Chapitre 2

---

# Géographie économique et dynamiques de peuplement

---

2.1	Les courants théoriques et approches démo-spatialisées .....	48
2.2	Des données homogénéisées de peuplement pour une réflexion régionale .....	56

### **Messages clés**

- La sécurité alimentaire est une dimension du développement. La géographie économique en est une grille de lecture, qui articule espaces et interactions entre agents économiques;
- La concentration du peuplement est une réponse aux mutations économiques, sociales et politiques à l'œuvre dans la région; l'urbanisation est consubstantielle du développement économique. Les politiques sont appelées à accompagner ces évolutions et à mieux les intégrer dans les stratégies de sécurité alimentaire ;
- Les données de population disponibles ne permettent pas – définitions et méthodes différentes, recensements irréguliers – une analyse régionale des dynamiques de peuplement;
- Un exercice de modélisation démo-économique et spatialisée permet d'intégrer les caractéristiques de la population – agricole et non agricole, moderne et informelle – aux différents milieux – urbains et ruraux.

## 2.1 LES COURANTS THÉORIQUES ET APPROCHES DÉMO-SPATIALISÉES

### La Nouvelle géographie économique (NGE) et le «WDR 2009»

La Nouvelle géographie économique émane de la contribution d'une génération d'économistes à la compréhension des dimensions spatiales du développement économique. À la suite de Paul Krugman<sup>1</sup>, ces derniers attirent l'attention sur le passage d'une géographie économique basée sur la distribution spatiale des dotations naturelles (éléments de géographie physique, ressources exploitables, peuplement et plus ou moins grande proximité des rivières et des côtes versus obstacles naturels aux échanges) à une géographie économique davantage déterminée par les interactions entre agents économiques, les infrastructures de transport et de communication qui facilitent la mobilité et la concentration des activités, des hommes et des innovations. «L'idée centrale est que l'agglomération des activités de production résulte d'un arbitrage entre coûts d'échange et économies d'échelle» (Montaud, 2003). Par un phénomène de causalité circulaire, «la production industrielle tend à se concentrer là où le marché est grand, mais le marché est grand là où la production industrielle est concentrée» (Krugman, 1991).

Le développement économique, du fait du développement des marchés, s'accompagne dans un premier temps, d'une évolution économique différenciée entre régions et d'une

concentration des hommes dans les espaces et autour des agglomérations les plus dynamiques (Banque mondiale, 2009). On considère que le mouvement d'urbanisation est consubstantiel à la croissance économique : à la fois sa conséquence et sa condition ; que la concentration du peuplement est un phénomène naturel et irréversible. Comme le soulignent les participants du Forum Urbain de Vancouver (2006), il est alors préférable de prévoir la croissance urbaine, l'anticiper et l'accompagner au mieux.

La prise en compte dans les politiques de développement des échelles géographiques des processus de transformation en cours dont l'urbanisation, constitue l'un des apports du rapport «Repenser la géographie économique» (WDR Banque mondiale, 2009). Il préconise un ajustement majeur des politiques d'urbanisation et de développement régional à une théorie spatiale «englobante» du développement économique. Longtemps, l'idée a prévalu que les flux migratoires vers les centres urbains ne répondaient pas à un besoin de main-d'œuvre et généraient une charge supplémentaire pour la gestion des villes, une paupérisation de l'espace urbain et une dégradation des conditions de vie de ces populations d'origine rurale. Le rapport propose une compréhension positive du lien entre mobilité de la population et croissance économique. Il rappelle que, alors que les transformations sociales et institutionnelles sous-jacentes au développement, notamment le passage d'une

économie agricole à une économie industrielle et de services, sont bien documentées mais les transformations spatiales, tout aussi importantes, le sont moins. Le rapport montre que le développement économique repose en grande partie sur l'exploitation des économies d'échelle et la circulation des biens et des services dans l'espace. Les transformations dans la répartition spatiale de la population et l'aménagement des territoires se traduisent par une/un :

- Concentration des activités (accroissement de la taille des unités de production, proximité des entreprises en amont et en aval) et des hommes (expansion du marché du travail et de la demande locale);
- Réduction des distances-temps entre agents économiques et marchés (élargissement des marchés et réduction des coûts de transaction);
- Abaissement de tous les obstacles naturels et institutionnels qui s'opposent aux échanges (frontières et réglementations).

La concentration, la baisse du coût des transactions et la suppression des obstacles à la libre circulation des hommes, des biens et des informations apparaissent comme consubstantielles au développement économique, à la fois moyens et résultats de ce dernier, dans un processus circulaire s'auto-alimentant. En matière d'intervention publique, il s'agit de concevoir les politiques et les institutions qui peuvent aider les pays en développement à profiter de la concentration économique tout en maintenant des disparités spatiales et sociales raisonnables et en promouvant une meilleure intégration des espaces aux marchés.

Trois dimensions fondent le raisonnement du rapport de la Banque mondiale (2009) :

- «La densité désigne la masse économique par unité de superficie, ou la compacité géographique de l'activité économique»;
- «La distance concerne la facilité ou la difficulté avec laquelle les marchandises, les services, la main-d'œuvre, le capital, les informations et les idées traversent l'espace. [...] En ce sens, la distance est un concept économique»;
- «Les divisions [...] surviennent lorsque les frontières ne sont pas correctement gérées. Elles vont des restrictions modérées sur les mouvements de biens,

de capitaux, de populations et d'idées jusqu'à des divisions plus sérieuses déclenchées par des conflits territoriaux ou des guerres civiles. et entre les pays. C'est la persistance des divisions entre États-nations qui différencie la géographie économique des pays et des régions».

### Les modèles démo-économiques du développement et WALTPS<sup>2</sup>

La croissance démographique des années 1970 que vivent les pays en développement redimensionne les débats sur les relations entre démographie et économie et l'impact négatif de la première sur la seconde (effet malthusien). De nombreux modèles sont développés dans cette lignée avec des limites reconnues quant au manque de fondement théorique et à la faiblesse statistique lorsqu'appliqués dans les pays en développement. Ils conduisent cependant à intégrer dans une même représentation des conditions économiques et des variables démographiques.

«L'expression démo-économie désigne la caractéristique fondamentale de l'approche. Celle-ci est relative au fait que l'on cherche à rendre compte conjointement des phénomènes démographiques et économiques. L'approche démo-économique ne se résume pas pour autant à juxtaposer deux systèmes développés indépendamment l'un de l'autre mais bien à les intégrer dans une même représentation» (Mesplé-Somps, 2001).

Dumont et Mesplé-Somps (1999) distinguent les principales caractéristiques des modèles démo-économiques (MDE). Ils :

- «relèvent d'une approche macro-économique (...) à un niveau plus ou moins élevé d'agrégation (international, national ou régional) (...) pour décrire les relations existant entre les conditions de l'activité et les variables démographiques;
- sont dynamiques (...) et intègrent la dimension temporelle;
- sont fortement endogènes (...) avec une tendance à la limitation à l'extrême du nombre d'entités prédéterminées;
- se distinguent par différents degrés de désagrégation sectorielle et spatiale dans les modules démographique et

économique. (Ainsi, on optera ou non pour une différenciation des catégories de la population par le sexe et par l'âge, on distinguera ou non les zones régionales rurales et urbaines, on détaillera plus ou moins les secteurs de production);

- sont orientés vers le long-terme ».

Ils existent des modèles dits d'offre et de demande. Les premiers à l'image des thèses de Malthus « considèrent que la croissance du produit par tête est contrainte par l'évolution

La prise en compte des données démographiques mais également de la spatialisation au travers des dynamiques de peuplement est primordiale.



des facteurs de production (travail et capital) ». Généralement, ces modèles observent une relation neutre ou négative entre démographie et croissance économique. D'autres modèles, dont l'étude WALTPS s'est inspirée, posent que la production est contrainte par la demande.

Si historiquement, les premiers types de travaux abordent peu les questions de répartition dans l'espace de la population et des activités économiques, des modèles Isserman (1986) et Bachue (étude Yougoslavie) s'intéressent à la « modélisation des différentes évolutions sur le territoire de différents pôles urbains et des zones rurales ». Cette prise en compte, non plus uniquement de données démographiques mais également de la spatialisation au travers des dynamiques de peuplement, est primordiale.

Les MDE sont une forme d'extension et d'adaptation de la comptabilité sociale, d'abord utilisée pour analyser l'impact de grandes opérations d'aménagement. La comptabilité nationale standard propose un cadre de compréhension et de projection du changement. Toutefois, ce cadre conceptuel est essentiellement adapté à une économie avancée, dans laquelle le peuplement est quasi stabilisé, les infrastructures de transport largement développées et les entreprises échangent entre elles et, pour une faible part, avec l'extérieur... Les économies de l'Afrique de l'Ouest ne répondent pas à cette définition ou, plus exactement, seule une partie limitée de ces économies – dite modernes – y répond (avec une dépendance élevée à l'extérieur).

La Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) est un tableau analogue à un Tableau des

Échanges Interindustriels (TEI), dans lequel interviennent (à côté de la décomposition de l'activité économique en secteurs et branches) les différents agents de l'économie que sont les ménages, suivant leur activité principale (agriculteurs, agents du secteur informel, du secteur privé moderne et du secteur public...), les entreprises (de production et de services), les institutions publiques (État, collectivités territoriales diverses), le reste du pays et le monde extérieur. Les comptes d'agents sont équilibrés, en recettes et dépenses (accumulation incluse), suivant le principe que les revenus des uns constituent les dépenses des autres. La comptabilité sociale substitue donc aux catégories classiques de la comptabilité nationale (secteurs et branches de l'économie) les catégories de population concernées.

L'étude WALTPS, part de ces instruments d'analyse (MCS) pour proposer un outil de prospective adapté aux économies en développement, en décomposant notamment la population en différentes strates (primaire, moderne et informelle) réparties entre différents milieux (capitale économique ou politique, villes principales, petites villes et milieu rural). Cette matrice dite de peuplement est l'une des entrées des modèles démo-économiques.

La thèse (ou paradigme) de cette approche – formalisée dans un modèle démo-économique et spatial – est que, si la minorité dite moderne de ces économies fonctionne comme celle des pays développés, la plus grande part de ces économies fonctionne sur un principe différent, suivant lequel c'est la demande qui commande l'offre. Ceci s'applique tout particulièrement au secteur informel et à la satisfaction des besoins essentiels, dont l'alimentation. Ledit modèle permet de construire et d'examiner les implications économiques de situations futures de peuplement – i.e. de volumes de population prévisibles et de répartitions plausibles de ce peuplement entre les divers milieux différents à des dates plus ou moins éloignées – tant en ce qui concerne les niveaux de revenu que les investissements ou les échanges entre les différentes strates et milieux. Prenant en considération l'existence de comportements économiques spécifiques, il est en particulier adapté à l'analyse des productivités de l'activité agricole, souvent sous-estimées par la comptabilité nationale qui dissocie production et consommation et, de ce fait, ne vérifie pas la

Encadré 2.1

## L'étude des perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest (WALTPS)

Elle montre qu'un des vecteurs les plus importants de changement en Afrique de l'Ouest est la croissance rapide de la population et sa corrélation avec l'urbanisation et les processus de recompositions du peuplement. Ce dernier est défini comme la croissance et la redistribution de la population dans chaque pays et à travers la région. Quelques-unes des conséquences sont la densification des zones sud des pays sahéliens ainsi que les zones nord des pays côtiers, un taux d'urbanisation élevé et un développement de réseaux secondaires urbains, de réseaux routiers connectant les zones rurales et urbaines et une augmentation des dynamiques de marchés.

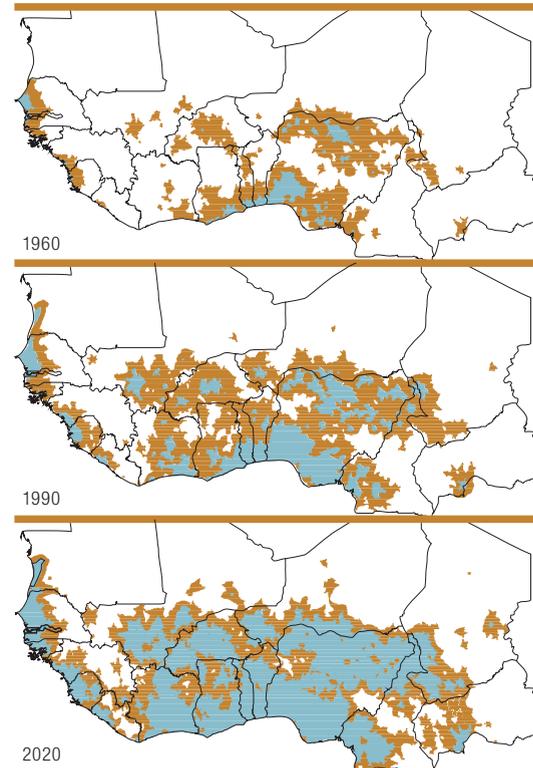
L'étude met en évidence une corrélation entre la densité de la population rurale, la productivité agricole et la proximité des marchés urbains. Les villes exercent une influence croissante sur la production de leur hinterland rural (carte). Les opportunités commerciales croissantes sont saisies par les populations rurales. Elles leur permettent de surmonter les contraintes physiques et de passer d'une agriculture extensive à des modes de production plus intensifs. Selon WALTPS, cette évolution n'est pas uniforme. Dans les zones les mieux connectées aux marchés urbains, une nouvelle classe d'entrepreneurs agricoles émerge, travaillant de façon plus intensive – probablement plus durable – et investissant sa propre épargne dans des exploitations de plus en plus capitalistes. Mais ces nouveaux entrepreneurs resteraient minoritaires.

WALTPS décrit l'économie urbaine qui absorbe une grande partie du croît démographique. Elle est (et restera) très majoritairement informelle. Cette économie populaire ayant pour principale fonction d'accueillir en ville de nouveaux arrivants (on partage le travail plutôt

que d'accumuler du capital), elle ne génère que lentement une classe d'entrepreneurs dont l'activité dépasse le niveau de survie. Elle comprend une classe très pauvre, régie par une économie de survie, où l'on retrouve généralement une grande partie des nouveaux urbains.

La concentration de la population et de l'activité économique et des échanges (marché) est porteuse de croissance et de développement. Mais cette croissance sera d'autant plus forte et ses fruits mieux répartis que des politiques d'accompagnement de la mobilité spatiale et sociale seront mises en œuvre ; ces politiques devant à la fois encourager les mutations à l'œuvre et en corriger les contrecoups.

Expansion des aires d'attraction des marchés urbains 1960 – 1990 – 2020



Source : WALTPS 1994 © Club du Sahel / OCDE 1994

cohérence entre les données de production et celles de la consommation.

Ces exercices répondent en partie à la faiblesse des statistiques qui peut engendrer des erreurs de diagnostics et donc mal orienter

les politiques. Cette faiblesse est le fait du peu et de l'irrégularité des recensements et enquêtes (consommation), de la rareté et du peu de fiabilité des statistiques (de la difficulté également d'en générer de plus fiables), de la

non-homogénéisation des définitions retenues, de calculs basés uniquement sur la comptabilité nationale (qui omet notamment les activités informelles qui constituent un large volume des échanges).

### Les limites des approches géo et démo-économiques

Les approches retenues sont inévitablement réductrices en mettant l'accent sur un paradigme central au détriment d'autres mécanismes et les instruments proposés ne couvrent pas la totalité du champ du développement économique, social et spatial. La nouvelle géographie économique sous-estime la part de la géographie économique encore sous la dépendance des dotations naturelles – d'autant plus importante que le

pays est à un stade économique peu avancé – le fonctionnement des activités informelles et les inerties ou résistances au changement des populations concernées. De même que les résultats obtenus par les matrices de peuplement et les modèles démo-économiques et spatiaux proposés sous-estiment l'impact croissant de la mondialisation sur la transformation des économies en voie de développement. La combinaison des deux cadres (NGE et MDE) s'impose cependant. Le premier justifie l'hypothèse de la poursuite de la redistribution du peuplement – du mouvement d'urbanisation, de l'évolution du rapport entre population rurale et population urbaine. Le second pourrait mieux rendre compte du fonctionnement et de la place du vaste secteur informel dans l'économie réelle des pays ouest-africains.

#### Encadré 2.2

##### Définition de la sécurité alimentaire

« La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active »

Cette définition présente quatre dimensions de la sécurité alimentaire :

##### **La disponibilité physique des aliments :**

la disponibilité alimentaire porte sur le « côté de l'offre » de la sécurité alimentaire et est déterminée par le niveau de production alimentaire, les niveaux de provisions, et le commerce net.

##### **L'accès économique et physique aux aliments :**

de bonnes provisions alimentaires au niveau national ou international ne garantissent pas en soi la sécurité alimentaire des ménages. Les inquiétudes par rapport à l'accès insuffisant aux aliments ont mené à une concentration sérieuse des politiques sur le revenu, les dépenses, le marché et le prix des aliments pour atteindre les objectifs de sécurité alimentaire.

**L'utilisation des aliments :** l'utilisation porte sur la façon dont le corps optimise les différents nutriments présents dans les aliments. De bonnes pratiques de soins et d'alimentation, de préparation des aliments, de diversité du régime alimentaire et de distribution des aliments à l'intérieur du ménage, ont pour résultat un apport adéquat d'énergie et de nutriments. Ceci s'ajoute à une bonne utilisation biologique des aliments consommés, et détermine l'état nutritionnel des individus.

##### **La stabilité des trois autres dimensions**

**dans le temps :** Même si l'apport alimentaire est adéquat aujourd'hui, l'individu est toujours considéré à risque de souffrir d'insécurité alimentaire si sur une base régulière, il a un accès inadéquat aux aliments et risque une détérioration de son état nutritionnel. Les conditions climatiques défavorables (sécheresses, inondations), l'instabilité politique (troubles sociaux), ou les facteurs économiques (chômage, augmentation du prix des aliments) pourraient avoir un impact sur l'état de sécurité alimentaire ».

Source : FAO, Sommet mondial de l'alimentation 1996

Enfin, on ne dispose pas d'une modélisation de l'évolution démographique avec le développement économique. On dit couramment que la croissance économique est un facteur majeur de la baisse de la fécondité, notamment par le biais de la santé et de l'éducation, mais on dit aussi que la baisse de la fécondité est un facteur de la croissance économique, par le biais du « dividende démographique » (l'évolution favorable du rapport entre population active et population inactive). À défaut de modèle, des relations partielles, comme la relation entre niveau d'éducation et fécondité ou l'avance de la baisse de la fécondité en milieu urbain par rapport à la baisse en milieu rural, ... sont à prendre en compte, en plus des travaux de prospective des démographes. Seul l'accroissement exogène de la population est considéré dans le cadre référent sans intégrer les effets de structure par âge (qui pourraient être pertinents pour le raisonnement sur la population active des producteurs et des non producteurs agricoles).

Les théories et paradigmes déclinés dans la nouvelle géographie économique sont principalement articulés au développement et non directement à la sécurité alimentaire. D'aucun pourrait également arguer que le développement n'est pas la sécurité alimentaire malgré leurs corrélations et que les dynamiques sous-jacentes à cette dernière lui sont propres. Enfin, l'objet n'est pas de travailler à l'ensemble des dimensions de la sécurité alimentaire (telle qu'elles sont présentées dans la définition internationale) mais à celles en lien avec les dynamiques de peuplement et de marché.

### Les dimensions théoriques de la modélisation démo-spatialisée

Les matrices de peuplement développées dans le présent exercice à travers la modélisation, établies à plusieurs dates, fournissent une image dynamique et spatialisée (par milieu) de l'évolution de la structure du peuplement d'un pays ou de la région entière. Cette structure commande celle des échanges de biens et de services, notamment un certain équilibre entre l'offre et la demande de produits alimentaires. Cette approche sert de base à ce qui pourrait être qualifié (dans ce rapport) de géographie économique de la sécurité alimentaire. L'étude ne produit pas de modèle démo-économique mais un ensemble d'hypothèses plausibles

d'évolution des relations entre peuplement et transformations économiques et sociales. Le travail s'inspire largement de certaines des connaissances existantes, notamment de l'étude WALTPS qui propose un cadre d'analyse démo-économique et spatial adapté aux économies en développement.

L'étude s'appuie sur la vision que l'urbanisation constitue le principal moteur de la transformation de l'agriculture et de l'économie rurale. Cependant, à la dynamique vertueuse de l'urbanisation européenne, un certain nombre d'études opposent les effets néfastes de son développement en Afrique. « En Europe, l'urbanisation a eu un effet positif sur le développement, la ville étant un facteur d'innovation, d'intensification des échanges, de monétarisation. Elle a été rendue possible grâce au soutien de l'agriculture vivrière. Il semble que, jusqu'à la révolution industrielle, le taux d'urbanisation en Europe n'ait pas dépassé un seuil acceptable (10 à 14 %), compte tenu du niveau de développement agricole. Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'essor urbain suit une révolution à la fois agricole et industrielle. La ville dans son ensemble a donc pu jouer un rôle dynamique, positif, sans devenir parasitaire » (Leboutte, 1990). Toutefois, un faisceau d'indices montre le lien positif entre l'urbanisation ouest-africaine et la croissance économique. Son développement adopte des dynamiques et un rythme propre défini aussi bien par les contextes économiques et politiques nationaux que par le défi supplémentaire que représente un environnement mondialisé.

L'analyse rétrospective proposée dans le présent exercice (1950 à 2010) conduit à la production d'images à long terme (horizons 2025 et 2050). Ces images présentent des tendances et des enjeux auxquels devraient se préparer les organisations régionales ouest-africaines. Toutefois, la vitesse des dynamiques peut être plus ou moins grande, fonction des approximations statistiques et des aléas politiques ou économiques. Ce n'est pas tant la date mais la compréhension des transformations et de leurs impacts en termes de sécurité alimentaire qui importe. Dans cette logique, ce travail propose une image cohérente du peuplement à l'horizon auquel le rapport Population urbaine/population rurale atteindra 2 (équivalent à un taux d'urbanisation de 66 %). En s'interrogeant sur la capacité à générer des surplus par des

Encadré 2.3

L'évolution des définitions de l'urbain : l'exemple du Burkina Faso

En 2000, une enquête « Dynamique migratoire, insertion urbaine et environnement au Burkina Faso » est menée en vue de favoriser la compréhension des processus d'urbanisation. Il éclaire sur les effectifs de population, localité par localité, depuis les années 60 et dégage les années seuil du passage des localités référencées du milieu rural au milieu urbain. L'étude note :

1. En 1975, le milieu urbain est officiellement constitué de 5 villes (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Banfora, Ouahigouya, Koudougou). Les critères de détermination de ces localités en tant qu'urbaines ne sont pas exposés (Institut national de la statistique et de la démographie, 1978).

2. En 1985, la définition du milieu urbain repose sur un critère démographique (10 000 habitants) et sur un critère d'équipement (« le minimum d'infrastructures urbaines requis, à savoir : réseau de distribution d'eau potable et d'électricité » [Institut national de la statistique

et de la démographie, 1989]). Cependant, la définition n'est pas appliquée avec rigueur et 4 localités ne répondant pas aux critères d'équipement définis, sont comptabilisées comme villes (sur les 18 référencées).

3. En 1996, « le milieu urbain comprend toutes les localités ayant un minimum d'infrastructures socio-économiques et administratives (écoles, services administratifs, réseau de distribution d'eau potable et d'électricité). L'effectif de population n'est pas pris comme un critère d'urbanité, de sorte que des localités de moins de 10 000 ou de moins de 5 000 habitants peuvent être qualifiées d'urbaines. Au recensement de 1985, aucune localité de moins de 10 000 habitants n'est considérée comme urbaine » (Institut national de la statistique et de la démographie, 2000). À cette définition n'est associée aucune liste officielle de villes en 1996, le milieu urbain demeure donc un ensemble flou, les seuils minimum d'équipement n'étant pas définis. Sur 26 localités urbaines en 1996, 3 ont moins de 10 000 habitants.

Source : Ouédraogo et Piché 1995

producteurs agricoles proportionnellement de moins en moins nombreux, sur les transformations à venir des modes de production agricole, sur l'accès aux marchés aussi bien par les consommateurs que par les producteurs agricoles (infrastructures, capital, informations), ou encore sur les informations disponibles et leur qualité, les auteurs se proposent d'attirer l'attention sur certains des enjeux futurs de la sécurité alimentaire. Si les modélisations posent comme exogènes les contextes politiques et climatiques, il est évident que ces facteurs impacteront les vitesses des transformations économiques et spatiales, tout comme le déclenchement des crises alimentaires.

Dédiée au long terme, la présente réflexion s'inscrit cependant davantage dans le cadre de la résilience en reconnaissant que les enjeux de l'insécurité alimentaire chronique et transitoire sont imbriqués. Ainsi, la capacité à générer des surplus par exemple influe aussi bien sur la réponse possible à délivrer en cas de crise,

que sur l'apport de revenus plus conséquents aux producteurs agricoles (mises en marché) et les conditions d'amélioration des marchés (fonctions, fonctionnement). Cette approche géographique et dynamique de la sécurité alimentaire sous-tend que les politiques visées ne se résument pas à la seule politique agricole et rurale. Ainsi, la transformation rural-urbain en cours, et ses impacts en termes de structuration des échanges alimentaires, interpellent les politiques urbaines, les politiques commerciales, d'aménagement du territoire, etc.

Au-delà de trajectoires individuelles spécifiques, les pays ouest-africains présentent des caractéristiques suffisamment proches pour inviter à comparer les situations nationales et construire une réflexion régionale. Ces comparaisons ne sont possibles que si les données sont homogènes. Les définitions du milieu urbain différent entre États. Beaucoup de critères pourraient être utilisés pour définir la ville : économiques, sociaux, administratifs.

Le critère démographique est le plus adapté notamment pour des comparaisons et analyses régionales. Il a l'avantage d'être exhaustif et utilisé depuis des décennies, ce qui permet l'étude de son évolution. L'analyse comparative qu'il autorise permet de «rechercher des régularités, des similitudes au travers d'un espace morcelé en plusieurs états, dont les frontières n'ont pas toujours été là où elles passent aujourd'hui». La conclusion d'Africapolis (2008) sur les réseaux urbains européens est dans le

contexte de cette réflexion pertinente et pragmatique: «Si une définition aussi simple que celle de l'agglomération morphologique ne permet pas d'appréhender le fait urbain dans toute sa complexité de ses dimensions, le concept (reste d'intérêt). Face à l'hypermobilité des réseaux et des flux qui aujourd'hui maillent l'espace (...), l'agglomération, noyau dense et inamovible de la ville, reste d'une grande stabilité, faisant preuve d'une longévité particulière défiant souvent les aléas de l'histoire».

Tableau 2.1

Définitions du milieu urbain dans les perspectives d'urbanisation mondiales, 2009

Pays	Seuil officiel urbain							Autres définitions
	20 000	10 000	5 000	4 000	2 500	2 000	1 500	
Bénin		x						
Burkina Faso		x						
Cap-Vert								x
Côte d'Ivoire				x				
Gambie			x					
Ghana			x					
Guinée								x
Guinée-Bissau							x	
Libéria						x		
Mali			x					
Mauritanie			x					
Niger					x			
Nigéria	x							
Sénégal		x						
Sierra Léone						x		
Tchad								x
Togo								x
Total région	1	3	4	1	1	2	1	4

Source : Nations Unies 2009

Il appartient aux organisations régionales ouest-africaines soucieuses d'intégrer les enjeux de peuplement dans leurs politiques, de se doter des outils régionaux nécessaires à l'accomplissement du mandat régional qui leur

a été confié par ces mêmes États. L'élaboration de la base de données décrite ci-après éclaire de ce que pourrait apporter une telle démarche en termes de lecture et de mécanismes.

## 2.2 DES DONNÉES HOMOGENÉISÉES DE PEUPLEMENT POUR UNE RÉFLEXION RÉGIONALE

### Relire la population urbaine au travers des résultats Africapolis

Avant la publication de l'étude Africapolis (2008)<sup>3</sup>, seules étaient disponibles des données de population urbaines nationales – reprises par les Nations Unies (FNUAP). Celles-ci s'établissent sur la base de définitions nationales différentes et de recensements de la population rares, non séquencés et parfois contestés. De telles statistiques ne permettent pas une comparaison entre pays, ni des analyses approfondies du processus d'agglomération du peuplement dans la région. Or, comme le soulignent les auteurs de l'étude Africapolis, «les erreurs d'évaluation de l'urbanisation peuvent déboucher sur des diagnostics partiels des besoins en développement». Il en est de même pour l'élaboration de politiques alimentaires régionales.

Les données rétrospectives établies par Africapolis contribuent pertinemment à la connaissance du peuplement de l'Afrique de l'Ouest. La méthodologie combine

l'identification, le dénombrement, la délimitation physique et la reconstitution historique de la croissance spatiale de plus de 2500 «agglomérations» (sur cartes, sur clichés satellites et photos aériennes) avec les données des recensements et autres statistiques de population disponibles. Les statistiques présentées sont basées sur un seuil numérique de l'urbain de 10000 habitants. Les fonctions urbaines ou le niveau des équipements urbains ne sont pas prises en compte (Arnaud, 1998) dans la définition de l'urbain utilisée aussi bien par Africapolis que par les auteurs du présent rapport.

L'étude, à partir des statistiques de population urbaine d'Africapolis, propose une nouvelle lecture régionale des dynamiques de peuplement (population totale, rurale et urbaine) sur la période 1950–2010. Cette démarche s'appuie sur une relecture de la population totale du Nigéria, l'observation d'une corrélation entre niveau d'urbanisation et croissance économique et la prise en compte d'un seuil urbain

#### Encadré 2.4

##### Définitions autour de l'urbanisation

##### Agglomération

Littéralement, l'agglomération est un processus qui tend à unir en masse compacte. En géographie, le mot désigne un ensemble dense et continu de constructions. Pour Geopolis\*, la continuité est définie par un seuil de 200 mètres entre les constructions, déduction faite des plans d'eau traversés par un pont, des parcs et des grandes infrastructures routières (échangeurs, parkings, aéroports, etc.). Une agglomération Geopolis peut être indifféremment, pour l'administration du pays auquel elle appartient, rurale ou urbaine. Dans cette base de données, elle est considérée comme urbaine si la somme de la population des unités locales sur laquelle elle s'étend, dépasse 10 000 habitants (CEPED, 2009).

##### Niveau d'urbanisation

Pourcentage de la population urbaine dans la population totale à un instant donné.

##### Urbanisation et croissance urbaine

«L'urbanisation est considérée comme le processus désignant l'ensemble des faits économiques et sociaux aussi bien urbains que ruraux qui se rattachent à une évolution du peuplement dans laquelle la proportion de la population urbaine dans la population totale s'élève rapidement. (...) Elle désigne également communément la proportion de la population urbaine dans la population totale et l'évolution de cette proportion. La croissance urbaine cumule l'effet de la croissance démographique naturelle et l'apport des migrations s'opérant entre milieu rural et milieu urbain». (Arnaud, 1998)

\* *Geopolis, la confédération française des acteurs des sciences de la terre, a pour vocation de rassembler toutes les associations, structures et personnes liées aux géosciences afin d'en assurer la promotion.*

de 5 000 habitants. Pour les années 2010 et 2020, les données Africapolis (2008) sont des prévisions qui reposent sur des hypothèses de croissance de l'urbanisation. Les données statistiques Africapolis seront retenues jusqu'à 2000, année de référence à partir de laquelle leurs projections seront ajustées.

Par reconnaissance morphologique des agglomérations, l'étude Africapolis (2008) relève des divergences entre le nombre d'habitants urbains recensés et la surface agglomérée obtenue à partir d'images satellites. Cet écart est estimé à 18 millions d'urbains au niveau régional. 75 % semblent imputables à la différence des évaluations de population urbaine du Nigéria (Tableau 2.2).

Tableau 2.2

Population urbaine selon l'ONU et l'étude Africapolis en 2000<sup>4</sup> (en millions)

Pays	ONU (U20) (1)	Africapolis (U10) (2)	Écart (1)-(2)	Écart de (2) par rapport (1)
Bénin	2,5	2,8	-0,3	-10 %
Burkina Faso	2,2	2,4	-0,2	-10 %
Cap-Vert	0,2	0,2	0,1	27 %
Côte d'Ivoire	7,2	7,0	0,2	3 %
Gambie	0,6	0,5	0,1	14 %
Ghana	8,4	7,2	1,2	15 %
Guinée	2,6	2,3	0,3	12 %
Guinée-Bissau	0,4	0,3	0,1	26 %
Libéria	1,3	1,0	0,2	18 %
Mali	3,2	2,1	1,0	32 %
Mauritanie	1,1	0,8	0,2	21 %
Niger	1,8	1,7	0,1	6 %
Nigéria	52,4	38,8	13,6	26 %
Sénégal	3,8	4,3	-0,5	-12 %
Sierra Léone	1,5	1,2	0,3	17 %
Tchad	1,8	1,4	0,4	22 %
Togo	1,6	1,9	-0,3	-22 %
Afrique de l'Ouest	92,5	76,0	16,6	18 %

Sources : Africapolis 2008 et estimations de la population révisions ONU, 2011.

Cet écart ne saurait s'expliquer par le seuil urbain puisqu'il est plus élevé (20 000 habitants) dans les estimations officielles reprises par les Nations Unies, contre 10 000 habitants pour Africapolis. Alors que 14 agglomérations (entre 500 000 et un million d'habitants) sont officiellement répertoriées (rassemblant 8,9 millions d'habitants), l'étude Africapolis n'en dénombre

que 5 (3 millions d'habitants). La situation est complexe et cette observation n'est qu'une explication parmi d'autres de l'écart.

Ces différences ne sont évidemment pas sans importance pour les stratégies de sécurité alimentaire. Rassemblant près de la moitié de la population totale régionale, le Nigéria est le géant démographique de l'Afrique de l'Ouest.

Toutefois, de nombreuses études interrogent la fiabilité des données issues des recensements et leurs difficultés corrélatives d'interprétation<sup>5</sup>.

Les estimations du recensement de 1991 revoient les chiffres de la population à la baisse: 88 millions d'habitants, soit 30 % de moins qu'escompté (120 millions). Ceci conduit à une annulation et à une publication réduite de données.

En 2006, les médias déclarent les résultats provisoires faux. Le gouverneur de l'État de Lagos conteste l'estimation de la population de Kano (9,4 millions), donnée supérieure à celle de Lagos (9,1 millions, considérée jusqu'à présent comme la plus grande ville du Nigéria).

Les Nations Unies estiment la population totale du Nigéria en 2000 à 123,7 millions. La population urbaine du pays est évaluée à 38,8 millions en 2000 par Africapolis (seuil de 10000 habitants) contre 52,4 pour les Nations

Unies (seuil de 20 000 habitants). Compte tenu des exigences d'homogénéisation au niveau régional des statistiques, en particulier des niveaux d'urbanisation par pays, de ce travail, un ajustement de la population totale du Nigéria est nécessaire. L'écart entre population urbaine issue des recensements et celle d'Africapolis (13,6 millions) est soustrait à la population totale nigériane. En 2000, celle-ci passerait ainsi à 110,1 millions (123,7 (N.U.)). Le seuil des Nations Unies étant à 20 000, cela suppose que cet ajustement est *ad minima* étant donné qu'au seuil de 10 000, la population urbaine devrait être de fait plus élevée (Graphique 2.1). Ce raisonnement peut être appliqué rétroactivement jusqu'en 1950. Le niveau d'urbanisation s'élèverait dans cette hypothèse à 35 % en 2000 (31 % selon Africapolis), plus proche des calculs des Nations Unies (42,8 %) et des pays de la région comparables en termes de développement.

Encadré 2.5

Des recensements discutés au Nigéria

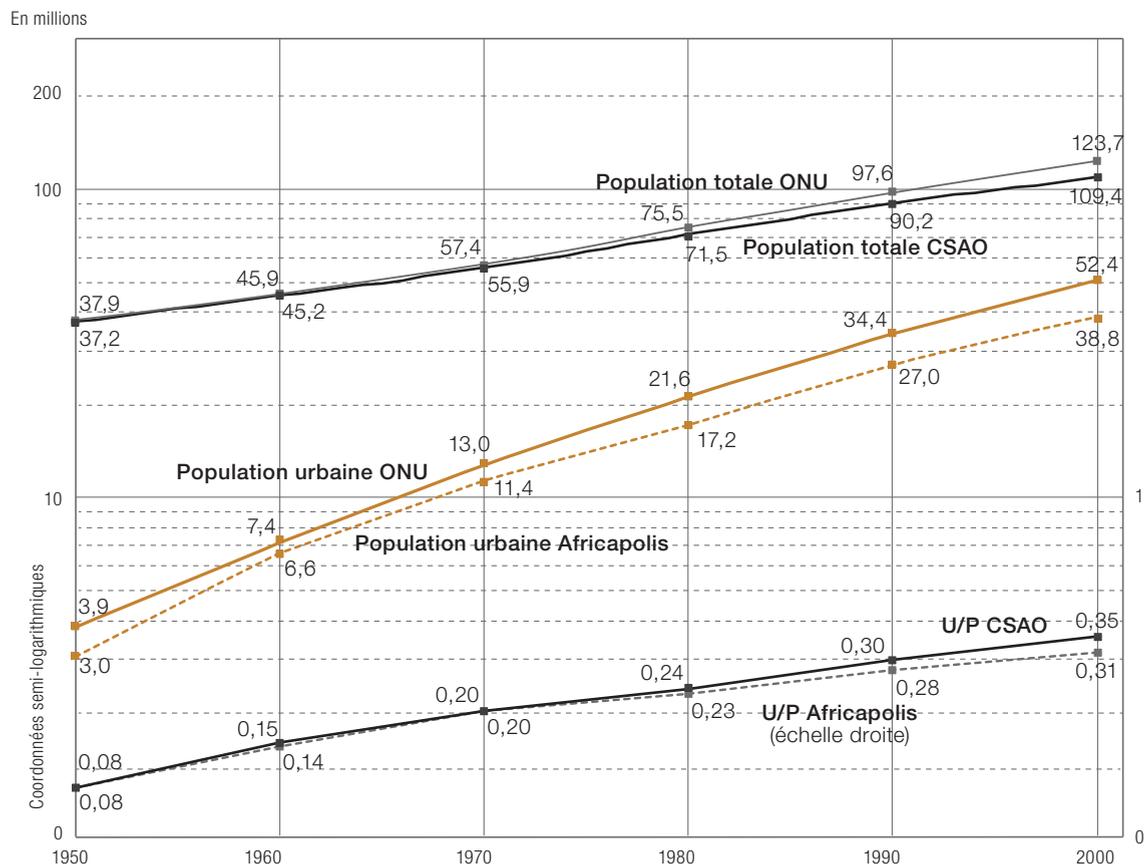
Les données antérieures à 2006 sont partielles et les résultats des recensements souvent contestés ou annulés. Le seuil numérique de définition de l'urbain n'y est pas toujours identique: 5 000 habitants lors du recensement de 1953, 20 000 pour les suivants (1962, 1963, 1973, 1991 et 2006). Le recensement de 1953 organisé sous la colonisation britannique estime la population du Nigéria à 30,4 millions d'habitants. L'administration coloniale se fonde sur ces résultats et leur répartition entre le Nord et le Sud pour l'allocation des sièges de la chambre des députés. L'implication politique de cette décision conduit les représentants de la région Sud à contester les chiffres de la population de la région Nord soupçonnés d'être surestimés.

Le premier recensement organisé après l'indépendance, en mai 1962, fut controversé et annulé par un vote unanime du parlement. Lors du rattrapage de 1963, plusieurs sources indiquent de fortes surestimations: taux d'accroissement de la population de plus de 82 % en 11 ans, soit plus de 7 % par an entre 1952 et 1963; une surreprésentation de la catégorie des 20-45 ans dans la pyramide des âges (Africapolis, 2008; Ekanem, 1972).

Lors de la publication des résultats provisoires du recensement de 1973, plusieurs rapports jugent les chiffres surestimés dans plusieurs États, ce qui conduit à son annulation (Locoh et Omoluabi, 1995). À partir de 1975, les données de l'annuaire démographique des Nations Unies se basent toutefois sur ces estimations et un taux d'accroissement annuel moyen de 3 %.

Graphique 2.1

Dynamiques de peuplement au Nigéria – Mesures intermédiaires



Sources : Révisions ONU 2011, Africapolis 2008 et calculs des auteurs

### Révision des projections et du seuil urbain

Comme déjà mentionné, les chiffres pour l'année 2010 de l'étude Africapolis sont des projections. Pour la construction de la base de données utilisée dans ce rapport (1950 – 2050), deux modifications sont intégrées : révision du taux de croissance de l'urbanisation sur la base de nouvelles hypothèses de performances économiques et passage à un seuil urbain à 5000 habitants.

Les auteurs du rapport Africapolis constatent que le niveau d'urbanisation de la région croît rapidement jusqu'en 1980, puis progresse à un rythme plus ralenti depuis cette date. Ils observent que, simultanément, de nouvelles petites agglomérations continuent toutefois d'apparaître. Africapolis conclut de ces observations que l'urbanisation de la région s'essouffle et qu'elle ne devrait pas s'élever, à l'avenir, au-dessus de 50 % de la population totale – voire moins – donnant ainsi semble-t-il

une interprétation structurelle au ralentissement constaté. L'urbanisation serait alors présentée comme un phénomène autonome, progressant indépendamment de ses relations avec le contexte économique et politique.

Selon les auteurs, la baisse constatée du rythme d'urbanisation dès 1980 s'explique en partie par une conjugaison de facteurs, notamment économiques comme l'augmentation du prix du pétrole dans les années 1970, la crise

« Le niveau d'urbanisation de la région croît rapidement jusqu'en 1980, puis progresse à un rythme plus ralenti.

de la dette et les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) (Rakodi, 2006). Les habitants des villes, plus intégrés dans l'économie de marché que ceux des zones rurales, sont les plus touchés par l'inflation et la stagnation du secteur privé qui en découlent. Les mesures issues des PAS telles la déréglementation des prix, la compression du personnel dans

Encadré 2.6

Liens entre le processus d'urbanisation et la croissance économique

Les données antérieures à 2006 sont partielles. Réalisée dans les années 90, l'étude de Guillaumont s'intéresse aux facteurs structurels de l'urbanisation. Elle confirme parmi trois hypothèses (PIB par tête, superficie et termes de l'échange en négatif) que le log du PNB par tête est le plus significatif à 60 %. « Le taux d'urbanisation augmente avec le PIB par tête ( $y$ ), parce qu'alors les activités se diversifient dans le sens d'une plus grande industrialisation, elle-même située essentiellement en ville. En raison de la limite supérieure du taux d'urbanisation, une relation semi-logarithmique peut être supposée ».

Les auteurs du WDR 2009 décomposent le mouvement général d'urbanisation en trois étapes, auxquelles ils associent des seuils de développement : urbanisation naissante – jusqu'à 25 % de population urbaine ; urbanisation intermédiaire – proche de 50 % et urbanisation avancée – au-delà de 75 %. À chacun de ces trois niveaux d'urbanisation, correspondent des niveaux de PIB/habitant (en dollars US constants 1990) comme suit :

- un PIB/habitant moyen de 2 500 dollars US s'appliquerait aux pays ayant un taux

d'urbanisation inférieur à 50 % (pays à faible revenu et à revenu moyen inférieur) et un PIB/habitant de 3 500 dollars US correspondrait à un niveau d'urbanisation de 50 % ;

- un PIB/habitant moyen de 9 000 dollars US s'appliquerait aux pays affichant un taux d'urbanisation compris entre 50 et 75 % (pays à revenu moyen supérieur) et un PIB/habitant de 10 000 – 11 000 dollars US correspondrait à un niveau d'urbanisation de 75 % ;
- un PIB/habitant moyen de 21 000 dollars US pour les pays avec un taux d'urbanisation supérieur à 75 % (pays à haut revenu).

Par ailleurs, le rapport avance que la « Relation entre développement et concentration économique est positive et à peu près linéaire lorsqu'on compare les pays en développement ayant un PIB par habitant inférieur à 10 000 dollars, mais elle commence à se stabiliser lorsqu'on inclut dans l'échantillon des pays ayant un niveau de revenu par habitant plus élevé » (WDR, 2009).

La Banque mondiale mentionne que le passage d'une économie agraire à une économie

les secteurs public et privé, la réduction des dépenses pour les services et des subventions, y contribuent. Avec la reprise de la croissance économique au début des années 2000 dans la plupart des pays ouest-africains, il est possible d'anticiper un accroissement de l'urbanisation (visible notamment dans les économies motrices ghanéenne ou nigériane). De même que par une dynamique vertueuse, les activités associées aux zones urbaines joueront probablement un rôle important dans la reprise et la diversification économiques.

La comparaison entre la croissance du PIB et la vitesse d'urbanisation pour les 17 pays de l'Afrique de l'Ouest montre à l'exception de deux groupes de pays, que les pays qui affichent les plus forts taux de croissance économique sont également ceux qui connaissent l'urbanisation la plus rapide (Graphique 2.2).

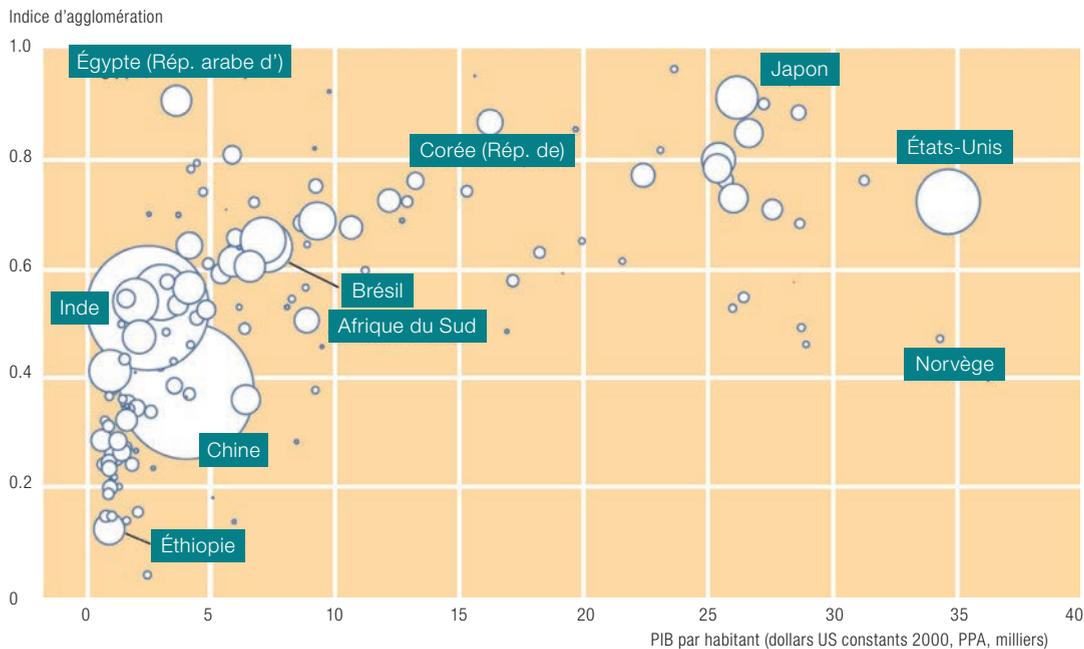
On retrouve là un résultat du rapport de la Banque mondiale qui confirme que les pays de l'Afrique subsaharienne dont « la croissance (est) la plus rapide en termes de PIB total, [...] expérimentent la croissance la plus rapide de leur population urbaine ». La Sierra Léone et le Libéria, d'un côté, et la Mauritanie et le Niger, de l'autre, apparaissent comme deux cas particuliers. Les contextes politiques en Sierra Léone et au Libéria, avec leurs répercussions économiques et les déplacements de populations qu'ils ont provoqués, expliquent certainement les distorsions observées. En ce qui concerne la Mauritanie et le Niger, ces deux pays accusaient de forts retards en matière d'urbanisation au lendemain de la colonisation.

Dans la mesure où les auteurs considèrent que le ralentissement de l'urbanisation observée dans les années 1990 est conjoncturel en raison

industrielle et de services est « facilité et non bridé par une agriculture prospère, qui aide les villes et les agglomérations à prospérer » (WDR, 2009). La « transformation rural/urbain » voit la proportion de non-agriculteurs en milieu rural croître avec le niveau d'urbanisation et le développement de la division du travail

en milieu urbain. Cette évolution traduit l'intégration progressive de l'agriculture à l'économie de marché, source de diversification de la production agricole et d'élévation de la productivité des agriculteurs.

Part de la population vivant dans des agglomérations urbaines et PIB par habitant



Note : La taille de chaque cercle indique la taille de la population du pays concerné. PPA = parité de pouvoir d'achat. L'indice d'agglomération utilise les critères suivants : densité de 150 habitants ou plus par km<sup>2</sup> ; temps de trajet de 60 minutes ou moins vers l'établissement le plus proche ; population supérieure à 50 000 habitants.

Source : Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde 2009, page 60

du ralentissement de la croissance économique, ils réévaluent les estimations du niveau d'urbanisation. Le rythme d'urbanisation sur la période 2000–2010 est légèrement inférieur toutefois à celui de la décennie précédente tout en étant plus élevé que les prévisions de baisse d'Africapolis (Graphique 2.3).

La dernière étape de l'homogénéisation de la base de données consiste à prendre en compte les villes de 5 000 habitants (seuil urbain U 5000). Les villes de 5 000 à 10 000 habitants sont déjà recensées dans la base Africapolis, en particulier pour les besoins de projections (les villes de 5 000 habitants étant amenées à grossir et à devenir des villes de 10 000 habitants). La loi rang-taille a été mise à profit pour compléter les informations sur les agglomérations appartenant à cette tranche. La forme linéaire des distributions par rang de

taille permet d'avancer que l'adoption du seuil de 5 000 habitants accroîtrait le nombre des centres urbains, tel qu'avancé par Africapolis, et en conséquence la population urbaine et le

« Croissance du PIB et vitesse d'urbanisation sont corrélées pour la plupart des pays ouest-africains.

niveau d'urbanisation, en particulier à mesure qu'on se rapproche de l'année de référence 2000.

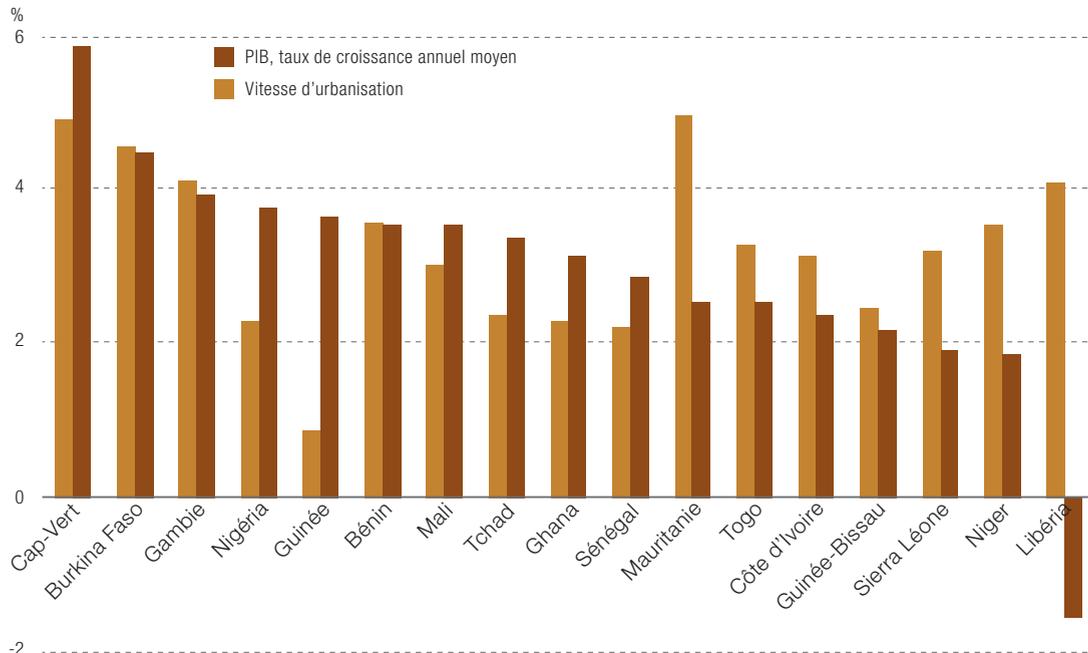
Ces observations conduisent à redessiner la population totale régionale ainsi que la répartition entre population urbaine et rurale. Au niveau régional, le niveau d'urbanisation (U/P) pour les années 2000 et 2010 s'élèverait à 0,36 et 0,41, respectivement. La population totale régionale est estimée à 289,7 millions (Graphique 2.3).

De tels constats n'ont de signification que parce que la mesure de la population urbaine répond à une définition standard, sans considération d'autres critères, administratifs, de morphologie ou de fonctions urbaines. À partir de cette base de données et d'indicateurs de mesure des transformations économiques et spatiales (Ratio population non agricole/

population agricole), une description rétrospective détaillée des dynamiques de peuplement (migrations et urbanisation) permet de dégager les caractéristiques des processus en cours telles que le développement du réseau des villes et leurs connections avec les marchés fournissant des indications précieuses sur les échanges alimentaires.

Graphique 2.2

Croissance du PIB et vitesse d'urbanisation\*, 1970–2000

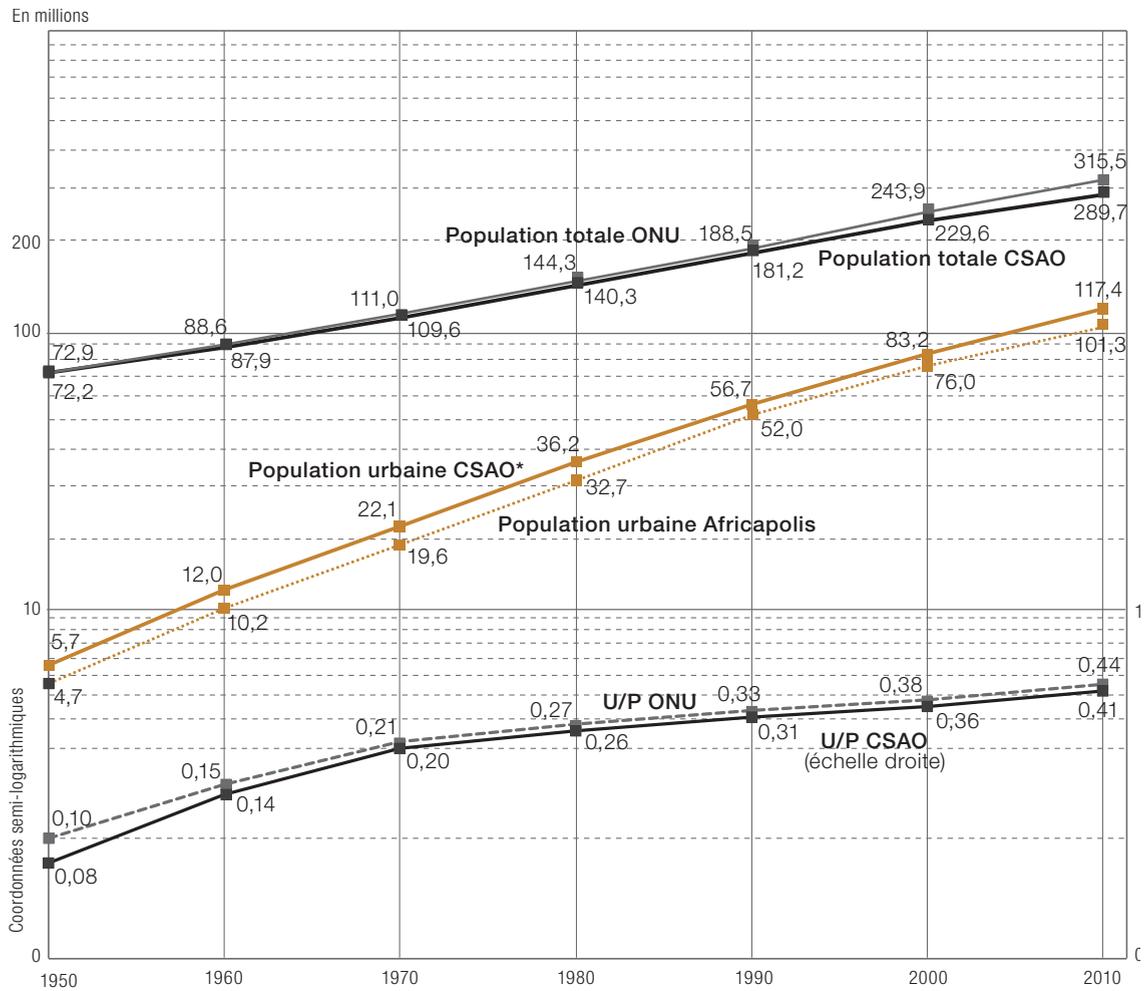


Sources : Africapolis 2008 ; Banque mondiale 2011 ; calculs des auteurs

\*calculé en termes de croissance du ratio U/R

Graphique 2.3

Dynamiques de peuplement en Afrique de l'Ouest



\* Population urbaine CSAO/OCDE au seuil de 5 000 habitants

Sources : Africapolis 2008 ; ONU 2011 ; CSAO/OCDE 2012

NOTES

- 1 Prix Nobel d'économie 2008.
- 2 Acronyme anglais de « West Africa Long Term Perspective Study » : Etude des perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest menée dans le cadre du Club du Sahel/OCDE dans les années 1990.
- 3 Africapolis, étude de l'urbanisation en Afrique de l'Ouest. L'étude est soutenue par l'AFD (Département AFR) et coordonnée par les équipes du SEDET (CNRS/Université Paris Diderot). [www.afd.fr/home/publications/travaux-de-recherche/archives-anciennes-collections/NotesetEtudes/Africapolis](http://www.afd.fr/home/publications/travaux-de-recherche/archives-anciennes-collections/NotesetEtudes/Africapolis)
- 4 L'année 2000 est retenue dans cette section car elle correspond à l'image satellitaire réalisée par Africapolis (2008) sur les agglomérations. Elle ne correspond pas à un recensement. Le raisonnement fera par extrapolation une estimation en 2000 des chiffres officiels produits en 2006.
- 5 Voir l'étude Africapolis (2008) pour une description plus détaillée.

Bibliographie

- Ademan, I., M.J.D. Hopkins, S. Robinson, G.B. Rodgers, R. Wery (1976), cité par Dumont, J.C. et S. Mesplé-Somps (1999), « La modélisation démo-économique en macroéconomie Historique, modèle de croissance et approche des phénomènes migratoires », Document de travail DT/99/03.
- Africapolis (2008), « Dynamiques de l'urbanisation ouest-africaine 1950–2020 », (Département AFR) et coordonnée par les équipes du SEDET (CNRS/Université Paris Diderot). [www.afd.fr/home/publications/travaux-de-recherche/archives-anciennes-collections/NotesetEtudes/Africapolis](http://www.afd.fr/home/publications/travaux-de-recherche/archives-anciennes-collections/NotesetEtudes/Africapolis)
- Banque mondiale (2009), « Rapport sur le développement dans le monde : repenser la géographie économique », Washington, DC.
- Benoît-Cattin, M. (1996), « Matrice de comptabilité sociale d'une économie rizicole : le delta du Sénégal », CIRAD-URPA, Revue Région et Développement, n°4, Montpellier.
- CEDEAO (2004), Cadre de politique pour l'Afrique de l'Ouest, ECOWAP, Document de référence pour la première phase des consultations nationales, Secrétariat technique CILSS, avec l'appui de AIRD, ISSALA, IRAM, AIAE, CEPA, GREAT, LARES, STATISTIKA.
- CILSS (2004), Vingt ans de prévention des crises alimentaires au Sahel, Bilan et perspectives.
- Darrigues, F. et J.M. Montaud (2003), Les expériences d'intégration latino-américaines à la lumière de la nouvelle économie géographique, présenté au séminaire EMMA-RINOS, Analyse comparatiste des processus d'intégration régionale Nord-Sud, Intégration latino-américaine et nouvelle économie géographique, Paris 26–27 mai 2003.
- Dumont, J.C. et S. Mesplé-Somps (1999), « La modélisation démo-économique en macroéconomie Historique, modèle de croissance et approche des phénomènes migratoires », Document de travail DT/99/03.
- Krugman, P. (1991), "Increasing Returns and Economic Geography", *The Journal of Political Economy* 99(3): pp. 483–499.
- Mesplé-Somps, S. (2001), « Présentation du modèle démo-économique développé par le Club du Sahel pour analyser le développement des économies locales d'Afrique de l'Ouest : hypothèses et premières critiques », DIAL, Document de travail.
- Ouédraogo, D. et V. Piché (ed.). (1995), « L'insertion urbaine à Bamako », Karthala, Paris.
- UEMOA (2007), La politique agricole de l'UEMOA (PAU), Contenu et état de mise en œuvre.
- Walther, O. (2009), "The World Development Report 2009: The Beginning of A Space Odyssey?", *Cybergeo: European Journal of Geography*. Available at: <http://cybergeo.revues.org/22771>
- Wery, R. (sous la direction) (1996), « Modélisation démo-économique : l'expérience des modèles Bachue », Population et développement, n°4, Academia-Bruylant, L'Harmattan, Louvain-la-Neuve, Paris.

Partie II  
Populations, espaces et dynamiques de transformation

---

Chapitre 3	
<b>Recompositions spatiales et mutations économiques</b> .....	67
Chapitre 4	
<b>Dynamiques de marché et intégration régionale</b> .....	111



---

## Recompositions spatiales et mutations économiques

---

3.1	Une histoire des migrations .....	68
3.2	Une urbanisation polymorphe .....	75
3.3	Appréhender les transformations économiques et sociales .....	86
3.4	Rôle économique et social de l'économie informelle .....	94

### Messages clés

- Les migrations ouest-africaines recouvrent plusieurs facettes temporelles – longues, temporaires, pendulaires – et échelles – internes et intra-régionales. Elles sont une réponse des populations aux mutations de leur environnement ;
- Le système migratoire ouest-africain se renouvelle sans cesse participant de la transformation démo-économique et de la construction régionale. Les politiques devraient accompagner ce processus de circulation ;
- La croissance urbaine se manifeste par la concentration dans les plus grandes villes et le développement du réseau des villes moyennes et petites. Ce dernier constitue le nœud de l'organisation spatiale des échanges et des marchés. La distance moyenne séparant les agglomérations de plus de 10000 habitants est divisée par 3, passant de 111 km à 33 km ;
- Le processus d'urbanisation intensifie l'hétérogénéité du peuplement rural. 58 % de la population rurale vit aujourd'hui dans des zones de haute densité (plus de 50 habitants par km<sup>2</sup>), ne couvrant que 20 % des surfaces non désertiques ;
- Les zones rurales les plus denses et les mieux connectées aux villes sont aussi des économies locales plus diversifiées. 25 % de la population rurale n'exerce plus une activité agricole ;
- La population non agricole représente aujourd'hui 50 % de la population totale, soit une multiplication par 10 depuis 1950. Cette évolution traduit l'intégration à l'économie de marché ;
- L'économie alimentaire tout au long de la chaîne de transformation, du producteur au consommateur est majoritairement informelle. La compréhension de ses dynamiques et leur accompagnement est essentielle pour les enjeux actuels et futurs de la sécurité alimentaire.

### 3.1 UNE HISTOIRE DES MIGRATIONS *par Nelly Robin*<sup>1</sup>

Depuis quelques années, l'Afrique de l'Ouest redevient un enjeu géopolitique majeur. Pour comprendre cette évolution et ses implications dans le domaine spécifique des migrations internationales, le Sahel constitue un lieu d'observation privilégié. Sa situation géographique lui confère un rôle essentiel dans les dynamiques migratoires contemporaines mettant en relation :

- les régions africaines, du Congo au Maroc en passant par le Niger, le Mali ou le Sénégal,
- des personnes d'Afrique de l'Ouest et d'autres originaires de régions plus éloignées comme le Moyen-Orient ou l'Asie,
- des systèmes migratoires aux fondements traditionnels et d'autres, plus récents, liés notamment au trafic des migrants et à la traite des êtres humains.

Le contexte actuel des régulations des migrations internationales et des crises politiques nationales porte le risque d'une fragilisation du *modèle relativement accompli* de libre circulation de la CEDEAO, conciliant des réalités nationales contrastées ; or, les mobilités intra-régionales constituent un enjeu majeur pour l'Afrique de l'Ouest ; son développement économique et sa stabilité politique en dépendent. L'objectif de cette section est d'apprécier l'évolution des processus migratoires en Afrique de l'Ouest, de la période coloniale<sup>2</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle, puis de comprendre les recompositions spatiales induites et la diversification

des acteurs qui animent les dynamiques actuelles.

Toutefois, au préalable, il paraît utile de replacer ces mouvements de population dans le contexte international et régional présent. En ce sens, quelques tendances fortes peuvent être rappelées :

- Les Africains migrent peu en dehors de leur continent. En l'an 2000, moins d'une personne sur 100, née au sud du Sahara et âgée d'au moins 25 ans, résidait dans un pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) ; c'est trois fois moins que pour la population née en Afrique du Nord et 13 fois moins que pour celle née en Amérique centrale (Beauchemin et Lessault, 2009). Ainsi, dans onze pays ouest-africains sur quinze, plus de 50 % des ressortissants émigrés sont sur le continent africain. Le Cap-Vert et le Libéria sont les deux pays qui ont le plus fort taux de ressortissants émigrés en dehors de l'Afrique, respectivement en Europe et aux États-Unis (PNUD, 2009b). En outre, les réfugiés eux-mêmes migrent peu en dehors du continent.
- L'Europe est la principale destination pour la minorité d'Africains qui quittent leur continent : seul 1 % des Africains a émigré en Europe. Les habitants des pays les plus pauvres sont en fait les moins mobiles ; selon le PNUD, le taux d'émigration médian dans un pays à faible

développement humain est inférieur à 4 % contre 8 % dans les pays à haut niveau de développement humain (PNUD, 2009a). En fait, sur 49 millions de personnes nées à l'étranger<sup>3</sup> résidant en Union européenne<sup>4</sup>, seul 0,31 %<sup>5</sup> est d'origine subsaharienne et à peine 0,1 % d'origine ouest-africaine<sup>6</sup> contre plus de 33 % d'origine européenne<sup>7</sup>. De plus, à peine 11 % des Africains<sup>8</sup> résidant en UE sont nés en Afrique de l'Ouest alors que 25 % sont nés en Afrique centrale<sup>9</sup> et 55 % en Afrique septentrionale<sup>10</sup> (Eurostat, 2012).

- L'Afrique de l'Ouest est la première région d'accueil des migrations en Afrique. Les migrations ouest-africaines sont effectivement largement plus nombreuses au sein de la région que vers l'extérieur. Selon des calculs réalisés à partir des recensements de la population, la région abriterait 7,5 millions de migrants, originaires pour la plupart d'un autre pays ouest-africain, soit près de 3 % de la population régionale. Ce taux, en hausse depuis 1990, est supérieur à la moyenne africaine (2 %) et surpasse largement celui de l'Union européenne qui est de 0,5 %. (CSAO/OCDE, 2008). Cette tendance n'est pas nouvelle. En 1990, le Réseau d'enquêtes sur les migrations et l'urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO) a enregistré 22 000 migrations de l'Afrique de l'Ouest vers l'Union européenne contre 258 000 migrations entre pays ouest-africains. Et « *les flux vers l'Europe ont été compensés par 6 600 migrations en sens inverse* », précisent D. Lessault et C. Beauchemin (2009). « *Autrement dit, un départ sur trois vers l'Europe a été compensé par un retour* », concluent-ils.

Dans ce contexte, la circulation migratoire entre les États membres de la CEDEAO constitue l'un des enjeux du processus de régionalisation qui :

- se caractérise par la densité des mobilités au sein des territoires nationaux et l'intensité des échanges entre les territoires nationaux;
- résulte de pratiques d'acteurs qui animent des réseaux multiples, anciens ou nouveaux, transfrontaliers ou mondiaux;
- est portée par des institutions internationales, en l'occurrence la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)<sup>11</sup>, espace de libre circulation.

En 2006, lors du 30<sup>e</sup> Sommet ordinaire de la CEDEAO, les Chefs de Gouvernement<sup>12</sup> ont mandaté la Commission pour définir une approche commune des États membres sur la migration (adoptée en 2008)<sup>13</sup>. La même année<sup>14</sup>, le Conseil de Médiation et de Sécurité de la CEDEAO a réaffirmé cette priorité en demandant au Président de la Commission de « *poursuivre la réflexion en vue de la définition d'une approche commune sur la gestion de la migration intra régionale et vers l'Europe dans toutes ses dimensions* ». Cette volonté politique prolonge l'esprit du Traité fondateur de la CEDEAO qui, dès 1975, pose la liberté de circuler comme l'un de ses principes généraux<sup>15</sup> : « *Les citoyens des États Membres sont considérés comme citoyens de la Communauté, en conséquence les États Membres s'engagent à abolir tous les obstacles qui s'opposent à la liberté de mouvement et de résidence à l'intérieur de la Communauté.* »<sup>16</sup>. En 1979, le Protocole sur la libre circulation des personnes et le droit de résidence et d'établissement<sup>17</sup> établit les normes juridiques et les modalités d'application, prévue en trois étapes : 1/droit d'entrée et abolition du visa<sup>18</sup>, 2/droit de résidence<sup>19</sup>, 3/droit d'établissement<sup>20</sup> (Robin, 2009a).

L'Afrique de l'Ouest est, en fait, la seule région africaine à s'être dotée d'une approche commune (qui ne dénie pas l'empreinte nationale); ce qui constitue un acte symbolique fort.

Tous ces éléments posent la question de l'intégration régionale. Or, « les zones d'intégration régionale trouvent souvent leurs origines dans une histoire coloniale. Les théories de l'intégration régionale doivent ainsi être resituées dans leur contexte » (Hugon, 2003).

## Des circulations migratoires renouvelées

### *Une polarité littorale, des traites négrières à la colonisation*

Effectivement, en Afrique de l'Ouest, la période coloniale a posé les fondements d'un système migratoire dont la logique économique et spatiale restera inchangée pendant plus de deux décennies, des Indépendances jusqu'au milieu des années 1980, au moins. Dès lors, il semble utile de resituer dans une perspective historique les nouvelles spatialités des migrations

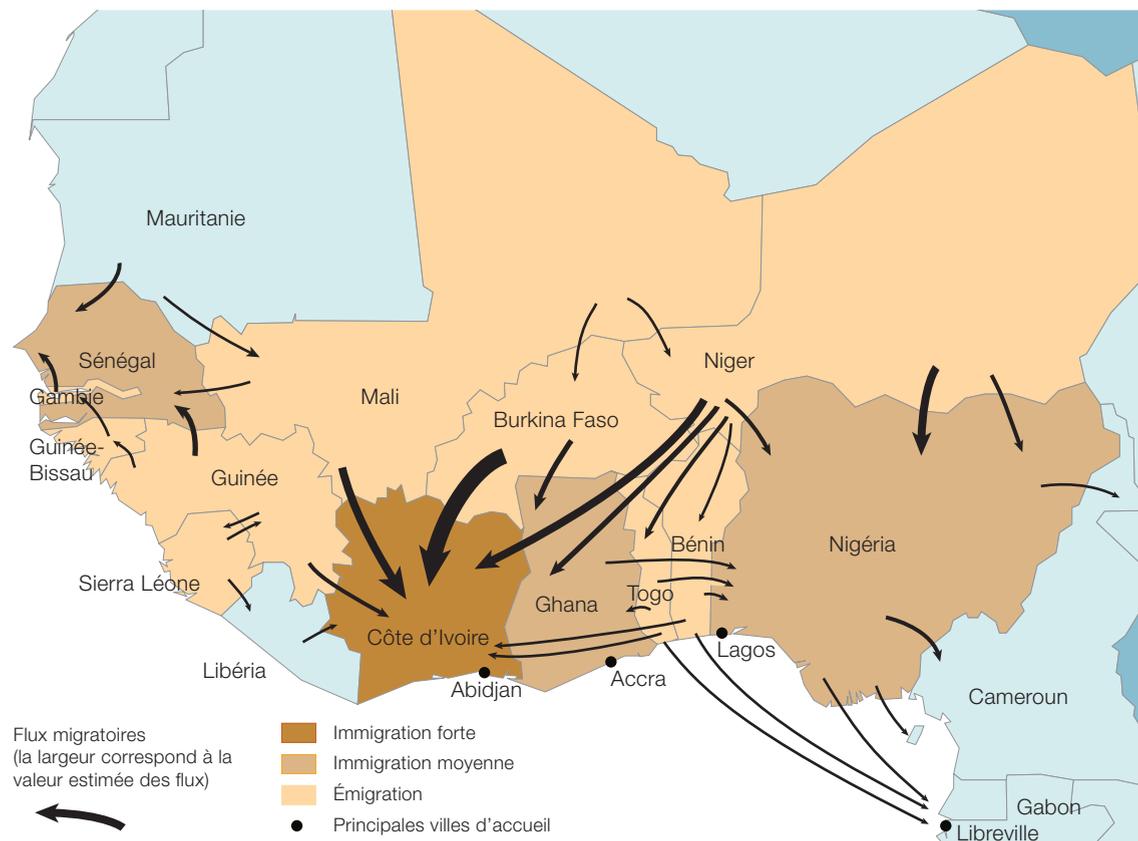
internationales en Afrique de l’Ouest afin d’identifier les processus de transition qui ont ponctué leur évolution et de mieux comprendre les phénomènes qui les ont stimulés.

La traite négrière a ponctionné les forces vives des peuples d’Afrique occidentale. La colonisation les a canalisées vers les pôles de production, développés par les puissances européennes. Comme le souligne Doudou Diene, « la traite négrière est une illustration de la rencontre dramatique entre l’histoire et la géographie. (...) Entreprise économique et commerciale, le système esclavagiste qui en résulte a lié plusieurs régions et continents : Europe, Afrique, océan Indien, Caraïbes, Amériques »<sup>21</sup>.

La colonisation succède à cette première forme de « mondialisation » et stimule les migrations régionales vers les zones de culture de l’arachide, les « Navétanes »<sup>22</sup> de la Sénégambie ou vers les zones de plantation de caféiers et de cacaoyers, de la Gold Coast britannique, notamment. Le système migratoire ouest-africain épouse alors les axes de la régionalisation économique coloniale qui perdurent au-delà des Indépendances<sup>23</sup>, et dont les ramifications relient les régions sahéliennes aux régions productrices de culture de rente (arachide, cacao, café) et au littoral, principalement aux côtes du Golfe de Guinée (Carte 3.1). À leur périphérie, des circulations transfrontalières multiples renforcent le processus d’intégration régionale.

Carte 3.1

Flux migratoires ouest-africains au lendemain des Indépendances



Source : Pourtier 1995

Parallèlement, les migrations intercontinentales sont essentiellement axées vers les régions industrielles (automobiles et sidérurgiques) des ex-métropoles européennes. Ainsi, les migrations ouest-africaines combinent deux champs migratoires, l’un sud-sud, l’autre sud-nord : une double bipolarité définie par l’héritage colonial

et les liens postcoloniaux de dépendance. Ce processus relève plus d’une internationalisation du système migratoire ouest-africain, structuré autour de bipolarités sud-sud ou sud-nord, d’une dynamique centre-périphérie, à l’échelle régionale comme à l’échelle internationale, que d’une mondialisation, au sens de courants et de

trajectoires migratoires rejoignant une diversité d'espaces dans le monde.

### *La fin du XX<sup>e</sup> siècle, une phase de transition*

Toutefois, le milieu des années 1970 annonce une période de crises agricoles, au Sud, et industrielles, au Nord; les unes sont locales, les autres internationales. Conjuguées, elles portent les germes d'un renouvellement du système migratoire ouest-africain.

Dans cette logique, la fin du XX<sup>e</sup> siècle constitue une phase de transition. Les grandes tendances historiques s'infléchissent: la polarité littorale, initiée par les traites négrières arabo-musulmane et transatlantique, parachevée par la colonisation, est fragilisée. De nouvelles tendances se dessinent, marquées par la diversification des régions d'émigration et d'immigration et l'émergence des pays de transit; à cette période débute, notamment, l'émigration du bassin arachidier du Sénégal, préfigurant la construction de la diaspora mouride<sup>24</sup>, et l'émigration des natifs des grands centres urbains; Dakar devient, ainsi, la première région d'émigration sénégalaise et supplante le bassin du Fleuve Sénégal, région traditionnelle d'émigration vers l'Afrique et l'Europe (Robin, Lalou et Ndiaye, 1999).

Jusqu'au début du XXI<sup>e</sup> siècle, les situations de crises se multiplient, parfois s'intensifient et surtout perdurent en Afrique de l'Ouest; aux crises climatiques et agricoles chroniques, relayées en milieu urbain par un exode rural croissant, succèdent des crises économiques et sociales durables qui fondent les conflits politiques de dimension régionale.

Parallèlement, le contrôle des migrations internationales s'affirme comme une priorité de l'agenda politique des États du Nord, européens notamment. Dès 1973–1974, les pays ouest-européens décident d'arrêter toutes formes d'immigration de travailleurs. En 1995, la Convention de Schengen entre en vigueur et définit un espace de libre circulation des personnes entre les États signataires et associés tout en garantissant une protection renforcée aux frontières extérieures de l'espace<sup>25</sup>. Certaines des mesures qui suivront (dont la création du visa de transit aéroportuaire) fragilisent et impactent les reconfigurations spatiales des mobilités ouest-africaines.

Dans le même temps, en Afrique de l'Ouest, l'ordre économique régional s'affaiblit, l'ordre

marchand transfrontalier se maintient et l'ordre spatial des migrations internationales évolue. Ainsi, les règles d'une mondialisation du système migratoire ouest-africain s'esquissent; elles annoncent une recomposition profonde des migrations stimulées par la domination coloniale. Il ne s'agit plus seulement d'ajustements conjoncturels en réponse aux crises économiques chroniques liées aux sécheresses successives des années 1970 et 1980 (Lalou, 1996) mais bien d'une réelle mutation des logiques du système migratoire ouest-africain.

### *À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, de nouvelles spatialités*

Ces changements sont stimulés et soutenus par l'évolution de la trame urbaine, l'émergence d'un réseau des transports plus structuré et le développement d'un réseau de nouvelles technologies de l'information.

La croissance démographique de l'Afrique de l'Ouest induit une forte mobilité de la population à l'intérieur de la région qui elle-même conduit à une recomposition du peuplement. Parallèlement, la trame urbaine évolue: l'espace régional n'est plus seulement polarisé par les métropoles littorales mais il se structure aussi autour d'un réseau de villes secondaires situées dans «l'entre deux», entre le Sahara et le Golfe de Guinée. De plus, en se densifiant «les réseaux urbains nationaux se connectent les uns aux

« La croissance démographique de l'Afrique de l'Ouest induit une forte mobilité intra-régionale.

autres» (CSAO/OCDE, 2006) et facilitent ainsi la circulation des personnes («Métropolisation et réseau des villes»).

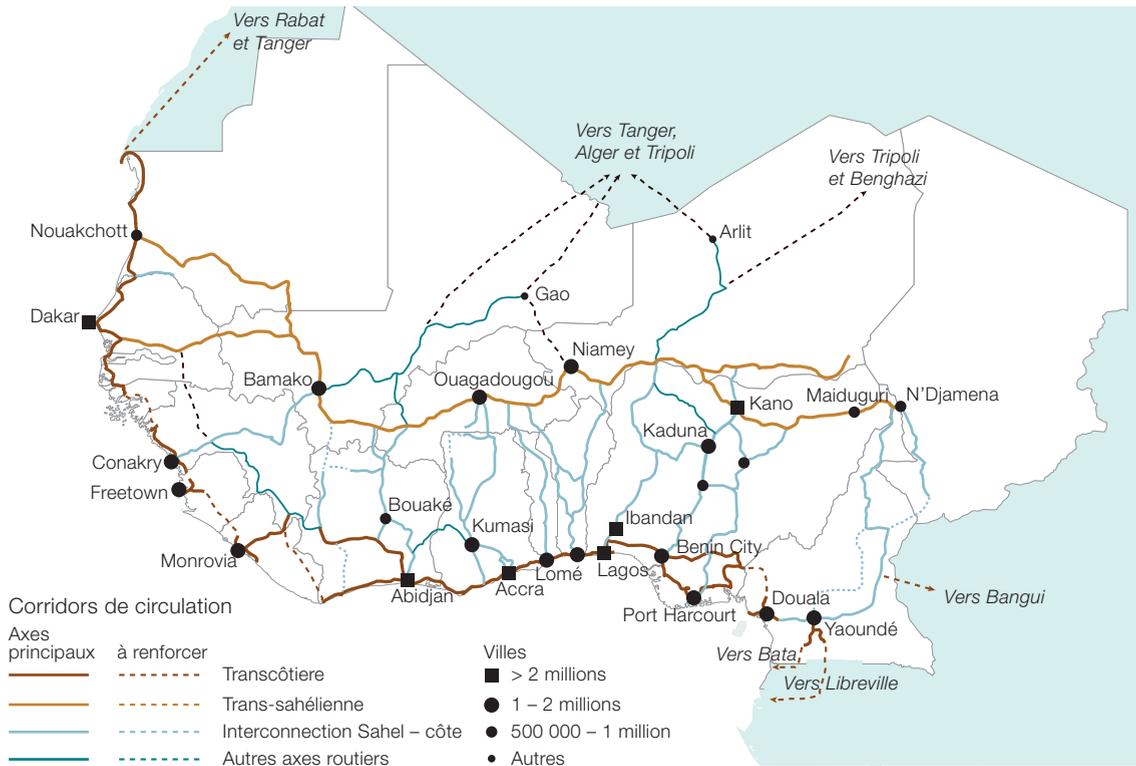
Parallèlement, un réseau de transport plus structuré autour de deux grands axes est/ouest émerge: l'axe côtier, axe «pionnier» en transition et affecté par la crise économique régionale et mondiale, et l'axe sahélien, dont les villes jouent un rôle de plus en plus important dans l'évolution de la trame urbaine; en outre, l'un et l'autre sont reliés par des axes nord-sud et sud-nord qui connectent les capitales des pays sahéliens (Niamey–Ouagadougou–Bamako) aux grands ports du Golfe de Guinée. Parallèlement, l'organisation de transports régionaux évolue; le maillage des infrastructures terrestres se

densifie (Carte 3.2). Ainsi, deux grands axes est-ouest se dessinent et participent à l'émergence de nouveaux corridors de circulation, basés sur « (...)

une adéquation (...) entre le réseau urbain principal et le système routier primaire» (CSAO/OCDE, 2006). Sans oublier, un axe médian «en devenir».

Carte 3.2

Villes et corridors de circulation en Afrique de l'Ouest



Source : Atlas régional de l'Afrique de l'Ouest, CSAO/OCDE 2009

Dans le même temps, l'explosion du téléphone mobile est sans doute l'une des clés d'une régionalisation des migrations internationales de plus en plus articulée à la mondialisation. La Carte 3.3 représente toutes les zones couvertes au moins par un opérateur de téléphonie mobile en Afrique de l'Ouest. De grandes régions d'émigration ressortent nettement telles que le bassin arachidier au Sénégal ou la région de Kayes au Mali. L'on connaît effectivement l'importance du téléphone comme mode de communication entre le migrant et sa famille ou sa communauté d'origine; des associations de migrants financent ainsi la connexion de leur village au réseau téléphonique alors qu'il n'est pas encore raccordé au réseau électrique. Toutefois, la diffusion du Global System for Mobile Communications (GSM) dans certaines zones peu peuplées et difficiles d'accès étonne au premier abord. Mais ces implantations excentrées ne sont pas sans rappeler les routes

et les lieux de convergence des migrants qui souhaitent emprunter les voies terrestres conduisant aux portes de l'Europe via le Sahara. Ainsi, l'implantation du GSM constitue aujourd'hui un élément essentiel de l'organisation et de la gestion des réseaux de passeurs. Le téléphone mobile est devenu un outil qui facilite et accélère la diffusion des informations.

L'espace politique de libre circulation des personnes est aujourd'hui stimulé par le dynamisme de l'espace immatériel des nouvelles technologies de l'information. D'une manière plus générale, un réseau de transport en développement connecte les réseaux urbains nationaux les uns aux autres; ensemble, ils favorisent un renouvellement de la régionalisation des migrations internationales, elle-même soutenue par le développement des nouvelles technologies de l'information.

Tous ces éléments participent à un renversement du champ migratoire régional, hier



polarisé par les espaces économiques littoraux, et aujourd'hui polarisé par l'hinterland de la frontière saharienne. Dans ce contexte, les villes de Niamey-Ouagadougou-Bamako-Dakar constituent un axe de circulations intenses, est-ouest/ouest-est, intégré aux réseaux mondiaux.

Le début du XXI<sup>e</sup> siècle se caractérise donc par un basculement géographique et une recomposition de la spatialité des migrations internationales (Carte 3.4) qui constituent un vecteur essentiel d'une régionalisation renouvelée.

### Diversification des acteurs et des logiques

Dans le même temps, l'action des migrants, des États et des passeurs se diversifie ; selon les lieux et les moments, leurs logiques se complètent ou s'opposent. Cette montée en puissance des acteurs s'explique par différents facteurs : endogènes, émanant des crises sociopolitiques qui affectent les pays de la région, et exogènes, liés notamment à l'utilisation de l'Afrique de l'Ouest comme plaque tournante des réseaux de traite des êtres humains ou comme frontière externalisée de l'espace Schengen. Les uns et les autres s'articulent et participent à l'émergence de nouveaux migrants, locaux ou extrarégionaux, et de nouvelles routes qui bien souvent sont en fait d'anciens itinéraires migratoires ou commerciaux réactivés.

Ainsi, plusieurs milliers de travailleurs immigrés en Côte d'Ivoire sont repartis dans leur pays d'origine après la tentative de coup d'État du 19 septembre 2002. Ces retours ont fait naître de nouveaux candidats à l'émigration qui participent au redéploiement des circulations migratoires régionales. Anciens immigrés en Côte d'Ivoire ou nouveaux émigrants, issus des communautés fragilisées par le retour de leurs ressortissants, tous sont à la recherche d'opportunités nouvelles, notamment en direction de l'UE où des contacts peuvent être établis avec des proches, émigrés précédemment. Dans une étude sur le Centre d'Information et de Gestion des Migrations (CIGEM)<sup>26</sup> au Mali, Natsuko Funakawa précise que la plupart des migrants de retour reçus par cette structure proviennent d'Afrique, rarement d'Europe. Et parmi eux, les migrants de retour involontaires, c'est-à-dire « les personnes qui n'ont pas fait le choix de rentrer dans leur pays d'origine par

*eux-mêmes* », viennent en partie de Côte d'Ivoire. La plupart d'entre eux souhaite repartir ; ces nouveaux candidats à l'émigration s'orientent vers l'Europe et privilégient les routes terrestres.

Les entrées et les sorties des ressortissants ouest-africains, enregistrées au poste frontalier terrestre de Kidira, entre le Sénégal et le Mali, sont révélatrices de ces évolutions récentes. Kidira était l'un des lieux de passage d'immigration subsaharienne au Sénégal. Cette situation prévalait jusqu'en 2003 ; à partir de 2005, cette ville frontière est également devenue une porte de sortie vers les routes transsahariennes. Ainsi, en 2005, plus de 15 000 Maliens sont entrés au Sénégal par ce poste frontière, alors que pour la même année, ils étaient environ 11 000 à le franchir dans l'autre sens<sup>27</sup>. Au-delà des échanges transfrontaliers très actifs dans cette zone, les migrants qui empruntent ces routes et transitent par le Sénégal, tentent de rejoindre l'Europe par voie terrestre puis maritime soit via le Niger, l'Algérie et la Libye ou le Maroc, soit via la Mauritanie, le Maroc ou les îles Canaries. Ce poste frontière est dans le prolongement de deux routes terrestres qui convergent vers Bamako : l'une relativement courte, vient du Niger ; l'autre, plus longue, relie le Congo, le Cameroun, le Nigéria, puis longe le Golfe de Guinée (Bénin, Togo, Ghana) avant de s'orienter vers le Burkina Faso et le Mali.

La crise de Côte d'Ivoire, de dimension régionale, a aussi induit un redéploiement du peuplement dans certains pays de la région. Ainsi, lors du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2006 au Burkina Faso, on a dénombré 610 805 retours de Côte d'Ivoire entre 1996 et 2006. En outre, « le recensement effectué par les Comités provinciaux de secours d'urgence et de réhabilitation indique par exemple que 10 % des « rapatriés » se sont installés dans la région de Poni et 4 % dans celle de Comoé » (Ouédraogo et Dabire, 2009), situées au sud-ouest du Burkina Faso. Ouédraogo et Dabire précisent que « les données d'une enquête récente confirment l'importance des flux vers les régions du Sud-Ouest et des Cascades. (En effet), 60 % des migrants recensés sont arrivés entre 2000 et 2007 et 50 % depuis 2002. (...) Les événements de Tabou ont déclenché un processus de retour continu des Burkinabé, mouvement qui a atteint son paroxysme avec les événements de 2002 ». Il faut souligner que ces retours ne s'effectuent

pas nécessairement dans les régions d'origine des migrants. La crise ivoirienne, a obligé également certains migrants à reconstruire leur projet migratoire au «fil de la route»<sup>28</sup>.

Ces changements qui ponctuent l'évolution des dynamiques migratoires actuelles traduisent la capacité d'adaptation des migrants aux contextes sociaux et politiques des pays d'origine, de transit ou d'accueil, sans cesse fluctuants. En effet, si aujourd'hui encore, l'émigration ouest-africaine se fonde sur des arguments économiques, ces derniers se combinent de plus en plus à des arguments politiques, liés aux conflits et aux reculs démocratiques qui affectent un nombre croissant d'États ouest-africains. «En ce sens, la crise malienne actuelle a sans nul doute des incidences sur les circulations migratoires dans la zone sahélienne; mais nous ne disposons pas encore des éléments utiles pour apprécier l'évolution de la situation». Le 10 juillet 2012, le HCR communiquait les chiffres suivants: «l'instabilité politique

à Bamako et l'insécurité au nord du Mali continuent de générer la fuite de milliers de réfugiés vers les pays voisins et d'autres régions du Mali. Plus de 365 000 personnes seraient déracinées depuis janvier».

Des mobilités multiples participent à l'émergence de dynamiques spatiales qui structurent et organisent l'Afrique de l'Ouest. Ces logiques migratoires se conjuguent à des logiques économiques et politiques; ensemble, elles concourent à la construction d'un «fait régional», lui-même connecté par différents systèmes de mobilité à une diversité d'espaces dans le monde. Simultanément, des réseaux mondialisés intègrent l'Afrique de l'Ouest à leurs stratégies migratoires en utilisant les potentiels politiques (CEDEAO)<sup>29</sup> ou circulatoires, physiques ou immatériels, disponibles dans la région. Aujourd'hui, le champ migratoire ouest-africain est donc non seulement connecté au monde par les migrations internationales mais pratiqué par des réseaux migratoires qui parcourent le monde.

## 3.2 UNE URBANISATION POLYMORPHE

Les mobilités régionales multiples concourent, conjointement aux forces démographiques auxquelles elles sont liées, aux dynamiques de peuplement. Le développement de l'urbanisation en est l'une des manifestations. Elle s'exprime sous deux formes: le développement des plus grandes villes et celui du réseau des villes petites et moyennes. Le premier est en rapport avec l'insertion des économies nationales dans l'économie internationale et s'est opéré à un rythme d'abord rapide puis ralenti avec la survenue de crises financières puis économiques à partir des années 1980. En réponse à ces chocs, la seconde forme d'urbanisation a pris le relais et participe au développement du marché intérieur (national et régional), notamment des produits agricoles. Ce réseau de villes, petites et moyennes, constitue les nœuds indispensables de l'organisation spatiale de ces marchés intérieurs. Ces villes sont «le tissu connectif entre les zones rurales et urbaines. Elles agissent en tant que centres de marché pour la production agricole et rurale, en tant que stimulateurs de l'activité rurale non agricole, en tant que lieux d'opportunités professionnelles saisonnières pour les

agriculteurs et en tant que facilitateurs d'économies d'échelle» (WDR, 2009).

### **Une urbanisation en croissance, à un rythme plus modéré**

Les pays de la région étant de tailles démographiques très différentes – de quelques centaines de milliers d'habitants (Cap-Vert) à plus de 100 millions (Nigéria) –, la comparaison des niveaux d'urbanisation est plus significative de la transformation qui s'est opérée dans le peuplement régional que de la comparaison des volumes de populations urbaines.

Le niveau d'urbanisation (U/P) montre une évolution rapide entre 1950 (8%) et 1980 (26%) qui se poursuit en 2010 (41%) à une vitesse moindre mais soutenue (Tableau 3.1). Cette tendance régionale à un fléchissement du rythme de croissance de l'urbanisation est partagée par l'ensemble des pays, avec des villes qui continuent de croître mais à des taux moindres (Carte 3.5). Cette seconde phase coïncide avec les Programmes d'ajustement structurel (PAS). L'impact de la crise cacaoyère de 1988 à 1992 se cumule aux PAS pour certains

pays producteurs. En réponse à ces chocs, on observe le développement de villes secondaires.

L'urbanisation côtière se densifie avec des agglomérations plus importantes en volume et davantage d'agglomérations. La tendance est visible d'une bande urbanisée au sud des pays enclavés et au nord des pays côtiers. Se dessinent également un réseau urbain le long des corridors des ports vers le centre (verticalement).

Le niveau d'urbanisation régional est très influencé par celui du Nigéria, qui rassemble la moitié de la population régionale. Par rapport à la moyenne de la région, les niveaux d'urbanisation des différents pays s'échelonnent de 21 % (Niger) à 59 % (Togo) en 2010 (Tableau 3.1).

Huit pays côtiers (Togo, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Sénégal, Libéria, Bénin, Ghana et Gambie) ont un niveau d'urbanisation proche de 50 %. Les pays entre 30 et 50 %, mis à part la

Mauritanie, traversent encore pour la plupart des périodes de crises ou conflits politiques. On observe toutefois que le Libéria passe de 17 à 51 % entre 1970 et 2010 et la Sierra Léone de 15 à 38 % pour la même période.

Le Mali, le Tchad et le Niger, trois pays enclavés, se situent sous la barre des 25 %. Le Burkina Faso, qui dans les années 2000 se situait dans ce même groupe de pays au niveau d'urbanisation moindre, connaît une vitesse d'urbanisation régulière entre 2000 et 2010 (environ 2,5 %) atteignant 30 % en 2010. Ce même taux pour le Tchad s'élève pour la période 2005–2010 à 1,7 % avec un redressement par rapport au quinquennat précédent (1 %). Il est toutefois difficile d'imputer ce mouvement à la période d'accalmie que connaît le pays depuis deux ans.

Tableau 3.1

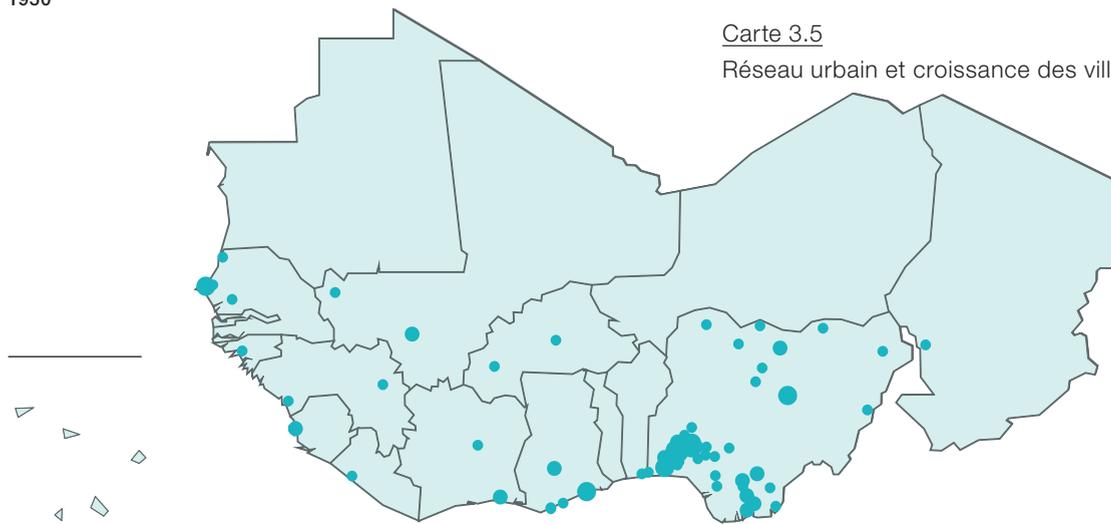
Niveau et vitesse d'urbanisation

	1950	1980	2010	1950–1980	1980–2010
Bénin	4 %	35,3 %	49,2 %	7,6 %	1,1 %
Burkina Faso	2 %	12,2 %	30,3 %	5,7 %	3,1 %
Cap-Vert	10 %	25 %	58 %	3,2 %	2,9 %
Côte d'Ivoire	7 %	36 %	55 %	5,7 %	1,4 %
Gambie	11 %	27 %	48 %	3 %	1,9 %
Ghana	13 %	31 %	49 %	3,1 %	1,6 %
Guinée	4 %	25 %	32 %	6,3 %	0,9 %
Guinée-Bissau	9 %	21 %	41 %	2,9 %	2,3 %
Libéria	3 %	26 %	51 %	8,1 %	2,3 %
Mali	4 %	15 %	24 %	5 %	1,6 %
Mauritanie	0 %	21 %	35 %	-	1,9 %
Niger	2 %	11 %	21 %	5,4 %	2,2 %
Nigéria	10 %	27 %	42 %	3,4 %	1,5 %
Sénégal	15 %	41 %	52 %	3,4 %	0,8 %
Sierra Léone	6 %	22 %	38 %	4,4 %	1,9 %
Tchad	3 %	15 %	22 %	5,6 %	1,3 %
Togo	8 %	37 %	59 %	5,2 %	1,6 %
Afrique de l'Ouest	8 %	26 %	41 %	4,0 %	1,5 %

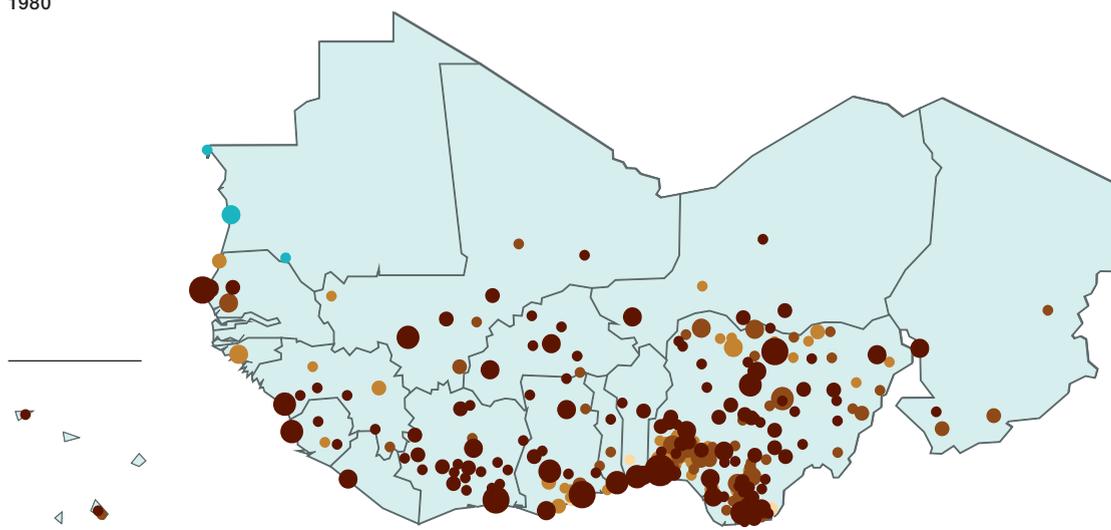
Sources : Africapolis 2008 ; CSAO/OCDE 2012.

1950

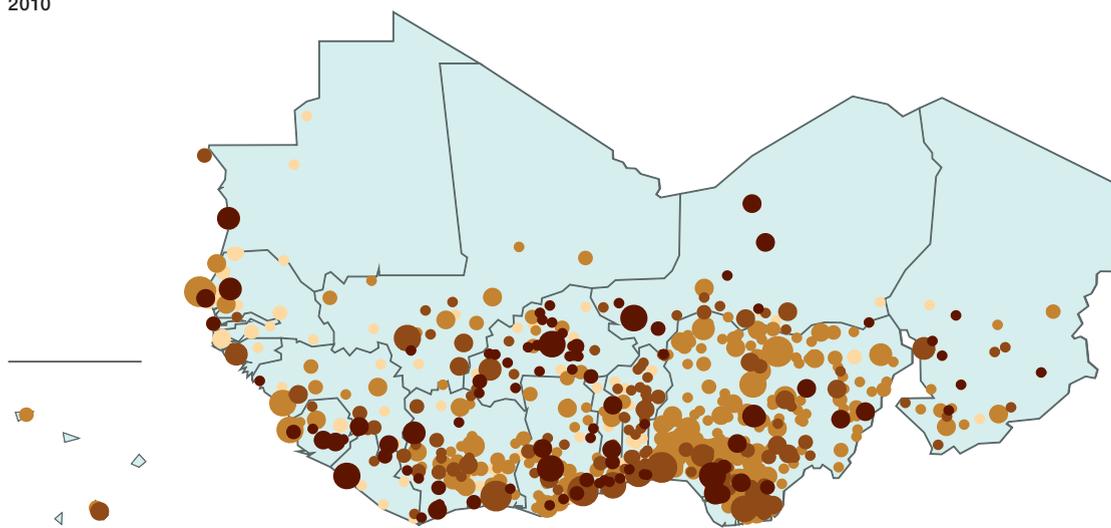
Carte 3.5  
Réseau urbain et croissance des villes



1980



2010



Croissance de la population urbaine, 1950 – 1980 et 1980 – 2010 (%) Villes, nombre d'habitants

- |                  |             |                     |                       |
|------------------|-------------|---------------------|-----------------------|
| ● non applicable | ● 300 – 399 | ○ 20 000 – 50 000   | ○ 350 000 – 1 million |
| ● < 200          | ● > 400     | ○ 50 000 – 100 000  | ○ 1 – 2 millions      |
| ● 200 – 299      |             | ○ 100 000 – 350 000 | ○ > 2 millions        |

Sources : Africapolis 2008, CSAO/OCDE 2012

### Concentration urbaine et développement des villes secondaires

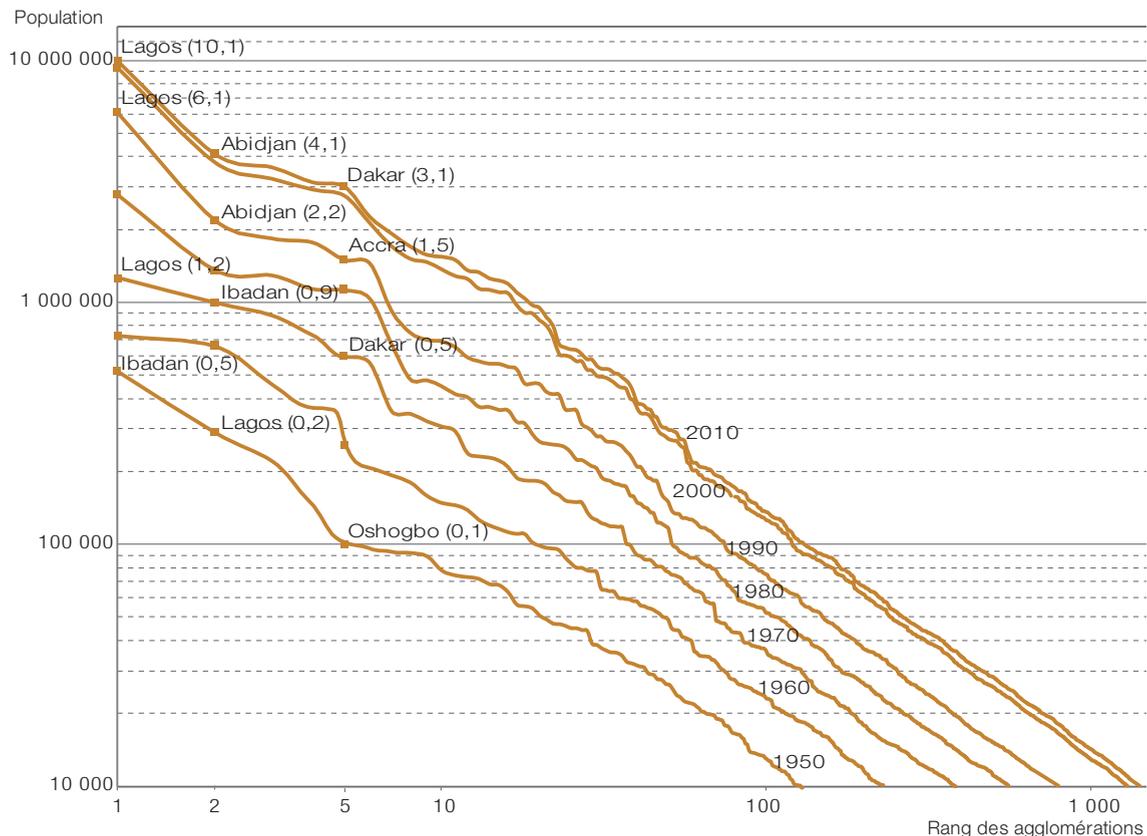
Les agglomérations occupent désormais 0,2 % du territoire régional hors Tchad (Moriconi-Ebrard, 2011). Cette emprise au sol peut prendre plusieurs formes, de la concentration dans une ville primatale à une répartition homogène sur le territoire. Il importe de s'intéresser à la répartition spatiale de la concentration urbaine dans la mesure où celle-ci est révélatrice de l'état d'avancement du processus d'urbanisation. Une deuxième étape consistera à s'interroger sur les équilibres – les liaisons – entre ces différents points du réseau.

La «macrocéphalie» – c'est-à-dire la concentration de la population urbaine dans les villes les plus importantes d'un pays – constitue un trait fréquent de l'urbanisation en Afrique au sud du Sahara. Elle se traduit par l'influence majeure d'une seule ville, capitale du pays le plus souvent, au détriment des autres centres

urbains. Le pourcentage de la population de la première ville (ou des deux premières) dans le total de la population urbaine en donne une mesure.

Le Sénégal et la Côte d'Ivoire sont fortement macrocéphales, avec respectivement 47 % et 38 % de leur population concentrée à Dakar et Abidjan<sup>30</sup>. Il peut exister dans certains pays deux grandes villes, souvent un pôle économique majeur et la capitale politique, et parfois plusieurs, en compétition sur le plan démographique. C'est en particulier le cas au Nigéria où Lagos, Ibadan et Kano rassemblent chacune entre 2,5 et 10 millions d'habitants. La macrocéphalie est surtout le fait des petits pays côtiers qui commerceraient directement avec le reste du monde. Le phénomène s'accroît dans les pays où la primauté d'une ville existe depuis les années soixante. Cependant, si la macrocéphalie s'exprime à l'intérieur de nombreux pays ouest-africains, elle disparaît à l'échelle régionale.

Graphique 3.1  
Distribution des agglomérations, 1950–2010



Sources : Africapolis 2008 ; CSAO/OCDE 2012

La croissance urbaine de l'Afrique de l'Ouest ne concerne pas que les grandes métropoles mais aussi les centres urbains de petite et moyenne taille (Graphique 3.1). La distribution cumulée des villes par rang de taille au niveau régional apparaît proche de la « loi de Zipf »<sup>31</sup> (ou « loi de Pareto »)<sup>32</sup>, qui donne la répartition des centres urbains selon leur rang observée couramment : la plus grande ville est deux fois plus peuplée que la seconde, trois fois plus que la troisième, etc. Cette relation place donc l'Afrique de l'Ouest dans une situation comparable à la majorité des autres régions du monde.

En 2010, la première ville par la taille, Lagos, a progressé dans son avance par rapport aux quatre villes (Abidjan, Accra, Ibadan et Dakar) qui la suivent. Elle n'a cependant pas acquis une position « primatale » affirmée (si l'on considère un rapport de taille supérieur ou égal à 5

avec la seconde ville). Ceci peut être interprété comme une intégration progressive du marché régional. Parallèlement, les recompositions des armatures urbaines et floraison des petites villes illustrent le processus de peuplement à l'œuvre dans la région. On note en effet que la courbe de distribution se déplace parallèlement à elle-même au cours du temps ; ce qui implique qu'il y a de plus en plus de villes et que toutes grossissent (l'ordre des villes dans cette distribution peut cependant varier). Le nombre des centres de plus de 5 000 habitants est passé de quelque 500 en 1960 à environ 1 500 en 1990, puis 2 800 en 2010.

Globalement, la part de la population de ces villes secondaires dans la population urbaine augmente. Les auteurs du rapport *Africapolis* (2008) y décèlent la genèse du processus d'urbanisation, dans laquelle les pays de la région

#### Encadré 3.1

##### Lexique de la métropolisation

« La métropolisation est une notion forgée par extension du terme « métropole » (étymologiquement : la ville-mère) pour désigner un processus de transformation qualitative, à la fois fonctionnel et morphologique des très grandes villes (Leroy, 2000 ; Moriconi-Ebrard, 1996 ; Ascher, 1995).

Par rapport au processus classique de concentration que représente la ville en général, la métropolisation se caractérise par un accroissement du poids des plus grandes villes dans la répartition de certaines fonctions, ainsi que de la concentration de la population dans des aires métropolitaines. Contredisant certaines « prévisions » sur le déclin des grandes villes, le processus métropolitain s'appuie sur une mise en réseau des principales agglomérations dans laquelle les phénomènes de connectivité tendent à l'emporter sur les relations de proximité.

Les mutations fonctionnelles des plus grandes villes engendrent des recompositions dans la morphologie urbaine. Outre les phénomènes d'étalement urbain, la métropolisation implique, dans de nombreux cas, la formation d'une structure interne discontinue et hétérogène, faisant alterner en périphérie des zones de

faibles densités et des centralités secondaires (edge-cities, centre d'affaires, technopole, etc.). L'ensemble de ces processus conduit à la formation d'espaces urbains de plus en plus fragmentés remettant en cause les modèles de répartition des citadins ou des activités par rapport à un centre unique, tels ceux de W. Alonso ou de C. Clark.

Les interprétations divergent au sujet des logiques à l'œuvre dans le processus de métropolisation. Certains comme F. Moriconi-Ebrard voient dans la métropolisation l'aboutissement logique d'un système de peuplement favorisant la concentration. Cet auteur propose un taux de métropolisation vérifiant qu'à taux d'urbanisation égal, le nombre d'habitants vivant dans les métropoles d'un pays dépend strictement de sa taille. Tandis que d'autres comme P. Veltz y voient le résultat territorial des modes de régulation postfordistes alliant incertitude conjoncturelle et flexibilité du marché du travail. De leur côté, des géographes californiens tels A. Scott ou M. Dear insistent sur les relations entre mutations fonctionnelles et sociales des très grandes villes et de nouvelles formes de territorialité urbaine ».

en sont à différents stades : une urbanisation initiale qui repose dans un premier temps sur un petit nombre d'agglomérations ; puis l'apparition et le développement de villes secondaires jusqu'à ce que le réseau urbain soit assez étoffé pour que le réservoir des migrations rurales commence à se tarir. Enfin, lorsque que la transition démographique s'achève, le nombre des centres urbains et la population urbaine se stabilisent, certains centres dépérissant au profit d'autres.

### Métropolisation et réseaux de villes

Différentes formes d'équilibres se développent entre la première agglomération et celles secondaires, selon leurs fonctions au sein du réseau urbain et du poids de la ville la plus importante. Ces équilibres permettent d'appréhender les liaisons possibles et les capacités de circulation et d'échanges entre les lieux.

Certaines formes d'équilibres résultent de la métropolisation d'une ou plusieurs

agglomérations au sein du réseau urbain. Celle-ci se définit selon le pouvoir politique et économique et la capacité à interférer avec le réseau des villes globales ; ce qui conduit les agglomérations à devenir des métropoles repose donc davantage dans leur capacité de connexion/connectivité<sup>33</sup> et de connexité<sup>34</sup> que de la densité de population ou de l'étendue de leurs infrastructures (Bavoux *et al.*, 2005 ; Levy et Lussault, 2003). Analyser la distribution de la population entre la première et la seconde agglomération facilite la compréhension des déséquilibres (en termes de volume de population) et des étapes de développement de l'urbanisation.

Deux indices permettent d'illustrer l'équilibre d'un réseau urbain : les indices de primatie et de macrocéphalie (Encadré 3.2). Les deux sont indépendants du niveau d'urbanisation du territoire considéré. Le Tableau 3.2 donne ces deux indices pour le Togo et le Nigéria. Lomé est l'agglomération primatale pour les années 1950, 1970 et 2010. Ibadan occupe cette position en 1950 puis Lagos en 1970 et 2010 au Nigéria.

#### Encadré 3.2

Définitions des indices de primatie et de macrocéphalie

##### *Indice de primatie*

L'indice de primatie (Pi) compare la population de l'agglomération la plus importante P1 à celle de la seconde agglomération P2 par une simple division entre les deux nombres. Ce ratio indique la primatie relative de P1 sur P2.

Ce ratio comporte des limites dans la mesure où il ne prend pas en compte le fait que la différence entre P1 et P2 puisse être modérée ; alors que l'information sur la nature de l'équilibre du réseau urbain peut s'exprimer par les écarts entre P2 et P3 ou P3 et P4. Ainsi les situations de bi ou multi-polarisation au sein d'un réseau ne s'expriment pas par cet indice.

##### *Indice de macrocéphalie*

L'indice de macrocéphalie (Mi) qualifie la relation entre l'agglomération première et le réseau urbain. Il est calculé en divisant P1 par la population de l'agglomération de rang Rm+1, Rm étant le nombre d'agglomérations secondaires à additionner pour atteindre la population de P1.

Cet indice renseigne sur les déséquilibres entre population urbaine et rurale. Toutefois, il est moins utilisé, exigeant un certain nombre d'informations parfois indisponibles. Rm est un indicateur de la croissance de l'ensemble des agglomérations composant le réseau. Un indice élevé Mi montre qu'une agglomération a une macrocéphalie significative vis-à-vis de l'ensemble du réseau urbain. On peut alors dire qu'elle fonctionne telle une métropole. Concomitamment, le Rm correspondant montre le poids de cette ville au sein du réseau. Alors même que le poids relatif d'une agglomération peut être élevé, ce dernier peut s'effriter avec le temps. C'est ce qui s'exprime lorsque que le Rm est élevé. Ce dernier montre alors une urbanisation forte par l'apparition de nouvelles agglomérations plutôt que par le développement des agglomérations existantes.

Tableau 3.2

Indices de primatie et de macrocéphalie au Togo et au Nigéria

	1950	1970	2010		1950	1970	2010
Togo $P_i$	3,82	7,05	2,07	Nigéria $P_i$	1,79	1,27	3,18
Togo $M_i$	6,34	29,22	133,00	Nigéria $M_i$	5,64	3,42	11,40
Togo $R_m$	7	18	58	Nigéria $R_m$	4	3	7

Source : CSAO/OCDE 2012

La primatie de Lomé ( $P_i$ ) en 2010 est moins élevée qu'en 1970 en comparaison à la seconde ville Sokodé. La croissance de l'indice de macrocéphalie ( $M_i$ ) entre ces deux dates illustre que le poids de Lomé au sein du réseau urbain togolais est devenu significatif. La différence en termes de population entre Lomé et les villes secondaires s'élève en effet non plus à 29,22 (1970) mais à 133 (2010). Cependant, l'augmentation de la valeur  $R_m$  (soit le nombre de villes secondaires qu'il faudrait ajouter pour atteindre la taille de la ville la plus grande), de 18 à 58 montre que ce poids relatif de Lomé s'est transformé du fait d'une augmentation du nombre d'agglomérations et non d'une concentration de la population dans les agglomérations déjà présentes en 1970. Parallèlement à une augmentation du nombre d'agglomérations, se dégage donc une tendance à la polarisation de l'agglomération principale.

Au Nigéria, la différence entre l'agglomération primatale et secondaire est faible entre 1950 et 1970 avant de croître en 2010. Simultanément,  $M_i$  se maintient à un niveau faible où l'addition d'un petit nombre d'agglomérations est nécessaire pour atteindre la population de Lagos. Ainsi, tandis que la primatie de Lagos se poursuit dans son rapport avec la ville secondaire, elle n'augmente pas autant qu'au Togo au regard du réseau urbain domestique. On observe plutôt une augmentation de la population au sein d'agglomérations déjà identifiées. Le Nigéria illustre davantage une multi-polarisation. Ces tendances éclairent également les différents stades d'urbanisation de la région.

L'urbanisation de l'Afrique de l'Ouest prend ainsi des formes multiples et opère à des rythmes différents. L'urbanisation combine des étapes successives, telles qu'elles se sont déroulées dans le reste du monde, en relation avec le développement économique et social :

- une *urbanisation originelle*, apparition puis croissance, au sein de l'espace rural, d'entités présentant des caractères urbains (notamment l'apparition d'activités non primaires), au fur et à mesure qu'émerge et se développe une économie d'échange à faible rayon, que l'on peut encore qualifier d'économie rurale ;
- une *urbanisation hiérarchisée* au fur et à mesure que l'économie d'échange s'étend à des échelles plus larges, plus ou moins étroitement liées, historiquement, à l'organisation des États-Nations et des marchés nationaux, avec le phénomène corollaire de primatialité ;
- une *urbanisation concentrée* (ponctuelle), liée à l'élargissement de l'économie, notamment industrielle puis de services, à l'échelle mondiale – à base d'économies d'échelles permises par la baisse du coût des transports et de baisse corrélative de l'emprise étatique sur l'économie.

### Urbanisation et restructuration du peuplement rural

Parallèlement à la croissance urbaine, la population rurale a plus que doublé (2,6) entre 1950 et 2010, passant de 66 millions à 172 millions d'habitants. Le taux annuel moyen atteint un pic en 1981 (2 %) avant de baisser de manière régulière. Il connaît une reprise en 2001 avant de décroître à nouveau de manière très progressive (ce qui s'illustre par un taux annuel moyen équivalent les années 1994 et 2002). Cette tendance devrait se poursuivre (Chapitre 5) et s'exprimer dans les années 2050 par une baisse en volume de la population rurale.

« Tant que le volume de la production résulte pour l'essentiel de la force de travail mise en œuvre, les marchés urbains, régionaux et extérieurs (passant en grande partie par les villes)

Encadré 3.3

Notion de ruralité en Afrique de l'Ouest

La notion de ruralité est l'objet de débats anciens. Trois critères de définition sont retenus :

- Densité de population et importance des établissements humains : les zones typiquement rurales présentent de faibles densités de population et comportent des établissements humains de petite taille et très espacés ;
- Utilisation des sols et domination de l'agriculture et de la sylviculture ; faible superficie couverte par des constructions ;
- Structures sociales « traditionnelles » et questions d'identité communautaire et de patrimoine.

La typologie des régions est déterminée par rapport à leur degré de ruralité (rural

prédominant, significativement rural, prédominance urbaine). Le taux de la population provenant des communes rurales de base (unités du premier niveau) détermine le degré de ruralité des régions.

Les seuils utilisés sont généralement plus de 50 % pour la typologie « rural prédominant » et entre 50 % et 15 % pour « les régions significativement rurales ». Ces critères répondent mal à l'évolution des sociétés rurales et à leur nature différente que ce soit en Afrique de l'Ouest comme dans le monde. Un consensus reste à déterminer pour définir et caractériser l'espace rural et la ruralité d'une façon cohérente et uniforme, en vue d'appréhender toutes les dimensions du développement rural et de constituer les bases nécessaires pour le développement des statistiques et des analyses y afférant.

qui appellent la production agricole marchande et fixent les prix relatifs au producteur, constituent en effet par voie de conséquence la principale force de localisation du peuplement rural en Afrique subsaharienne » (ISTED, 1995).

Le processus d'urbanisation restructure le peuplement rural des espaces nationaux et régionaux. Outre de fortes migrations vers les centres urbains, se poursuivent une circulation intra-rurale et un redéploiement des populations vers les zones agricoles dites utiles. L'évolution du peuplement rural est à l'échelle régionale fortement urbano-centré, au sens où sa densification s'opère à conditions écologiques comparables autour et à partir des pôles urbains et des réseaux d'infrastructures.

À l'exception de quelques régions agricoles, la population rurale tend à se concentrer dans des zones proches des villes et bien reliées à celles-ci (Carte 3.6). Ainsi l'hétérogénéité des densités de populations rurales a augmenté ; aujourd'hui, 15 % de la population rurale vit dans des zones de haute densité avec plus de 150 habitants par km<sup>2</sup>, couvrant seulement 2 % des zones non désertiques.

La croissance d'un réseau dense de zones urbaines a réduit la distance moyenne reliant

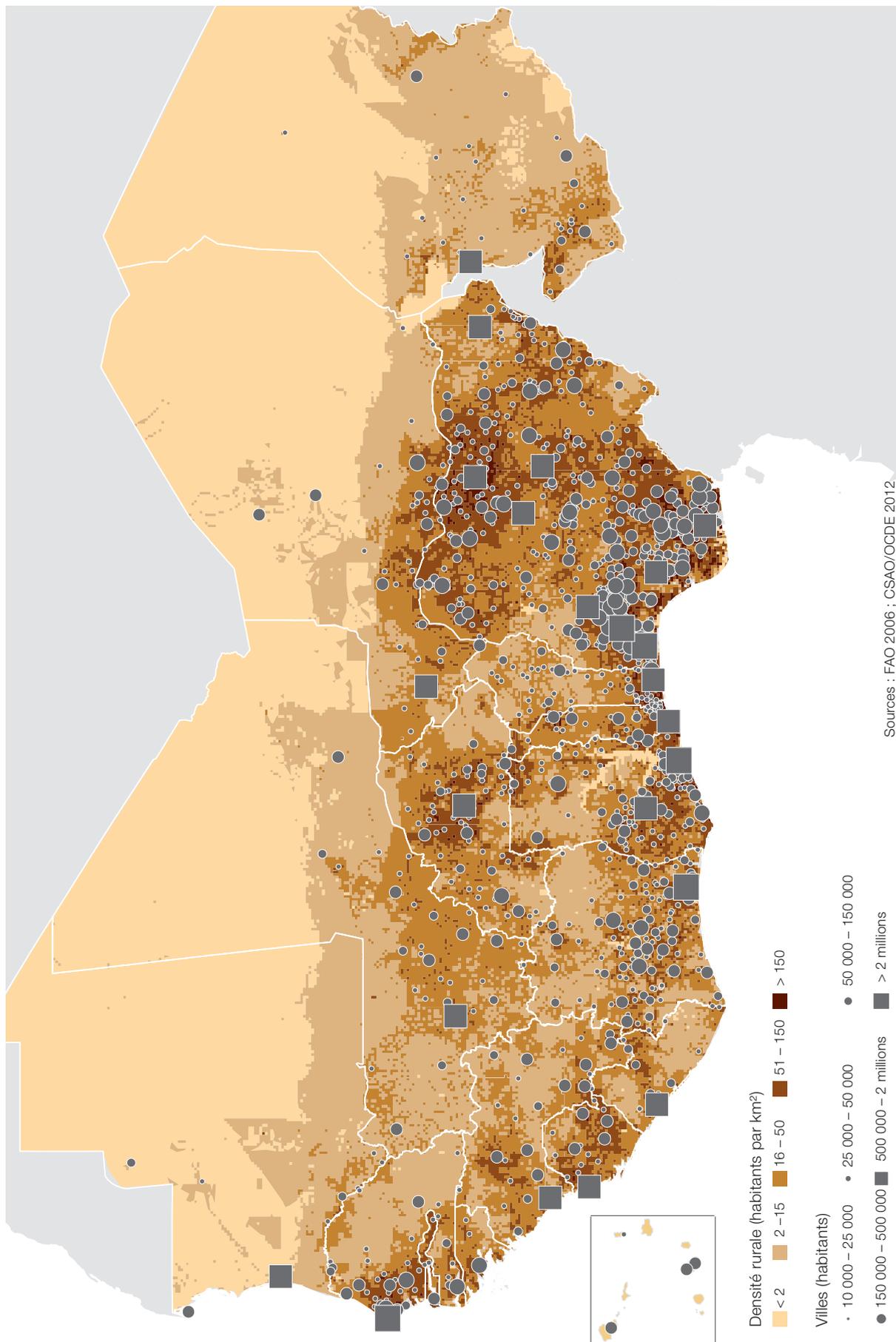
les villages aux centres urbains ; la distance moyenne séparant les agglomérations de plus de 10 000 habitants est divisée par trois, passant de 111 km à 33 km entre 1950 et 2000. L'isolement des zones rurales a été de même radicalement réduit par la révolution de la téléphonie mobile qui a commencé il y a à peine dix ans. Ces « nouvelles connexions » fournissent des nouvelles opportunités à de plus en plus de Ouest-Africains, qu'ils soient ruraux ou citadins. Elles ont considérablement amélioré et entraîné l'intégration de l'espace rural à l'économie de marché.

Pour mesurer l'intensité des interactions entre les zones de production de denrées alimentaires, qui sont essentiellement rurales, et les lieux de transformation et de consommation de ces produits que sont principalement les villes, l'étude WALTPS (1998) introduit la notion des « tensions de marchés », représentatives de l'intensité du « signal » émis par les villes en direction de l'espace rural.

Se distinguent ainsi les zones fortement connectées au marché, celles qui le sont modérément, et enfin celles très peu connectées au marché. « La densité du peuplement rural est en effet bien corrélée avec la tension de marché : plus une zone est exposée au marché, plus sa

Carte 3.6

Densité rurale et réseau urbain en Afrique de l'Ouest, 2010





En l'occurrence, le nombre d'urbains par habitant rural septuple entre 1950 et 2010, passant de 0,09 à 0,68 (Graphique 3.2). Potentiellement, un agriculteur africain serait donc en mesure de vendre en moyenne sept fois plus de denrées alimentaires aux consommateurs de la région aujourd'hui qu'en 1950. A l'échelle de la génération, cette évolution du rapport U/R induit de nouvelles caractéristiques de l'insécurité alimentaire.

La parité urbains/ruraux n'est pas encore atteinte, ce qui signifie qu'il y a toujours davantage de ruraux que d'urbains et, par approximation, de personnes susceptibles de

produire que de consommer. La barre de 1 devrait être atteinte autour de 2020. Sur le plan mondial, ce renversement s'est produit en 2005. De grandes disparités existent avec des pays dont le ratio U/R excède 1 tels que le Togo, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Libéria. Le Niger, le Tchad, le Mali se situent sous ou avoisinent 0,3 (Tableau 3.3). Cette évolution pourrait affecter les projections démographiques, la fécondité diminuant plus rapidement avec l'urbanisation. Le taux de croissance démographique devrait donc ralentir plus nettement à partir de la date à laquelle la parité urbains/ruraux serait atteinte.

Tableau 3.3

Évolution du rapport U/R en Afrique de l'Ouest

	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010
Bénin	0,04	0,13	0,24	0,54	0,70	0,84	0,97
Burkina Faso	0,02	0,04	0,07	0,14	0,23	0,31	0,43
Cap-Vert	0,11	0,18	0,22	0,33	0,56	0,93	1,39
Côte d'Ivoire	0,03	0,07	0,11	0,18	0,21	0,24	0,29
Gambie	0,07	0,16	0,35	0,55	0,71	0,87	1,20
Ghana	0,13	0,10	0,19	0,38	0,58	0,80	0,93
Guinée	0,14	0,27	0,39	0,45	0,50	0,72	0,97
Guinée-Bissau	0,04	0,07	0,18	0,33	0,39	0,40	0,46
Libéria	0,10	0,09	0,26	0,26	0,34	0,45	0,70
Mali	0,03	0,08	0,21	0,35	0,57	0,65	1,03
Mauritanie	0,04	0,05	0,10	0,18	0,23	0,27	0,31
Niger	0,00	0,02	0,08	0,25	0,45	0,45	0,54
Nigéria	0,02	0,04	0,07	0,12	0,19	0,21	0,27
Sénégal	0,11	0,20	0,29	0,36	0,48	0,62	0,72
Sierra Léone	0,18	0,31	0,45	0,70	0,83	0,92	1,08
Tchad	0,06	0,10	0,17	0,28	0,32	0,51	0,61
Togo	0,09	0,16	0,40	0,59	0,74	0,94	1,43
Afrique de l'Ouest	0,09	0,16	0,25	0,35	0,45	0,57	0,68

Sources : CSAO/OCDE, révisions ONU 2010

L'indicateur U/R témoigne certes de la baisse relative du nombre des ruraux à majorité producteurs agricoles par rapport au nombre des urbains principalement non-producteurs agricoles. Il montre la croissance et la

concentration des seconds et la modification de la relation spatiale entre les uns et les autres. Cependant, il n'apporte qu'une approximation insatisfaisante de l'évolution des relations entre population agricole et non agricole.

### 3.3 APPRÉHENDER LES TRANSFORMATIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

#### Une population rurale de moins en moins agricole

Distinguer population agricole et non agricole est indispensable pour comprendre les mécanismes de diversification de l'économie rurale et les changements structurels de l'agriculture. La population agricole ne vit pas exclusivement en milieu rural; le milieu urbain abrite des producteurs agricoles. Les proportions des uns et des autres varient avec la taille des agglomérations urbaines et évoluent avec le progrès économique. Le ratio population non agricole sur population agricole (PNA/PA) témoigne de la division du travail entre les producteurs agricoles et les consommateurs de denrées

était estimée à 15 % dans les pays sahéliens (Kanté, 1992). Aujourd'hui, cette proportion devrait être plus proche de 25 %. La FAO, souligne d'ailleurs que la population rurale augmente beaucoup plus vite que la population agricole. C'est notamment le cas au Nigéria où le décrochage s'est opéré entre 1980 et 2010 (Graphique 3.3). Désormais, et selon la FAO, sur les 80 millions de ruraux nigériens, moins de la moitié sont des producteurs agricoles.

L'analyse des données de 163 pays<sup>35</sup> montre une forte corrélation ( $R=0,83$  et  $R^2 = 0,7$ ) entre le niveau d'urbanisation (calculé en U/R) et la part de la population non agricole (calculé en PNA/PA) (Graphique 3.4). Plus l'urbanisation est forte, plus la population non agricole est importante relativement. Cette corrélation confirme que l'urbanisation a un effet accélérateur sur le ratio PNA/PA (la pente de la droite de régression = 1,21<sup>36</sup>).

La localisation des 17 pays de l'Afrique de l'Ouest sur la graphique par des points bleus montre qu'ils ne s'écartent pas sensiblement du nuage de points des autres pays du monde. En revanche, la position de 15 des 17 pays ouest-africains, sous la droite de régression, implique que la part de la population non agricole dans la population totale (PNA/PA) est plus faible que celui attendu au regard du niveau d'urbanisation (U/R). Y aurait-il une exception ouest-africaine? Dans les trois pays les plus éloignés de la droite de régression (Burkina Faso, Guinée et Gambie), c'est-à-dire dans les trois pays pour lesquels les valeurs attendues du rapport PNA/PA compte tenu de leur urbanisation (U/R) sont les plus éloignées de celles observées, les données de population agricole révèlent de fortes incohérences.

Le rapport entre urbains et ruraux apporte une première approximation des relations entre population agricole et non agricole.

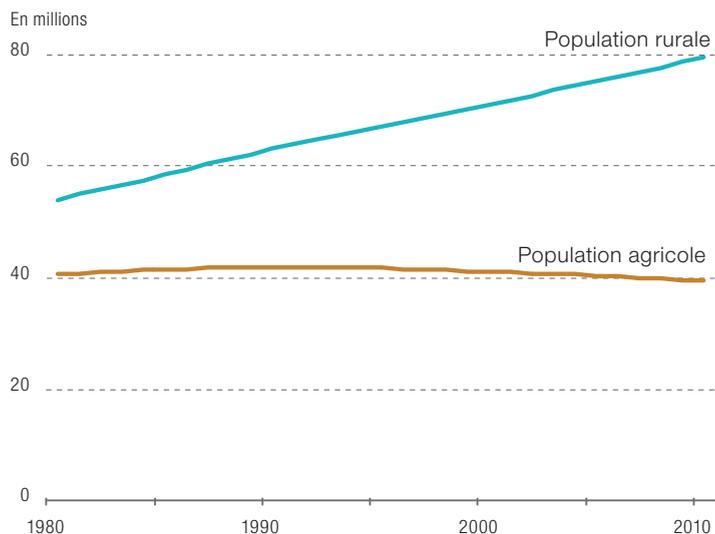


alimentaires, ainsi que de la « transition vers une main-d'œuvre agricole relativement limitée » (Mortimore, 2003). Il fournit également une estimation de la taille du marché pour la production alimentaire.

En 1950, la population urbaine de l'Afrique de l'Ouest était insignifiante et, mises à part quelques aires de cultures d'exportation (arachide, cacao, café), la plus grande partie de l'agriculture était très proche de l'agriculture de subsistance. En dehors de quelques emplois publics (administration, enseignement, santé), la vie rurale se résumait à l'activité agricole. La population agricole pouvait alors être assimilée à la population rurale.

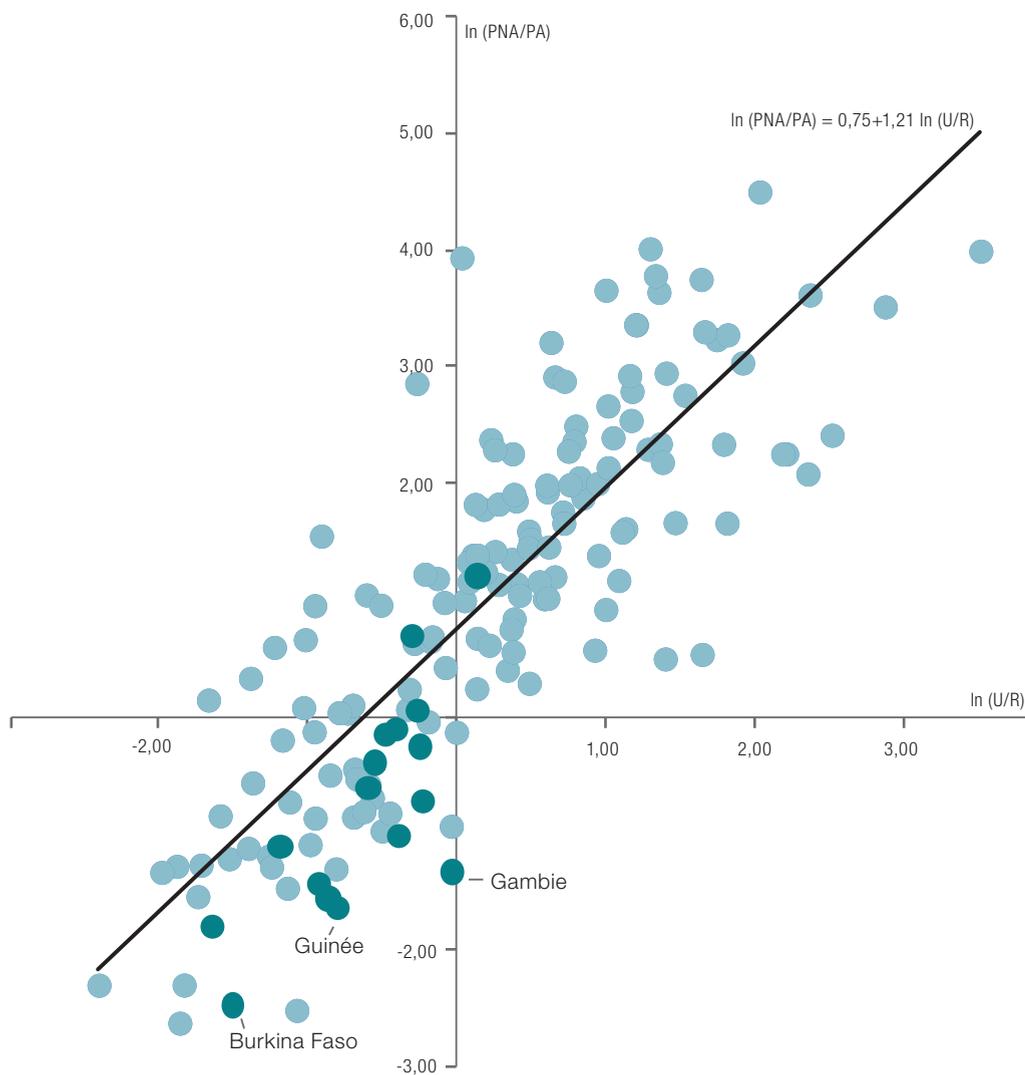
Dans les années 1990, la proportion de la population rurale ne vivant pas de l'agriculture

Graphique 3.3  
Population rurale et population agricole au Nigéria



Source : FAOSTAT 2011

Graphique 3.4  
Relation U/R et PNA/PA pour 163 pays, 2000



Sources : NU révisions 2010 ; FAO 2011

### Des statistiques et concepts non homogènes

Comme pour le ratio U/R, l'utilisation du ratio PNA/PA pour le pilotage des politiques régionales n'a de sens que si les données nationales sont, non seulement disponibles, mais également homogènes. Ce n'est pas encore le cas. Les recensements nationaux agricoles (RNA) sont rares et ne sont pas réalisés suivant un rythme régulier. Par ailleurs, la cohérence des résultats avec ceux des recensements généraux de la population (RGPH) n'est pas systématiquement établie.

La FAO définit la population agricole comme « l'ensemble des personnes qui vivent de l'agriculture, de la chasse, de la pêche ou de la foresterie. [...] Il ne s'agit pas nécessairement d'une population issue exclusivement de la population rurale ». Par ailleurs, la Directive de la FAO en matière d'enquêtes agricoles considère qu'« un ménage est agricole lorsqu'au moins l'un de ses membres exerce une activité agricole, pour son compte ou pour le compte du ménage ». Cette directive vise sans doute à comptabiliser toute la main-d'œuvre agricole, mais elle peut également conduire à une surestimation de la « population agricole » dans la mesure où, dans un ménage réputé agricole, plusieurs actifs peuvent ne pas travailler dans l'agriculture.

Le rapprochement des données de population rurale de celles de la population agricole au Sénégal en 2002, illustre ces difficultés d'harmonisation des définitions (Tableau 3.4). On y voit que la population agricole du Sénégal, estimée à 7,6 millions selon la FAO, dépasse la population rurale (estimée à 5,8 millions selon le recensement de 2002) de 1,8 million d'habitants. Si l'on accepte ces chiffres, cela signifie que le Sénégal compte une population agricole urbaine (estimée par la différence entre population agricole et population rurale) de près de 45 % de la population urbaine totale. L'agglomération dakaroise rassemblant la moitié de la population urbaine totale, ce chiffre de 45 % n'apparaît pas fiable. Le rapport PNA/PA de 0,29 paraît anormalement faible par rapport à d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest ayant le même niveau d'urbanisation. La population agricole semble donc surestimée.

Tableau 3.4

Population agricole et population rurale au Sénégal en 2002

	Population
Population totale PT (Recensement)	9,8 millions
Population rurale PT (Recensement)	5,8 millions
Population urbaine PT (Recensement)	4 millions
Population agricole PT (Recensement)	7,6 millions
Population non agricole PT (Recensement)	2,2 millions
PP – PR (assimilable à population urbaine)	1,8 million
% population agricole urbaine dans la population	45 %
PNP/PP	0,29

Sources : Ministère de l'agriculture–DAPS, rapport de l'étude sur l'évolution du secteur agricole, des conditions de vie des ménages et de la vie chère au Sénégal, mars 2009.

Autre exemple, au Burkina Faso en 2010, la part de la population agricole dans la population totale serait de 92 % et n'aurait pas changé depuis 1980 (FAO, 2011). Ceci est difficilement concevable alors que le rapport entre urbains et ruraux est passé de 0,14 en 1980 à 0,43 en 2010. Un tel résultat impliquerait, soit que la part relative de la population urbaine exerçant des activités agricoles s'accroît avec l'urbanisation, soit que les activités non agricoles concerneraient proportionnellement de moins en moins de personnes en milieu rural.

Dans les deux cas, la surestimation manifeste de la population agricole se répercute sur les estimations, notamment de la productivité agricole, qui apparaît faible et progresse peu ou pas contrairement aux observations de terrain.

Ces données – diffusées par les pays ou par des organisations internationales (NU, FAO, BM) – ne fournissent donc pas les chiffres suffisamment fiables indispensables à la prise en compte du rapport entre population agricole et non agricole dans les politiques. Moins parce que les travaux de recensements (de la population, de l'agriculture) et d'enquêtes (de santé, de niveaux de vie...) seraient mal réalisés que parce que les définitions de la population rurale et de la population agricole varient d'un pays à l'autre, d'un organisme à un autre et avec le temps. Même après un « lissage », dans le but

de produire des séries temporelles vraisemblables, les chiffres ne peuvent pas être agrégés pour obtenir des données régionales, ni utilement comparés entre les différents pays de la région ou avec des données internationales. De surcroît, les recensements et enquêtes n'ont pas été, dans le passé, réalisés de façon régulière, ce qui impose de reconstituer des données manquantes. L'intervalle théorique de 10 ans déjà long pour des sociétés en rapide transformation, n'est presque jamais respecté.

On ne peut naturellement que recommander aux instances régionales de s'employer à ce que, à l'avenir, les recensements et enquêtes portant sur le peuplement soient conduites sur la base de définitions communes et suivant des méthodes communes. Ceci doit constituer une priorité pour les responsables des politiques régionales dont les actions sont aujourd'hui guidées par des diagnostics en partie erronés ou incomplets du fait de l'absence de chiffres fiables et homogénéisés.

#### Encadré 3.4

Statistiques régionales de peuplement et politiques de sécurité alimentaire

« L'harmonisation des données devrait prendre en compte les travaux en cours au niveau de la CEDEAO à travers AGRIS (Agricultural Information System), de l'UEMOA à travers le projet SIAR (Système d'Information Agricole Régional qui porte sur 4 domaines : la sécurité alimentaire, les filières agricoles, les négociations commerciales internationales et le marché et acteurs), de l'AFRISTAT à travers les projets de recensement général de la population et de l'habitat harmonisé et simultané, de la FAO à travers le programme CountrySTAT ainsi que les processus d'acquisition et de concentration des données harmonisées en vigueur au niveau

du CILSS et de ses institutions spécialisées (AGRHYMET, INSAH). Les dynamiques de peuplement nécessitent également de réfléchir à de nouveaux indicateurs simples permettant de suivre ces mutations. Il convient pour cela de disposer d'informations démographiques et de consommation qui permettent de mieux envisager la sécurité alimentaire dans sa dimension accessibilité. Améliorer la qualité des données en amont de la base de données passe notamment à travers une redéfinition plus affinée des concepts utilisés pour la collecte de données ainsi qu'une mise à jour régulière des résultats des enquêtes. »

Source : Conclusions communes de la réunion technique, Statistiques régionales de peuplement et pilotage des politiques de sécurité alimentaire, 15-16 février 2012, organisée sous l'égide de l'UEMOA par le Secrétariat du CSAO, Ouagadougou, Burkina Faso.

### Dépasser les incohérences statistiques, l'apport de la modélisation

Palliatif temporaire à court et moyen terme, la modélisation est à même de fournir aux décideurs régionaux ouest-africains une information cohérente et utile sur l'évolution de la population agricole et non agricole et les transformations qu'elle induit, notamment en termes de sécurité alimentaire. Ce qui suit présente la modélisation proposée, pour la population agricole en milieu urbain puis pour cette même population en milieu rural.

Une fraction PAU de la population agricole totale PA d'un pays – souvent supérieure à 10 % aujourd'hui et décroissante avec le progrès

de l'urbanisation – est le fait de ménages agricoles résidant en milieu urbain comptabilisés dans la population urbaine. Cette strate particulière d'agriculteurs, urbains et péri-urbains, joue un rôle essentiel dans les transformations structurelles du secteur primaire, en raison de l'environnement dans lequel elle vit et exerce son activité agricole (maraîchage, horticulture, aviculture, arboriculture, pêche...).

La modélisation de la composante PAU repose sur deux hypothèses principales : la première pose que la probabilité d'être agriculteur décroît avec la densité moyenne de l'agglomération (qui est elle-même une fonction croissante de la population totale de cette agglomération) et la seconde que cette probabilité est

Encadré 3.5

Une estimation de la population agricole en milieux urbain et rural

En milieu urbain :

La population agricole urbaine totale PAu est la somme des populations agricoles de tous les centres urbains de population V du pays :  $PAu = \sum PA(V)$ .

La proportion de la population agricole PA(V) de chaque ville de population V est donnée par la formule  $PA(V)/V = 1/(1+\alpha V)$ . Cette relation implique que la probabilité d'appartenir au secteur agricole décroît avec la taille de la ville. Cette relation peut aussi être écrite, pour une agglomération à une date donnée, comme :  $PNA(V)/PA(V) = \alpha * V$ .

Le paramètre  $\alpha$  dépend, quant à lui, du niveau de développement et de complexité de l'économie représentée par le ratio U/R. Le modèle fait l'hypothèse que  $\alpha$  est proportionnel à  $(U/R)^\beta$  avec un coefficient de proportionnalité constant  $\lambda$  :  $\alpha = \lambda (U/R)^\beta$ . Le paramètre  $\beta$  est l'élasticité du ratio PNA/PA d'une agglomération de taille V donnée par rapport à la variable U/R. Cette formule traduit la seconde hypothèse du modèle : plus une économie est développée, plus l'urbanisation, représentée par le ratio U/R, est avancée, plus la fraction agricole de la population d'une ville de population donnée est faible.

Pour déterminer la valeur du paramètre  $\lambda$ , le plus simple est de considérer le cas d'un pays dont le niveau d'urbanisation est, à la date considérée, proche de 50 %, soit  $U/R = 1$ . Les études ECOLOC (2001 – 2002)<sup>37</sup> indiquent que, pour la Côte d'Ivoire en particulier, à une date où  $U/R = 1$ , une ville d'environ 100 000 habitants (soit  $V = 100$ ) compte environ 6 à 7 % de population agricole. La relation  $PNA/PA = \alpha * V$  donne alors pour  $\lambda$  une valeur de 0,15.

La mesure du paramètre  $\beta$  est plus difficile car elle implique de connaître l'évolution passée du

rapport ratio PNA/PA de villes de taille donnée en fonction du temps et du ratio U/R. La solution adoptée ici est de faire l'hypothèse que, pays par pays, le ratio moyen PNA/PA, non plus de telle ou telle taille d'agglomérations mais de l'ensemble de la distribution urbaine, soit  $PNAu/PAu$ , évolue en fonction du ratio U/R du pays considéré selon une loi comparable à celle suivie par les autres pays du monde.

Sur un échantillon d'une centaine de pays (hors cités-États et îles-États), l'élasticité du ratio PNA/PA par rapport à U/R est de l'ordre de 1,10 (Annexe B). La valeur du paramètre  $\beta$  qui conduit pour chaque pays de la région à une corrélation entre les variables PNA/PA et U/R proche de celle constatée au niveau international est :  $\beta = 0,8$  (Annexe B). Ce coefficient implique que la valeur du paramètre  $\alpha$  triple (de 0,15 à 0,45) quand le ratio U/R quadruple (de 1 à 4 p.e.). Le modèle proposé est donc calibré avec les valeurs  $\lambda = 0,15$  et  $\beta = 0,8$  pour la majorité des pays<sup>38</sup>.

Le tableau ci-contre présente les valeurs de la fraction agricole de la population urbaine résultant de la modélisation proposée, pour toute une gamme de taille de villes, en fonction du niveau d'urbanisation du pays (de 26 à 66 % de population urbaine). Pour les seuils inférieurs ou égaux à 50 % de population urbaine nationale, la proportion de la population agricole dans les centres de moins de 10 000 habitants excède la moitié de la population. Pour autant, jusque dans les centres de 5 000 habitants, les autres activités, non agricoles, sont importantes (entre 30 et 45 % de leur population aujourd'hui) et distinguent ces petites agglomérations du « milieu rural proprement dit » : ce sont des « centres semi-urbains » qui sont le premier niveau de l'organisation physique des marchés (marchés de collecte) et la population agricole de ces centres semi-urbains bénéficie d'un cadre physique et

Part de la population agricole en milieu urbain et extension au milieu rural									
$\beta = 0,8$									
$\lambda = 0,15$									
U/P	0,09	0,17	0,23	0,29	0,33	0,50	0,67	0,80	
U/P	0,10	0,20	0,30	0,40	0,50	1,00	2,00	4,00	
$\alpha = \lambda * (U/R)^\beta$	0,02	0,04	0,06	0,07	0,09	0,15	0,26	0,45	
$PA(V)/V = 1/[1+(\alpha*V)]$									
V	En milieu urbain*								
	10 000	0,4%	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%
	5 000	0,8%	0,5%	0,3%	0,3%	0,2%	0,1%	0,1%	0,0%
	1 000	4,0%	2,4%	1,7%	1,4%	1,1%	0,7%	0,4%	0,2%
	500	7,8%	4,6%	3,4%	2,7%	2,3%	1,3%	0,8%	0,4%
	200	17,4%	10,8%	8,0%	6,5%	5,5%	3,2%	1,9%	1,1%
	100	29,6%	19,5%	14,9%	12,2%	10,4%	6,3%	3,7%	2,2%
	50	45,7%	32,6%	25,9%	21,7%	18,8%	11,8%	7,1%	4,2%
	20	67,8%	54,7%	46,6%	41,0%	36,7%	25,0%	16,1%	9,9%
	10	80,8%	70,7%	63,6%	58,1%	53,7%	40,0%	27,7%	18,0%
	5	89,4%	82,9%	77,7%	73,5%	69,9%	57,1%	43,4%	30,5%
En milieu rural*									
3	93,3%	89,0%	85,3%	82,2%	79,5%	69,0%	56,1%	42,3%	

Source : CSAO/OCDE 2012  
(\*en milliers d'habitants)

économique sensiblement plus favorable que la population rurale à l'écart de tous centres urbains de plus de 5 000 habitants. Ils pourront être associés au milieu urbain (définition U5) ou au milieu rural (définition U10), seuil retenu en fonction de la problématique à traiter.

#### En milieu rural :

Le reste de la population (population totale du pays moins la population urbaine et semi-urbaine) définie comme « *population rurale* », est réparti dans des milliers de villages, de quelques habitants à 5 000 habitants, non traités individuellement. Malgré la densification du maillage urbain et le développement des activités agricoles étroitement imbriquées dans le tissu urbain, la population agricole est encore essentiellement rurale. Elle s'évalue par le ratio  $PAr/R$ , fraction agricole de la population rurale.

Dans les exercices qui suivent, à titre de toute première approximation, on utilisera la formule  $PA(V)/V = 1/(1+\alpha V)$  étendue au milieu rural, en prenant pour V (taille des villages) la classe médiane de ces villages de moins de 5 000 habitants, soit 3 000 habitants. Le choix d'une taille V plus faible conduirait à des ratios  $PAr/R$  plus élevés. Seuls les résultats des enquêtes sur les conditions des ménages ruraux et autres sources de terrain que l'on pourra obtenir dans certains pays aux caractéristiques différentes (pays côtiers et enclavés, forestiers, sahéliens ou semi désertiques,...), permettront de choisir la valeur de V la plus acceptable.

une fonction décroissante du niveau de développement de l'économie (représenté par le ratio U/R) à taille de ville donnée (Encadré 3.5). En l'absence de résultats d'enquêtes sur les ménages ruraux, des hypothèses similaires sont posées pour l'estimation de la population agricole en milieu rural (PAr).

La population agricole totale est la somme des populations agricoles en milieu urbain (PAu) et en milieu rural (PAr) ainsi calculées. Les

En 2010, la population se répartit équitablement entre producteurs et non producteurs agricoles.



différences entre la population totale des deux milieux et leurs strates agricoles constituent les populations non agricoles urbaines (PNAu) et rurales (PNAr). L'application de la modélisation proposée aboutit à une évaluation standardisée de la population agricole nationale, PA, puis du ratio PNA/PA.

Tableau 3.5

Évolution du ratio PNA/PA au niveau régional

	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010
Afrique de l'Ouest	0,11	0,20	0,34	0,48	0,65	0,83	1,00
Afrique de l'Ouest hors Nigéria	0,08	0,15	0,28	0,45	0,60	0,74	0,94
CEDEAO	0,11	0,21	0,35	0,49	0,66	0,86	1,04
UEMOA	0,08	0,13	0,26	0,44	0,61	0,74	0,92
CILSS (10 pays)	0,07	0,10	0,19	0,33	0,46	0,53	0,64

Source : CSAO/OCDE 2012

Le ratio PNA/PA est plus faible (inférieur à 0,5 : moins d'un non-producteur pour deux producteurs agricoles) dans les pays sahéliens. Les pays où ce ratio aurait la valeur la plus faible en 2010 sont le Niger (0,39), le Tchad (0,42) et le Mali (0,47). Compte tenu des fortes contraintes agro-climatiques que connaît la Mauritanie

## Une image de la population agricole régionale

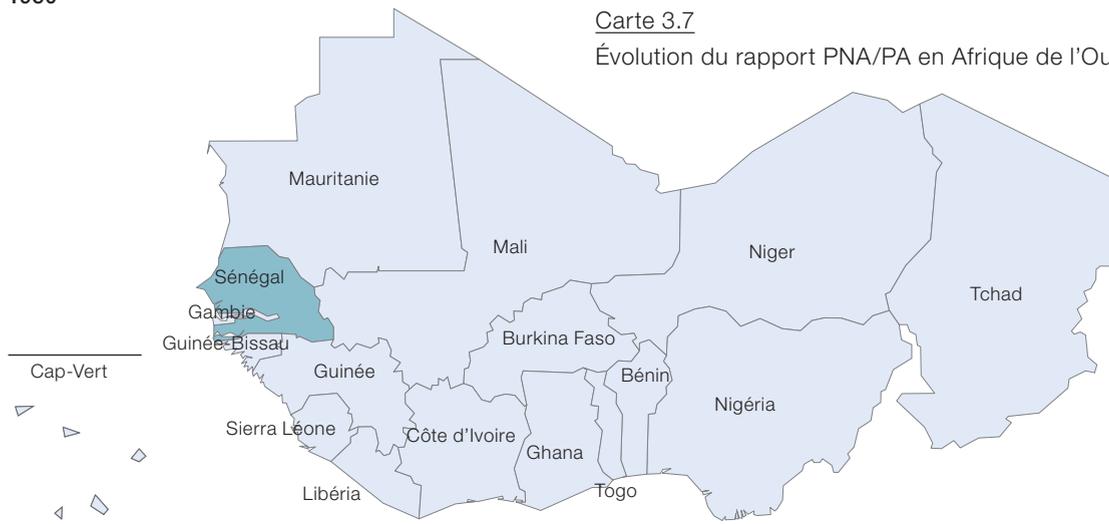
Au niveau régional, le rapport PNA/PA atteint 1 en 2010, soit la parité entre population agricole et non agricole. Ce ratio a été multiplié par 10 depuis 1950 (Tableau 3.5). La répartition est cependant hétérogène entre les différents pays de la région (Carte 3.7). En 2010, PNA/PA est au-dessus de 1 dans 10 pays : Bénin, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Libéria, Nigéria, Sénégal et Togo. Le Cap-Vert affiche le deuxième taux le plus élevé du fait de son caractère insulaire et de sa très forte densité. Tous les pays du Golfe de Guinée atteignent le seuil de 1, selon ces estimations en 2010. Dans ces pays, la productivité marchande, c'est-à-dire la part de la production mise en marché par producteur, est donc potentiellement plus importante en raison du marché intérieur que représente la population non agricole (Chapitre 4).

et de l'expansion de son secteur minier, une proportion relativement plus forte de la population non agricole dans la population totale se dégage (45 %). Un agriculteur de ces pays aurait donc un débouché plus réduit si l'on exclut les exportations et les produits agricoles non alimentaires.

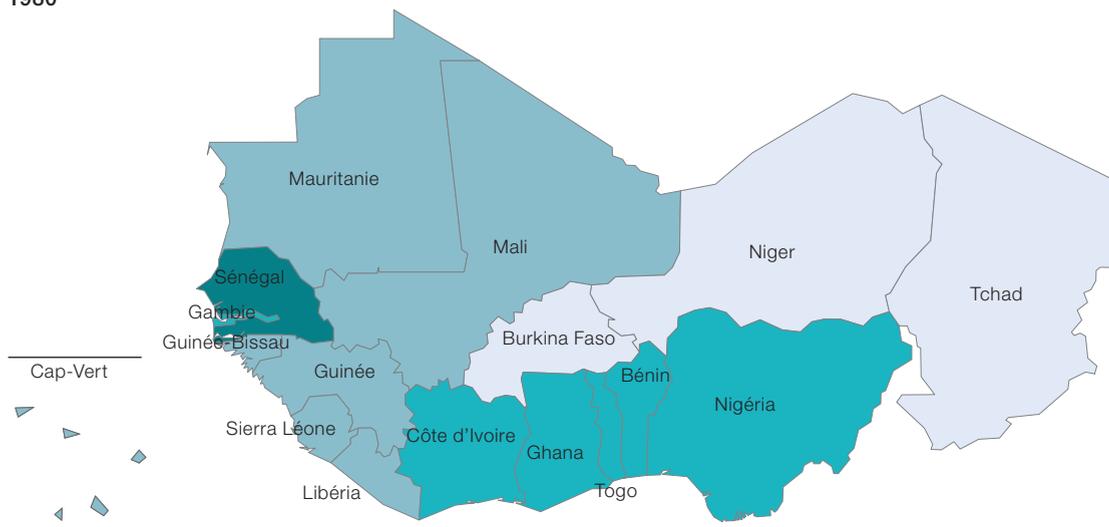
1950

Carte 3.7

Évolution du rapport PNA/PA en Afrique de l'Ouest



1980



2010



Valeur PNA/PA

Source : CSAO/OCDE 2012



Tableau 3.6

Matrice de peuplement pour l'Afrique de l'Ouest, 2010

2010 (en millions d'habitants)	Milieu urbain	Milieu rural	Afrique de l'Ouest	Répartition par strate en %	Taux de croissance 2000–2010
Strate Agricole (PA)	15	130	145	50 %	1,4 %
Strate non Agricole (PNA)	103	42	145	50 %	3,4 %
Population totale (P)	117	172	290	100 %	2,4 %
Répartition par milieu en %	41 %	59 %	100 %		
Taux de croissance 2000–2010	3,5 %	1,6 %	2,4 %		
Ratio PNA/PA			1,00		1,9 %
Ration U/R			0,68		1,8 %

Source : CSAO/OCDE 2012

Les matrices de peuplement offrent une lecture facilitée de ces transformations (Tableau 3.6). Ces tableaux synthétisent, à une date donnée, la répartition de la population totale par milieu (urbain et rural) et par strate (agricole et non agricole). On retrouve qu'en 2010, la population totale se répartit équitablement entre producteurs et non-producteurs agricoles, alors que la parité entre urbains et ruraux n'est pas encore atteinte. La majorité des producteurs agricoles demeure en milieu rural mais les non-producteurs représentent désormais 25 % des ruraux. De même en milieu urbain, on relève une population significative d'agriculteurs. Il convient de noter cependant que si l'agriculture urbaine se développe (+27 % entre 2000 et 2010), les producteurs urbains représentent une part de moins en moins importante dans la population urbaine (de 14 à 12 % entre 2000 et 2010). Au contraire, les non-producteurs sont de plus en plus présents en milieu rural (de 22 à 25 % entre 2000 et 2010), ce qui conforte l'importance grandissante des marchés pour la sécurité alimentaire.

Dans une approche dynamique, une série de ces matrices peut présenter l'évolution au

cours du temps des tendances de peuplement. En fonction des informations disponibles, les différents milieux peuvent être précisés de manière plus fine, par exemple, en isolant les villes primaires des villes secondaires. De manière identique, il est possible de distinguer, au sein de la strate PNA, la population dont les ressources proviennent principalement de l'économie moderne de celle dépendant de l'économie informelle. Ces matrices de peuplement constituent le point de départ de la modélisation démo-économique. Par itérations successives entre matrices de peuplement et matrices de comptabilité sociale, et à partir d'enquêtes, il est possible dans une approche démo-économique de suppléer à l'absence d'information sur la population informelle et ses revenus. Cet exercice dépasse la perspective de ce travail, mais il doit être compris comme un cadre conceptuel indispensable à une lecture cohérente des dynamiques à l'œuvre et de leurs implications économiques, sociales et spatiales. La section suivante proposera seulement une première grille de lecture cohérente de l'économie informelle par la démographie et le peuplement<sup>39</sup>.

### 3.4 RÔLE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE

En Afrique de l'Ouest, comme dans toute l'Afrique subsaharienne, la majeure part de la population des consommateurs non producteurs de biens alimentaires, est constituée de

ménages qui tirent leurs revenus du secteur informel ou de « l'économie informelle ». Les activités informelles produisent et distribuent des biens et services demandés par

une population majoritaire et de plus en plus urbaine, disposant de revenus insuffisants pour accéder aux biens produits et commercialisés par l'économie moderne. En conséquence, une part importante de la consommation alimentaire de cette population est assurée par des «filières informelles» – non observées ou mal observées par les travaux classiques de la comptabilité nationale. Malgré ce rôle majeur, l'économie informelle reste mal définie, mal mesurée et par conséquent peu prise en compte dans les politiques de sécurité alimentaire.

Cour (2006) citant Christine Kessides résume l'articulation entre secteur informel, urbanisation et sécurité alimentaire dans le contexte de la transformation rural-urbain : «en Afrique subsaharienne, les villes sont à l'origine de plus de 80 % de la croissance économique<sup>40</sup>, plus de 80 % des créations d'emploi sont le fait du secteur informel<sup>41</sup>, et l'urbanisation est l'un des principaux moteurs de la modernisation de l'agriculture et de la croissance des revenus en milieu rural». Elle n'est toutefois pas une spécificité des économies africaines et représente entre un quart et un tiers du PIB dans les pays d'Asie ou d'Amérique latine. Cette proportion atteint encore 16 % du PIB dans les pays de l'OCDE (OCDE, 2002).

### **Des définitions reconnues, des outils limités**

Le terme «informel» est apparu en 1972 pour désigner l'ensemble des activités urbaines qui offre un emploi en dehors des cadres législatifs et de la réglementation du travail. En raison de

la place grandissante prise par ces activités au cours des dernières décennies, le Bureau international du travail (BIT) ainsi que l'Institut africain des statistiques (AFRISTAT) s'efforcent d'en adopter une définition précise afin d'intégrer le maximum d'activités informelles dans le cadre de la comptabilité nationale.

Au niveau conceptuel, l'économie informelle est définie comme : «Un ensemble d'unités produisant des biens et des services en vue de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées (BIT, 1993). Ces unités, ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations de travail, lorsqu'elles existent, sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les relations de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme» (BIT, 1993).

Au niveau statistique, l'économie informelle est définie comme : «Un ensemble d'unités de production informelles (UPI) qui, au sein du Système de comptabilité nationale (SCN), constituent un élément du secteur institutionnel des ménages, en tant qu'entreprises individuelles produisant, au moins en partie, pour le marché» (BIT, 1993).

Ces entreprises ne constituent pas une personne morale distincte du ménage ou des membres du ménage auxquels elles appartiennent. Elles ne tiennent pas un ensemble complet de comptes permettant de distinguer clairement les activités de production de l'entreprise, des autres activités de ses propriétaires.

#### Encadré 3.6

##### Secteur informel et économie informelle

« En 1993, on parlait seulement de secteur informel (comme un regroupement d'établissements), mais on a depuis considéré que l'informalité concernait également d'autres aspects de la vie économique. On parle donc maintenant d'économie informelle, laquelle comprend :

- Le secteur informel,
- L'emploi informel (dont une partie est engagée par les unités formelles),
- La production non marchande des ménages,
- ... le tout selon un contexte local qu'il appartient à chaque pays de définir ».

Source : Sérurier 2004

Les flux éventuels de revenus et de capitaux entre les entreprises et les propriétaires ne peuvent donc être identifiés. L'économie informelle ainsi définie, quels que soient le lieu de travail, l'importance des immobilisations, la durée de l'activité et son exercice à titre principal ou secondaire, comprend d'une part, les entreprises de travailleurs à compte propre qui peuvent employer des travailleurs familiaux non rémunérés et des salariés occasionnels. D'autre part, il comprend les entreprises qui emploient un ou plusieurs salariés sur une base permanente et dont le nombre d'emplois est inférieur à un certain seuil que le groupe de Delhi de la Commission statistique des Nations Unies a fixé récemment à cinq salariés.

Cette définition intègre :

- La notion d'entreprise individuelle, selon la terminologie préconisée par le SCN 93, c'est-à-dire l'unité de production du secteur institutionnel des ménages et la référence à la non-tenue de comptabilité écrite formelle;
- La notion d'informalité au sens du BIT avec le concept de non-enregistrement.

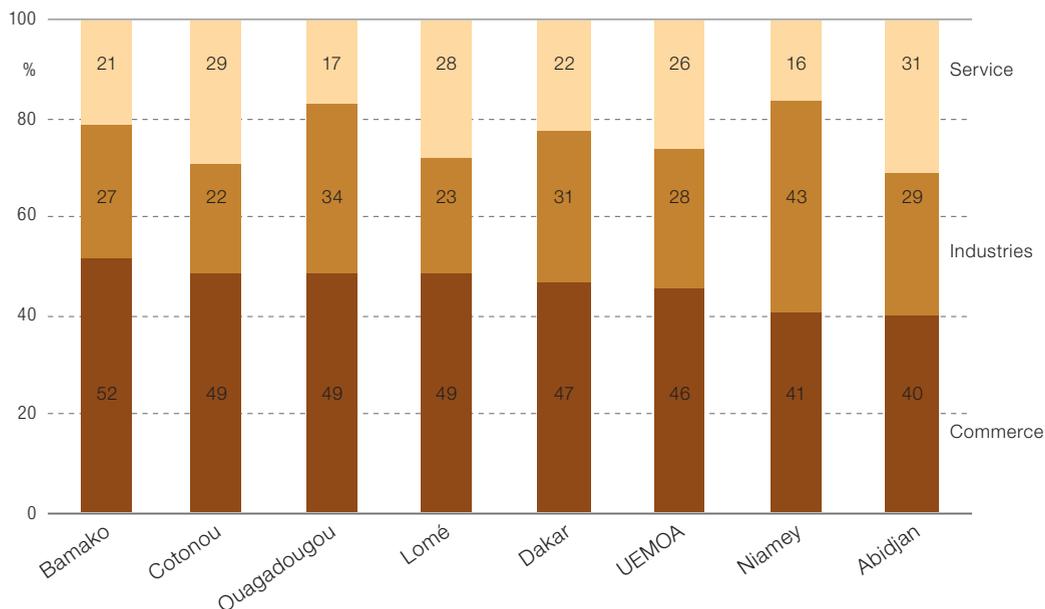
Le BIT recommande de saisir les Unités de production informelles (UPI) et leurs emplois

par des enquêtes dites mixtes, c'est-à-dire des enquêtes auprès des ménages, pour identifier toutes les unités économiques répondant aux critères de définition de l'économie informelle. Ce type d'enquête inclut ainsi des activités qui échappent aux «enquêtes auprès des entreprises» classiques, faute d'être identifiées. Au cours des deux dernières décennies, des efforts sont réalisés pour mettre en place une méthodologie homogène. Il s'agit pour l'Afrique de l'Ouest du programme d'appui régional aux statistiques (PARSTAT<sup>42</sup>) pour la surveillance multilatérale des pays de l'UEMOA, initié en 2001–2002 sur la base d'enquêtes 1-2-3<sup>43</sup>.

Les résultats du programme PARSTAT montrent la structure duale de l'emploi; dans les sept capitales enquêtées, la part de l'emploi informel représente en 2002 entre 73 % et 81 % de l'emploi total non agricole. L'activité commerciale y est prédominante, au regard de l'artisanat (industries) et des «services»: de 40 % à près de 50 % des unités de production informelles recensées, suivant les villes (Graphique 3.5). PARSTAT montre également que la taille moyenne et la proportion de salariés sont très proches dans les villes enquêtées: la taille moyenne (des UPI) varie entre 1,4 à 1,7 actif par unité et la proportion de salariés est comprise entre 10 % et 17 % des emplois.

Graphique 3.5

Répartition des unités de production informelles par secteur, 2003



Sources : Leenhardt 2005 et calculs des auteurs.

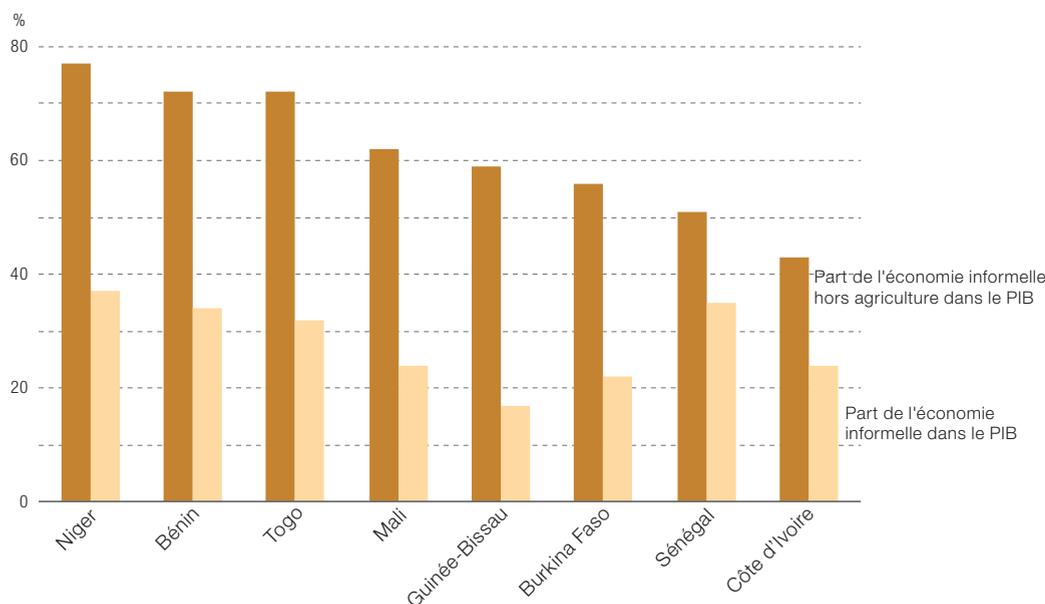
Une enquête plus ancienne, réalisée en 1982 dans les dix principales villes du Bénin, révélait une autre caractéristique importante de la structure de l'économie informelle : le nombre d'Unités de production informelles par habitant urbain varie peu avec la taille des centres urbains, soit, à l'époque, 1 UPI pour 5,5 habitants à Cotonou, 1 pour 6 habitants à Porto Novo et en moyenne 1 pour 5,7 habitants dans les autres centres enquêtés.

L'importance de l'économie informelle se reflète par sa contribution au PIB, malgré les difficultés d'estimations fiables (Graphique 3.6). Hors agriculture, elle contribue au PIB à hauteur d'un tiers ou plus pour le Niger (37 %),

le Bénin (34 %), le Sénégal (35 %) et le Togo (32 %). Si le secteur agricole est pris en compte, cette contribution passe à plus de 70 % pour le Niger, Bénin et Togo. Cette importance explique aussi pourquoi il est courant de voir de grandes entreprises formelles utiliser l'économie informelle dans leurs stratégies commerciales. Une étude réalisée au Bénin révèle que « le secteur privé moderne ne peut exister sans le secteur informel qui constitue la meilleure clientèle de certaines entreprises modernes » (Igue, 2008). La sécurité alimentaire des populations urbaines et rurales est largement dépendante de la dynamique complexe de cette imbrication.

Graphique 3.6

Part de l'économie informelle dans le PIB, 2000



Sources : Charmes 2006 et calculs des auteurs.

Les efforts pour mieux prendre en compte ces activités et filières dans la comptabilité nationale, notamment avec le concept d'UPI, étaient indispensables pour fournir une plus juste mesure de l'économie des pays concernés. Le secteur dit informel n'est pas un secteur économique au sens classique d'un ensemble de « branches » de l'activité économique. S'y déclinent *toutes les branches de l'économie*, de l'agriculture à la finance, en passant par le commerce ou la médecine. C'est une « économie parallèle » mais non pas indépendante, parce que ses relations avec l'économie moderne sont nombreuses et

complexes. En raison de sa non-conformité avec la comptabilité nationale et des enchevêtrements avec le secteur moderne, les travaux (tels ceux du PARSAT) minimisent encore son ampleur réelle. En pratique, cette économie reste définie essentiellement par défaut : est informelle toute activité qui ne satisfait pas aux obligations d'enregistrement, de tenue de comptabilité et de fiscalité – y compris dans les travaux récents, comme PARSTAT.

La définition économique et statistique proposée occulte également le fait que « le secteur informel ne forme pas un groupe

homogène dans lequel la logique économique prévaudrait sur les obligations et autres implications de la vie sociale» (Rogerson, 1996).

### **Des activités informelles constitutives du processus d'urbanisation**

Les activités informelles sont fréquemment le moteur du mouvement d'urbanisation- même si le développement urbain est accéléré par la croissance du secteur moderne ou, inversement, ralenti par sa récession. L'urbanisation rapide de l'Afrique subsaharienne ne repose pas sur l'appel de main-d'œuvre industrielle ni, plus généralement, sur l'offre d'emploi moderne liée à l'industrialisation et aux échanges extérieurs. C'est le transfert de population, à l'intérieur de l'économie informelle, entre agriculture vivrière traditionnelle et secteur informel urbain qui constitue l'essentiel du mouvement d'urbanisation contemporain en Afrique subsaharienne.

Avec la crise et l'ajustement structurel des années 80 et 90, les migrations et le mouvement d'urbanisation se sont ralentis. En revanche, la part du secteur informel dans la population urbaine s'est élargie (notamment par l'accueil de personnels licenciés des activités modernes, publiques et privées) tout en s'appauvrissant

L'alimentation relève, pour la plus grande part, de l'économie informelle.



(par suite d'une exacerbation de la concurrence qui pousse à l'aggravation des conditions de travail plutôt qu'à une modernisation). Il s'agit d'une «informalisation» de l'économie urbaine.

La très grande majorité des migrants qui quittent le milieu rural pour une ville ne vise pas un emploi salarié moderne: ils souhaitent entrer dans l'économie informelle, qu'ils connaissent et pénètrent par relation familiale ou communautaire. Ce transfert de population est, en première analyse, la reproduction de celui qui alimentait le mouvement d'urbanisation en Europe, avant la Révolution industrielle. Le contexte diffère cependant: l'ouverture au commerce mondial concurrence les productions locales, réduit le nombre des emplois urbains correspondants et pèse sur les revenus de la main-d'œuvre, cependant que la croissance démographique est largement supérieure à celle qui prévalait dans l'Europe pré-industrielle. On peut néanmoins parler

d'une urbanisation de type pré-industriel, avec la multiplication des «petits métiers» urbains de production, de commerce et de services, dans laquelle la circulation (le commerce) domine la production, plus exposée que les services à la concurrence internationale.

Dans un contexte d'abondance permanente de main-d'œuvre, l'économie informelle, dont l'accroissement est à forte dominante urbaine, a davantage comme fonction économique, d'accueillir et d'utiliser le plus possible de nouveaux venus, en leur procurant les moyens d'existence minimaux (et donc des revenus), que d'accroître sa productivité – au sens de la production de biens et services par unité de travail. «La progression de l'emploi informel est un phénomène inhérent au cheminement du développement. Il ne se réalise pas par le remplacement instantané d'une forme d'organisation économique par une autre. Maintes activités informelles constituent une modalité du développement, dans la mesure où elles empruntent leur forme et leur logique à la fois à la société traditionnelle et à la société moderne» (Lachaud, 2000). Le développement du secteur informel fait ainsi partie intégrante de la transformation rural-urbain que traverse l'Afrique de l'Ouest.

L'Afrique vit une urbanisation duale où l'économie moderne cohabite avec une économie informelle mais avec des échanges entre elles. Cette dualité est appelée à durer, d'une part parce que la poursuite du mouvement d'urbanisation est inséparable de la croissance économique; d'autre part, parce que l'hypothèse d'une croissance économique soutenue d'ici 2050 laisse supposer que l'économie moderne publique et privée, emploiera une part croissante de population urbaine.

### **Commerce informel et complexe alimentaire**

Historiquement, le terme «informel» désigne en premier lieu, les activités non enregistrées en milieu urbain; pour autant, «il n'y a pas de raison (...) de réduire le champ aux seules zones urbaines ou aux activités non agricoles» (Maldonado, 2000). Les activités non agricoles informelles sont largement présentes en milieu rural. La saisonnalité des travaux agricoles favorise la recherche d'activités secondaires mais les progrès de l'agriculture et de la

consommation des agriculteurs impliquent également la multiplication des services en milieu rural. De plus, l'agriculture vivrière traditionnelle (ou familiale) constitue la majorité de l'économie informelle, coexistant avec un «commerce parallèle». Ainsi l'économie informelle participerait d'un complexe alimentaire et se concevrait dans une globalité à la fois primaire, secondaire et tertiaire, urbaine et rurale, comme une économie de type pré-industriel (ou pré-capitalistique), enchâssée dans une économie moderne mondiale.

Le «commerce parallèle» désigne communément la circulation de marchandises légales par des circuits illégaux ou non officiels – ce qui est distinct des activités de production et de services de petite échelle, qualifiées couramment d'«informelles», d'une part, et des activités criminelles, d'autre part. En Afrique de l'Ouest, il porte sur des productions locales et importées. Un nombre limité d'acteurs le pratique. Ses racines et ses réseaux actuels s'ancrent dans les routes commerciales qui sillonnent de vastes zones du continent, pendant plusieurs siècles avant les frontières reconnues par l'OUA.

Ce grand commerce répond, de moins en moins, au critère de l'avantage comparatif des économies nationales, des filières commerciales parallèles entières étant sous l'autorité de petits groupes de très gros négociants. Au fil du temps, un système pyramidal complexe mais cohérent s'est développé avec l'urbanisation, combinant les filières formelles et informelles. Il s'agit d'une part des «agriculteurs informels» qui dépendent de collecteurs pour écouler leur production, pour obtenir du crédit et de marchés ruraux pour s'approvisionner en biens de production et de consommation. Par ailleurs, des marchés urbains très actifs répondent à la demande de consommateurs majoritairement informels. D'autre part, au niveau intermédiaire, dans des pôles urbains importants, des communautés commerçantes très structurées contrôlent des marchés régionaux spécialisés (bétail, tomates, oignons, etc.) et gèrent les principales filières alimentaires (céréales, tubercules, viande, fruits et légumes) mêlant collecte, transport, commerce de gros, de produits agricoles importés et exportés. Enfin, au sommet, un négoce régional et continental des céréales (surtout le blé et le riz) est aux mains de grands commerçants souvent en relation avec les sphères du pouvoir.

L'alimentation relève, pour la plus grande part, de l'économie informelle, à la fois urbaine et rurale, à tous les stades de la production, de l'importation et de la distribution. C'est du bon fonctionnement de ce «complexe alimentaire» que dépend la sécurité alimentaire, pour les plus démunis en premier lieu, urbains mais aussi ruraux en temps de crises. Un système cohérent s'est ainsi développé.

Trois branches de l'économie – mise à part la production agricole – sont particulièrement impliquées dans la sécurité alimentaire: le commerce, le transport et la transformation des produits vivriers. Les données ne permettent pas de fournir une image régionale. Ces trois branches génèrent la moitié de l'emploi privé total, assurant l'essentiel de la collecte, du stockage, du transport et de la distribution des produits alimentaires (produits localement et importés). La sécurité alimentaire dépend de fait fortement des activités informelles – même en milieu agricole et rural, où les crises alimentaires, liées à l'aléa climatique, aux sécheresses ou aux passages de criquets, transforment les producteurs en consommateurs-nets.

Les activités informelles non délictueuses apparaissent comme une réponse populaire (pas nécessairement optimale) aux besoins élémentaires d'une grande frange de population, et donc à la sécurité alimentaire. Le secteur informel est un des enjeux des politiques économiques et sociales. L'enjeu est toutefois difficile pour les pouvoirs publics du fait même que ces activités s'excluent de la légalité. Il subsiste une contradiction entre le réflexe interventionniste de normalisation et le souci de ne pas compromettre des équilibres sociaux et économiques fragiles, et donc des difficultés à définir des politiques cohérentes.

L'existence et la place de l'économie parallèle ou informelle apparaissent, à l'analyse, comme des données structurelles du développement actuel de l'Afrique de l'Ouest: structurelles dans le sens où elles résultent de facteurs à la fois internes et externes qui s'imposent aux acteurs économiques et aux responsables politiques et qui sont appelés à durer.

Le décalage de l'économie de la région par rapport au reste du monde est sans commune mesure avec le décalage qui existait autrefois entre les économies les plus avancées et celles qui s'inséraient, à un instant donné, dans le concert économique mondial. Dans un monde

ouvert, ce décalage empêche l'économie régionale de gérer à son rythme le transfert progressif de la population active des activités agricoles vers des activités de type moderne, face à l'importation de productions des pays avancés. L'irruption, sur le marché mondial, d'économies émergentes qui absorbent toute la capacité d'investissement des économies avancées peut contribuer à ce que l'Afrique se cantonne à l'exportation de produits primaires (agricoles et miniers), reportant une industrialisation en rapport avec la croissance de sa population. Cette dernière pénalise les capacités de consommation et d'épargne des ménages, limitant la capacité du marché régional à soutenir une modification de la production. Ces différents facteurs agissent de façon circulaire (systémique), entretenant la structure économique duale qui caractérise les économies régionales : l'économie dite informelle est également une forme de résistance et d'adaptation des économies et des sociétés africaines face à la mondialisation.

### **Intégrer l'informel dans les politiques de sécurité alimentaire**

#### *Quelles politiques pour l'informel ?*

S'exprimant sur la politique institutionnelle la plus optimale à adopter en ce qui concerne le secteur informel dans l'objectif de la durabilité de la sécurité alimentaire, Maldonado (2000) rappelle « les uns estiment qu'un contrôle plus strict des conditions d'exercice des activités informelles est indispensable pour garantir la rentabilité des investissements dans les entreprises modernes, étant donné la concurrence déloyale qu'exercerait le secteur informel » (thèse répandue en Afrique, par suite de la déliquescence du rôle régulateur de l'État). Les autres, en revanche, préconisent une réforme en profondeur du système législatif et administratif afin de libérer les initiatives et le potentiel économique que recèlent les micro-entreprises (position défendue par un courant réformiste néolibéral en Amérique latine). Cette dualité est prise en compte dans la recommandation n° 169 de l'OIT<sup>44</sup>. En effet, celle-ci appelle simultanément les pays à « reconnaître l'importance comme source d'emplois du secteur informel » et à « chercher à étendre progressivement des mesures de réglementation au secteur informel », tout en admettant que son

intégration au secteur formel puisse réduire sa capacité d'absorber la main-d'œuvre et d'engendrer des revenus. Dès lors, le statut légal des établissements informels, leur rapport à l'État et le rôle des institutions publiques revêtent une importance de premier plan. (...)

L'autre hypothèse parle de système institutionnel inadapté. L'illégalité des opérateurs informels est attribuée à l'inadaptation trop fréquente du système institutionnel en place et à son régime normatif. Dans nombre de pays, la législation fiscale et commerciale, les codes des investissements et d'urbanisme, ainsi que la réglementation sur l'exercice de certains métiers et sur l'apprentissage, sont manifestement inadaptés aux réalités locales fortement marquées par l'émergence de nouvelles formes de production et d'organisation sociale. Ces pratiques discriminatoires et de ségrégation spatiale, qui privent les couches les plus défavorisées de la population de leurs moyens de survie, ne sauraient aider à résoudre les problèmes liés à la pauvreté qui les frappe. Ainsi, H. de Soto conclut qu'il est beaucoup plus simple et moins coûteux d'intégrer les travailleurs légaux et informels dans un système économique légal unique et non discriminatoire en réformant le droit, que d'essayer de modifier leurs comportements et leurs caractères culturels. Cette intégration comporte deux démarches : éliminer les restrictions du système légal et intégrer tous les travailleurs au sein d'une nouvelle légalité. Celle-ci doit respecter et intégrer les règles extralégales et les pratiques saines que créent spontanément entrepreneurs légaux et informels ou s'en inspirer. L'effort, l'initiative et le potentiel entrepreneurial populaire que recèle le secteur informel, représentent en fait, une nouvelle culture et un capital humain indispensable au décollage économique. Comment relever le défi de transmettre au reste du pays la vitalité, l'opiniâtreté et les espérances de cette nouvelle classe d'entrepreneurs ? La réponse se trouve dans une transformation des institutions et des instruments juridiques ».

Il semble contre-performant de substituer, à des activités informelles, une organisation, des pratiques ou des techniques dites modernes pour répondre aux besoins essentiels, dont l'alimentation des populations et particulièrement des populations les plus démunies et les plus vulnérables ; ou de « formaliser » les activités informelles, i.e. imposer l'application

ou le respect de toutes les lois et règles qui caractérisent l'économie moderne. L'économie informelle est un système dans lequel les revenus informels des uns sont les dépenses informelles des autres : en formalisant une activité informelle, on réduit sa compétitivité par rapport aux importations, déjà faible, et/ou on réduit son emploi, alors même que le travail est le facteur (sur)abondant. Pour autant, cela ne signifie pas que les autorités publiques ne doivent pas s'intéresser à cette économie. Nwaka (2005) argue que « ce dont il est nécessaire n'est pas moins de gouvernement, moins de contrôle, une dérégulation irréfléchie des activités économiques et d'aménagement mais plutôt une forme d'intervention étatique plus éclairée, participative et équitable éliminant restrictions infondées. Un cadre de régulation flexible, approprié et compatible avec les conditions locales semblerait plus efficace et durable dans l'intégration du commerce informel »<sup>45</sup>.

Ce n'est pas parce qu'elles s'efforcent d'échapper aux charges, que les activités informelles n'obéissent pas à des règles professionnelles ou coutumières. Ces activités nécessitent de mettre en commun des moyens et des coûts et de disposer, plus encore que les entreprises de grande taille, d'un cadre physique approprié ou de bénéficier d'économies externes procurées par la collectivité locale ou nationale. Il y a donc place pour des négociations et des progrès, à condition que ceux-ci répondent à des besoins réels et ressentis par les intéressés, en termes de priorités et de niveau de service. La pratique du « budget participatif »<sup>46</sup> est un des exemples de ce type de gestion.

Susciter et soutenir les organisations professionnelles – associations, syndicats ou unions, notamment de commerçants et de transporteurs, pour ce qui concerne la sécurité alimentaire – s'impose pour permettre ces négociations collectives : amélioration du réseau de voies et de routes, lutte contre les barrages routiers, concentration des activités pour la fourniture d'électricité ou d'eau, amélioration, extension et gestion de lieux de transactions (marchés, entrepôts, gares routières...). Éviter de poser la régularisation des situations administratives ou fiscales comme préalable à toute négociation mais, au contraire, faire de telle ou telle « régularisation » un élément dans une négociation en rapport avec un service

particulier et/ou sectoriel doit permettre de construire, par progrès élémentaires successifs, le cadre consensuel d'un fonctionnement économique plus performant.

Formaliser par écrit les règles orales ou tacites, rédiger et enregistrer les contrats entre partenaires privés et les résultats de négociations entre acteurs privés et publics, créer ou soutenir des instances ad hoc pour traiter les problèmes et une jurisprudence pour arbitrer les conflits... constituent notamment des voies à emprunter pour aider ledit secteur informel à se



La sécurité alimentaire passe par une bonne évaluation et compréhension du fonctionnement de l'économie informelle.

moderniser et à s'intégrer progressivement à la vie économique officielle. L'expérience d'autres régions peut être intéressante à considérer tout en gardant à l'esprit que les contextes sont variables.

« Le vrai problème qui se pose est celui de l'articulation des deux secteurs [moderne et informel]. L'idéal serait qu'ils fassent bon ménage. Le développement (...) se fera dans ce dualisme ou ne se fera pas » (Bain, 2001). La mise en place et le pilotage des politiques régionales de sécurité alimentaire passent inévitablement par une bonne évaluation et compréhension du rôle et du fonctionnement de l'économie informelle. Comme le souligne Meagher (1996), certains acteurs de l'informel appartenant au « commerce parallèle » sont très puissants. Leur pouvoir et leur maîtrise des flux notamment céréaliers en font des acteurs de la sécurité alimentaire. La problématique de savoir comment entamer un dialogue avec ces derniers au vu de réduire ou mieux maîtriser les périodes d'insécurité alimentaire qu'elles soient provoquées par des sécheresses ou des spéculations, se pose.

### **Capter et spatialiser l'informel pour renseigner les stratégies de sécurité alimentaire**

Les imbrications entre secteur informel et sécurité alimentaire sont éclairées à plusieurs reprises dans les chapitres précédents. L'insécurité alimentaire touche des urbains, lesquels sont pour la plupart dans une économie informelle, aussi bien du point de vue de la

production que de la consommation. Cette tendance devrait se poursuivre en raison de la croissance démographique et du processus d'urbanisation. Les politiques doivent intégrer ces transformations en œuvre et leur impact en termes d'insécurité alimentaire urbaine au sein de leur stratégie de sécurité alimentaire.

Ceci constitue un argument supplémentaire pour la coordination entre politiques de sécurité alimentaire et politiques urbaines et

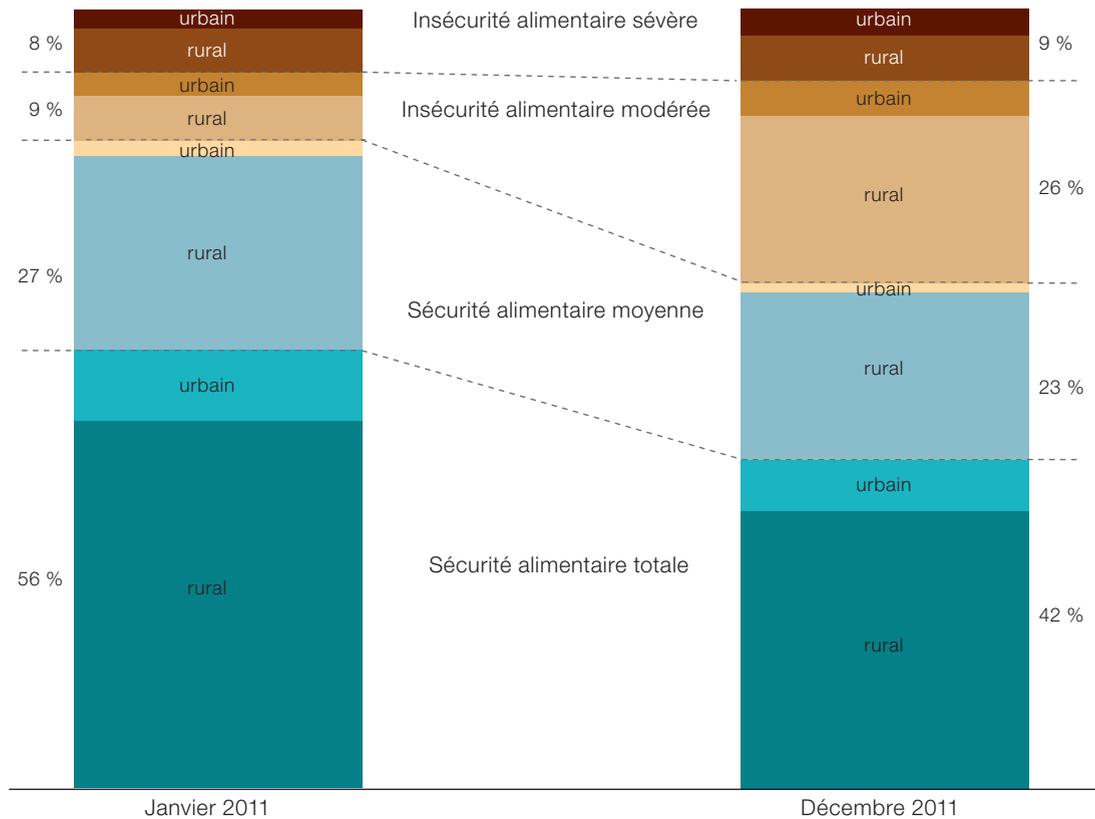
pour le désenclavement des stratégies de sécurité alimentaire des seules politiques rurales et agricoles.

Une évaluation de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire au Niger, confirme la nécessité d'améliorer le ciblage dans la mise en œuvre des actions d'atténuation du Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires, notamment pour la population urbaine (Graphique 3.7).

Graphique 3.7

Sécurité alimentaire par milieu, Niger

Sécurité et insécurité alimentaire en milieux rural et urbain, Niger, janvier et décembre 2011 (en part de la population totale, en % et par milieu)



Source : République du Niger, Cabinet du Premier ministre, cellule de coordination du système d'alerte précoce, décembre 2011, Évaluation de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire des ménages ruraux et urbains, Résultats préliminaires.

Il n'est pas aisé d'estimer avec précision, sans une approche modélisée poussée, les chiffres de population informelle. Ceux proposés ci-dessous sont estimés sur la base des travaux réalisés dans quelques villes mais n'ont pas fait l'objet de modélisation comme cela est le cas pour la population agricole et non agricole (Tableau 3.7). L'objet est de montrer dans le

tableau puis la matrice de peuplement le type d'informations que les organisations régionales pourraient obtenir si elles retenaient l'exercice de modélisation démo-économique et la grille de lecture par la comptabilité sociale en sus de la comptabilité nationale (Tableau 3.8). Entre 1950 et 2010, la proportion de la population informelle en milieu rural reste largement

majoritaire (90 %). En milieu urbain, la part de la population informelle diminue mais reste également très majoritaire. L'insécurité alimentaire urbaine se fera de plus sentir en raison de l'importance numérique de la population

informelle. Les politiques de sécurité alimentaire devront tenir compte de cette dynamique dans la mesure où la quasi-totalité de l'insécurité alimentaire en milieu urbain concernera la population informelle.

Tableau 3.7

Population informelle en milieux rural et urbain

	Milieu rural		Milieu urbain	
	Population informelle (%)	Population formelle (%)	Population informelle (%)	Population formelle (%)
1950	80	20	28	72
1960	80	20	51	49
1970	80	20	65	35
1980	87	13	73	27
1990	90	10	75	25
2000	90	10	78	22
2010	90	10	73	27

Source : CSAO/OCDE 2012

Un document récent de la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies confirme la nécessité d'avoir une définition homogène de l'économie informelle comme préalable aux analyses régionales : «Les comparaisons internationales ou temporelles, pour un pays donné, en vue notamment de la prise en compte de la contribution du secteur informel [ou économie informelle] à l'économie (en termes de valeur ajoutée, de distribution de revenu, de création d'emploi), ne sauraient être possibles d'une part, sans un consensus sur la définition du secteur informel ou de l'emploi informel, et d'autre part sans une méthodologie adéquate reconnue par tous les pays.»

Le diagnostic de ce rapport montre que la région ne dispose pas d'un cadre d'analyse et de modélisation adéquat dans lequel il serait possible de classer et de traiter les données sur le secteur informel et d'analyser ses interactions avec le reste de l'économie (Cour, 2007). L'interprétation tronquée tirée de l'équilibre économique et social fourni notamment par les matrices de comptabilité nationales nuit à la définition de stratégies régionales de sécurité alimentaire. C'est en vue d'améliorer ces marges d'interprétation que des mécanismes

complémentaires sont ici proposés (Annexe B). La matrice de peuplement identifiée dans cette étude éclaire sur le nombre d'informels et leur localisation. Cette dernière dimension est primordiale et appelle à une intégration des dynamiques de peuplement dans les stratégies de sécurité alimentaire.

A ce stade de l'analyse du peuplement, on dispose, pour chaque pays et à chaque date, de la répartition de la population par milieu, urbain et rural, et en deux strates, agricole et non agricole. Il faut encore distinguer, au sein de la population non agricole PNA, la strate informelle et la strate moderne. La prise en compte spécifique de la population informelle s'impose à une politique de sécurité alimentaire du fait que les activités dites informelles sont la source de revenus d'une large partie de la population urbaine.

Comme pour la strate agricole, on se heurte à l'absence de toute mesure fiable de la population informelle. La voie praticable pour standardiser la population de la strate informelle consiste à la calculer par différence entre la population non agricole, précédemment établie, et la population moderne, telle qu'elle ressort de documents officiels. À partir

de la base de données standardisée, établie comme indiqué précédemment, des «matrices de peuplement» plus complètes pourraient être établies, à différentes dates, pour chaque pays, pour la région Afrique de l'Ouest dans son ensemble et pour chaque entité sous-régionale.

La population agricole à ce stade n'est pas scindée entre population agricole informelle et formelle comme c'est le cas pour la population non agricole. A terme, si les enquêtes et statistiques le permettent, la grille pourrait être affinée.

Tableau 3.8

Matrices de peuplement de l'Afrique de l'Ouest

2010 (en millions d'habitants)	Milieu urbain	Milieu rural	Afrique de l'Ouest	Répartition par strate en %	Taux de croissance 2000–2010
<b>Strate Agricole (PA)</b>	<b>15</b>	<b>130</b>	<b>145</b>	50 %	1,4 %
<b>Strate non Agricole (PNA)</b>	<b>103</b>	<b>42</b>	<b>145</b>	50 %	3,4 %
Strate informelle (PNA1)	75	38	113	39 %	2,9 %
Strate moderne (PNA2)	28	4	32	11 %	5,3 %
<b>Population totale (P)</b>	<b>117</b>	<b>172</b>	<b>290</b>	100 %	2,4 %
Répartition par milieu en %	41 %	59 %	100 %		
Taux de croissance 2000–2010	3,5 %	1,6 %	2,4 %		
<b>Ratio PNA/PA</b>			<b>1,00</b>		<b>1,9 %</b>
<b>Ration U/R</b>			<b>0,68</b>		<b>1,8 %</b>

Source : CSAO/OCDE 2012

L'ensemble de telles matrices de peuplement, établies à plusieurs dates, fournirait une image dynamique et spatialisée (par milieu), notamment de l'équilibre entre l'offre et la demande de produits alimentaires. Ces quelques indicateurs démo-économiques et le ratio PNA/PA fournissent un premier type d'informations déjà pertinent même si toujours insuffisant.

Le modèle démo-économique utilisé dans WALTPS et les travaux ECOLOC permet d'associer à chaque matrice de peuplement une matrice de l'économie réelle de structure

comparable donnant les contributions de chaque catégorie de population (lieu-strate) au « PIB réel » total et les « productivités » ou valeurs ajoutées par habitant correspondantes. Une telle démarche (élargie et réalisée au niveau régional) renseignerait par exemple sur le PIB et le revenu des informels. Ceci permettrait entre autre de mieux lire les transformations en cours, leur impact possible sur le long terme et les points d'équilibre de sécurité alimentaire pour ce qui est des revenus des consommateurs et des producteurs<sup>47</sup>.

NOTES

- 1 *L'auteur du chapitre 3.1 est Nelly Robin. Note importante:*
  - a. Certains résultats présentés dans cet article sont issus des travaux du Programme OMAE, réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de l'IRD (CEPED) et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.
  - b. Certains passages de cet article ont été publiés précédemment dans la revue *Hommes et Migrations*, n° 1286–1287, juillet-octobre 2010, pp 48–60.
- 2 La plupart des pays ouest-africains accèdent à l'Indépendance entre 1957 et 1975.
- 3 Population par sexe, groupe d'âge et pays de naissance.
- 4 27 pays.
- 5 153 010 personnes nées en Afrique subsaharienne et résidant en UE.
- 6 44 319 personnes nées en Afrique occidentale et résidant en UE.
- 7 Nées dans un pays de l'UE autre que le pays déclarant.
- 8 418 578 personnes nées en Afrique et résidant en UE.
- 9 Angola, République démocratique du Congo, République centrafricaine, Congo, Cameroun, Gabon, Guinée Équatoriale, Sao Tomé et Príncipe, Tchad.
- 10 Algérie, Égypte, Sahara occidental, Libye, Maroc, Soudan et Tunisie.
- 11 Créée par le *Traité de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest*, signé à Lagos, le 28 mai 1975.
- 12 Réunis à Abuja en juin 2006.
- 13 33<sup>e</sup> Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement, Ouagadougou, 18 janvier 2008.
- 14 Réunion de Ouagadougou, le 20 décembre 2006.
- 15 *Traité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest*, signé à Lagos, le 28 mai 1975.
- 16 Chapitre 4, article 27, alinéa 1.
- 17 *Protocole sur la libre circulation des personnes et le droit de résidence et d'établissement de la CEDEAO*, conclu à Dakar, le 29 mai 1979.
- 18 *Protocole additionnel A/SP1/7/85*.
- 19 *Protocole additionnel A/SP1/1/6/89*.
- 20 *Protocole additionnel A/SP2/5/90*.
- 21 Directeur de la division du Dialogue Interculturel, La route de l'esclavage, UNESCO, [www.abolitions.org](http://www.abolitions.org).
- 22 Les Navétanes correspondent à de vastes déplacements de migrants saisonniers d'Afrique de l'Ouest, généralement liés à la culture de l'arachide, notamment au Sénégal et en Gambie. L'étymologie de « navétane » trouve son explication dans le mot wolof *nawete* qui signifie « saison des pluies ».
- 23 La plupart des pays ouest-africains accèdent à l'Indépendance entre 1957 et 1975.
- 24 Confrérie religieuse musulmane du Sénégal.
- 25 Les premiers pays signataires sont le Benelux, la France et l'Allemagne.
- 26 Centre d'Information et de Gestion des Migrations, inauguré en octobre 2008 à Bamako (2008). En février 2007, suite aux rencontres de Rabat (juillet 2006) et de Tripoli (novembre 2006), et du dialogue politique entre le Mali et l'Union européenne (septembre 2006), le Mali, la CEDEAO, la France, l'Espagne et l'Union européenne ont signé une déclaration conjointe sur « Migration et développement » dans laquelle figure la création du CIGEM.
- 27 Données des registres des postes frontaliers du Sénégal, recueillies et analysées par l'IRD dans le cadre du Programme OMAE, « l'Observatoire des migrations internationales ouest-africaines au service d'une coopération renouvelée entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union européenne », *EuropAid, Programme AENEAS, Commission européenne, 2007-2009*.
- 28 Comme en témoigne l'itinéraire de Jean-Baptiste, recueilli par Laurent Zamponi en 2004 : « Il a quitté la Casamance (Sénégal) cinq ans auparavant. De la Côte d'Ivoire où il a vécu quelque temps, il a essayé de se rendre en Libye via Dirkou (Niger) mais il s'est fait refouler à la frontière. Il a ensuite tenté sa chance en passant par Tamanghasset puis Ceuta où il a traversé vers l'Espagne à 47 dans une barque à mille euros la place (...) » Ce témoignage est extrait d'un rapport de mission de l'ONG « Médecins du Monde » de novembre 2004, intitulé « Rapport de mission exploratoire auprès des populations migrantes en transit par le Niger ».
- 29 C'est, notamment, l'exemple des personnes qui franchissent la frontière béninoise en ne présentant seulement qu'une carte d'identité sur laquelle aucun tampon ne trahira leur date d'entrée et cela leur donnera donc la possibilité de rester sur le sol béninois au-delà des 90 jours fixés par le traité de la CEDEAO. La facilité avec laquelle des non-ressortissants de la CEDEAO peuvent obtenir au moins une carte d'identité de l'un des États membres favorise le transit par l'Afrique de l'Ouest de personnes venues d'autres espaces du monde à la recherche d'itinéraires encore accessibles pour rejoindre l'Europe.
- 30 Yamoussoukro étant la capitale politique et administrative, Abidjan demeurant la capitale économique.
- 31 La « loi de Zipf » caractérise la distribution de la taille des villes. L'ensemble des agglomérations identifiées sont classées par ordre de taille décroissante. Ce classement est représenté sur un graphique en coordonnées logarithmiques. Chaque centre est repéré par son rang  $n$  dans le classement (échelle horizontale) et par sa population  $P_n$  (échelle verticale). Le graphique obtenu permet d'apprécier la mesure dans laquelle la distribution s'écarte de la loi « de Zipf » qui relie la population d'un centre à son rang par la relation  $P_n = A/n$  représentée par une parallèle à la diagonale du carré.
- 32 Avec,  $P(n) = A/n^b$  avec  $b$  légèrement inférieur à 1.
- 33 Définie comme « Propriété d'un réseau d'offrir des itinéraires alternatifs entre les lieux. Elle reflète le caractère plus ou moins maillé ou arborescent d'un réseau ».
- 34 Définie comme « Propriété d'un réseau d'établir des liaisons entre les lieux, de rendre possible les échanges et les circulations. Un réseau est connexe si tous les lieux peuvent être joints à partir de l'un des autres lieux c'est-à-dire s'il existe une chaîne entre deux sommets quelconques du graphique correspondant ». Ou « Lien entre les composantes d'un réseau, proximité dans une métrique topologique ».
- 35 Les villes-États ainsi que les plus petites îles-États, en particulier les archipels du Pacifique, ont été retirées de l'échantillon.
- 36 Le coefficient, qui dans le cas d'une spécification log-log peut être interprété comme l'élasticité, est en effet supérieure à 1. En d'autres termes, quand le ratio U/R augmente de 1 %, PNA/PA augmente de plus de 1.
- 37 Programme ECOLOC – « Relance des économies locales en Afrique de l'Ouest ». Cette série consacrée à la décentralisation en Afrique de l'Ouest et à ses effets aux niveaux local, territorial et national, montre comment acteurs de tous bords et de tous niveaux impliqués dans un processus général peuvent participer à la relance de l'économie. À partir de cas concrets (phase d'étude, phase de dialogue social et de concertation, et phase de promotion économique et de relance des activités), la décentralisation est étudiée au travers d'une soixantaine de documents téléchargeables.

- 38 On peut toutefois penser que la croissance urbaine des pays enclavés (Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad), s'est en partie « exportée » vers les pays voisins. Autrement dit, ces pays sont sans doute sous-urbanisés, dans leurs frontières nationales, par rapport à l'état de leur économie. Pour tenir compte de ce facteur, nous proposons de retenir, pour ces pays enclavés, une valeur du paramètre  $\lambda$  un peu supérieure, par exemple  $\lambda = 0,17$ , ce qui a pour effet de réduire d'environ un dixième la proportion de population agricole à taille comparable (Annexe B).
- 39 Un atelier de formation au MDE a été organisé à Ouagadougou en décembre 2012 afin de transmettre cet outil aux services techniques et statistiques de la CEDEAO, de l'UEMOA et du CILSS, institutions régionales membres du CSAO.
- 40 La croissance de la valeur ajoutée dans la majorité des pays subsahariens comme dans d'autres régions provient essentiellement 80 à 90 % des secteurs secondaire et tertiaire à dominante urbaine.
- 41 La principale particularité de la production et de la croissance en Afrique subsaharienne et dans les autres pays en développement est l'économie informelle. En Afrique, la force de travail informelle est estimée à 78 % de l'emploi non agricole, 93 % des créations d'emplois et 61 % de l'emploi urbain..
- 42 Ce projet traite les villes de plusieurs pays avec les mêmes définitions et une méthodologie proche de celle préconisée par le BIT. Il porte sur sept capitales de pays francophones (Abidjan, Bamako, Cotonou, Dakar, Niamey, Lomé, Ouagadougou). Certains pays comme le Bénin et le Mali reconduisent l'enquête pour actualiser les données. En sus, le séminaire international sur l'économie informelle organisé par AFRISTAT en octobre 2008 à Bamako proposait de mettre en place une cellule pour coordonner les travaux méthodologiques et mettre en œuvre un projet pilote dans quelques pays africains, afin de tester la viabilité d'un dispositif national d'enquêtes emploi et d'enquêtes mixtes sur l'économie informelle.
- 43 Les enquêtes 1-2-3 sont réalisées en trois phases : la phase 1 porte sur l'échantillonnage et l'identification des ménages à enquêter. L'analyse vise l'emploi et les caractéristiques socio-économiques et démographiques. La phase 2 concerne les enquêtes auprès des Unités de production informelles identifiées au cours de la phase 1 et la phase 3 porte sur l'analyse des dépenses des ménages. Ceci permet d'inclure les caractéristiques des Unités de production dans l'analyse des déterminants des revenus du travail.
- 44 Concernant la politique de l'emploi (dispositions complémentaires), 1984.
- 45 Citation originale en anglais. Traduction réalisée par les auteurs.
- 46 C'est le nom donné à la pratique, initiée à Porto Alegre (Brésil), qui consiste à confier, à des organisations de quartier ; la responsabilité d'affecter une partie du budget d'investissement de la ville aux investissements de leur choix.
- 47 Une réunion en février 2012 à Ouagadougou, au siège de l'UEMOA, avait déjà permis d'exposer et de discuter avec les représentants des organisations régionales des apports de la matrice de peuplement dans la perspective de sécurité alimentaire. L'UEMOA étant en phase d'implantation d'une nouvelle division statistique coordonnée, le contexte est particulièrement propice pour de nouveaux efforts en termes de recensements, de meilleure homogénéisation des données et d'études de faisabilité sur le potentiel d'instruments et de mécanisme de lecture tels que la matrice de peuplement et mieux encore la modélisation démo-économique dans une phase de transition vers des statistiques plus solides et des projections plus affinées. La formation organisée en octobre suite à la réunion de février discuterait des apports de ces deux outils et de la pertinence de poursuivre dans cette voie.

## Bibliographie

### Références Migration

- Audebert, C. et N. Robin (2009), « L'externalisation des frontières des « Nords » dans les eaux des « Suds », L'exemple des dispositifs frontaliers américains et européens visant au contrôle de l'émigration caribéenne et subsaharienne, Cultures et Conflits, n° 73.
- Auge, M. (2009), « Pour une anthropologie de la mobilité », Manuels Payot, Paris.
- Beauchemin, C. et D. Lessault (2009), « Les migrations d'Afrique subsaharienne en Europe : un essor encore limité », Population et Sociétés, n° 452, INED, p. 3., Paris.
- CSAO/OCDE (2009), « Atlas régional de l'Afrique de l'Ouest », Coll. « Cahiers de l'Afrique de l'Ouest », Éditions OCDE, Paris.
- CSAO /OCDE (2008), « Mobilités ouest-africaines et politiques migratoires des pays de l'OCDE », Coll. « Cahiers de l'Afrique de l'Ouest », Éditions OCDE, Paris.
- Daum, C. et P. Cisse (2009), « Migrations internationales maliennes. Recomposition des territoires migratoires et impacts sur les sociétés d'origine », Document de synthèse du Programme FSP 2003–74, IRD, Développement et Sociétés, pp. 85–92, Marseille.
- Debric, J., E. Eliot et B. Steck (2003), « Mondialisation des réseaux de circulation en Afrique de l'Ouest », Mappemonde, 71/3, Toulouse.
- Funakawa, N. (2009), « Le CIGEM (Mali) : sa place face aux défis des politiques migratoires », Mémoire de Master Migrations Internationales, Spécialité professionnelle Conception de projets en coopération pour le développement, année 2008–2009, Migrinter-Université de Poitiers, département de géographie.
- Hugon, P. (sous la direction) (2003), « Les économies en développement à l'heure de la régionalisation », Ed. Khartala, Paris.
- Lalou, R. (1996), « Les migrations internationales en Afrique de l'Ouest face à la crise », dans Coussy, J. et J. Vallin (ed.), Crise et population en Afrique : crises économiques, politiques d'ajustement et dynamiques démographiques. Les Études du CEPED, 13, pp. 345–373, Paris.
- Ouédraogo, D. et B. Dabire (2009), « L'impact des migrations internationales de retour de Côte d'Ivoire sur le développement des régions frontalières du Burkina Faso avec la Côte d'Ivoire », Document de synthèse du Programme FSP 2003–74, IRD, Développement et Sociétés, pp. 85–92, Marseille.
- PNUD (2009), « Rapport mondial sur le développement », Lever les barrières : Mobilité et développement humains, New York.

- PNUD (2009a), « Rapport mondial sur le développement humain », New York.
- PNUD (2009b), « Rapport mondial sur le développement humain », Tableau B : Émigrants internationaux par zone de résidence, New York.
- Robin, N., R. Lalou et M. Ndiaye (sous la direction) (1999), « Facteurs d'attraction et de répulsion à l'origine des flux migratoires internationaux », Rapport national du Sénégal. IRD-DPS, Dakar.
- Robin, N. (2009a), « La CEDEAO, un espace de libre circulation, poste avancé de l'espace Schengen » – Les enjeux régionaux des migrations ouest-africaines, CSAO/OCDE, Paris.
- Robin, N. (2009b), « L'immigration subsaharienne en Espagne vue du Sud : entre appel économique et protectionnisme politique », *Migrations et Société*, IRD, vol. 21, n° 125, pp. 71–90, Marseille.

### Références Urbanisation et Transformation

- Africapolis (2008), « Dynamiques de l'urbanisation 1950–2020 : Approche géostatistique Afrique de l'Ouest », Paris.
- Agbola, P.O., D.O. Awotide, A.E. Ikpi, P.M. Kormawa, V.O. Okoruwa et D.A. Babalola (2008), « Effect of Income Diversification Strategies on food Insecurity Status of Farming Households in Africa: Result of Analysis from Nigeria », Paper prepared for presentation at the 12<sup>th</sup> EAAE Congress 'People, Food and Environments: Global Trends and European Strategies', Gent (Belgium), 26–29 August 2008, p.1 et 5.
- Arnaud, M. (sous la direction) (1998), « Dynamique de l'urbanisation de l'Afrique du sud du Sahara », ISTD, Ministère des affaires étrangères, Coopération et francophonie, Paris. URL : [www.ceped.org/IMG/pdf/57-2.pdf](http://www.ceped.org/IMG/pdf/57-2.pdf)
- Banque Mondiale (2009), « Rapport sur le développement dans le monde : repenser la géographie économique », Washington, DC.
- Barrett, C.B., T. Reardon, P. Webb (2001), « Nonfarm income diversification and household livelihood strategies in rural Africa: concepts, dynamics, and policy implication », *Food Policy* 26, Elsevier Science Ltd, Amsterdam.
- Bavoux, J.J., F. Beaucire, L. Chapelon, P. Zembri (2005), « Géographie des transports », Armand Colin, Paris.
- CEPED (2009), « La croissance urbaine en Afrique de l'Ouest de l'explosion à la prolifération », *La Chronique*, n°5, Paris. URL : [www.ceped.org/IMG/pdf/57-2.pdf](http://www.ceped.org/IMG/pdf/57-2.pdf)
- Club du Sahel/OCDE (1998), « Pour préparer l'avenir de l'Afrique de l'Ouest. Une vision à l'horizon 2020 », Étude des perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest (West Africa Long-Term Perspective Study). Éditions OCDE, Paris.
- Cour, J.M. (2007), « Peuplement, urbanisation et développement rural en Afrique subsaharienne : un cadre d'analyse démo-économique et spatial », *Afrique contemporaine* 2007/3–4, n° 223–224, De Boeck Université.
- CSAO/OCDE (2009), « Atlas régional de l'Afrique de l'Ouest », Collection des « Cahiers de l'Afrique de l'Ouest », Secrétariat du CSAO. Éditions OCDE, Paris.
- CSAO/OCDE (2001), ECOLOC, « Gérer l'économie localement en Afrique : Évaluation et prospective ». URL : [www.oecd-ilibrary.org/development/ECOLOC-gerer-l-economie-localement-en-afrique-evaluation-et-prospective\\_16849078](http://www.oecd-ilibrary.org/development/ECOLOC-gerer-l-economie-localement-en-afrique-evaluation-et-prospective_16849078)
- Ekanem, I.I. (1972), « The 1963 Nigerian census: a critical appraisal », Ethiopia Publishing Corporation, Ibadan.
- FAO (2011), « CountrySTAT pour l'Afrique subsaharienne », Rome.
- FAO et CSAO/OCDE (2007), « Les ruralités en mouvement en Afrique de l'Ouest », Paris.
- Grain de Sel (2009), « Enjeux des activités rurales non agricoles dans le développement d'économies locales diversifiées », La rédaction de GDS, Inter-réseaux-Développement rural, Paris.
- Guengant, J.P. *et al.* (2011), « Comment bénéficier du dividende démographique ? », Cette étude est financée par l'AFD, Paris.
- Institut national de statistique et de la démographie (1978), « Recensement général de la population de 1975 : résultats définitifs », INSD, vol. 1 : les données nationales, p. 145 cité par Tabvilles BF : Rapport de présentation, EMIUB, Document d'analyse technique, N°2002-1, Beauchemin C., Beauchemin, E., Le Jeune, G.
- Institut national de statistique et de la démographie (1989), « Recensement général de la population du Burkina Faso de 1985 : analyse des résultats définitifs », INSD, p. 199 cité par Tabvilles BF : Rapport de présentation, EMIUB, Document d'analyse technique, N°2002-1, Beauchemin, C., Beauchemin, E., Le Jeune, G.
- Institut national de statistique et de la démographie, Direction de la démographie (2000), « Analyse des résultats du recensement général de la population et de l'habitation de 1996 », volume 1, Ouagadougou, Ministère de l'économie et des Finances, p. 56 cité par Tabvilles BF : Rapport de présentation, EMIUB, Document d'analyse technique, N°2002-1, Beauchemin C., Beauchemin E., Le Jeune G.
- ISTED (1995), « Dynamiques de l'urbanisation de l'Afrique au Sud du Sahara », Ministère français de la coopération, Paris.
- Kanté, B. (1992), « Les activités informelles non agricoles au Sahel », document de travail 92–01, INSAH, Bamako.

- Leboutte, R. (1990), « Le phénomène urbain : genèse ou évolution dans Croissance démographique et urbanisation: politique de peuplement et aménagement du territoire », AIDELF, n°5, Paris.
- Levy, J. et M. Lussault (2003), « Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés », Paris : Belin.
- Locoh, T. et E. Omoluabi (1995), « Où sont donc passés les trente millions de Nigériens manquants ? », dans Éthique et démographie dans les conférences épiscopales des 5 continents (1950–2000), Harmattan, 2008, Paris.
- Mortimore, M. (2003), « L'avenir des exploitations familiales en Afrique de l'Ouest : que peut-on apprendre des données à long terme ? », IIED, p. 82, Londres.
- Nurul, I. (1997), « Vision 2020 pour l'alimentation, l'agriculture et l'environnement », Le secteur non agricole et le développement rural : analyse des problèmes et des faits, IFPRI, Washington DC.
- Pélissier, P. (2000), « Les interactions rurales urbaines en Afrique de l'Ouest et Centrale », Bulletin de l'APAD, Niger. URL : <http://apad.revues.org/422>
- Rakodi, C. (2006), « Adopter une approche de l'urbanisation en Afrique centrée sur les populations : Les nouveaux systèmes développés sur le terrain ne devraient pas être considérés comme illégaux », Chronique ONU. URL : [www.un.org/french/pubs/chronique/2006/numero4/0406p18.htm](http://www.un.org/french/pubs/chronique/2006/numero4/0406p18.htm)
- Toulmin, C. et B. Gueye (2003), « Transformation de l'agriculture ouest-africaine et rôle des exploitations familiales », CSAO, Paris.  
[www.hypergeo.eu/spip.php?article75](http://www.hypergeo.eu/spip.php?article75) citant Moriconi-Ebrard, F. (1996), « L'urbanisation du monde », Anthropos, Coll. villes, Paris. Ascher, F. (1995), « Metapolis, ou l'avenir des villes », Paris. Leroy, S. (2000), « Sémantiques de la métropolisation », L'Espace géographique, n°1, Paris.

### Références secteur informel

- Arnaud, M., L. Bossard, J.M. Cour, F.P. Yatta, (2001), « Gérer l'économie localement en Afrique », Manuel ECOLOC, Club du Sahel/OCDE et PDM, Paris.
- Bain, O. (2001), « Afrique – Histoire, économie, politique : 1998–2001 ».
- BIT (1993), Définition conceptuelle et statistique de l'économie informelle, 15ème Conférence internationale des statisticiens du travail (Genève, 19-28 janvier 1993) dans « Résolutions adoptées, bulletin officiel », (BIT, Genève), vol. LXXVI, 1993, série A, n°3, pp. 184–195.
- Brilleau, A., S. Coulibaly, F. Gubert, O. Koriko; M. Kuepie et E. Ouédraogo (2002–2003), « Le secteur informel : Performances, insertion, perspectives », enquête 1-2-3, phase 2, Mimeo  
 URL: [www.insee.fr/fr/insee-statistique-publique/connaitre/stateco/stateco99/stec99e.pdf](http://www.insee.fr/fr/insee-statistique-publique/connaitre/stateco/stateco99/stec99e.pdf)
- Charmes, J. (2006), « Measurement of the contribution of informal sector/Informal employment to GDP in developing countries: some conceptual and methodological issues », Expert Group on Informal Sector Statistics (Delhi Group), 11 & 12 May 2006, New Delhi, India.
- Charmes, J. (1989), « Trente-cinq ans de comptabilité nationale du secteur informel au Burkina Faso : (1954–1989) : leçons d'une expérience et perspectives d'amélioration », PNUD/INSED, rapport du projet BKF/88/010, n° 13, Ouagadougou.
- Cour, J.M. (2006), « Peuplement et monde réel : plaidoyer pour un nouveau paradigme de l'aide », Stateco N°100.  
 URL: [www.insee.fr/fr/insee-statistique-publique/connaitre/stateco/stateco100/stec100o.pdf](http://www.insee.fr/fr/insee-statistique-publique/connaitre/stateco/stateco100/stec100o.pdf)
- Fouoking, J. (2009), « L'intégration de l'informel rural non agricole dans les comptes nationaux : l'expérience camerounaise », The African Statistical Journal, Volume 9.
- Igue, J. (2008), « Le secteur informel au Bénin : état des lieux pour sa meilleure structuration », Chambre de commerce et d'industrie du Bénin, Cotonou.
- Lautier, B. (1994), « L'économie informelle dans le tiers monde », Coll. Repères, La Découverte, Paris.
- Lachaud, J.P. (2000), « Modélisation des déterminants de la pauvreté et marché du travail en Afrique : le cas du Burkina Faso », Recherches économiques de Louvain - Louvain Economic Review 66(3).
- Maldonado, C. (2000), initialement paru dans « Entre l'illusion de la normalisation et le laissez faire : vers la légalisation du secteur informel ? », Revue internationale du travail, BIT 1995, vol. 134, n° 6.
- Meagher, K. (2003), « A back door to globalisation? Structural adjustment, globalisation & transborder trade in West Africa », Review of African Political Economy, 30 (95).
- Meagher, K. (2002), « The Bargain Sector: Economic Restructuring and the Non-Farm Sector in the Nigerian Savanna », African Studies from the Netherlands, Ashgate Pub Ltd.
- Meagher, K. (1996), « Le commerce parallèle en Afrique de l'Ouest - Intégration informelle ou subversion économique ? dans Intégration et coopération régionales en Afrique de l'Ouest », sous la direction de Lavergne, R., ACIDI, Karthala.
- Nwaka, G.I. (2005), « Treating people and communities as assets: The urban informal sector in Nigeria: towards economic development, environmental health and social harmony », Global Urban Development, Volume 1, Issue 1.
- OCDE (2002), « Handbook on Measurement of the Non-Observed Economy », Paris.

- République du Niger, Cabinet du Premier ministre, cellule de coordination du système d'alerte précoce (2011),  
Évaluation de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire des ménages ruraux et urbains, Résultats préliminaires.
- Rogerson, C. M. (1996), « Urban poverty and the informal economy in South Africa's economic heartland », *Environment and Urbanisation*, Vol. 8, No.1.
- Roubaud, F. (2009), « La production statistique sur le secteur informel en Afrique: quels enseignements et quelles perspectives ? », *The African Statistical Journal*, Volume 9.
- Séruzier, M. (2004), « La mesure de l'économie informelle et sa contribution aux comptes des ménages », *Stateco*, N°98, Paris.



---

## Dynamiques de marché et intégration régionale

---

4.1	Logique de marché et sécurité alimentaire .....	112
4.2	Connecter l'espace marchand .....	119
4.3	Définir les bassins du marché régional .....	128
4.4	Capter les interdépendances .....	144

### Messages clés

- Plus de deux tiers des besoins alimentaires des ménages sont assurés par le marché. Cette demande se traduit par une hausse de la part de la production commercialisée sur les marchés;
- La production d'un surplus commercialisable, fait entrer les producteurs dans des logiques d'arbitrage complexes des facteurs (terre, travail et capital) et des risques encourus. Cette complexité explique le caractère progressif de la transition d'une agriculture de subsistance à une agriculture marchande et donc l'existence de systèmes de production intermédiaires;
- Les transformations des systèmes de production sont intimement liées à la géographie humaine et économique et donc spatialement hétérogènes. La connexion au marché (infrastructures physiques, institutions, services) joue un rôle décisif dans la configuration spatiale des marchés et les mutations du système agricole;
- Pour la filière maïs, les quantités échangées sur le marché ouest-africain sont passées de 0,6 à 4,8 millions de tonnes entre 1980 et 2007. Elles progressent deux fois plus rapidement que la production alimentaire de maïs, dont elles représentent désormais 60 %;
- La demande des centres urbains constituent le principal paramètre de spatialisation des flux intra régionaux. Les informations ponctuelles sur la consommation indiquent des sous-estimations importantes du marché et des quantités échangées;
- Les interdépendances créées par le marché régional affectent les décisions de production, les choix des consommateurs et la portée des politiques nationales. Ces interdépendances ne sont pas suffisamment intégrées dans les analyses et formulation des politiques de sécurité alimentaire.

## 4.1 LOGIQUE DE MARCHÉ ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

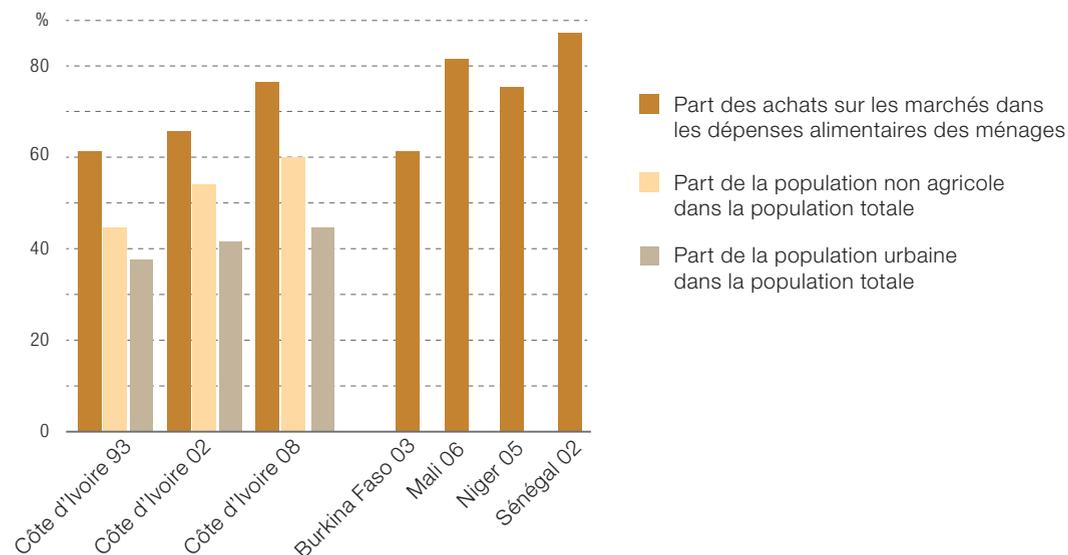
### Les marchés, source principale d’approvisionnement alimentaire

Les marchés sont devenus la principale source d’approvisionnement en denrées alimentaires des ménages ouest-africains. Si l’autoconsommation occupe encore une part importante de la consommation alimentaire, la propension des ménages à recourir au marché pour satisfaire leurs besoins nutritionnels, est forte et tend à s’accroître (Graphique 4.1). Le programme

« Renforcement de l’intégration agricole régionale en Afrique de l’Ouest » (SRAI, Michigan State University) estime entre 62 % (Burkina Faso) et 87 % (Sénégal) la contribution des marchés à l’approvisionnement alimentaire des ménages dans les années 2000 pour cinq pays couverts par l’étude<sup>1</sup>. La situation du Sénégal, dont la population est fortement consommatrice de riz importé, en tête du classement n’est pas une surprise. Le cas des pays sahéliens est en revanche fortement révélateur des transformations à l’œuvre.

Graphique 4.1

Parts des approvisionnements sur les marchés



Sources : MSU, SRAI programme 2011 ; FAO, PopSTAT ; Africapolis 2008 ; et calculs des auteurs

L'urbanisation est un facteur déterminant des transformations des modes d'acquisition des produits alimentaires. En milieu urbain, les ménages s'approvisionnent essentiellement sur les marchés, avec en moyenne 93 % de leur panier provenant d'achats réalisés dans les différents circuits de distribution. Une étude récente (ACF, 2009) estime que 94,8 % des ménages de la communauté Matoto (Guinée) qui représente près d'un tiers des habitants de Conakry, accèdent aux biens alimentaires sur les marchés. L'évolution du rapport entre population non agricole et population agricole (PNA/PA) qui accompagne le mouvement d'urbanisation, offre une bonne mesure du développement des marchés de produits alimentaires. Il existe une étroite corrélation entre la part de non-producteurs agricoles dans la population totale et l'importance des approvisionnements sur les marchés dans les dépenses alimentaires totales (Graphique 4.1). On relève en particulier pour la Côte d'Ivoire une forte augmentation de la part des achats sur les marchés, qui coïncide avec l'accélération du rythme d'urbanisation (le niveau d'urbanisation passe de 42 % à 53 % entre 1993 et 2008, soit une augmentation de 26 %).

L'urbanisation crée de nouveaux besoins. La demande en viande, produits laitiers, huiles végétales et produits alimentaires de « luxe » augmente (de Haen *et al.*, 2003). Elle est aussi associée aux modifications des habitudes alimentaires des citoyens qui se tournent davantage vers les aliments transformés ou pré-préparés (Popkin, 2001; de Haen *et al.*, 2003). De nombreux produits alimentaires

de base consommés aujourd'hui en Afrique comme le riz, le maïs, le manioc, la banane ou l'arachide sont originaires d'autres parties du monde. Ces produits ont d'abord été introduits dans les centres urbains puis ont gagné les zones rurales. Peu à peu, la demande croissante pour ces nouveaux produits crée les conditions d'émergence de marchés et d'une offre locale.

Le marché joue désormais un rôle central dans la sécurité alimentaire. Il constitue le relais essentiel permettant aux ménages de s'approvisionner. À cet égard, deux points méritent d'être précisés. D'une part, au niveau micro, beaucoup d'analyses indiquent clairement que la plupart des ménages agricoles vulnérables (pasteurs et agro-pasteurs) sont acheteurs nets de produits alimentaires – dans la plupart des cas, leur production ne couvrent à peine que



L'urbanisation est un facteur déterminant des transformations des modes d'acquisition des produits alimentaires.

40 % de leurs besoins alimentaires. En période de soudure ou de crise, ils peuvent être amenés à vendre leur capital accumulé, souvent du bétail, pour faire face à l'insuffisance de leurs récoltes et/ou à l'augmentation des prix. Ils entrent alors dans une spirale d'appauvrissement et de vulnérabilité alimentaire. D'autre part, l'émergence du rôle des marchés dans la sécurité alimentaire a également fait évoluer la problématique alimentaire: de la question des seules disponibilités à celle de l'accessibilité « à une nourriture suffisante, saine et nutritive (...) » (Définition de la Conférence Mondiale

#### Encadré 4.1

##### La mutation de l'insécurité alimentaire

Les grandes famines qui ont touché les communautés sahéliennes en 1973 et 1983 ont fortement marqué la région et la Communauté internationale. Inconsciemment, elles ont conduit à assimiler les difficultés alimentaires à des crises brutales et de grande ampleur. Pourtant, ces deux alertes traduisaient des ruptures plus profondes et plus durables. Elles avaient installé le Sahel dans une situation de vulnérabilité

structurelle et se traduisaient par la montée en puissance de nouvelles formes d'insécurité alimentaire plus diffuses, plus pernicieuses mais aussi plus chroniques. Au-delà des crises conjoncturelles, le Sahel est devenu l'une des régions au monde les plus frappées par la faim et la malnutrition liées aux aléas de production, à la pauvreté et aux dysfonctionnements des marchés.

Source: CILSS 2004

de l'Alimentation, 1996). Cette conception de la sécurité alimentaire est la traduction des mutations de l'insécurité alimentaire sous l'effet des dynamiques de marché. Si l'on veut saisir ces transformations et les conséquences inhérentes à l'émergence d'une économie agricole de marché, il est crucial de comprendre clairement ce que le terme *marché* signifie.

### Des activités interconnectées

La définition la plus répandue du *marché*, dans le contexte de l'agriculture africaine et de la sécurité alimentaire, est celle du lieu, au sens physique du terme, de fixation des prix par les commerçants lors de transactions. Cette vision restreinte influence les analyses des transformations de l'agriculture. Elle ne prend pas en considération ni les interactions d'un grand nombre de variables et d'acteurs, ni la complexité qui résulte de ce processus. De ce fait, les difficultés posées par les imperfections du marché, particulièrement marquées en Afrique de l'Ouest, ne sont pas appréhendées. De même, elle surestime l'influence d'un groupe d'acteurs, les commerçants, et par conséquent sous-estime l'influence des autres. Cette approche a des conséquences évidentes pour les décideurs qui s'intéressent aux stratégies structurelles à moyen et long terme liées à la sécurité alimentaire.

Dans notre analyse des transformations structurelles, le *marché* est compris comme l'ensemble des activités interconnectées nécessaires au processus de la production à sa destination finale, le consommateur. Sont comprises l'ensemble des activités, de la planification à la vente, en passant par la mise en culture, la récolte, le transport, le stockage, la

de transformation aux niveaux individuel et macro-économique.

«Trop d'efforts couronnés de succès par une augmentation des rendements de la production se sont soldés sur un échec lorsque les agriculteurs se sont révélés incapables de commercialiser le surplus de leur production. Comprendre comment accéder au crédit rural ou développer les systèmes de récépissés d'entrepôt et surtout comment vendre tout surplus de production devient aussi important que d'apprendre à maximiser l'efficacité des intrants ou à développer des sols fertiles<sup>2</sup>» (Pretty *et al.*, 2011).

À la complexité de ces interactions s'ajoute le fait que les marchés ne sont pas continus dans l'espace et le temps. Ils ne se propagent pas d'une façon homogène et la localisation est un paramètre clé. Celle-ci détermine l'importance relative des autres variables déjà mentionnées. La discontinuité dans le temps, conséquence de la variabilité intra et interannuelle, a un impact sur le fonctionnement du marché aux niveaux régional et local. Ainsi, les transformations de l'agriculture induites par le marché se produisent à différents endroits, rythmes et formes.

Ces transformations sont difficiles à percevoir à travers les données macro disponibles, et malheureusement aussi à la lecture des nombreux rapports sur l'agriculture africaine. L'hétérogénéité des environnements et des moyens d'existence ne peut être décrite, en l'absence de données précises et localisées, que sur la base d'études de cas et/ou de tendances à long terme. Ces dernières fournissent une description éparsée des transformations des systèmes de production agricole et des conditions qui les induisent.

### Produire pour le marché

#### *Logiques globales et arbitrages individuels*

Au niveau macro, produire pour le marché signifie essentiellement augmenter la production pour dégager un *surplus commercialisable*. Cet excédent peut être obtenu par augmentation des surfaces cultivées – agriculture extensive – et/ou augmentation des rendements – agriculture intensive. L'intensification peut être définie par la hausse de l'investissement en termes de travail et/ou de capital par unité de terre cultivée. Le passage durable d'une intensification du travail vers

Le «marché» ne peut être réduit aux seuls commerçants. Il doit être compris comme l'ensemble des activités interconnectées allant de la production à la consommation.



transformation, la distribution et le marketing. Un élément crucial de la chaîne est l'information. Qui et où sont les acheteurs? Quel produit, comment et en quel volume? Quel est le prix? Qui sont les compétiteurs? Le marché est un réseau complexe d'institutions, d'infrastructures et de services. L'accès et l'intégration à ce système déterminent le succès du processus

une intensification du capital est caractéristique d'une transition agraire (Jouve, 2006). Les faibles densités de population ainsi que la disponibilité des terres et les systèmes fonciers ont favorisé essentiellement des pratiques d'agriculture extensive.

Les données montrent un ralentissement du taux de croissance des surfaces cultivées et simultanément, une augmentation des rendements seulement à partir du milieu des années 1990 (Graphique 1.11). Cependant, aux niveaux régional et national, ces données ne peuvent montrer les différences importantes qui existent entre les régions, masquant par exemple les zones où le système «traditionnel» est toujours possible du fait de terres arables abondantes et de leur éloignement par rapport aux marchés.

Au niveau micro, les décisions des agriculteurs visant à passer de l'autosuffisance à une production de surplus planifiés, stables et commercialisables sont plus complexes. Elles

sont fonctions de contraintes (en terre, travail et capital), des risques encourus et visent à atteindre des objectifs multiples. Elles sont cependant fortement liées aux transformations structurelles plus larges de l'économie. L'urbanisation et la croissance d'une économie non agricole sont les plus puissantes d'entre elles.

Comprendre les processus et les conditions qui incitent les producteurs à produire un surplus commercialisable nécessite de comprendre les arbitrages entre les différents objectifs, les contraintes et les risques sur lesquels reposent les décisions des producteurs en matière de production.

La différence entre produire pour la consommation alimentaire du ménage et produire un surplus commercialisable est si importante qu'«Un petit agriculteur ayant accès au marché et produisant une culture à haute valeur et un autre agriculteur produisant, sur la même superficie, une culture alimentaire

#### Encadré 4.2

##### D'un surplus aléatoire à un surplus planifié

« La demande urbaine n'influence véritablement les décisions des producteurs que lorsqu'elle atteint une importance relative (taux d'urbanisation minimum de 20 % pour l'émergence d'une production de surplus alimentaire planifiée et taux d'urbanisation de 50 % pour une transition vers des pratiques d'agriculture intensive) » (Cour, 1994).

La quantité exacte de la production agricole ne peut être planifiée précisément. Les variables climatiques, telles que la quantité et la durée des pluies, la température et les autres facteurs environnementaux (criquets, organismes nuisibles) peuvent induire des variations significatives de la quantité produite. Ces dernières, calculées par rapport à une moyenne mobile sur cinq ans de la croissance de la production régionale, sont de 15 % pour le sorgho, 14 % pour le mil et 13 % pour le maïs entre 1964 et 1990. Au niveau national, ces chiffres sont deux fois plus élevés. En 1960, le rapport PNA/PA étant de 0,2, un surplus de production «aléatoire» de

20 % aurait été suffisant pour satisfaire la demande de tous les producteurs non agricoles. Tout surplus au-dessus de ce seuil serait supérieur à la demande. Les incitations pour pousser les producteurs à passer d'un système de production de surplus aléatoire à planifié, nécessitant des investissements en termes de travail et/ou de capital pour intensifier la production, seront, dans de telles conditions, au mieux localisées (producteurs proches de grands centres urbains ayant une proportion importante de producteurs non agricoles). En 2010, le rapport PNA/PA est passé à 1. En d'autres termes, il n'est plus possible de satisfaire la demande des producteurs non agricoles par un surplus «aléatoire». Chaque producteur devra produire au moins le double de ce dont il a besoin pour sa propre consommation. En réalité, des facteurs variés, au-delà de ces simples estimations relatives à la taille du marché, vont influencer la décision des individus à produire un surplus planifié et conséquent.

de base destinée à la consommation familiale peuvent difficilement être comparés sérieusement<sup>3</sup>» (Von Braun, 2005).

Les exploitations familiales sont perçues comme un groupe homogène caractérisé par une superficie de terre et un capital limité, une exposition aux risques élevée, un apport technologique limité et une faible orientation commerciale. Cette perception doit être nuancée. Ainsi, il est nécessaire d'identifier et de

Le caractère progressif de la transition entre économies de subsistance et de marché implique qu'il existe entre ces deux états des systèmes de production intermédiaires.



conceptualiser les différences entre les moyens d'existence et les systèmes de production pour comprendre les contraintes que connaissent les producteurs et cibler des politiques en fonction de ces réalités diverses.

Cette diversité est notamment liée au fait que tous les producteurs ne connaissent pas les mêmes contraintes en termes de terre et de capital, n'ont pas la même orientation commerciale ou ne sont pas également vulnérables face aux risques (Chamberlin, 2008). Le caractère progressif de la transition entre économie de

subsistance et économie de marché implique qu'il existe entre ces deux états des systèmes de production intermédiaires (hybrides). Ainsi, en Afrique de l'Ouest, la grande majorité des agriculteurs opèrent dans un système de production hybride, produisant à la fois pour l'autoconsommation et pour le marché.

#### *Intensification, rendement versus productivité du travail*

En termes d'intensification de la production agricole, l'Afrique de l'Ouest se situe loin derrière les autres régions du monde. Si la croissance de la production a été impressionnante ces trente dernières années dépassant le taux de croissance de la population de 1,8 %, de nombreux observateurs questionnent la nature extensive de cette croissance. Les données indiquent au contraire une reprise de l'augmentation des rendements et une diminution de celle des superficies cultivées. Pourtant l'argument selon lequel les agriculteurs ouest-africains ne produisent pas assez par surface cultivée, persiste.

Il ne peut y avoir aucun doute sur le fait que, si les agriculteurs ouest-africains doivent être capables de nourrir la population croissante de la région, les rendements doivent continuer d'augmenter. Pour que les

#### Encadré 4.3

##### Définition de l'exploitation familiale agricole

Le terme « agriculture familiale », bien que largement employé, couvre un vaste éventail de situations souvent très différentes. L'organisation et la pratique des systèmes agricoles varient fortement selon les zones agro-écologiques, les pays, ainsi que les différents groupes socioculturels. Les exploitants familiaux représentent au moins 80 % des agriculteurs en Afrique (Wiggins, 2009).

La contribution des « petites » agricultures familiales et paysannes à l'approvisionnement alimentaire des villes et des campagnes est essentielle ; elles assurent également l'essentiel des emplois ruraux dans des pays où la transition urbaine est encore loin d'être achevée.

Largement documentée par de nombreux auteurs (Bonnal *et al.*, 2003), ce que certains appellent communément « agriculture familiale » constitue le mode dominant de production agricole en Afrique. L'exploitation familiale se caractérise par une main-d'œuvre essentiellement familiale, mais aussi par le lien étroit entre la nature des activités, la composition du ménage ainsi que les capitaux utilisés. Contrairement à l'agriculture purement commerciale, les valeurs sociales et culturelles, la diversification et la gestion du risque ont tendance à primer au sein de l'exploitation familiale. Le lien entre les dimensions économiques, sociales et culturelles et les multiples objectifs poursuivis justifient d'ailleurs le qualificatif de « multifonctionnalité » de l'agriculture familiale (Bonnal *et al.*, 2003).

Source : Zoundi 2012

décideurs fournissent le cadre institutionnel propice à une transition vers des systèmes de production intensifs, il est important d'analyser les décisions des producteurs en matière d'investissements. Pour les producteurs, l'intensification est le résultat d'un processus et non un objectif en soi.

Les producteurs distinguent la productivité du travail de la productivité de la terre (rendement). La productivité du travail représente la production par unité de main-d'œuvre. Elle correspond également aux revenus, soit sous forme de nourriture, soit sous forme monétaire. Les systèmes de production extensifs requièrent peu de main-d'œuvre et peuvent donc avoir une productivité du travail élevée. Un assolement long permet également des rendements élevés. Lorsque la terre est disponible, donc bon marché, la stratégie des producteurs est logiquement d'augmenter la production en augmentant les surfaces cultivées.

Les rendements augmentent avec les investissements à l'hectare cultivé. Ils peuvent être faits sous forme d'intrants, tels que les variétés de semences améliorées, les engrais, les machines et les techniques de production mais aussi sous forme de main-d'œuvre. La première forme d'intensification est généralement une intensification du travail<sup>4</sup>.

Une étude de la FAO sur la production de manioc au Nigéria (FAO, 2005) fournit un exemple intéressant. Une enquête réalisée dans trois villages en 1973, avec respectivement une

densité de population élevée, une densité de population moyenne et une faible densité de population, montrait que les rendements étaient les plus élevés là où la densité de population était la plus faible. Ces trois villages ont participé à l'analyse vingt ans plus tard. Les rendements avaient alors doublé dans le village ayant une densité élevée et décliné de 15 % dans celui à faible densité. Ceci s'explique par le fait que «Le doublement du rendement de manioc dans le village ayant une forte densité de population est la conséquence des variétés TMS (*Tropical Manioc Selection*) à haut rendement plantées par les agriculteurs à des niveaux de densité élevées, du recrutement de main-d'œuvre et de l'accès à un marché situé à proximité<sup>5</sup>» (FAO, 2005).



L'intensification est le résultat d'un processus et non un objectif en soi.

Les agriculteurs des autres villages ont continué à planter des variétés locales. Ce cas souligne deux aspects importants de la transition vers l'intensification. Tout d'abord, la notion de seuil, un niveau où les systèmes traditionnels ne sont plus viables (évolution malthusienne) qui nécessite que les agriculteurs s'adaptent en intensifiant la production afin de fournir une production suffisante et assurer au minimum la survie (évolution boserupienne). En second lieu, l'intensification est un processus progressif. L'adaptation des agriculteurs et des marchés nécessite du temps.

#### Encadré 4.4

La productivité agricole dans l'ECOWAP (Politique agricole commune de la CEDEAO)

ECOWAP précise les principes et les objectifs assignés au secteur agricole, l'orientation du développement agricole et les axes d'intervention à travers lesquels la sous-région exploitera ses potentialités pour assurer : (i) une sécurité alimentaire durable dans les pays membres ; (ii) une rémunération décente aux actifs agricoles et (iii) l'expansion des échanges sur une base durable, tant au sein de la sous-région qu'avec le reste du monde. Trois axes majeurs se dégagent de cette politique :

1) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture ; 2) la mise en œuvre d'un régime commercial intracommunautaire fondé sur le principe d'une zone de libre échange en cours de construction et ; 3) l'adaptation du régime commercial extérieur aux spécificités des produits agricoles.

Le premier axe d'intervention met l'accent sur l'amélioration de la sécurité alimentaire, l'accroissement des revenus des producteurs, la reconnaissance du statut des producteurs et la réduction de la pauvreté.

Source : CEDEAO 2004

### *Entre sécurité alimentaire et commercialisation*

Aujourd'hui encore, l'objectif principal de la majorité des agriculteurs est d'assurer la sécurité alimentaire de leur famille. Une large part de la nourriture consommée par la famille des producteurs est toujours auto-produite. On observe cependant qu'une part croissante de

Les facteurs déterminants de l'augmentation de la commercialisation des produits sont la croissance des coûts d'opportunité du travail familial et l'augmentation de la demande du marché.



producteurs entre sur le marché. Les décisions des producteurs (et donc leurs modes de production<sup>6</sup>) sont partagés entre sécurité alimentaire et accroissement des revenus. Quelles sont les contraintes auxquelles ils sont confrontés ?

L'arbitrage est lié aux différents coûts d'opportunité entre produire un surplus planifié et produire pour assurer sa subsistance en sachant que la terre disponible, le travail et le capital sont utilisés et répartis entre les deux pôles ; facteurs auxquels s'ajoute la satisfaction d'autres besoins extérieurs. Si la production de variétés améliorées de maïs destinées à la vente est privilégiée, le capital, la terre et le travail investis ne sont alors pas disponibles pour d'autres objectifs tels qu'augmenter la production destinée à l'auto-consommation, ne pas recourir à la terre vacante ou à la main-d'œuvre (augmenter la productivité du travail), occuper un emploi non agricole.

«Au niveau des exploitations agricoles, les facteurs déterminants de l'augmentation de la commercialisation des produits sont la croissance des coûts d'opportunité du travail familial et l'augmentation de la demande du marché pour les biens alimentaires et les autres produits agricoles. Les coûts de la main-d'œuvre familiale s'élèvent du fait de l'augmentation des possibilités d'emploi à l'extérieur tandis que les transformations positives de la demande du marché sont générées par l'urbanisation et/ou la libéralisation du commerce<sup>7</sup>» (Pingali et Rosegrant, 1995, cité dans Timmer, 1998). Cette diversification de l'emploi des agriculteurs représente d'ailleurs une importante source de revenus. Des études menées par l'Institut international de l'agriculture tropicale (Baco *et al.*, 2011; Bamie *et al.* 2010; Fofana *et al.*,

2011; Wiredeu *et al.*, 2010) montrent que pour les ménages producteurs de maïs au Bénin, au Ghana, au Nigéria et au Mali, les activités non agricoles comme le travail indépendant, le travail salarié ou le petit commerce contribuent entre 10 et 33 % au revenu du ménage. Au Sénégal, les activités agricoles représentent seulement 46 % du revenu des ménages ruraux au niveau national (PAM, 2011).

Les études de l'IITA (Baco *et al.*, 2011; Wiredeu *et al.*, 2010) confirment le lien entre investissement (en termes de variétés de semences améliorées) et production commerciale. De plus, l'adoption des variétés de semences améliorées a un impact positif sur la taille des surfaces récoltées dans les deux pays. Au Bénin, les producteurs ayant adopté ces variétés ont planté du maïs sur une surface deux fois plus importante (2,9 versus 1,6 ha) que celle cultivée par les autres producteurs, et ce, pour une superficie d'exploitation identique (10,6 versus 10,1 ha). Les auteurs ont conclu que la quantité de surplus produite était destinée à être commercialisée. Ce résultat a été confirmé par les revenus plus élevés dégagés par les producteurs ayant adopté les semences améliorées. Une étude empirique concernant l'intensification des cultures de maïs au Nigéria (Salau *et al.*, 2012) illustre une relation directe et significative entre la taille de l'exploitation et l'efficacité technique et entre l'expérience en matière d'agriculture et l'accès au crédit et l'efficacité technique.

Autant d'exemples des difficultés d'arbitrage individuel dans la répartition des facteurs dans le cadre du système de production hybride que vit la région. Des études illustrent toutefois des stratégies réussies (en termes de revenus notamment) et de plus en plus nombreuses de basculement vers l'agriculture marchande.

### *Risques et rentabilité*

Etant donné les ressources limitées des producteurs, leurs décisions sont fortement liées aux risques encourus. Ceux-ci sont liés aux conditions de production (sécheresse, ravageurs, etc.) et à celles du marché (niveau de l'offre, prix, coûts, etc.). En Afrique de l'Ouest, en raison des fortes fluctuations des prix inter et intra-annuelles et de l'absence de filets de sécurité, les risques sont particulièrement élevés. Les agriculteurs doivent trouver un équilibre entre rentabilité et risques. Cet arbitrage explique que l'investissement nécessaire au développement

d'une production destinée au marché, se met en place progressivement et à petite échelle.

Par ailleurs, la spécialisation dans certaines cultures permet aux agriculteurs d'acquérir progressivement un savoir-faire en matière de variétés de semences, d'utilisation des engrais, de techniques de production et de circuits commerciaux. Ce sont des étapes importantes, nécessaires à l'augmentation des rendements et des profits et à la réduction des risques. L'exemple des bassins de production de coton montre comment certaines politiques peuvent réduire les risques et par conséquent accélérer l'intensification agricole : «L'exemple des zones de production cotonnière, dans lesquelles les rendements des cultures de base sont généralement plus élevés que la moyenne, montre qu'un encadrement permanent, doublé d'une garantie de commercialisation et de stabilité des prix,

peut accélérer le processus d'intensification agricole» (Cour, 1994).

Une caractéristique du processus d'intensification est son effet accélérateur. Les risques encourus par les agriculteurs mieux dotés en capital sont plus faibles que pour les agriculteurs pauvres. Les premiers ont une application technologique plus développée, un meilleur accès aux intrants et aux marchés et de plus grandes exploitations (Chamberlin, 2008). D'autre part, l'intensification de l'agriculture nécessite des investissements sous la forme d'outils / de machines et d'autres intrants provenant de l'extérieur ; ils sont acquis grâce aux revenus générés par les surplus commercialisés. De plus, les coûts de transaction liés à l'achat des intrants, la vente de la production et l'adoption de nouvelles techniques diminuent parallèlement à l'augmentation de la taille de l'exploitation.

## 4.2 CONNECTER L'ESPACE MARCHAND

### Accès à l'information

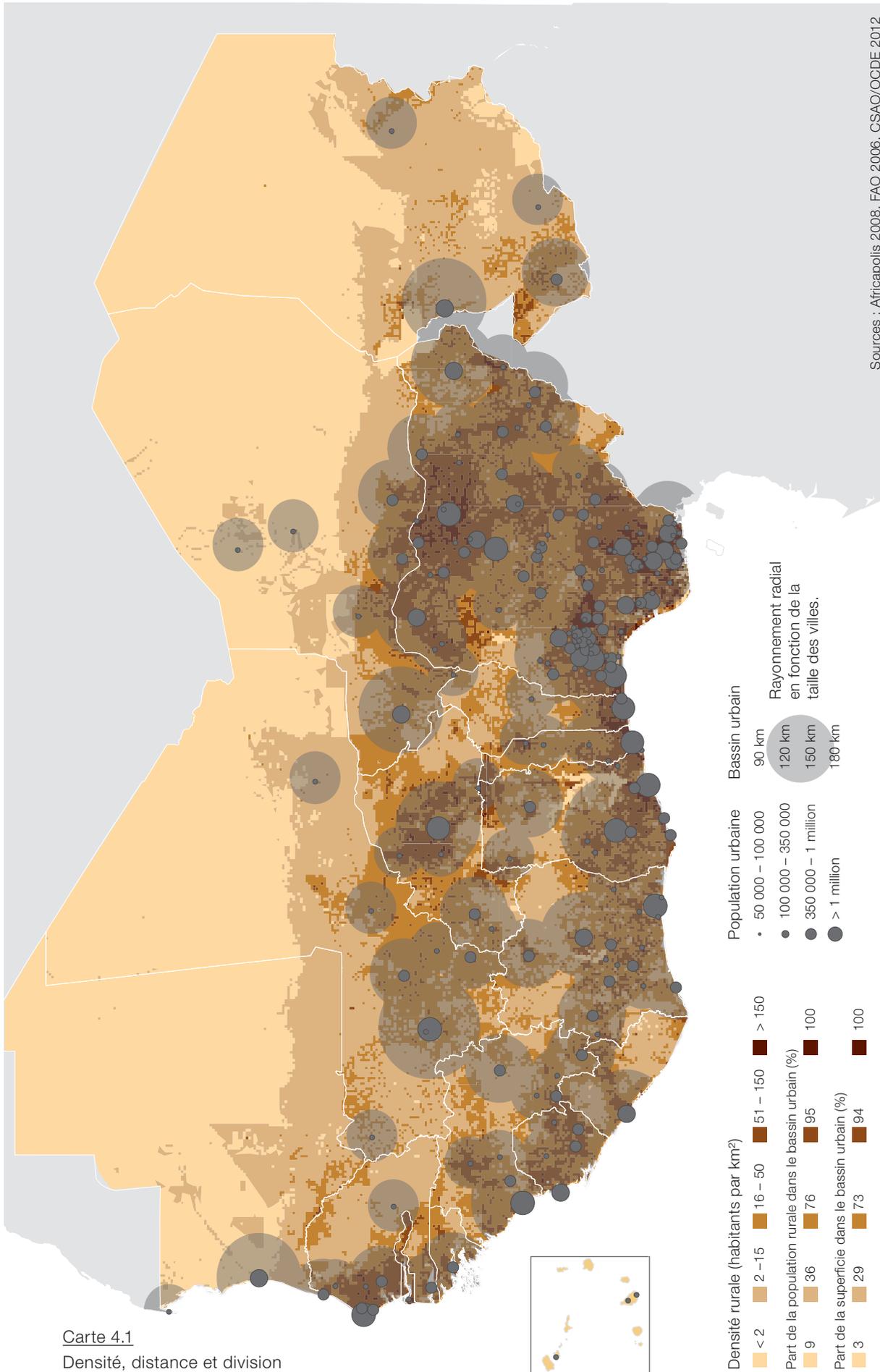
L'information définit l'efficacité des marchés. Les variables climatiques et environnementales influencent de manière significative la production agricole et par là, le fonctionnement des marchés agricoles. Le manque de certitude qui en résulte, associé au rôle stratégique joué par les biens alimentaires, accroît la demande d'information.

Ces dernières années, l'impact de l'information, et en particulier le rôle joué par la téléphonie mobile sur les marchés agricoles en Afrique de l'Ouest, a été bien documenté. Le fonctionnement du marché s'en est trouvé amélioré. Les études montrent que la couverture du réseau de téléphonie mobile a provoqué une moindre dispersion des prix sur les marchés (Aker *et al.*, 2010; Aker 2010). Les transmissions de prix sont plus étendues et plus rapides, aux niveaux national et transfrontalier. Ceci réduit les possibilités de spéculation et d'arbitrage (Araujo *et al.*, 2008; Araujo and Simonet, 2011) et impacte sur l'accessibilité des produits.

Pendant, il existe toujours peu d'analyses sur l'impact de l'information sur les producteurs et la production. En quoi l'information influence-t-elle les décisions des producteurs et les risques qu'ils encourent ? Quel rôle

joue l'information pour accompagner une transformation structurelle plus large et la transition vers une production planifiée de surplus commercialisable ? L'impact du manque de ces renseignements est difficilement quantifiable. Mais il ne fait guère de doute que les producteurs qui veulent investir dans une production de surplus planifiée ont besoin de savoir : quels produits, quelles quantités, quelle qualité sont attendus ? Où, quand et à quels prix ? Quels coûts de transport ? Ces informations doivent atteindre les producteurs qui ensuite s'adaptent et planifient leur production en conséquence.

Un projet sur le commerce des céréales transfrontalier dans la région de Kano-Katsina-Maradi frontalière du Niger et du Nigéria (CILSS *et al.*, 2006) qui impliquait les parties prenantes de la chaîne de valeur (producteurs, transporteurs, commerçants) a identifié le manque d'informations (prix, taux de change, lois et réglementations, etc.) comme un obstacle majeur à la commercialisation. Une étude sur les marchés de maïs en Ouganda quantifie l'impact de l'information relative au marché sur les revenus des producteurs (Svensson et Yanagizawa, 2009). Dans les zones enquêtées, les agriculteurs producteurs de maïs ayant un accès régulier aux informations concernant le



Sources : Africapolis 2008, FAO 2006, CSAO/OCDE 2012

Carte 4.1  
Densité, distance et division

marché (bulletin quotidien de la radio sur les prix du marché diffusé dans les langues locales) vendent à un prix de 15 % supérieur à celui proposé par les autres agriculteurs.

Si les technologies de la communication facilitent l'accès à l'information, la proximité des marchés reste un facteur clé. L'information n'est pas diffusée de manière homogène. Elle dépend de plusieurs facteurs tels que des revenus suffisants pour l'achat d'un téléphone portable ou d'un poste de radio.

### Proximité et accès

L'urbanisation crée une hétérogénéité croissante dans l'espace géographique. La localisation de la production au sein de réseaux urbains est déterminante dans la production des biens et services, en particulier agricoles. Les opportunités créées par l'urbanisation sont les forces motrices qui animent les changements de l'économie rurale, façonnant les différences spatiales entre les zones rurales.

Une journée de voiture peut séparer des zones rurales de haute densité dépassant les 150 habitants au km<sup>2</sup>, proches de centres urbains et bien connectées à ceux-ci, et des zones où les densités ne dépassent pas 10 habitants au km<sup>2</sup> situées à plus de 6 heures du premier marché urbain. De telles différences peuvent être plus importantes à l'intérieur des pays qu'entre les différents pays. Ces écarts ont souvent augmenté avec le temps (WALTPS, 1994).

La demande qui émerge des grands centres urbains continuera à avoir un impact plus fort sur la production agricole des zones proches des marchés et bien connectés à ceux-ci. Les avantages qu'implique la proximité aux marchés, à l'information, aux services, à la main-d'œuvre continueront à l'emporter sur les inconvénients dus à la densité. Les différences géographiques et spatiales doivent donc être intégrées aux analyses concernant les transformations structurelles de l'agriculture.

#### *Distance aux marchés et rôle dans la transformation agricole*

L'analyse de la variation spatiale des tensions de marché et leur corrélation aux dynamiques de peuplement rurales pour la période 1960–1990, montre que les variations de la densité rurale sont davantage liées à l'attrait du marché qu'à des critères agro-écologiques (WALTPS, 1994).

En 2000, 15 % de la population rurale vit dans des zones de forte densité (plus de 150 habitants au km<sup>2</sup>), représentant seulement 2 % des terres non désertiques. Ces zones rurales très denses se situent proches d'un centre urbain de plus de 50 000 habitants (Carte 4.1). Au contraire, les zones rurales de faible à moyenne densité (2 à 50 hab/km<sup>2</sup>) représentent 41 % de la population rurale mais 80 % des terres et 33 % de ces habitants sont à plus de 90 km d'un centre urbain de 50 000 habitants ou plus.

La distance au marché est donc un paramètre clé pour définir l'attrait d'une zone. Elle renseigne sur la facilité avec laquelle les biens sont transportés, sur les services fournis et sur la circulation de l'information, du capital et du travail. La distance est un concept tant économique que physique. En termes d'échange de biens, il comprend le temps et les coûts. L'accès aux infrastructures ainsi que leur qualité l'impactent. Les frontières, les politiques et les taxes informelles peuvent également augmenter cette distance (Banque mondiale, 2009).

En matière d'agriculture, les coûts du transport, la qualité et le temps ont un fort impact sur la rentabilité. La FAO estime que pour le maïs, le coût du transport représente 25 % du prix à la consommation (FAO, 1999). La part importante des coûts du transport dans le prix final est également liée au rapport poids/valeur élevée des produits agricoles. De même, les biens sont souvent périssables et doivent être transportés rapidement, ce qui s'ajoute aux coûts.

Les transformations et l'intensification de l'agriculture sont fortement liées à la distance et à la densité. L'intégration de l'agriculture à une économie de marché se met en place progressivement et commence lorsque les bénéfices potentiels de la production d'un surplus commercialisable sont les plus élevés et les coûts/risques les plus faibles et dans des espaces proches et bien reliés à des zones de consommation.

#### *Des infrastructures pour soutenir l'espace marchand*

L'Afrique de l'Ouest est pénalisée par un manque et des coûts élevés d'infrastructure de transport (routes, train, etc.) et de service (stockage, conditionnement, etc.). Les deux jouent un rôle crucial dans l'acheminement des biens et dans les services offerts. La route est le mode de transport privilégié en Afrique, représentant

Encadré 4.5

L'agriculture urbaine

L'agriculture urbaine et péri-urbaine, appelée aussi agriculture urbaine de proximité, illustre l'impact de la connexion au marché sur l'intensification. L'horticulture urbaine et la production de bétail (notamment de volailles) se sont considérablement accrues au cours des dernières dizaines d'années. L'agriculture urbaine est une activité économique dynamique qui bénéficie de la proximité des marchés et peut être caractérisée par de très petites parcelles, une forte spécialisation, le recours aux intrants (main-d'œuvre, engrais, matériel) et une production commerciale (pas d'approvisionnement régional, autoconsommation très faible). Elle repose sur des logiques et des structures d'exploitation différentes de celles des producteurs ruraux. Elle est le fait d'une population urbaine, porteuse d'investissements et d'innovation, délibérément tournée vers le marché. Des filières maraîchères, avicoles et laitières prospères se développent et croissent dans et autour de toutes les villes de la région (Toulmin et Gueye, 2003). Le secteur privé réalise des investissements massifs dans les productions périurbaines de volaille, de porc et de lait (Romanik, 2007).

Dans la plupart des grandes villes, la production agricole urbaine représente un pourcentage élevé du commerce de légumes frais locaux. À Accra, 92 % des légumes échangés sont produits dans la zone métropolitaine et jusqu'à 50 % des volailles et des œufs (Egyir et Beinpuo,

2009). À Bamako, l'agriculture urbaine a produit environ 7 000 tonnes de légumes dans les années 1990 (FAO, 2005).

Ses avantages sont un très faible coût de transport, ce qui réduit les pertes, en particulier pour les légumes ; la réduction du nombre d'intermédiaires et un pouvoir accru sur le marché (les grossistes préfèrent aussi se fournir dans des zones proches pour réduire les pertes dues au gaspillage et à d'autres facteurs) ; des contrats stables (par exemple avec des restaurants et des magasins) réduisant les risques et les coûts de recherche ; l'accès aux intrants et à la main-d'œuvre (Tallec et Bockel, 2005). À Bamako, on estime que les bénéfices accumulés par les producteurs s'élèvent à 83 % contre 16 % pour les services en aval, les grossistes et les détaillants (Tallec et Bockel, 2005).

Les contraintes principales auxquelles fait face le secteur sont la taille des exploitations et l'accès au foncier. À Bamako, les exploitants horticoles urbains ont des parcelles inférieures à 0,1 hectare, avec une taille moyenne de 0,04 hectare. 9 % des agriculteurs ont des parcelles de 1 hectare ou plus. Cependant, le revenu moyen des petits producteurs s'élève à 323 000 FCFA par an, soit 38 % au-dessus de la moyenne du salaire moyen journalier. Les grands producteurs ont ainsi gagné 1,5 million de FCFA par an (données pour le milieu des années 1990, Tallec et Bockel, 2005).

80 à 90 % des transports inter-urbains et inter-États ; parfois même le seul mode d'accès aux zones rurales (CEA, 2007). Cependant, la densité du réseau routier est faible en Afrique de l'Ouest. La Banque mondiale estime que seulement 38 % de la population rurale seraient desservis par une piste ou une route début 2000 (Graphique 4.2).

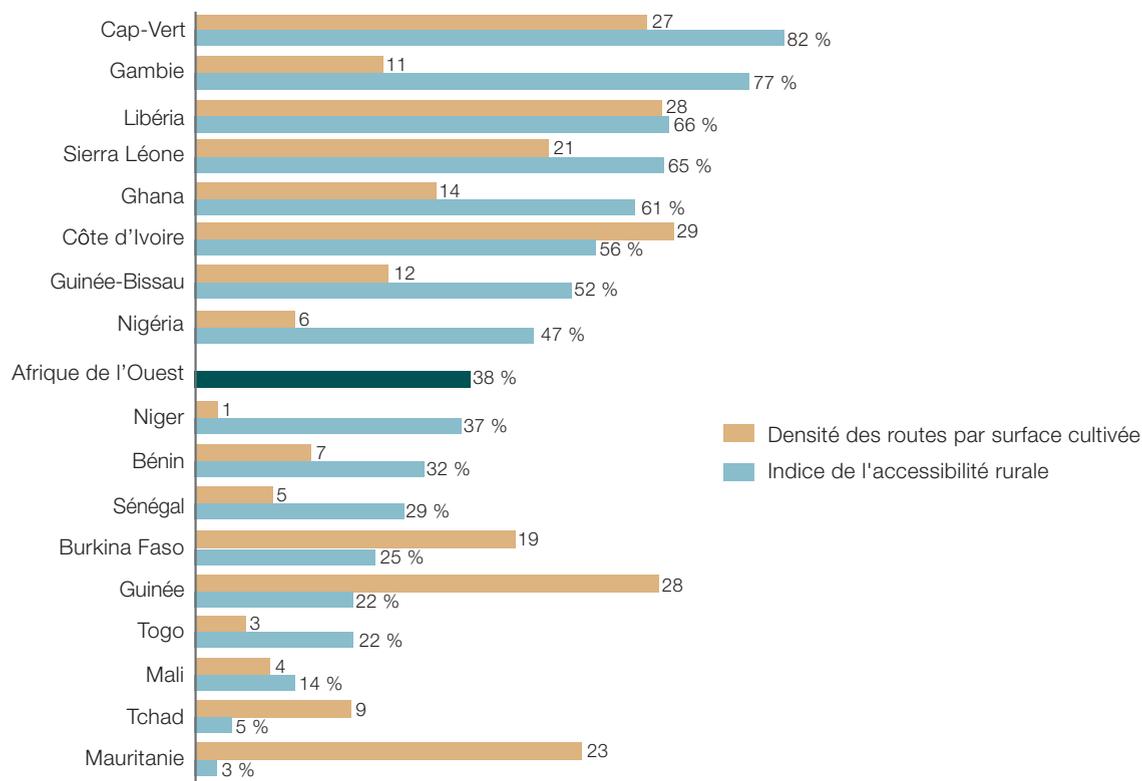
L'approvisionnement de petits centres urbains requiert un réseau de pistes rurales assurant la desserte de la zone de production et des centres de consommation. Élaborer une politique de sécurité alimentaire dans un tel contexte exige d'anticiper les transformations à venir, notamment d'intégrer l'aménagement

des pistes rurales au sein des politiques agricoles et alimentaires. Un accès facilité au réseau routier principal et aux marchés urbains détermine la capacité du producteur à développer ses activités.

Une évaluation financée par l'USAID concernant la commercialisation et l'investissement privé dans l'agriculture au Nigéria (Manyong *et al.*, 2005) a identifié, en s'appuyant sur les entretiens menés avec les parties prenantes, les infrastructures comme l'obstacle essentiel à l'investissement privé dans l'agriculture. Les différents obstacles comprennent des critères physiques tels que la qualité des routes, les équipements de commercialisation

Graphique 4.2

Indice de l'accessibilité rurale et densité de routes par terre cultivée



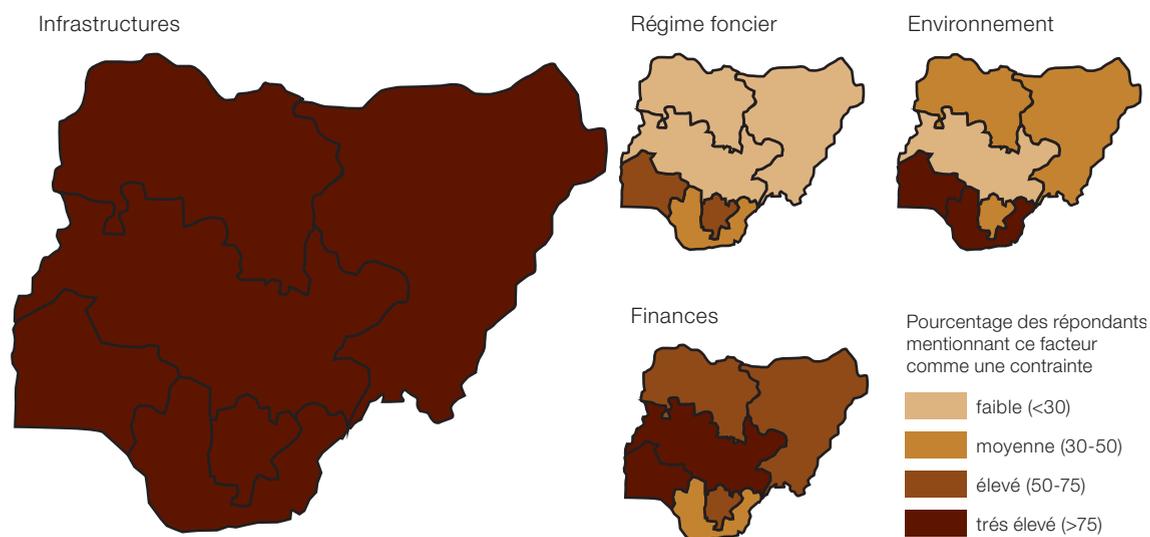
\* Pourcentage de la population rurale qui vit dans un rayon de 2 km d'une route praticable par tous temps.

\*\* km par 1 000 hectares de terre cultivée.

Source : Banque mondiale

Carte 4.2

Obstacles à l'investissement privé dans l'agriculture au Nigéria



Source : Manyong *et al.* 2005

et de transformation des produits et d'autres critères comme l'approvisionnement en électricité et les télécommunications. Au total, treize

obstacles ont été évalués, allant des obstacles environnementaux ou financiers aux problèmes fonciers (Carte 4.2).

Si les infrastructures routières se sont considérablement améliorées, la région supporte encore des coûts de transport relativement élevés. Aujourd'hui, les barrières liées au coût du transport sont plus élevées que les barrières douanières. Le [Tableau 4.1](#) présente les coûts de certains couloirs. Selon une étude récente de l'USAID (2012), les coûts du transport sur le couloir Lomé-Ouagadougou varient entre 2 201 et 5 155 dollars US par chargement, suivant la direction des biens échangés. Exporter du

nord au sud est moins cher et plus rapide du fait des plus petites quantités transportées et donc d'une concurrence plus forte. Sur l'autre axe allant de Tema à Ouagadougou, les coûts de transport sont presque équivalents à l'importation, mais différent plus sensiblement pour un chargement d'exportation, allant de 3 014 à 5 371 dollars US. La grande différence tient au temps de transport (délais et retards), plus longs sur l'axe Tema-Ouagadougou.

Tableau 4.1

Coûts du transport routier

	Lomé-Ouagadougou (2009)		Téma-Ouagadougou (2008)	
	Importations	Exportations	Importations	Exportations
Distance (en km)	1 020		1 057	
Coût total*/chargement (en USD)	5 155	2 201	5 371	3 014
Délai standard (en jour)	8,4	3,3	13,5	6
Retard moyen (en jour)	6,3	2,1	9	3

\* Transport & logistique

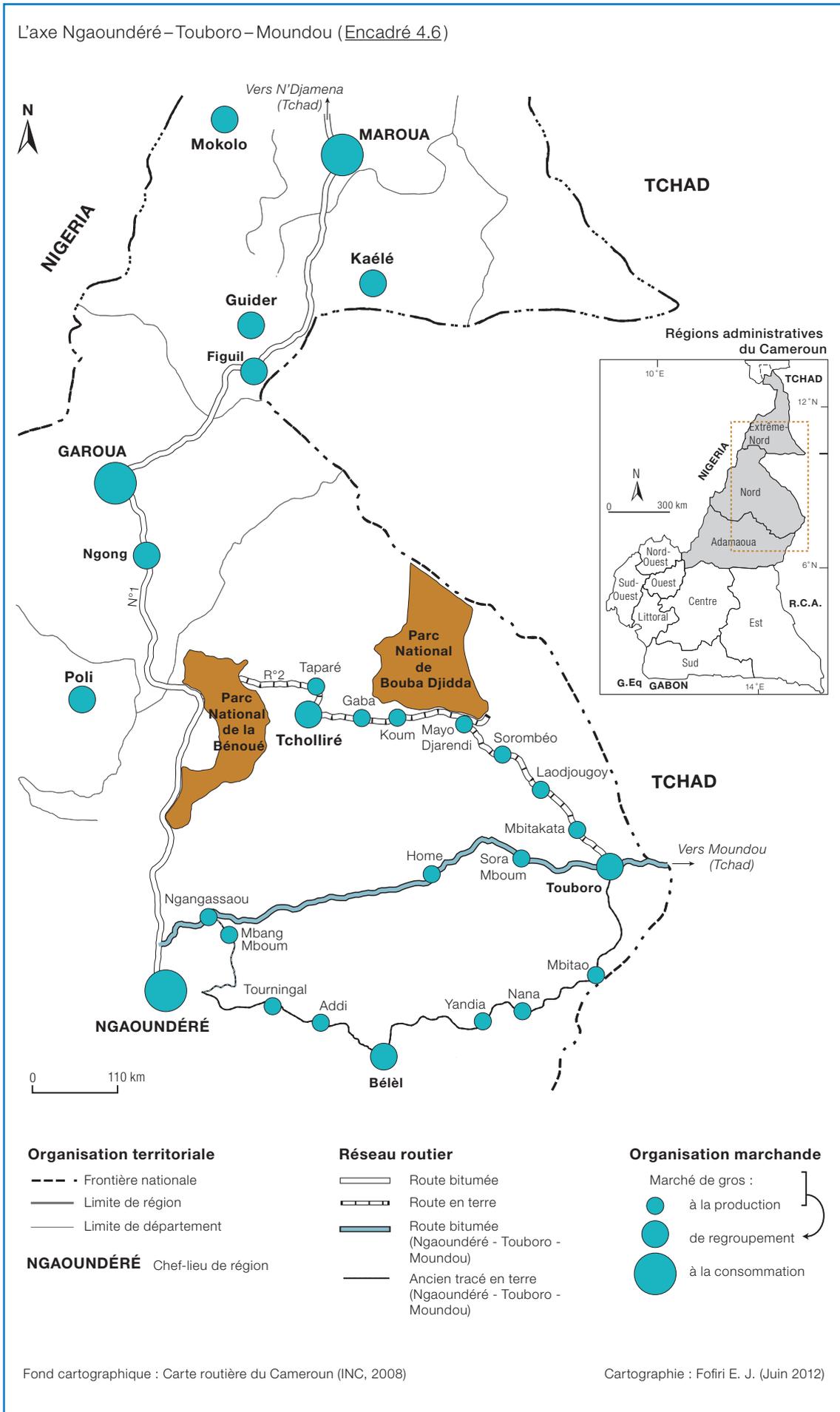
Source : USAID, West Africa Hub Trade 2012

Plusieurs facteurs expliquent ces coûts : l'état du matériel roulant, les prix de l'essence, les droits de douane et portuaires et les paiements informels. Les délais aux frontières, les problèmes de coordination et les tracasseries administratives représentent également une part importante des coûts. Cependant, le principal facteur est l'absence de concurrence dans le secteur et ainsi la marge de profits élevée de ses opérateurs (Teravaninthorn et Raballand, 2008). En Afrique de l'Ouest particulièrement, l'existence de cartels et les politiques restrictives d'attribution des permis sont responsables de la mauvaise qualité et des coûts élevés du transport. Même en prenant en compte la qualité des routes et les taxes et paiements informels, les coûts supportés par les transporteurs ne peuvent expliquer les prix élevés, par rapport aux autres

régions du monde. Selon Teravaninthorn et Raballand (2008), les prix sont entre 50 et 100 % plus chers qu'en Europe et aux États-Unis. Les marges de profit atteignent 160 % des coûts le long de certains couloirs (Douala-N'Djamena) ([Tableau 4.1](#)).

La qualité, les coûts et le rapport temps/distance du réseau routier influencent la configuration spatiale de la production et des marchés. Les modifications de l'axe N'Gaoundéré-Moundou, achevées en 2008, mettent en évidence la manière dont les infrastructures liées au transport modifient le fonctionnement des marchés et les systèmes de production ([Encadré 4.6](#)). Les marchés plus proches de la nouvelle route ont vu leur statut grandir et leurs activités se diversifier (regroupement, entreposage, transport) alors que les autres se sont affaiblis.

L'axe Ngaoundéré–Toubooro–Moundou (Encadré 4.6)



Encadré 4.6 (suite)

Les infrastructures routières comme facteur de (re)configuration de l'espace marchand

Le Nord-Cameroun situé en zone soudano-sahélienne s'étend sur 164 000 km<sup>2</sup> avec une population estimée à 6 millions d'habitants dont 35 % d'urbains (BUCREP<sup>i</sup>, 2010). Son économie essentiellement agricole<sup>ii</sup> alimente d'importants réseaux commerciaux internes et transfrontaliers avec le Nigéria, le Tchad, le Gabon, la Guinée Équatoriale et la République centrafricaine. Ce qui fait de cette région une importante plaque tournante des échanges agricoles, malgré le niveau d'enclavement qui caractérise les marchés ruraux. En 2010, le Nord-Cameroun disposait d'un réseau routier estimé à 9 306 km de routes, dont 8 % bitumées, soit une densité de 0,057 km/km<sup>2</sup>. Les routes non bitumées relient les zones de production aux centres urbains de consommation. La dynamique de création des marchés a ainsi induit une configuration spatiale tributaire de la praticabilité du réseau routier, selon qu'il s'agisse de la route en terre ou bitumée. On peut établir une classification en trois types de marchés en fonction du niveau d'accessibilité<sup>iii</sup> :

- *Les marchés de gros à la production* : ils couvrent un ou plusieurs terroirs contigus et se caractérisent par un accès difficile notamment en période de récoltes ;
- *Les marchés de regroupement* : leur rayonnement s'étend sur plusieurs marchés de production. Ils sont localisés dans les chefs-lieux d'unités administratives (arrondissement et département) plus accessibles ;
- *Les marchés de gros à la consommation* : il s'agit des marchés urbains et périurbains des capitales provinciales/régionales.

Cette configuration spatiale des marchés renforce le rôle des acteurs intermédiaires (personnes originaires des zones de production), interlocuteurs incontournables, entre grossistes

urbains et producteurs. L'analyse géographique des espaces marchands met ainsi en exergue le rôle structurant des infrastructures routières dans la structuration des filières d'une part, et dans la spécialisation des territoires, d'autre part. Au niveau de cette dernière, l'amélioration de l'état d'une route impacte sur la configuration de la géographie des marchés. C'est le cas de la route Ngaoundéré – Touboro (Cameroun) – Moundou (Tchad)<sup>iv</sup> (392 km) dont la fin du bitumage en 2007 polarise l'approvisionnement des centres urbains et des pays voisins en céréales (maïs, mil) et légumineuses (arachide, niébé, soja) à partir de l'arrondissement de Touboro. On est passé de moins de 30 000 tonnes de maïs exportés vers Ngaoundéré et le Sud-Cameroun avant 2003 à 78 000 tonnes en 2004 (DAADER<sup>v</sup>, 2006), après les travaux de terrassement. La polarisation des échanges dans l'arrondissement n'a cependant pas induit de modifications structurelles notables sur la ville de Touboro, chef-lieu de l'arrondissement.

Par contre, le nouveau tracé a profondément modifié le tracé initial en intégrant dans le circuit national et transfrontalier du commerce vivrier de nouveaux points de collecte et de transport situés dans les zones de production traversées (Ngangassaou, Home, Sora Mboum...), en même temps qu'il a mis en marge de nombreux marchés par le passé accessibles. Une illustration en est le marché de Mbang-Mboum, l'un des greniers périurbains du chef-lieu de la région de l'Adamaoua en céréales, légumineuses, légumes frais et bois de chauffe, dévié du nouveau tracé de 7 km. Situé à une soixantaine de kilomètres de Ngaoundéré sur l'ancien tracé, sa contribution au ravitaillement de Ngaoundéré a reposé sur deux pratiques : 1) Le déplacement des grossistes et semi-grossistes urbains sur le marché hebdomadaire [le mercredi] ; 2) L'achat au quotidien par les automobilistes et les voyageurs lors de la

traversée du village. Il s'était alors développé le long de la voie routière traversant le village la vente de bordure de route (qui avait l'avantage de procurer aux ruraux un revenu journalier d'appoint). La déviation du marché de Mbang-Mboum a entraîné trois conséquences majeures pour les populations :

- La cessation des ventes de bordures de route et donc la suppression d'une source de revenu monétaire journalière ;
- La réduction du niveau de vente de la production villageoise de près de 50 %, la vente se faisant désormais à l'occasion du marché périodique le mercredi ;
- La dynamique régressive de la production maraîchère (tomates, laitues, poivrons, feuilles condimentaires...) qui s'inscrivait déjà comme une transformation agricole porteur, et de la production céréalière (de maïs) étant polarisée par les cultures maraîchères dont les effets résiduels des engrais en favorisent la croissance.

En outre, une autre conséquence du bitumage de cet axe porte sur la modification du schéma du ravitaillement des villes situées plus au nord du pays (Garoua, Maroua et Kousseri). La route régionale non bitumée Tcholliré-Toubo qui servait à l'acheminement de 80 % des vivres à partir de Toubo, a perdu son rayonnement de plus de 70 % au profit du nouvel axe bitumé (Toubo-Ngaoundéré), faisant désormais de Ngaoundéré un important pôle de redistribution entre le Nord-Cameroun et le Sud-Cameroun. Le positionnement de Ngaoundéré comme interface entre les deux pôles du pays a davantage induit des modifications symboliques de point de passage obligatoire qu'économiques, la ville n'ayant jusqu'ici pas acquis un statut spécifique de marché vivrier à l'échelle du Nord-Cameroun.

Effets des infrastructures routières sur la structuration logistique des échanges

L'acheminement de la production agricole vers les centres urbains de consommation est une vraie gageure pour les commerçants. Le coût de transport à la tonne représente parfois 30 % du prix de revient du fait de la structuration logistique des échanges qu'impose l'état de la route. Ainsi, l'acheminement des vivres des marchés de gros à la production vers les marchés de consommation mobilise deux catégories de véhicules. Des petits gabarits (motos, pick-up, cars de transport voyageur) utilisés pour leur flexibilité, collectent des petites quantités de vivres (1 à 3 tonnes) sur les marchés de production et les acheminent sur les marchés de regroupement pour constituer des stocks de 15 à 30 tonnes. Ces biens sont ensuite acheminés par camion vers les villes intérieures et les pays voisins. Cette exigence structurelle de transbordement induit des coûts supplémentaires de manutention répercutés aux consommateurs urbains.

Le choix d'investir dans l'activité de transport vivrier par des opérateurs économiques tient ainsi compte de l'état de l'itinéraire à desservir. Les contraintes d'accessibilité saisonnière aux zones de production ont orienté les camionneurs vers le transport des produits hydrocarbures et manufacturés plus rentables sur des voies bitumées ou en terre relativement plus accessibles.

L'organisation des marchés et la trajectoire des circuits d'échanges agricoles entre les territoires se (re)dessinent avec et (ré)orientent le réseau routier. Certains marchés de production deviennent des marchés de regroupement (ou de pré-stockage) influençant ainsi aussi le fonctionnement des échanges commerciaux. Ce rôle stratégique dans le ravitaillement alimentaire des villes du système de transport régional souligne l'importance à l'accorder dans l'analyse et formulation des politiques.

Sources : Fofiri Nzossé *et al.* 2011 et Fofiri Nzossé 2012

### 4.3 DÉFINIR LES BASSINS DU MARCHÉ RÉGIONAL

#### Des échanges régionaux dynamiques

Le commerce intra régional est réputé particulièrement faible en Afrique, et en Afrique de l'Ouest en particulier. Dans cette région, il

s'élève selon la Banque Africaine de Développement (Tableau 4.2) à 8,6 milliards de dollars en 2008. La Commission de la CEDEAO est plus pessimiste et avance le chiffre de 7 milliards pour la même année.

Tableau 4.2

Exportations intra-africaines par communauté économique (2008, en milliards USD)

Exportations	AFRIQUE	SADC	CEDEAO	COMESA	AMU	UEMOA	CEEAC	CEMAC
AFRIQUE	45,9	19,0	12,1	15,3	6,3	6,3	6,2	2,3
SADC	19,4	15,2	1,8	9,4	0,5	0,4	2,9	0,2
CEDEAO	12,7	2,3	8,6	0,2	0,3	4,9	1,7	1,5
COMESA	10,3	4,0	0,3	5,5	2,1	0,1	1,4	0,1
AMU	7,0	0,1	1,1	2,1	4,6	0,7	0,3	0,2
UEMOA	5,0	0,3	4,1	0,2	0,3	2,2	0,5	0,3
CEEAC	4,3	3,2	0,4	0,5	0,1	0,2	0,5	0,4
CEMAC	1,0	0,1	0,4	0,1	0,1	0,2	0,4	0,4

Source : BAD-Annuaire statistique pour l'Afrique 2010

Il n'existe pas de source fiable et systématique d'informations sur la taille du marché régional (quantités échangées et sens des flux). Les statistiques commerciales officielles (FAO) sur les principaux aliments de base (mil, sorgho, maïs, riz, manioc et igname) révèlent des volumes d'échanges très faibles et parfois en baisse. Ainsi, le commerce de maïs (importations plus exportations extrarégionales incluses) est de 0,4 million de tonnes en moyenne pour les années 2007–2009, soit 1,8 % de la production totale (Graphique 4.3). Ce volume est plus faible que la moyenne des années 1980–82 de 0,44 million de tonnes, soit 19 % de la production à l'époque. Les observations de terrain qui rapportent une dynamique forte du commerce intra-régional des produits agricoles, contredisent ces données.

Ces sous-estimations s'expliquent parce que la grande majorité des transactions (informelles) ne sont pas enregistrées dans les statistiques officielles et dans la comptabilité nationale (Chapitre 3). La nature d'une part des échanges en petite quantité mais nombreux ou

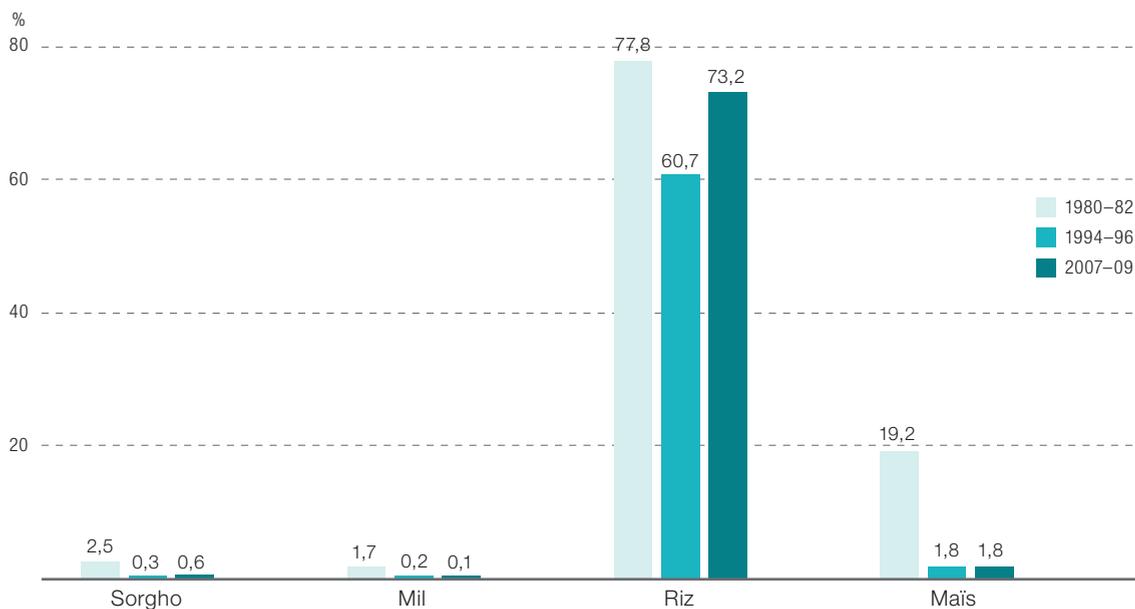
encore l'exonération des produits du cru des droits d'entrée ne facilitent également pas leur prise en compte.

Peu de travaux quantifient la taille réelle du commerce intra-régional des produits agricoles. L'étude FARM estime qu'il est sous-évalué de 400 % (et de 200 à 300 % par rapport au volume total échangé) (FARM, 2008). En valeur, il représenterait 635 millions de dollars US en 2007 selon le rapport d'évaluation du projet MISTOWA<sup>8</sup> (Soulé et Gansari, 2010). Ces derniers estiment que «les transactions régionales portent sur plusieurs millions de tonnes de céréales, notamment du mil, sorgho et du maïs local». Ils identifient cinq bassins de marché principaux :

- Un bassin Ouest, polarisé par le Sénégal, avec des flux principalement de riz local, mil et sorgho ;
- Un bassin central composé de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Togo, du Mali et du Burkina Faso, caractérisé par des flux de maïs ;

Graphique 4.3

Commerce des céréales selon la FAO (part dans la production en %)



Source : FAO 2012

- Un bassin Est, comprenant le Nigéria et ses voisins, le Bénin, le Niger et le Tchad, qui représente 60 % du total des flux intra-régionaux. Ces flux concernent le mil, le sorgho, le maïs, le niébé et le riz réexporté (du Bénin vers le Nigéria);
- La conurbation Ibadan-Lagos-Accra, qui rassemble les agglomérations du Nigéria, du Bénin, du Togo et du Ghana. Les flux portent sur le maïs (300 000 tonnes) et les réexportations de riz (500 000 tonnes);
- La ceinture sahélienne avec la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso, le Niger et le Nigéria (mil et sorgho).

Des informations plus détaillées sur les flux commerciaux dans certains bassins de marchés sont disponibles. Le CILSS estime que 500 000 tonnes de céréales sèches sont expédiées chaque année de la zone soudanienne vers le Sahel dans le bassin Est (Bénin, Nigéria, Niger, Tchad), dont entre 80 000 et 110 000 tonnes proviendraient du Bénin et le reste du nord du Nigéria (2010). Le CILSS (2010) estime que, dans les années 2000, le Bénin exporte annuellement 104 000 tonnes de céréales vers le Niger (maïs, sorgho et gari) et 80 000 tonnes vers le Nigéria (graines de soja, ignames, maïs, gari, sorgho) tandis que ce dernier exporterait chaque année 540 000 tonnes de mil, sorgho et maïs au Niger. Le pays recevrait 15 000 tonnes de céréales,

principalement du maïs, du Burkina Faso. Le CILSS<sup>9</sup> estime à 34 000 tonnes le volume total des échanges de céréales (sorgho, mil, maïs et riz) entre le Burkina Faso et ses voisins pendant le dernier trimestre 2009. ATP<sup>10</sup> relève que les flux de maïs auraient atteint 26 000 tonnes en provenance du Burkina Faso pendant l'année 2011, dont 24 000 à destination du Niger. La Côte d'Ivoire aurait exporté, quant à elle, au moins 28 000 tonnes de maïs à la même période, dont 22 000 vers le Mali.

La sous-estimation par les statistiques officielles, biaise structurellement l'appréciation de la sécurité alimentaire et du formidable dynamisme de la région. En conséquence, il est difficile d'évaluer les interdépendances croissantes entre politiques, flux et productions biaisant l'interprétation des capacités réelles de l'offre à satisfaire la demande alimentaire.

### Marché régional et sécurité alimentaire

La FAO produit pour chaque pays, des bilans alimentaires annuels qui retracent les quantités disponibles pour la consommation humaine (Encadré 4.7). Ces informations sont des outils incontournables des politiques de sécurité alimentaire et de nutrition et permettent le calcul des DEA – disponibilités énergétiques alimentaires. Faute de données d'enquêtes de

consommation alimentaire, ces disponibilités sont assimilées aux apports énergétiques et utilisés pour les profils et tendances de consommation par pays<sup>17</sup>.

Les comparaisons de données, au regard des éléments nutritifs – énergie, protéines, glucides et lipides – relèvent des écarts entre les estimations des bilans alimentaires et celles des enquêtes de consommation. Les bilans alimentaires s'appuient, au niveau

macroéconomique, sur les agrégats nationaux (production, importations, exportations, etc.) pour retrouver les quantités disponibles pour la consommation humaine; elles devraient donc correspondre à la somme de toutes les consommations possibles (privées et publiques, à domicile et hors domicile, etc.). Les enquêtes de consommation recueillent quant à elles des informations, au niveau microéconomique, plus fiables (Ramasawmy, 2012) restreintes aux choix

**Encadré 4.7**

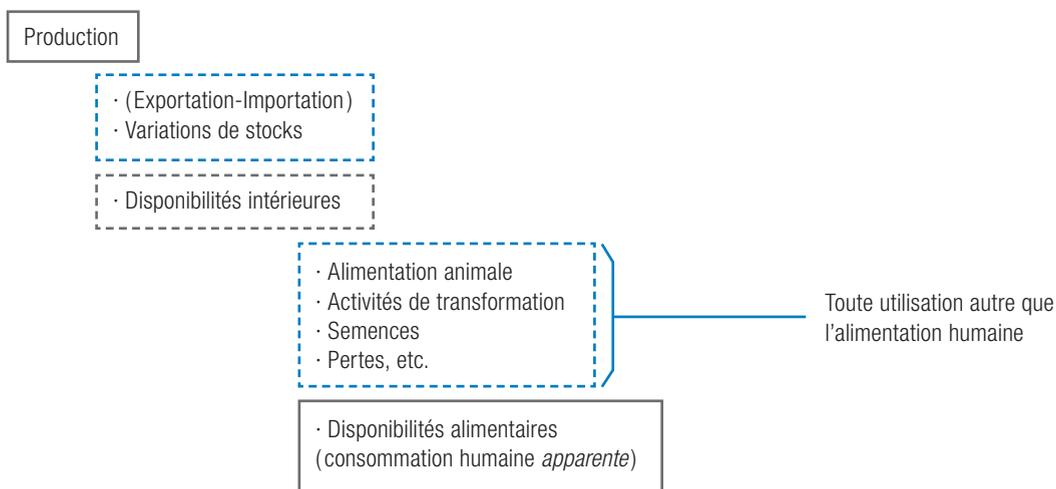
**Bilans alimentaires**

« Les bilans alimentaires indiquent « pour chaque denrée – c'est-à-dire pour chaque produit primaire et pour un certain nombre de produits transformés potentiellement utilisables pour la consommation humaine – les sources d'approvisionnement et leur utilisation. La quantité totale des denrées alimentaires produites dans un pays, majorée de la quantité totale importée et ajustée en fonction des variations éventuelles des stocks depuis le début de la période de référence, correspond aux disponibilités durant cette période. Du côté de l'utilisation, il faut distinguer les quantités exportées, utilisées pour l'alimentation animale, employées comme semences, transformées à des fins alimentaires ou autres, les pertes en cours de transport et de stockage et les approvisionnements disponibles pour l'alimentation humaine(...). Pour obtenir les disponibilités par habitant de chaque denrée

utilisée pour la consommation humaine, on divise les quantités respectives par le nombre des personnes qui ont eu effectivement accès à ces approvisionnements. (...)

Une fois que les estimations des autres composantes de la disponibilité intérieure sont établies, l'estimation des quantités d'aliments disponibles pour la consommation humaine est habituellement dérivée par différence. Puisque l'estimation des quantités d'aliments disponibles pour la consommation humaine est faite par différence, sa fiabilité dépend de la disponibilité et de l'exactitude des autres termes de l'équation dont elle constitue le solde. Si la plupart des données de base sont disponibles et fiables et que les ajustements se fondent sur des jugements solides, l'estimation des quantités d'aliments disponibles pour la consommation humaine est probablement fiable, elle aussi ».

(FAO, Les bilans alimentaires – Manuel, 2003, pp. 2–7)



et comportements des ménages (consommation privée et, parfois, seulement à domicile, etc.).

Les exemples qui suivent montrent les interprétations biaisées qui peuvent résulter de cette difficulté à capturer les quantités échangées et donc celles effectivement consommées qui devraient figurer sur les bilans alimentaires.

### *Consommation et disponibilités alimentaires au Burkina Faso*

En 2003, l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) conduit au Burkina Faso une enquête sur les conditions de vie des ménages<sup>12</sup>. Ce travail suit les dépenses alimentaires de 8 500 ménages burkinabè répartis dans 425 zones de dénombrement. Par ailleurs,

la SONAGESS<sup>13</sup> dispose de données mensuelles de prix collectés par marché dans le cadre du Système d'Information sur les Marchés agricoles (SIM). Pour quatre céréales (sorgho, mil, maïs et riz), des quantités consommées moyennes par tête sont calculées après imputation des niveaux de prix observés. Les quantités effectivement consommées diffèrent significativement des estimations issues des bilans alimentaires à l'exception du mil (Tableau 4.3). La consommation de maïs et de sorgho est très surestimée dans les bilans alimentaires, de 15 à 19 %. La consommation de riz y est de 26 % plus basse. Au regard de ces seuls quatre aliments, l'écart se traduit par une diminution des apports énergétiques de 114 kcal/capita/jour<sup>14</sup>.

Tableau 4.3

Disponibilités versus consommations au Burkina Faso (2003)

en kg/tête/an	Bilans alimentaires (FAO 2003)	QUIBB (INSD 2003)	Écarts
Sorgho	89,6	75,23	+19 %
Mil	72,6	72,78	0 %
Maïs	48,1	41,87	+15 %
Riz	16,6	22,29	-26 %

Sources : FAO ; INSD, Enquête sur les conditions de vie des ménages et calculs des auteurs.

Le sens des écarts correspond à ce qui serait attendu dans l'hypothèse d'une sous-estimation des flux régionaux dans les bilans alimentaires. Le Burkina Faso est connu pour être un producteur important de sorgho, mil et maïs et un importateur net de riz. Lorsque l'on compare les deux sources de données, les écarts de maïs et sorgho, non consommés selon l'INSD, s'élèvent à respectivement 80 000 et 185 000 tonnes<sup>15</sup>, ou 12 % de la production totale. Ceux-ci pourraient venir augmenter les exportations, très faibles au niveau des bilans alimentaires. Ces volumes doivent donc se retrouver à l'entrée ou à la sortie d'un pays voisin. Ces marges d'erreur se répercutent dans l'estimation des DEA. Pareillement, les importations de riz seraient sous-estimées de 73 000 tonnes.

### *Bilans alimentaires du Bénin pour la filière maïs*

L'observation de l'évolution des bilans alimentaires du Bénin révèle, pour des périodes données également, des incohérences lorsque

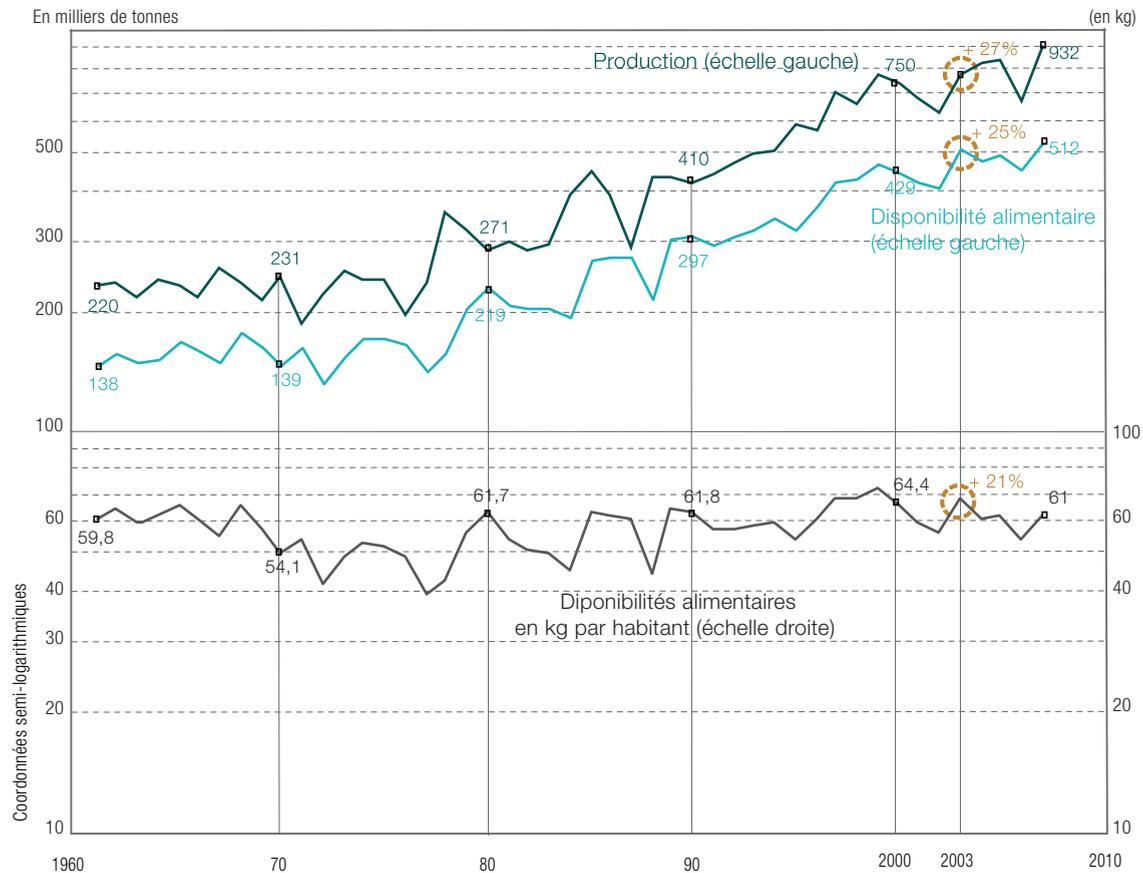
rapprochée des habitudes alimentaires. Ainsi, les variations de production se répercutent presque proportionnellement sur le solde des disponibilités alimentaires (en %) : la production de maïs bondit de 27 % en 2003, les disponibilités alimentaires intérieures de 25 % et celles par tête de 21 % (Graphique 4.4). Compte tenu de l'inertie des habitudes alimentaires, la hausse de la consommation par tête semble peu réaliste. Même avec la baisse de prix observée par SIMA-Bénin<sup>16</sup> à cette période, celle-ci n'aurait pu avoir de telles conséquences sur les consommations vu l'élasticité-prix de la demande pour le maïs (-0,41 selon l'USDA). Plus vraisemblablement, la hausse de la production a alimenté les flux intra-régionaux informels de maïs. En 2003, les exportations enregistrées de maïs ne représentaient que 0,01 % de la production.

La production céréalière du Bénin est dominée par le maïs, dont la culture connaît un essor important depuis les années 1980. Il participe au commerce vivrier dans la région depuis

le début du siècle dernier. Les premiers flux vers le Sud du pays puis le Nigéria accompagnent le développement de marchés de collecte (Pobé, Dogbo et Ouègbo) (Igué, 2008). Les excédents de maïs se dirigent en sus du Nigéria vers le Ghana dès les années 20. Profitant du développement du coton<sup>17</sup>, la culture du maïs se généralise à l'ensemble du territoire et «fait ainsi du Bénin

un pays excédentaire pour sa production (...) dont les surplus sont vendus au Nigéria, également au Niger et au Togo» (Igué, 2008). Les exportations informelles vers les pays voisins sont estimées à 30 000 tonnes début 1990 (Igué, 2008). Aux mêmes dates, les bilans alimentaires de la FAO estiment que les flux sortants de maïs sont nuls.

Graphique 4.4  
Évolution de la production et des disponibilités de maïs au Bénin



Sources : FAO, Bilans alimentaires et calculs des auteurs

Le Bénin est le premier producteur de maïs par tête (129 kg/pers/an). Il conserve cette place entre 1980 et 2009 (Graphique 4.5). S'il n'y a guère de doute que les Béninois sont, en moyenne, d'im-

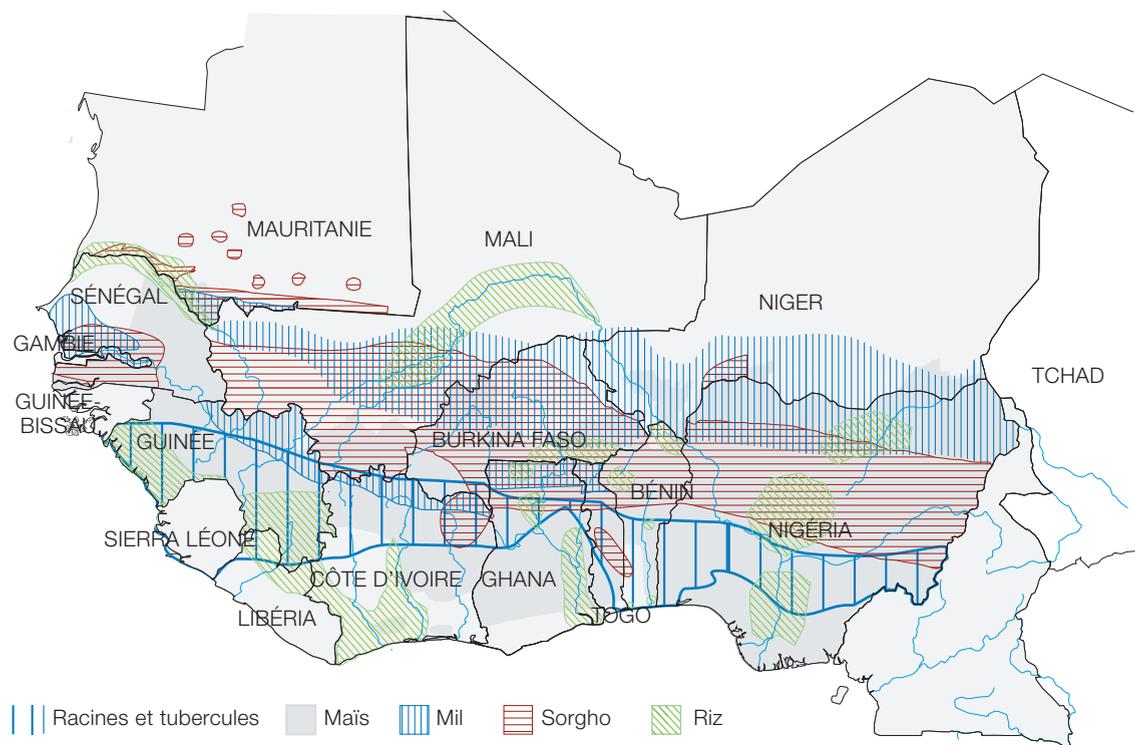
portants consommateurs de maïs, il est difficile d'estimer et de suivre leur consommation en dehors de l'utilisation des bilans alimentaires, qui sont donc conceptuellement et statistiquement éloignés de la réalité. Dans une région qui connaît un puissant processus d'émergence et d'intégration de ses marchés, les bilans alimentaires apparaissent comme un outil insuffisant pour suppléer au besoin d'information sur la consommation et les flux commerciaux, nécessaire à l'élaboration des stratégies de sécurité alimentaire. Dans la lignée des progrès accomplis en matière de suivi des prix, des systèmes d'information, synthétiques et hiérarchisés, doivent être pensés pour renseigner sur la

Pour les stratégies de sécurité alimentaire, il importe de comprendre le fonctionnement des bassins d'échanges et de les spatialiser. »

portants consommateurs de maïs, il est difficile d'estimer et de suivre leur consommation en dehors de l'utilisation des bilans alimentaires,

Carte 4.3

Principales zones de production



Sources : CILSS ; CIRAD ; FAO ; FEWSNET ; PAM ; CSAO/OCDE 2009

consommation alimentaire et les apports nutritionnels des ménages.

Afin de saisir l'apport de telles informations, les auteurs tentent un exercice de reconstitution des quantités produites mises en marché, dans l'objectif double : i) de retracer la dynamique très forte d'émergence des marchés alimentaires – bouleversant les conceptions et outils traditionnels de suivi de la sécurité alimentaire – et ii) de donner une première approximation de l'ampleur des flux régionaux. L'exercice, réalisé sur la filière maïs, pourrait être dupliqué à d'autres filières dans le cadre d'une réflexion plus approfondie.

### Identifier les bassins de marché régionaux de maïs

Encouragé par des complémentarités agro-écologiques et les initiatives publiques et porté par les dynamiques de peuplement, le volume

des échanges de produits vivriers va continuer de croître. Il importe, pour l'élaboration de stratégies de sécurité alimentaire, d'en comprendre le fonctionnement et de dessiner les principaux bassins d'échanges.

L'objectif est i) de quantifier et spatialiser les mises en marché et ii) de fournir, à partir de celles-ci, une estimation de la direction et de l'importance relative des flux intra-régionaux. Cet exercice repose sur une méthodologie originale qui permet de saisir plus précisément les quantités commercialisées. Sur la base d'une superposition avec la demande, assimilée à la consommation urbaine, des espaces d'échanges (bassins de marché) sont ensuite définis. Cette démarche permet d'identifier les interdépendances géographiques entre les zones de production et de consommation. Ces informations pourraient notamment intéresser l'initiative en cours sur les réserves alimentaires régionales (Encadré 4.8).

**Encadré 4.8**

Le réseau régional des offices chargés de la gestion des stocks nationaux de sécurité alimentaire (RESOGEST)

RESOGEST, porté par les trois institutions régionales ouest-africaines, vise à :

- Constituer une réserve d'au moins 5 % au sein du stock national de sécurité alimentaire de chaque pays, mobilisable sous forme de prêts ou cessions à titre gratuit ou onéreux, en cas de besoin urgent dans un autre pays sahélien ou ouest-africain confronté à une crise alimentaire aiguë ;
- Promouvoir des échanges céréaliers entre pays à excédent et pays à déficit à travers des opérations triangulaires (achat/cession/emprunt) et stimuler le commerce sous-régional de produits agricoles et alimentaires ;
- Évaluer les besoins agricoles ou alimentaires des populations vulnérables permettant une prise de décision sur la base d'informations fiables sur l'offre et la demande (déficits et surplus) ;
- Prendre en considération les informations et analyses du Dispositif régional de prévention et de gestion des crises alimentaires et autres calamités naturelles (parutions en mars, en septembre et en novembre) ;
- Partager l'information sur la gestion de la chaîne logistique et les délais entre le constat des besoins alimentaires et leur fourniture.

Source : CSAO/OCDE 2012

Le point de départ de l'analyse consiste à construire des bilans alimentaires au niveau régional, qui neutralisent les biais au niveau national résultant de l'omission des flux commerciaux intra-régionaux. La part de la production destinée à la seule consommation alimentaire est isolée. En combinant les données de production et de population agricole, les quantités de maïs mises en marché sont retrouvées après déduction de l'autoconsommation des producteurs. En ce qui concerne le niveau régional agrégé, sont distinguées les zones urbaines, capitales et villes secondaires des zones rurales, en raison des habitudes différentes de consommation entre milieux.

L'analyse s'effectue sur la filière maïs pour les raisons suivantes :

- Comparativement aux autres céréales, la production et les habitudes de consommation de maïs sont plus homogènes dans la région (Carte 4.3). Les flux extrarégionaux (2 % en 2007) sont faibles, ce qui ne fausse pas la lecture des bilans alimentaires régionaux. Les mouvements intra-régionaux ont, quant à eux, fortement cru.
- Il s'agit d'une des principales céréales de base consommée. Sa part dans la production céréalière totale (calculée en termes de superficie cultivée) a augmenté de 70 % entre 1980 et 2009 (de 11 à 19 %).

- Le maïs occupe une double fonction pour les producteurs : excédents mis en marché et autoconsommation. Il est ainsi devenu une agriculture de rente.

**Dynamiques de production**

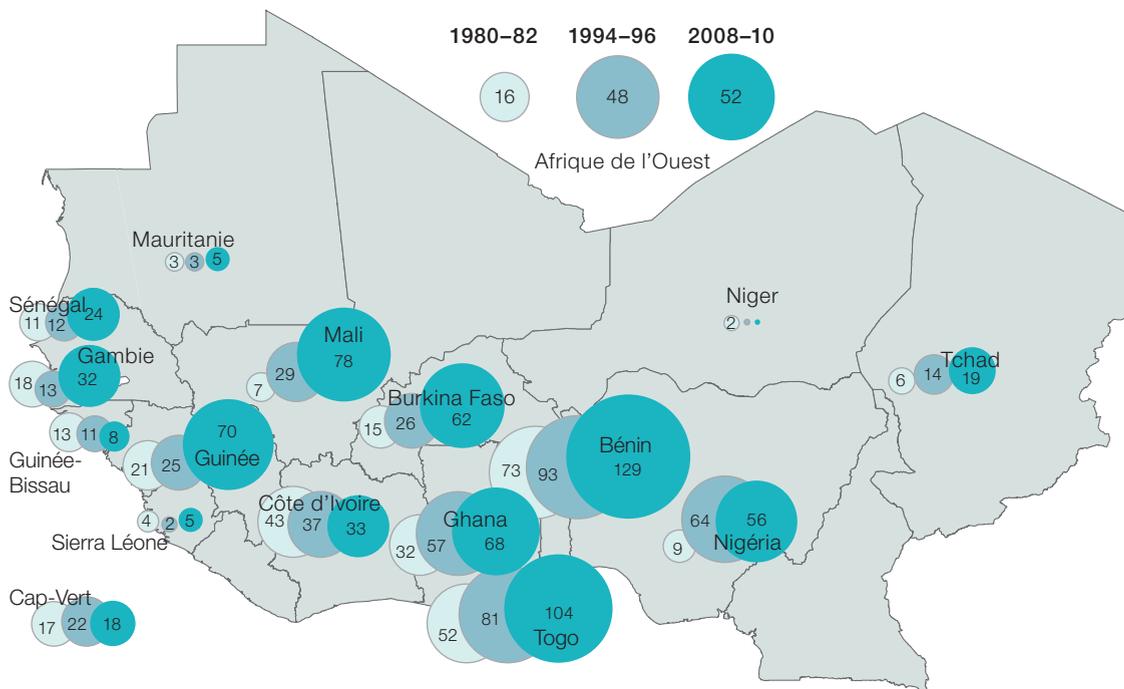
La production régionale s'élève à 52 kg par habitant (2008–2010). Elle varie de moins de 1 kg/hab au Niger à 129 kg/hab au Bénin (Graphique 4.5). Depuis les années 1980, le Bénin est le principal producteur en volume par habitant. La Gambie, la Guinée, le Mali et le Burkina Faso connaissent les plus fortes hausses de la production par habitant au cours des 15 dernières années (8,2 %, 7,8 %, 7,2 % et 6,4 %, respectivement). En termes de production totale, le Nigéria est de loin le plus grand producteur avec 7,4 millions de tonnes en 2008–10, soit 49 % de la production régionale totale. Toutefois, cette part chute depuis 15 ans (65 % en 1994–96). Deux groupes de pays constituent les principaux foyers de production :

- un bassin rassemblant le Ghana, le Togo, le Bénin et le Nigéria (72 % de la production régionale), en baisse par rapport à 1994-96 (84 %) ;
- un bassin constitué du Mali, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et de la Guinée dont la part dans la production totale a augmenté de 13 à 24 % sur la même période.

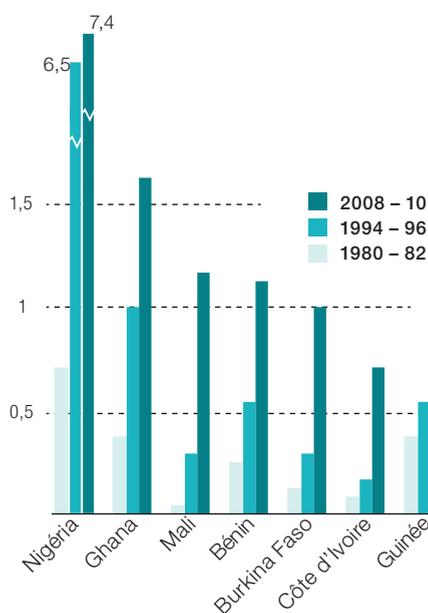
Graphique 4.5

Production de maïs en Afrique de l'Ouest entre 1980 et 2010

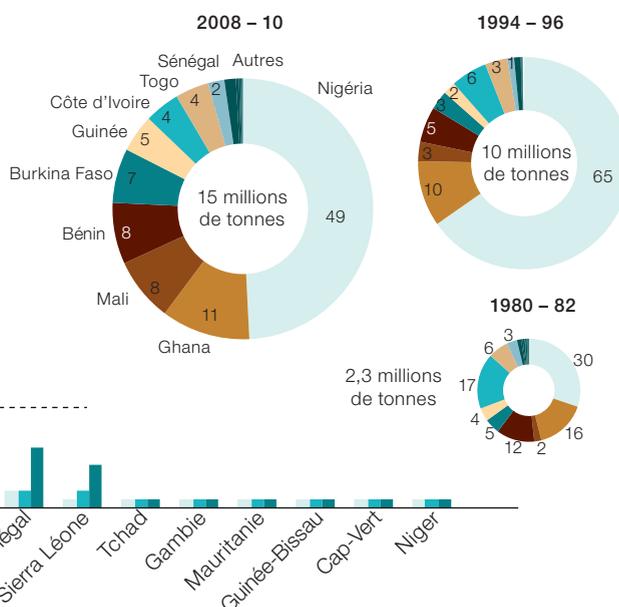
Production de maïs par habitant (kg par habitant)



Production de maïs (millions de tonnes)



Part dans la production régionale de maïs (%)

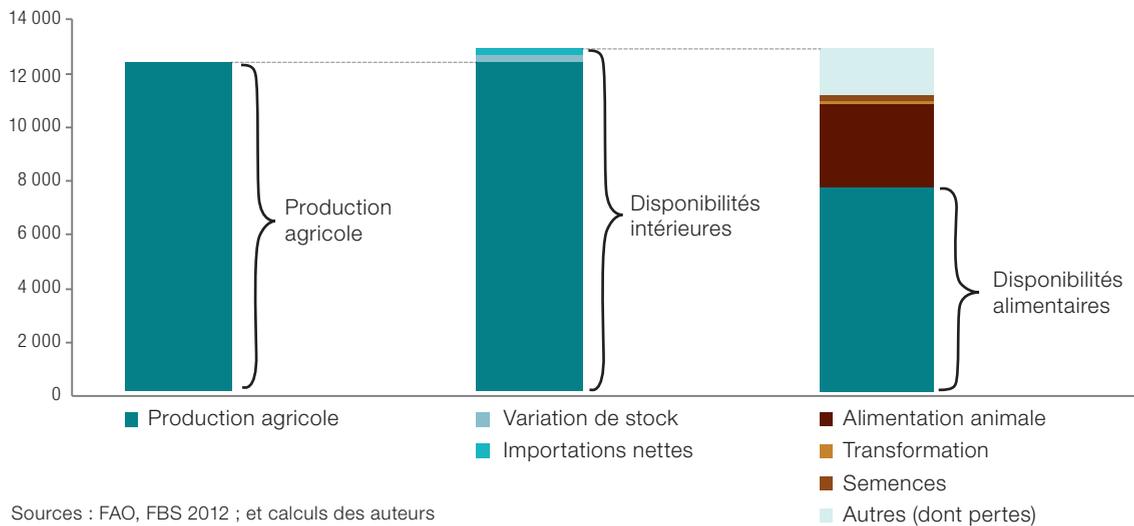


Sources : FAO 2012 ; et calculs des auteurs

Graphique 4.6

Production, disponibilités intérieures et alimentaires (2007)

En milliers de tonnes



Sources : FAO, FBS 2012 ; et calculs des auteurs

### Élaboration de bilans alimentaires au niveau régional

Compte tenu des difficultés de comptabilisation des flux intra-régionaux dans les bilans alimentaires nationaux, les disponibilités intérieures et alimentaires au niveau régional sont estimées. En 2007, les disponibilités intérieures en maïs proviennent à hauteur de 95 % de la production régionale, augmentée des importations nettes (2 %) et des variations de stocks (3 %) (Graphique 4.6). Au niveau régional, les possibles erreurs sur les flux intra-régionaux se

Les bilans alimentaires ne donnent aucune information quant à l'autoconsommation des producteurs.

neutralisent donc dans les bilans alimentaires. La disponibilité alimentaire régionale de maïs donne alors une idée plus juste de la consommation régionale (hypothèse faite que les autres variables des bilans alimentaires sont fiables). Pour rappel, le disponible alimentaire est la part de la disponibilité intérieure déduite de tous les usages non destinés directement à l'alimentation humaine (Encadré 4.7).

En 2007<sup>18</sup>, la disponibilité intérieure de maïs est de 12,7 millions de tonnes et le disponible alimentaire de 7,5 millions de tonnes, soit 27,9 kg/personne. La disponibilité alimentaire par tête a plus que doublé par rapport à 1980. Les bilans alimentaires indiquent, pour l'ensemble de la région, une nette tendance à l'amélioration

des agrégats en matière de production. On note cependant que les principaux postes des bilans alimentaires sont restés, en proportion, relativement constants depuis les années 1980 (Graphique 4.7). La part de l'alimentation animale a augmenté de 20 à 25 % dans la production totale et la part de pertes déduites de la production a baissé de 17 à 13 %. La part de semences est passée de 3 à 2 % et les quantités transformées de 0,2 à 1,1 %, une augmentation de presque 500 %.

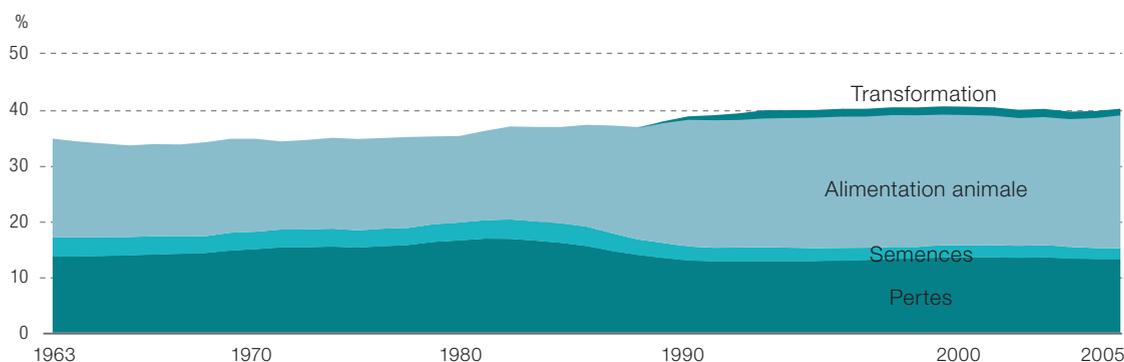
En ce qui concerne les pertes, les hypothèses mobilisées dans les bilans alimentaires sont principalement fondées, par pays, sur l'opinion d'experts (FAO, 2012). Au regard des études sur la filière maïs réalisées au Bénin, Ghana, Mali et Nigéria, les parts de pertes reportées dans les bilans alimentaires pourraient être surestimées (IITA, 2010a; IITA, 2010b; IITA, 2011a et IITA, 2011b). Les pertes après récoltes au niveau de l'exploitation ne dépasseraient pas 0,6 %, au Nigéria, elles varieraient entre 0,5 % et 4,8 % au Ghana et entre 0,1 % et 7,6 % au Mali.

### La taille du marché

La disponibilité alimentaire ne donne pas une mesure de la taille du marché, et donc des flux potentiels. Une partie n'est en effet pas mise en marché, essentiellement l'autoconsommation des producteurs. Les bilans alimentaires ne donnent aucune information quant à l'autoconsommation des producteurs. Pour retrouver cette dernière, les auteurs partent des données des disponibilités alimentaires, assimilées au

Graphique 4.7

Parts des utilisations autres qu'alimentaires dans la production de maïs



Sources : FAO, FBS 2012 ; et calculs des auteurs

niveau régional à la consommation, et s'appuient sur les informations existantes de consommation en milieu urbain, pour retrouver la consommation rurale. Hypothèse est faite que la consommation est homogène par milieu.<sup>19</sup>

Les données agrégées indiquent que la consommation alimentaire régionale est de 27,9 kg par habitant, soit 7,5 millions de tonnes. Sur la base de données issues d'une étude récente sur la consommation alimentaire urbaine et rurale en Afrique de l'Ouest (Bricas *et al.*, 2009), la consommation en milieu urbain est estimée à 30,3 kg par habitant (3,2 millions de tonnes). De ces deux consommations par tête (régionale et urbaine), on déduit une consommation rurale régionale de 26,4 kg (4,3 millions de tonnes).

[Population totale x Disponible alimentaire par tête (27,9) = (Population rurale x Consommation rurale) + (Population urbaine x Consommation urbaine (30,3)].

Par ailleurs, les producteurs se divisent en producteurs agricoles urbains (PAu) et producteurs agricoles ruraux (PAr). La consommation des producteurs est donc appréciée comme la somme des consommations des producteurs urbains et des producteurs ruraux. La consommation totale des producteurs est de 26,7 kg (pour rappel, les habitudes alimentaires sont déterminées par le milieu). Suivant Haggblade *et al.* (2012), l'autoconsommation est estimée à 90 % de la consommation totale, soit 24,1 kg par producteur, soit 3 millions des tonnes (Annexe C).

Tableau 4.4

Consommation de maïs par milieu et strate

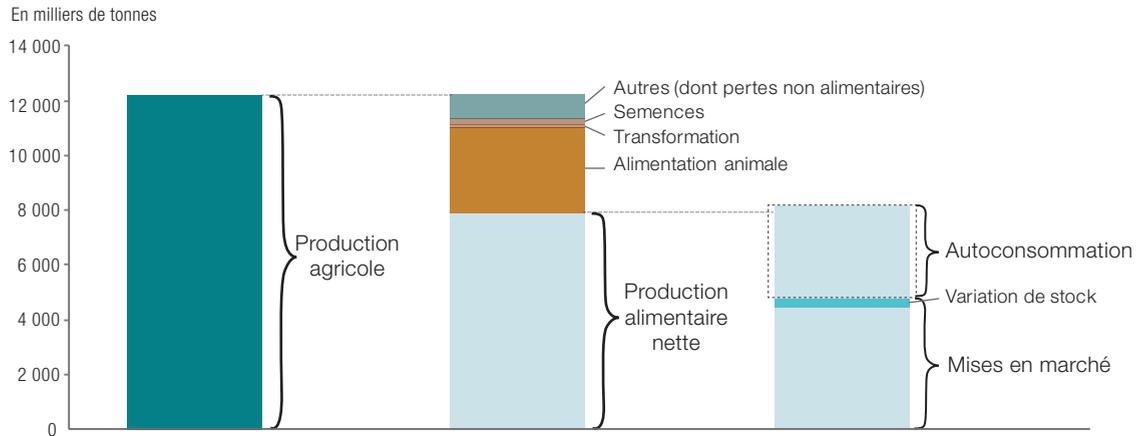
(en kg/tête/an)	Urbains (PU)	Ruraux (PR)	Consommation totale	Autoconsommation (90 %)
Producteurs non agricoles (PNA)	30,3 kg	26,4 kg	29,2 kg	-
Producteurs agricoles (PA)	30,3 kg	26,4 kg	26,7 kg	24,1 kg
Total	30,3 kg	26,4 kg	27,9 kg	-

Pour déterminer les mises en marché, il convient de soustraire à la production agricole tous les usages non destinés directement à l'alimentation humaine (alimentation animale, semences, transformation agro-alimentaires, semences, pertes post-récoltes). Une production dite « alimentaire nette » de 7,8 millions de tonnes est obtenue (Annexe C). Sont ainsi définies des mises en marché en déduisant

l'autoconsommation (3 millions de tonnes de la production alimentaire nette (7,8 millions de tonnes), augmentée ou réduite des variations de stocks (Graphique 4.8). 4,8 millions de tonnes de maïs sont donc échangés sur les marchés ouest-africains en 2007, soit 60 % de la production alimentaire nette. En 1980, cette part était de 35 %, soit 0,6 million de tonnes (× 8 en 27 ans).

Graphique 4.8

Production, autoconsommation et mises en marché – 2007



Sources : FAO, FBS 2012 ; CSAO/OCDE 2012

Les mises en marché augmentent à un rythme plus rapide que la production, traduisant l'évolution du maïs vers un produit de rente. Entre 1980 et 1990, la production et les mises en marché augmentent spectaculairement. La production passe de 2,2 à 8,3 millions de tonnes, et les mises en marché de 0,6 à 2,6 millions de tonnes, soit une augmentation de 12 % et 14 % par an (Graphique 4.9). La production du maïs se tourne de plus en plus vers les marchés.

Cette tendance révèle une transformation des modes de production, *in fine* saisie par des gains en termes de rendements. Ceux-ci progressent de 60 % entre 1980 et 2007 pour la filière. Les rendements commerciaux – calculés comme le rapport entre les volumes mis en marché et les surfaces cultivées totales dédiées

au maïs – font plus que doubler pendant cette période (+130 %). Une telle performance implique des transformations profondes des systèmes agricoles, dont le marché est le moteur (les cultures destinées aux marchés ont des rendements qui s'accroissent plus rapidement et sont plus élevés que celles destinées à l'auto-subsistance).

Les mises en marché, estimées à 4,8 millions de tonnes, sont plus de 2 fois supérieures à celles estimées par Haggblade *et al.* (2012). Elles dépendent notamment de l'autoconsommation des producteurs qui représente près de 40 % de la production alimentaire nette. L'autoconsommation repose dans la présente étude sur une estimation de la population des producteurs agricoles – et non de la seule population rurale – ce qui en permet une mesure plus fine. L'écart

**Encadré 4.9**

Mises en marché – mil, sorgho, riz, manioc et ignames

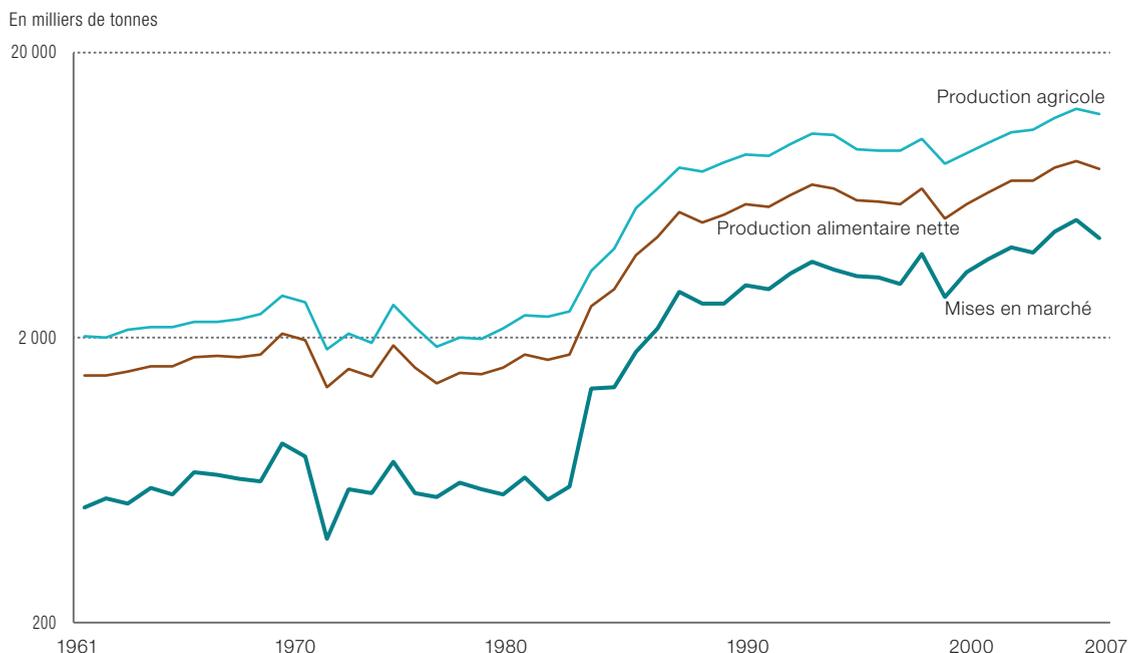
Les marchés du mil et du sorgho constituent les deux plus grands marchés de céréales au niveau régional, juste avant le maïs. En 2007, les quantités de mil et de sorgho mises sur le marché régional varient entre 5,4 et 5,2 millions de tonnes. Elles s'élèvent à 3,4 millions de tonnes pour le riz. Une part importante de la production de mil et sorgho est cependant autoconsommée et seulement un tiers serait mis en marché. En revanche, presque deux tiers

de la production de riz local est échangé sur le marché régional.

En ce qui concerne le manioc, 20,5 millions de tonnes et l'igname, 25,1 millions de tonnes. On note qu'une part importante de la production d'igname est mise en marché, contrairement au manioc dont une large part de la production serait autoconsommée.

Graphique 4.9

Production de maïs et quantités mises en marché



Sources : FAO, FBS 2012 ; CSAO/OCDE 2012

s'explique aussi par un niveau de production référent plus bas (-20 %).

#### Spatialisation des mises en marché

Il est possible de ventiler les mises en marché régionales par zone de surplus au niveau sous-national<sup>20</sup> (Carte 4.4). Elles se distribuent, à l'intérieur des zones de surplus établies par FEWS NET, en fonction de leur part dans la production régionale et des écarts de productivité par rapport aux performances moyennes régionales<sup>21</sup>. En l'absence d'information sur la productivité, les données de rendement et de disponibilités en terre par producteur sont utilisées<sup>22</sup>.

Le Nigéria « produit » 60 % de la mise en marché, soit 2,9 millions de tonnes. Le Bénin, le Togo et le Ghana réunis comptent pour 0,8 million de tonnes sur le marché, les autres grands producteurs de maïs (Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Mali et Guinée) pour 0,7 million de tonnes.

De manière générale, les mises en marché sont plus concentrées que la production, et ce principalement dans deux zones :

- Le bassin Est regroupe les États de Taraba, Plateau, Kaduna et Niger (Nigéria), le croissant autour de Parakou (Bénin),

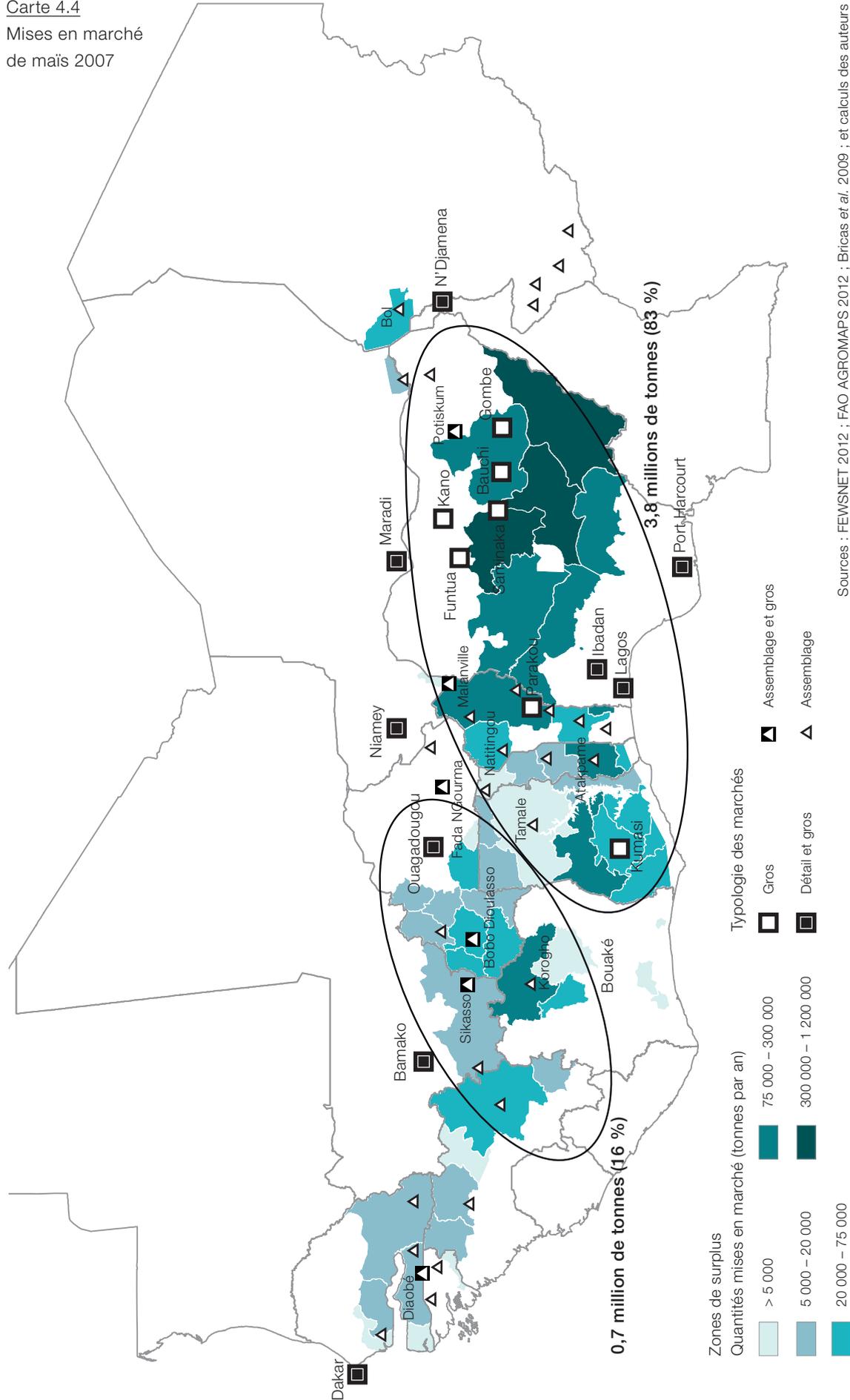
Atakpamé et Sokodé (Togo) ainsi que la zone de Tamale et de Bolgatanga (Ghana). Environ 3,8 millions de tonnes de maïs, soit 83 % des mises en marché régionales, proviennent de cette zone. Polarisé par le Nigéria, le marché de Kano (Dawanau) se positionne comme une bourse régionale. Les places de Jibya et Illela (Nigéria), de Malanville (Bénin), de Gaya, Birni-Konni, Maradi et Matamèye (Niger) fonctionnent comme des marchés de regroupement et de transit frontaliers.

- Le bassin Centre, principalement la région Sikasso au Mali, Korhogo en Côte d'Ivoire, Bobo Dioulasso au Burkina Faso et Kankan en Guinée, représente 740 milliers de tonnes, soit 16 % des mises en marché régionales. Les transactions sont animées par les marchés de regroupement de Bouaké (Côte d'Ivoire), de Bobo Dioulasso et Ouagadougou (Burkina Faso) et de Sikasso (Mali).

#### Pôles de demande

Les quantités consommées par agglomération résultent de la multiplication des chiffres de population par les données de consommation par tête (Bricas *et al.*, 2009). Ces données

Carte 4.4  
Mises en marché  
de maïs 2007

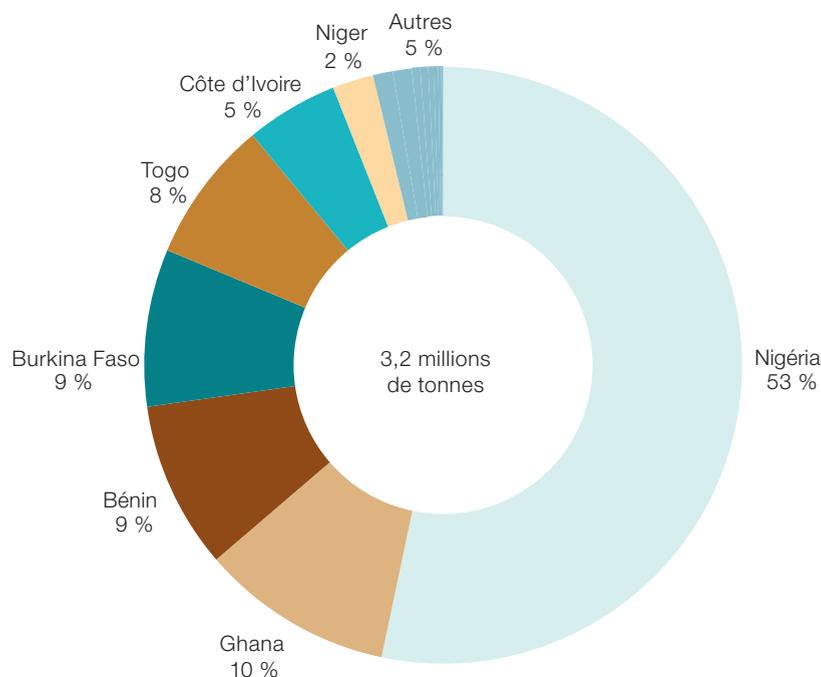


Sources : FEWSNET 2012 ; FAO AGROMAPS 2012 ; Bricas et al. 2009 ; et calculs des auteurs

Graphique 4.10

Part des pays dans la consommation urbaine régionale (2007)

Consommation urbaine par pays

Sources : Bricas *et al.*, 2009, CSAO/OCDE 2012

sont estimées de manière homogène au niveau régional et distinguent la consommation urbaine des villes primariales et secondaires. Les zones urbaines consommeraient 3,2 millions de tonnes, soit 67 % des mises en marché.

À cette demande, s'ajoutent celle des non-producteurs en milieu rural, croissante avec la diversification des activités non agricoles, et la part de la consommation des producteurs ruraux assurée par le marché (fixé à 10 %).

Les urbains nigériens constituent, de loin, le premier marché de maïs dans la région, suivis par les ghanéens puis les béninois (Graphique 4.10). Les villes du Nigeria représentent 53 % de la consommation urbaine régionale. La seule ville de Lagos compte pour 280 000 tonnes, plus que toutes les villes du Mali, Burkina Faso et Niger réunies. L'arc côtier, en particulier la conurbation qui s'étend d'Accra à Port Harcourt, apparaît donc comme le premier bassin de demande de maïs. À lui seul, il rassemblerait approximativement 70 % de la consommation régionale (Carte 4.5). Dans les grandes agglomérations du bassin sahélien, les habitudes de consommation sont fortement dominées par le mil, le sorgho et le riz, complétées depuis quelques années par le maïs.

### Estimer les flux d'échanges

De manière générale, les flux alimentaires convergent vers les villes. La Carte 4.6 rapproche les zones de surplus des grands pôles de demande. Le sens des flux repose sur les indications données par FEWS NET<sup>23</sup> et West Africa Trade Hub. Les avis d'experts et d'enquêtes participent également à la détermi-

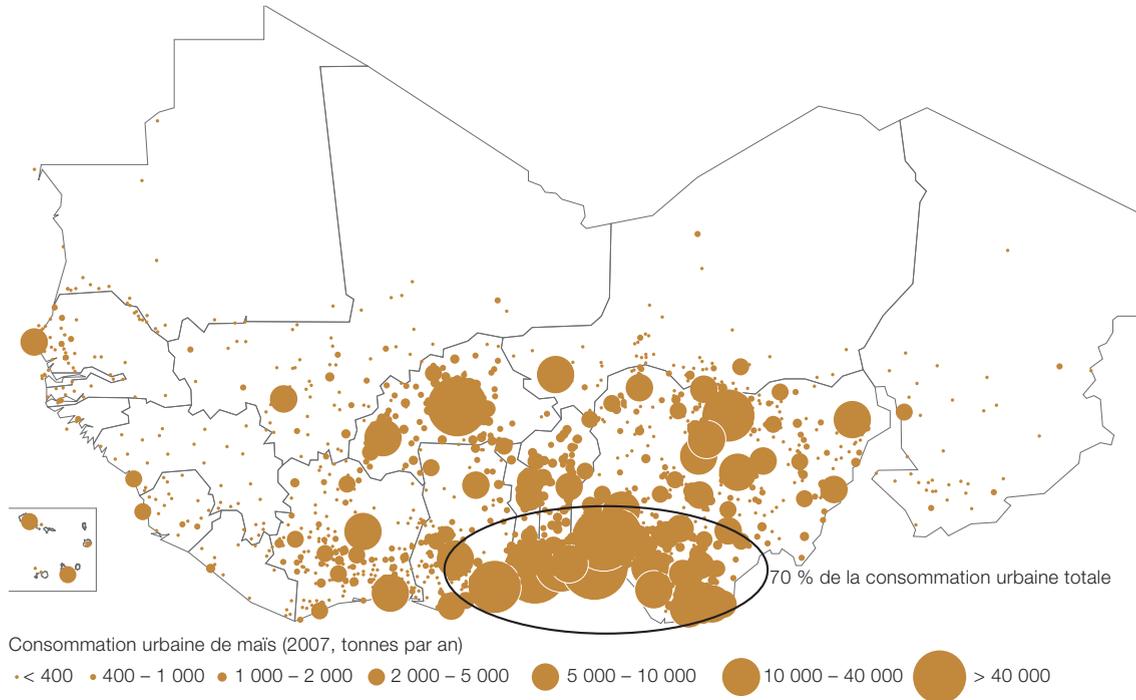
« L'arc côtier, en particulier la conurbation qui s'étend d'Accra à Port Harcourt, apparaît comme le premier bassin de demande de maïs.

nation de l'intensité des flux. L'importance des quantités échangées est fonction de la taille du marché d'attraction et des capacités de surplus de la zone de production d'origine. Les prix sur les marchés et les distances (coûts de transport) sont également pris en considération.

L'essentiel des flux de maïs se dirigent vers les grands marchés de consommation de la côte du Golfe de Guinée : Lagos, Ibadan et Cotonou. En plus d'attirer une part importante des excédents de production nigériens des principaux bassins de production du *middle belt*, la conurbation reçoit des quantités significatives des

Carte 4.5

Bassins urbains de consommation de maïs (2007)



Sources : Africapolis 2008 ; Bricas *et al.*, 2009 ; CSAO/OCDE 2012

pays voisins. Le Bénin et le Togo, en particulier, exportent des quantités importantes vers les bassins de demande du sud du Nigéria. Le Ghana participe également à ce corridor commercial majeur. Des volumes beaucoup plus faibles sont échangés au nord. Dans la

partie la plus septentrionale, les principaux flux partent de Kano pour Maradi, puis Niamey et Zinder. Des flux supplémentaires vers Niamey et l'est du Niger proviennent du nord du Bénin (Malanville) et du Togo.

Appréhender les flux régionaux à partir des quantités mises en marché, plutôt que des productions, fournit des informations plus précises.



partie la plus septentrionale, les principaux flux partent de Kano pour Maradi, puis Niamey et Zinder. Des flux supplémentaires vers Niamey et l'est du Niger proviennent du nord du Bénin (Malanville) et du Togo.

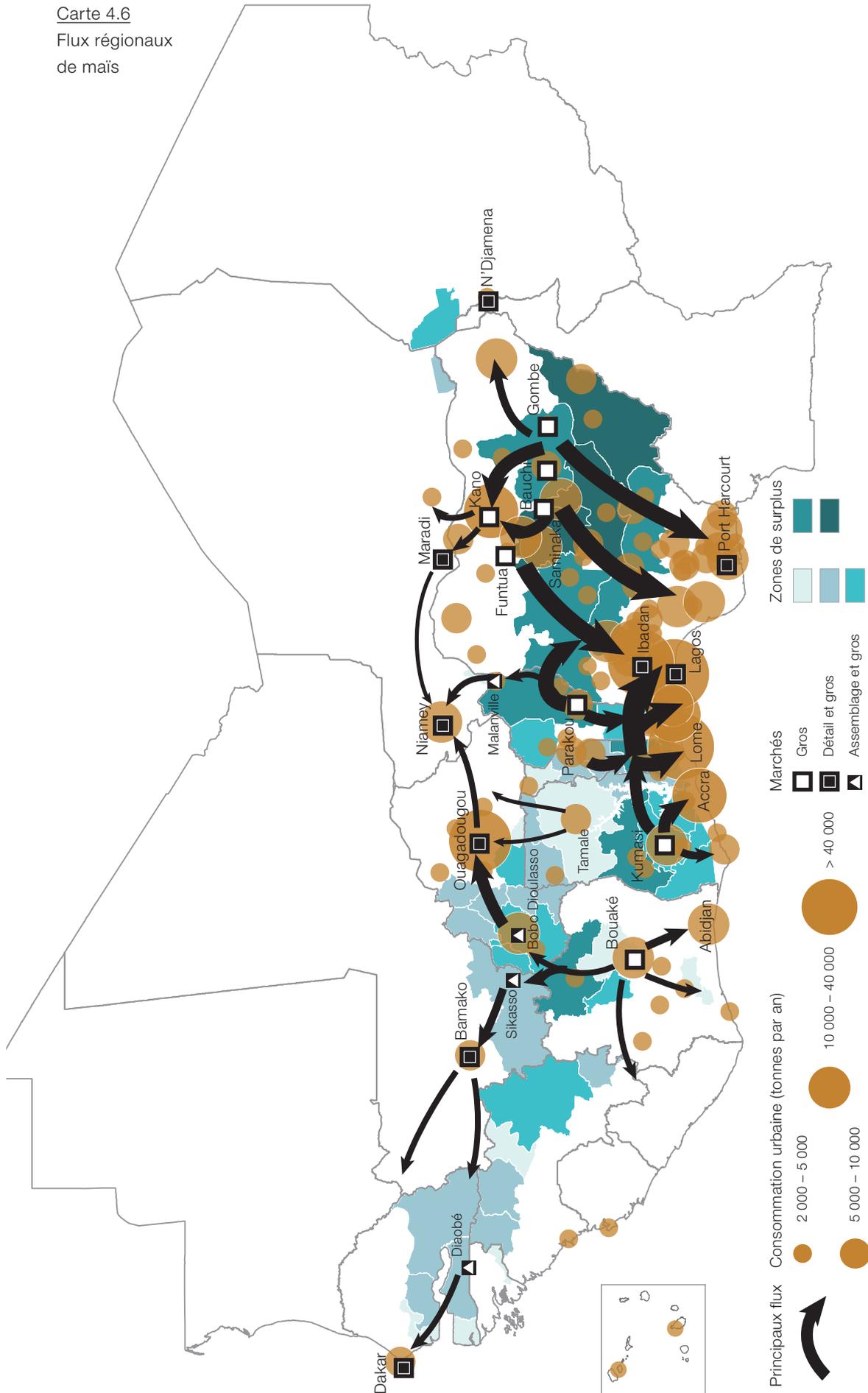
Dans le bassin Centre, les échanges de maïs partent notamment de la zone de production entre le Mali, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. Les flux s'opèrent principalement en direction des grands centres urbains du Burkina Faso et du Mali. De Bamako, les flux se prolongent vers l'ouest, en direction de Kayes (Mali), de la Mauritanie et du Sénégal. Une partie des flux de Bobo-Dioulasso et Ouagadougou continuent vers Niamey. Ces flux sont également alimentés

par le Ghana (Tamale). Les zones de production en Côte d'Ivoire expédient une majorité de leurs mises en marché vers ses consommateurs les plus proches, les villes de la côte : Abidjan (Côte d'Ivoire), Accra (Ghana) et Lomé (Togo).

Cette analyse ne saurait se substituer à des données d'échanges fiables. Compte tenu des données disponibles, elle ne permet pas de quantifier individuellement les flux. Cependant, elle fournit une meilleure compréhension des liens entre la croissance de la part de la production commercialisée (ou des mises en marché), la concentration de la demande dans les pôles urbains et les interdépendances entre bassins de marché, qui se matérialisent par des flux commerciaux.

D'une part, appréhender à partir des quantités mises en marché, plutôt que des productions, fournit des informations plus précises sur les flux, et leurs impacts sur le fonctionnement du marché. En effet, seules les mises en marché alimentent les flux. Ainsi, des volumes d'échanges en pourcentage faibles au regard de la production, peuvent représenter une part importante des mises en marché. Cette information est notamment pertinente pour la compréhension de la transmission des prix.

Carte 4.6  
Flux régionaux  
de maïs



Sources : CSAO/OCDE sur la base de FEWSNET 2012 ; FAO AGROMAPS 2012 ; Bricas et al. 2009 ; West Africa Trade Hub 2011

D'autre part, cette analyse permet d'identifier l'importance relative des flux de maïs et les interdépendances entre bassins de marché. Ainsi, la majorité des flux intra-régionaux se dirigent vers les grandes zones de consommation du Golfe de Guinée, notamment au sud du Nigéria. Ils seraient 30 à 40 fois plus importants que les flux vers le Sahel.

L'accès à des données fiables et récentes, en particulier de consommation, homogènes au niveau régional, enrichiraient l'analyse ici proposée. Ainsi, une enquête de ménages réalisée entre 2009 et 2010 par les services statistiques du Nigéria (National Bureau of Statistics, 2012) rapporte des consommations par tête de maïs, à *au moins* 78 kg/pers/an,<sup>[\*]</sup> contre 29 kg/pers/an dans les bilans alimentaires de la FAO. La consommation en milieu urbain nigérian s'établirait à 45 kg/pers/an et à 110 kg/pers/an en milieu rural. Calculée sur cette base, la demande urbaine nigériane atteindrait alors 2,3 millions de tonnes et 2 millions de tonnes en milieu rural hors autoconsommation. Le

total des besoins alimentaires exprimés sur le marché s'élèverait alors à 4,3 millions de tonnes<sup>[\*\*]</sup>. Comparé aux mises en marché nationales calculées précédemment (2,9 millions de tonnes), il ressort un déficit national de mises en marché de 1,4 million de tonnes.

L'analyse par les experts et politiciens est donc particulièrement contrainte par la fragilité des données de consommation et de leur spatialisations. Des protocoles d'enquêtes harmonisés au niveau régional permettraient de renseigner au niveau national sur les situations excédentaires et déficitaires et de mieux appréhender le volume des flux.

Les données sur la consommation sont un élément clé et direct non seulement d'évaluation de la sécurité alimentaire (apports énergétiques, évolution des habitudes alimentaires) mais également d'analyse de variables de marché pertinentes pour les stratégies de sécurité alimentaire.

<sup>[\*\*]</sup> Ce volume correspond à la quantité par tête (78 kg) multipliée par la population totale nigériane estimée par le CSAO/OCDE (125,2 millions en 2010).

## 4.4 CAPTER LES INTERDÉPENDANCES

### Définir la géographie de l'interdépendance

L'importance croissante du marché et de la concentration dans la consommation et la production alimentaires, crée une interdépendance plus forte entre les différentes zones géographiques et les acteurs. La géographie de ces interactions se définit davantage par les dynamiques du marché que par les politiques ou les unités administratives; de même que les flux commerciaux intra-régionaux révèlent une interdépendance au-delà des frontières nationales.

L'agriculture marchande augmente la complexité de la sécurité alimentaire et des politiques. Ces dernières devraient inclure tous les paramètres d'influence des producteurs de biens alimentaires, des consommateurs et des commerçants et appréhender les liens que le marché crée entre eux. Identifier correctement la géographie de cette interdépendance est un point de départ nécessaire.

Les bassins de marché sont définis sur la base des flux de biens alimentaires le long des corridors, des zones excédentaires vers les zones déficitaires. Ils sont constitués par un

réseau de marchés déficitaires qui s'approvisionnent auprès d'une offre commune et/ou liés par des fluctuations de prix qui sont similaires (Haggblade *et al.*, 2012). Un bassin fournit une échelle appropriée d'élaboration des politiques alimentaires. Enfin, identifier les dynamiques spatiales à travers le réseau des marchés aide à comprendre l'impact et la conception des interventions en matière de politique alimentaire.

### Intégrer d'autres paramètres que les quantités

Les flux commerciaux intra-régionaux résultent de dynamiques de marché complexes. Ils dépendent de diverses variables comme les quantités, le niveau de la demande, les prix, les coûts de transaction, l'information, l'accès aux infrastructures, le coût et la qualité de celles-ci, la disponibilité de produits de substitution, les politiques (commerce, taux de change), etc. Ces variables prises ensemble déterminent la taille et la direction des flux qui, eux-mêmes, renseignent sur l'importance relative de chacune d'elles. Ces informations permettent

d'évaluer l'influence des décisions politiques nationales. De même, les évaluations sur la sécurité alimentaire au niveau national dépendent de ces données puisqu'elles déterminent la quantité de nourriture effectivement disponible pour la consommation. Les flux intra-régionaux sont particulièrement importants car ils impactent sur la disponibilité des produits dans les pays importateurs et exportateurs.

Le volume des flux ne fournit cependant qu'une indication de l'interdépendance des acteurs et des zones géographiques. Même en l'absence de, ou avec seulement de très petites quantités, de produits échangés entre les pays, l'intégration au marché crée de l'interdépendance. Ceci résulte de la transmission des prix. Elle se produit lorsque l'augmentation du prix d'un produit sur un marché donné entraîne une augmentation (ou une diminution) du prix de ce produit sur un autre marché. Ceci arrive également en l'absence d'échanges commerciaux entre ces deux marchés. Cependant, l'une des conditions est l'existence d'un écart de prix supérieur aux coûts de transaction entraînant alors des échanges commerciaux. Par conséquent, tout facteur pouvant influencer les prix à un endroit donné au sein d'un bassin de marché peut impacter sur les prix dans l'ensemble de celui-ci. Les fluctuations des prix sur les marchés principaux ont de fait une influence plus forte.

Les études sur l'intégration du marché en Afrique de l'Ouest (Aker *et al.*, 2010; Aker, 2010; Araujo *et al.*, 2008; Araujo et Simonet, 2011) basées sur les transmissions des prix confirment que les marchés sont relativement bien intégrés, au niveau national et régional. Les prix sont transmis dans l'ensemble des marchés et leur écart s'explique en grande partie par les coûts de transaction, des politiques menées et de l'effet de frontières.

La majorité des études, en ne définissant que partiellement les bassins de marché, sont d'un intérêt limité en termes d'analyse des politiques. Araujo *et al.* analyse l'intégration du marché entre le Mali, le Burkina Faso et le Niger, attribuant au marché de Maradi une large influence sur l'ensemble des marchés nigériens et burkinabé (2008). Comme le notent les auteurs, l'inclusion du Nigéria, et du marché de Dawanau à Kano, aurait probablement changé les résultats. Une autre difficulté réside dans les différents rôles, que chaque marché joue au sein

d'un bassin, qui devraient être pris en compte. Les grands marchés de gros, les marchés de regroupement ou encore les marchés de vente au détail ont des fonctions et une importance spécifiques en termes de pouvoir sur le signal-prix. Les études qui nourrissent les politiques devraient également intégrer des analyses approfondies des facteurs qui influencent les prix (offre, demande, disponibilité des produits de substitution, élasticités etc.). Le manque d'information des variables de demande est notamment très dommageable. Comprendre la conception et l'architecture du bassin de marché dans son ensemble est essentiel.

### Anticiper les tendances

Les prix des aliments de base sont un élément crucial de la sécurité alimentaire puisqu'ils déterminent leur accessibilité. Par conséquent, un aspect important des systèmes d'alerte précoce implique de comprendre comment les prix interagissent à travers les réseaux du marché. Cela présente deux avantages : premièrement, savoir quels marchés exercent un effet de signal sur les autres marchés (établissement des prix) permet de réduire le nombre d'informations (nombre de marchés, variables qui ont la plus forte influence sur le marché) à considérer ; deuxièmement, les transmissions des prix n'étant toujours instantanées, ce qui permet d'anticiper les situations à venir.

L'intégration des marchés implique également que les conditions et les attentes des pays voisins auront un impact sur les prix, la disponibilité des produits et leur accès.

« Ainsi, les commerçants seront de plus en plus amenés à décider quelle quantité acheter, quand et à quel prix et s'ils doivent stocker leurs produits ou non, sur la base de la récolte produite aussi bien dans les pays voisins que dans le pays où ils opèrent » (Shepherd, 1999).

Cependant, les éléments structurels de la sécurité alimentaire, comme l'urbanisation et le développement des industries de transformation (généralement à proximité de la demande de consommation) sont de plus en plus interdépendants. La croissance de la demande et le développement des industries de transformation dont l'élasticité de la demande est plus élevée, peuvent conduire à des changements structurels dans les quantités demandées et les prix.

«Les prix beaucoup plus élevés pratiqués au centre et au sud du Nigéria ont rendu plus attirant le commerce en direction du sud du pays, limitant les flux commerciaux entre le Niger et le Nigéria. Les importations de céréales continuent d'avoir lieu entre le nord du Bénin et le sud-ouest du Niger, les prix du grain étant plus bas au nord du Bénin. En conséquence, les régions du centre et de l'est du Niger, qui dépendent davantage des importations du Nigéria, sont fortement touchées par la pénurie de grains et leurs prix élevés» (CILSS *et al.*, 2008).

La géographie de ces transformations structurelles peut déjà être dessinée à partir des informations existantes. Les politiques de sécurité alimentaire devraient donc s'appuyer sur ces dynamiques pour proposer des réponses plus adaptées.

### Penser des politiques régionales

Les bénéfices tirés de l'intégration régionale du marché pour la sécurité alimentaire et la production agricole sont largement analysés et théorisés. Ils vont: de la réduction de la volatilité de la disponibilité des biens alimentaires et des prix; à l'augmentation de la diversité de produits; à des économies d'échelle en matière de production; à des incitations à la croissance et à la spécialisation de la production. Cependant, les avantages sur le terrain semblent moins clairs. Cela est particulièrement vrai en période de crises alimentaires, lorsque les mesures protectionnistes visant à sécuriser l'offre alimentaire sur le territoire national, conduisent à des interdictions à l'exportation et à des subventions à l'importation.

«La promotion du commerce régional est l'un des outils les plus efficaces permettant de réduire rapidement la volatilité des prix dans les petits pays. La production régionale varie moins que les productions nationales et malgré de fortes corrélations positives entre les productions de maïs des divers pays, il existe généralement toujours un espace pour le commerce intra-régional, à l'exception des années les plus difficiles. Govereh *et al.* (2008) démontrent que les bassins de marché naturels traversent les frontières à travers toute l'Afrique subsaharienne» (Banque mondiale, 2011).

Étant donné le niveau actuel de l'intégration du marché alimentaire et les dynamiques structurelles qui se tournent vers plus

d'interdépendance, les stratégies des politiques alimentaires nationales et régionales à long terme doivent être définies dans ce contexte. Caractérisée par des complémentarités agro-écologiques et des complémentarités en termes de production, une variabilité climatique extrême, des différences spatiales entre les modes de peuplement (locales, nationales et régionales), une homogénéité culturelle et institutionnelle, la région a des bases solides pour renforcer son intégration.

Aujourd'hui déjà, une part importante de producteurs et de consommateurs recueillent les bénéfices de cette intégration. Ces profits sont cependant difficiles à quantifier, de par la complexité des interactions entre les nombreuses variables en présence et le manque de données et d'analyses. Pour concevoir des politiques alimentaires efficaces, il est essentiel de comprendre et d'intégrer les dynamiques régionales. Ceci demandera d'utiliser les bons outils analytiques, à partir d'espaces géographiques appropriés et de données fiables.

La politique alimentaire intègre l'ensemble des enjeux: de la performance agricole, à la distribution puis la consommation des produits. Les interdépendances régionales augmentent le besoin d'intégrer l'information à une plus grande échelle géographique dans les mécanismes de décision. L'impact des politiques alimentaires nationales est déjà influencé par les événements hors territoire. Par exemple, des analyses montrent que les décisions des agriculteurs béninois concernant la production de maïs étaient davantage liées aux dynamiques de marché du Nigéria qu'à celles du Bénin<sup>24</sup>. Comme expliqué précédemment, les répercussions peuvent être structurelles.

Les opportunités créées par l'intégration sont de loin supérieures aux effets secondaires négatifs. Cependant, les gouvernements appuyés par leurs organisations régionales doivent fournir les conditions nécessaires de l'accès à ces opportunités aux producteurs agricoles. Les investissements en infrastructures, l'accès à l'information, la production, les intrants et les marchés sont nécessaires dans chaque pays. Ils doivent être pensés en intégrant les dimensions régionales.

### Encadré 4.10

Le marché régional vu par la Politique agricole (PAU) de l'UEMOA

L'intégration suppose (...) que les règles de marché entre les pays membres sont équitables, c'est-à-dire que l'on tende à une harmonisation des normes de production et de qualité des produits. Ceci assurera une concurrence interne loyale entre les producteurs et garantira aux clients et consommateurs la qualité des produits issus de l'UEMOA ou importés dans la région. Les citoyens adhéreront d'autant mieux aux principes de l'Union qu'ils en percevront les retombées dans leur vie quotidienne et notamment dans leurs consommations. La crédibilité de l'Union dans la réalisation du marché unique supposera toutefois que ses différentes institutions (en particulier la Cour

de Justice) aient la capacité de faire respecter les engagements pris par les Etats membres. (...) L'amélioration du fonctionnement des marchés agricoles de la région supposera de prendre en compte leurs spécificités actuelles et, en particulier : le poids du secteur informel dans les activités de stockage, transformation, commercialisation ; l'atomisation des productions ; les faibles capacités techniques et d'organisation d'une bonne part des acteurs ; l'existence de situations souvent peu propices à la concurrence ; le caractère vital des échanges au regard de la satisfaction des besoins vivriers.

Source : UEMOA 2002

#### NOTES

- 1 Résultats obtenus à partir de cinq enquêtes réalisées au Sénégal (2002), au Burkina Faso (2003), au Niger (2005), au Mali (2006) et en Côte d'Ivoire (2008).
- 2 Original en anglais. Traduction des auteurs.
- 3 Original en anglais. Traduction des auteurs.
- 4 NB: L'intensification par le facteur travail ne signifie pas nécessairement que la productivité du travail augmente.
- 5 Original en anglais. Traduction des auteurs.
- 6 L'expression « mode de production » désigne la façon dont les différents facteurs de production (ressources, matérielles ou non, utilisées dans le processus de production) sont organisés et traités pour réaliser un produit ou un service. Le choix du mode de production par une entreprise est l'un des fondements de sa stratégie [www.toupie.org/Dictionnaire/Mode\\_production.htm](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Mode_production.htm)
- 7 Original en anglais. Traduction des auteurs.
- 8 MISTOWA: Market Information Systems and Trader's Organizations in West Africa (programme financé par l'USAID).
- 9 Résultats du test de suivi des flux transfrontaliers (septembre-décembre 2009).
- 10 ATP: Agricultural Trade Promotion (programme financé par l'USAID).
- 11 Quand bien même la FAO avertit que les bilans alimentaires donnent la mesure de la consommation humaine « dans la perspective des disponibilités ».
- 12 Protocole méthodologique QUIBB: Questionnaire des indicateurs de base de bien-être.
- 13 SONAGESS: Société nationale de gestion des stocks de sécurité alimentaire.
- 14 En ce qui concerne les protéines et matières grasses, les marges d'erreur s'étalent entre 4,9% et 2,5%, respectivement.
- 15 Ces volumes correspondent aux écarts entre estimations FAO et INSD, par tête, multipliés par la population totale.
- 16 SIMA-Bénin: Système d'information sur le marché agricole du Bénin.
- 17 L'utilisation des engrais pour le maïs est directement liée à celle du coton.
- 18 A la date de rédaction du rapport, les bilans alimentaires de la FAO n'étaient pas disponibles après 2007.
- 19 S'appuyant sur de nombreuses enquêtes de consommation et habitudes alimentaires par milieu.
- 20 En l'occurrence, la FAO fournit désormais des informations sur les quantités produites de céréales, notamment de maïs, à différents niveaux administratifs et pour différentes années (AGROMAP, 2012).
- 21 Dans la mesure où la part des mises en marché régionales par pays ( $S_n/S_r$ ) est une fonction, principalement, de la part de la production nationale dans la production régionale ( $prod_n/prod_r$ ), du rapport entre productivité nationale et productivité au niveau régional ( $prodté_n/prodté_r$ ), du rapport entre les niveaux d'autoconsommation par tête national et régional ( $auto_n/auto_r$ ) et du rapport entre autoconsommation et production au niveau régional ( $auto_r/prod_r$ ) (cf.: Annexe C).
- 22 Dans la mesure où productivité ( $Prod/PA$ ) = disponibilités en terre par producteur agricole ( $L/PA$ ) x rendement ( $prod/L$ ) (cf.: Annexe C).
- 23 FEWSNET Production and market flow maps.
- 24 Sur la base d'estimations des corrélations entre terres cultivées au Bénin et prix au Bénin et au Nigéria. La surface cultivée constitue la décision principale en termes de production par les cultivateurs. Elle peut être assimilée à une réponse directe aux dynamiques de marché. Les corrélations sont estimées sur la base d'une valeur des prix décalée ( $n-1$ ).

////////////////////////////////////

- i Bureau central des recensements et des études de population, rapport final du recensement de la population et de l'habitat de 2005. Le Nord-Cameroun représente un peu plus d'un tiers du territoire national (475 000 km<sup>2</sup>).
- ii En moyenne, 2 000 000 de tonnes/an de céréales (mil, maïs, riz), légumineuses (arachides, niébé, soja) et racines/tubercules (manioc, patate, igname).
- iii Plusieurs classifications ont été proposées par divers auteurs en fonction du rôle dominant des acteurs (marché de gros ou de détail), de la localisation géographique (marché frontalier)... Celle proposée ci-dessus tient principalement compte du niveau d'accessibilité.
- iv Ngaoundéré et Touboro sont deux villes camerounaises et Moundou une ville tchadienne. La réalisation de la route qui relie ces deux pays a été financée à plus de 70 % par l'Union européenne à travers son Programme indicatif régional (PIR) pour la coopération Union européenne – Afrique centrale. Elle vise davantage à intensifier la coopération au sein de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), qu'à désenclaver les zones de production agricoles.
- v Les statistiques de la Délégation d'arrondissement de l'agriculture (DAADER) de Touboro pour la période 2000–2008 montrent que la production vivrière a connu une baisse drastique de plus de 40 % entre 2003 et 2005, suite à la baisse de la pluviométrie qui est passée de 1 679 mm en 2002 à 1 108 mm en 2005. La série statistique sur les exportations vivrières est ainsi marquée de 2002 à 2008 par une concavité qui traduit la profondeur de l'impact du changement climatique sur les activités agricoles.

## Bibliographie

- Aker, J.C., M.W. Klein, S.A. O'Connell et M. Yang (2010), « Are Borders Barriers? The Impact of International and Internal Ethnic Borders on Agricultural Markets in West Africa », Working Paper 2008, Centre for Global Development.
- Aker, J.C. (2010), « Rainfall Shocks, Markets and Food Crises: The Effect of Drought on Grain Markets in Niger », Revue d'Économie de Développement, 2010, 24(1) 71 – 108.
- Aker, J.C. (2010), « Information from Markets Near and Far: The Impact of Mobile Phones on Grain Markets in Niger », American Economic Journal: Applied Economics, 2 (July 2010): 46–59.
- Baco, M.N., T. Abdoulaye, D. Sanogo et A. Langyinto (2011), « Caractérisation des ménages producteurs de maïs en zone de savane sèche au Bénin », IITA Ibadan, Nigéria.
- BAD (2010), « Annuaire statistique pour l'Afrique 2010 », Banque africaine de développement, Tunis.
- Bamire, A.S., T. Abdoulaye, D. Sanogo et A. Langyinto (2010), « Characterisation of Maize Producing Households in the Dry Savanna of Nigeria », IITA Ibadan, Nigéria.
- Bonjean, C.A., M. Aubert et J. Egg (2008), « Commerce du mil en Afrique de l'Ouest : les frontières abolies? », Étude et Document, E2008.31, CERDI.
- Bonjean, C.A., C. Simonet (2011), « Are grain markets in Niger driven by speculation? », Étude et Document, E2011.28, CERDI.
- Bricas, N., P. Vernier, E.A. Ategbo, J.D. Hounhouigan, E.C. Mitchikpe, K. Etoudo N'Kpenu, G. Orkwor (1997), « Le développement de la filière cossettes d'igname en Afrique de l'Ouest », Cahiers de la Recherche Développement.
- Chamberlin, J. (2008), « It's a small World after all, Defining smallholder Agriculture in Ghana », IFPRI Discussion Paper 00823, International Food Policy Research Institute.
- CILSS, CSAO/OCDE, FEWS NET, OCHA, PAM, RESIMAO, UNICEF, (2006), « Sécurité alimentaire et échanges transfrontaliers dans la zone Kano-Katsina-Maradi (K2M) », Rapport de mission conjoint, Collection WABI, WABI/DT/30/06.
- CILSS (2004), « Vingt ans de crises alimentaires au Sahel, bilans et perspectives » CILSS, Ouagadougou.
- CIRAD (1995), « Production et valorisation du maïs à l'échelon villageois en Afrique de l'Ouest », CIRAD Bénin.
- CIRAD (2001), « Filières agroalimentaires en Afrique – Comment rendre le marché plus efficace? », Ministère des Affaires Étrangères, Paris.
- Cour, J.M. (1994), « Performance du secteur agricole et redistribution de la population en Afrique de l'Ouest », Document de travail No. 12, West African Long term Perspective Study, Club du Sahel/OCDE, Paris.
- CSAO/OCDE (2012), « Lettre d'information du CSAO », N 38, Paris.
- Dorosh, P. et J. Thurlow (2011), « Agglomeration, Growth and regional Equity: An analysis of Agriculture versus Urban-led Development in Uganda », Journal of African Economies, Vol. 21, number 1, Oxford University Press.
- FAO (2004), Formation sur les bilans disponibilité/utilisation des produits alimentaires et agricoles et les bilans alimentaires, FAO.
- Fafchamps, M. (1992), « Solidarity Networks in Preindustrial Societies: Rational Peasants with a Moral Economy », Economic Development and Cultural Change, Vol. 41, number 1, The University of Chicago Press.
- FEWSNET (2009), « Commodity market maps and price bulletins: Tools for food security analysis and reporting », Famine Early Warning Network, Washington, D.C.
- Fofiri Nzossié, E.J., L. Temple et J.P. Ndamè (2011), « Impact des infrastructures dans la structuration et le fonctionnement des espaces marchands au Nord-Cameroun », Communication présentée aux 5<sup>es</sup> Journées de recherche en sciences sociales INRA-SFER-CIRAD, Dijon (France) 08–09 décembre 2011.

- Fofiri Nzossié, E.J. (2012), « *Les déterminants de l'offre alimentaire vivrière dans les villes du Nord-Cameroun* », Thèse de doctorat de géographie, Université de Ngaoundéré, Cameroun.
- Fofana, M., T. Abdoulaye, N. Coulibaly, D. Sanogo et A. Langyinto (2011), "Characterisation of Maize Producing Households in the Dry Savanna of Mali", IITA Ibadan, Nigéria.
- Haggblade, S., S. Longabaugh, D. Boughton, Dembelé Nango, B. Diallo, J. Staatz et D. Tschirley (2012), « Staple Food Market Sheds in West Africa », IDWP 121, February 2012.
- Igué, J. (2008), « Le secteur informel au Bénin : État des lieux pour sa structuration », LARES, Cotonou.
- Jouve, P. (2006), « Transition agraire: la croissance démographique, une opportunité ou une contrainte? », *Afrique contemporaine*, 2006/1 No 217, p. 43–54. De Boeck University.
- Manyong, V.M., A. Ikpi, J.K. Olayemi, S.A. Yusuf, B.T. Omonona, V. Okuoruwa et F.S. Idachaba (2005), « Agriculture in Nigeria: Identifying opportunities for increased commercialisation and investment », International Institute of Tropical Agriculture, Ibadan, Nigéria
- NBS (2012), « Consumption Pattern in Nigeria 2009/10 », National Bureau of Statistics, Nigeria.
- Nweke, F.I. (2005), « The Cassava transformation in Africa » in « Review of cassava in Africa with country case studies on Nigeria, Ghana, the United Republic of Tanzania, Uganda and Benin », FAO 2005, Rome.
- ODI (2011), « Ghana's sustained agricultural growth: Putting underused resources to work », Overseas Development Institute, London.
- Ramasawmy, S. (2012) (ed), « Integrating Food Security Information in National Statistical Systems. Part 3 – Peru: using food consumption and food balance sheet data to assess the food situation », FAO, Rome.
- Salau, S.A., M.O. Adewumi et O.A. Omotesho (2012), « Technical efficiency and its determinants at different levels of intensification among maize-based farming households in southern Guinea Savanna of Nigeria », *Ethiopian Journal of Environmental Studies and Management EJESM*, Vol. 5 No. 2 2012.
- Shepherd, A.W. (1999), « A guide to Maize Marketing for extension officers », FAO, Rome.
- Soulé, B. G. et S. Gansari (2010), « La dynamique des échanges régionaux des céréales en Afrique de l'Ouest », MSU, SRAI, document de travail.
- Svensson, J. et D. Yanagizawa (2009), « Getting prices right: The impact of the market information service in Uganda », *Journal of the European Economic Association* 7 (2–3), 2009
- Talleg, F. et L. Bockel (2005), « Case study on commodity chain analysis: Analysis of the suburban market horticulture sub-chain of Bamako (Mali) » FAO, Rome.
- Timmer, C.P. (1998), « Farmers and Markets: The Political Economy of New Paradigms », *American Journal of Agricultural Economics*, Vol. 79, No. 2, Oxford University Press.
- UEMOA (2002), « Les grandes orientations de la politique agricole de l'UEMOA », Vol I, rapport principal.
- Umoren, V. E. et N. A. Etim (2011), « Settlements Accessibility to Transport Routes in Akwa Ibom State, Nigeria: Implication for poverty reduction among farming households », *Journal of Agricultural and Social Sciences*, Vol. 7, No 2 2011, Pakistan.
- Von Braun, J. (2005), « Small-scale farmers in liberalised trade environment », in Huvio, T., J. Kola, T. Luendstrom eds. 2005; « Small-scale Farmers in Liberalised trade environment », Helsinki University, Helsinki.
- WFP (2011), « Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (AGVSAN) », World Food Programme, Rome.
- Zoundi, J.S. (2012) « Agriculture vivrière : les Africains confrontés à des choix controversés de modèles agricoles », *Cahiers Agricultures* (à paraître).



### Partie III

## Images prospectives du peuplement et des transformations agricoles à l'horizon 2050

---

### Chapitre 5

**Prospective du peuplement** ..... 153

### Chapitre 6

**Avenir des systèmes agricoles** ..... 167



.....

## Prospective du peuplement

---

5.1	Vers l'achèvement de la transition démographique .....	154
5.2	Penser le développement des villes .....	161

### Messages clés

- Bien que la croissance démographique ralentisse, la transition n'est pas achevée et la population ouest-africaine devrait doubler d'ici 2050. Des politiques favorisant l'accélération de la transition démographique permettraient de bénéficier du dividende démographique;
- Les stratégies d'adaptation des populations ouest-africaines aux transformations démographiques, sociales et économiques en cours restent les migrations du Sahel vers la Côte et vers les villes ; la part des migrations extrarégionales reste faible;
- La population urbaine atteindra 400 millions en 2050; on comptera alors deux urbains pour un rural. Ces réalités exigent de repenser les stratégies de sécurité alimentaire en fonction des réalités et espaces aussi bien urbains que ruraux;
- La relation ville-campagne doit être comprise comme un continuum dans lequel le rôle des marchés est essentiel; la relation d'interaction est alors facilitée par la nature de l'espace, des lieux, des réseaux, des infrastructures et des acteurs qui y contribuent;
- Une politique volontariste de limitation du niveau d'urbanisation, à supposer qu'elle soit réalisable, aurait un impact négatif sur les performances économiques de la région, y compris sur le niveau de vie des agriculteurs;
- La promotion de systèmes alimentaires résilients passe par une gestion des villes favorable aux activités qui s'y développent, formelles et informelles.

## 5.1 VERS L'ACHÈVEMENT DE LA TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE

### Images prospectives à l'horizon 2050

Les concepts de projection, de prévision et de prospective sont liés et donc parfois confondus. Pourtant, ils recouvrent des réalités diverses et servent des objectifs différents. La prospective est définie comme une « science portant sur l'évolution future de la société, et visant, par l'étude des diverses causalités en jeu, à favoriser la prise en compte de l'avenir dans les décisions du présent ». Elle s'inscrit dans une démarche

La démarche s'inscrit dans l'anticipation préactive – se préparer aux changements attendus – et proactive – provoquer les changements souhaitables.

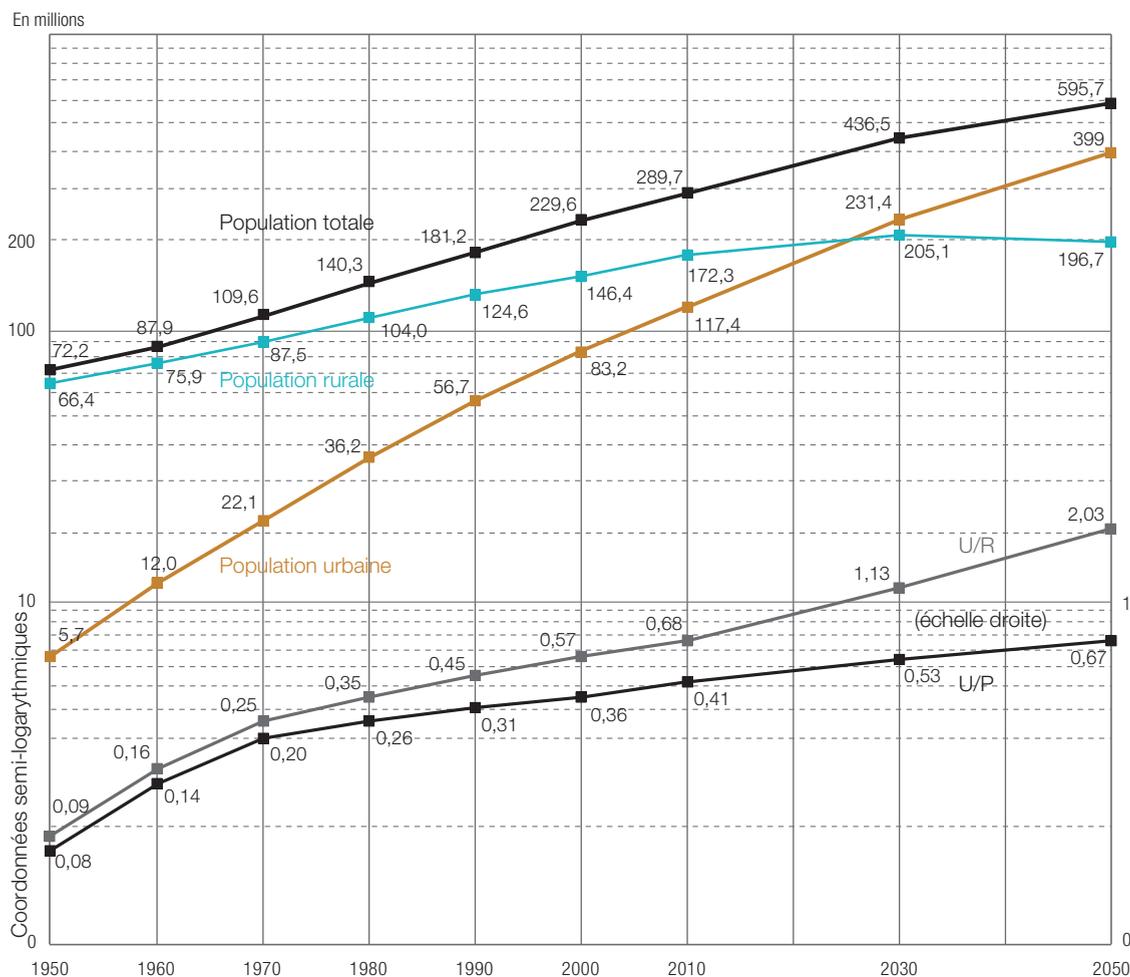


d'anticipation dont l'objet est d' « éclairer l'action présente à la lumière des futurs possibles et souhaitables » (Godet, 2004). On parle alors d'anticipation *préactive* – se préparer aux changements attendus – et *proactive* – provoquer les changements souhaitables. La prospective<sup>1</sup> permet donc d'anticiper pour prévenir, mais elle doit également être comprise comme un outil d'aide à la décision *pour l'action*. C'est dans cette optique que doivent être perçues les images prospectives de la population et de l'urbanisation présentées ci-dessous.

La croissance démographique de la région ralentit. La population a crû très fortement au cours des deux décennies 1970–1990, passant

de 110 millions en 1970 à 181 millions en 1990 (Graphique 5.1). Les taux de croissance annuels atteignent en 2010 le niveau des années 1960. La phase descendante de la transition démographique – qui désigne le passage d'une situation initiale, dans laquelle une faible croissance est le résultat d'une forte mortalité et d'une forte natalité, à une situation finale où une faible croissance résulte d'une natalité et d'une mortalité également basses – est partout amorcée. Les pays côtiers y sont davantage engagés au regard des pays sahéliens, ainsi que la population urbaine vis-à-vis de la population rurale. Pendant les décennies 1950–1970, la vitesse d'urbanisation (la croissance urbaine) est la plus forte, la croissance de la population urbaine passant sous les 5 % par an à partir de 1970. La perspective du maintien d'une urbanisation forte à l'horizon 2050, associée à un bénéfique décalé des tendances passées, suggère que la baisse de la fécondité devrait s'accélérer, favorisant la poursuite de la phase descendante de la transition démographique. En 2050, en retenant les hypothèses démographiques basses des NU et après homogénéisation de la base de données (Chapitre 2), l'Afrique de l'Ouest compterait 595 millions d'habitants, soit le double par rapport à 2010. Le taux de croissance annuel moyen pour la période 2010 à 2050 serait de 1,8 %, soit un taux inférieur à ce qui a été observé au cours de la période allant de 1950 à 2010 (2,3 %).

Graphique 5.1  
Peuplement en Afrique de l’Ouest 1950–2050



Source : CSAO/OCDE 2012

Les projections démographiques des Nations Unies doivent être comprises comme un exercice entrevoyant ce que pourrait devenir la population mondiale selon certains scénarios. Plusieurs hypothèses de travail sont formulées quant à l'évolution tendancielle de la fécondité, de la mortalité et des migrations internationales.

Au niveau mondial, la population devrait continuer d'augmenter à l'horizon 2050 (NU/WPP, 2010). Cette croissance a lieu cependant en quasi-totalité dans les régions les moins développées. Le groupe des 50 pays les moins avancés devrait connaître une croissance démographique particulièrement rapide. Pour la région Afrique de l'Ouest, la population a été multipliée par quatre entre 1950 et 2010, soit un doublement tous les 30 ans, au rythme de

2,34 % par an. Elle compte aujourd'hui presque 300 millions d'habitants.

Pour projeter la population jusqu'en 2050, les Nations Unies retiennent quatre variantes de projection qui ne diffèrent que par l'indice synthétique de fécondité retenu: fécondité élevée, moyenne, faible et constante. Les résultats des divers scénarios montrent que la croissance démographique se prolongerait au cours des quarante prochaines années. Toutefois, le rythme de cette croissance ralentirait progressivement dès le début de la période de projection et de façon variable en fonction des hypothèses retenues (Annexe D). La réalisation de l'hypothèse démographique basse des Nations Unies, qualifiée de volontariste, repose sur des perspectives de croissance forte de l'urbanisation et la mise en œuvre de politiques

démographiques. C'est cette hypothèse qui est retenue par les auteurs.

En outre, les Nations Unies retiennent des hypothèses de taux de migration faibles et moins élevés en 2040–50 qu'en 2000 (Léridon, 2009). L'institution est particulièrement prudente sur les migrations intra-régionales difficiles à capter du fait de leurs dépendances aux facteurs politiques, économiques et climatiques. Les auteurs, à population régionale strictement égale aux prévisions onusiennes, retiennent des hypothèses de migrations régionales plus prononcées, en particulier des pays de la ceinture sahélienne vers ceux de l'arc côtier. Il est délicat et parfois problématique d'un point de vue politique, de procéder à des projections de migrations ; ceci est pourtant indispensable à la construction d'une image prospective du peuplement à partir des tendances observées sur les décennies précédentes. Les migrations économiques se poursuivront même si, comme par le passé, certains États pourraient avoir des attitudes restrictives pour des raisons de politique intérieure, à l'application du protocole de libre circulation et d'établissement de la CEDEAO. La croissance et les crises économiques en seront, comme par le passé, les déterminants structurels. Il ne fait pas de doute par ailleurs que la région connaîtra encore des mouvements de populations réfugiées ou déplacées internes ou des migrations souvent plus temporaires et de courte distance résultant des incidents climatiques. Ces dynamiques de peuplement sont un facteur essentiel de la recomposition spatiale et économique de la région.

### Leviers d'action pour les politiques

#### *Fécondité, urbanisation et dividende démographique*

Le mouvement d'urbanisation est un puissant vecteur de la baisse de la fécondité. Les enquêtes montrent que les populations urbaines ont une avance de plus d'une décennie sur les populations rurales, en termes de baisse de la fécondité. Au Kenya, où celle-ci est très avancée, le retard entre les deux milieux s'élève à 15 ans (Joseph et Garenne, 2001). Cet écart est également fonction de la taille des centres urbains. La poursuite de l'urbanisation devrait donc faire baisser la fécondité globale. De plus, la multiplication des centres urbains de toutes tailles, réduisant les distances avec les ménages

vivant en milieu rural, participe de la diffusion des comportements procréatifs des milieux urbains.

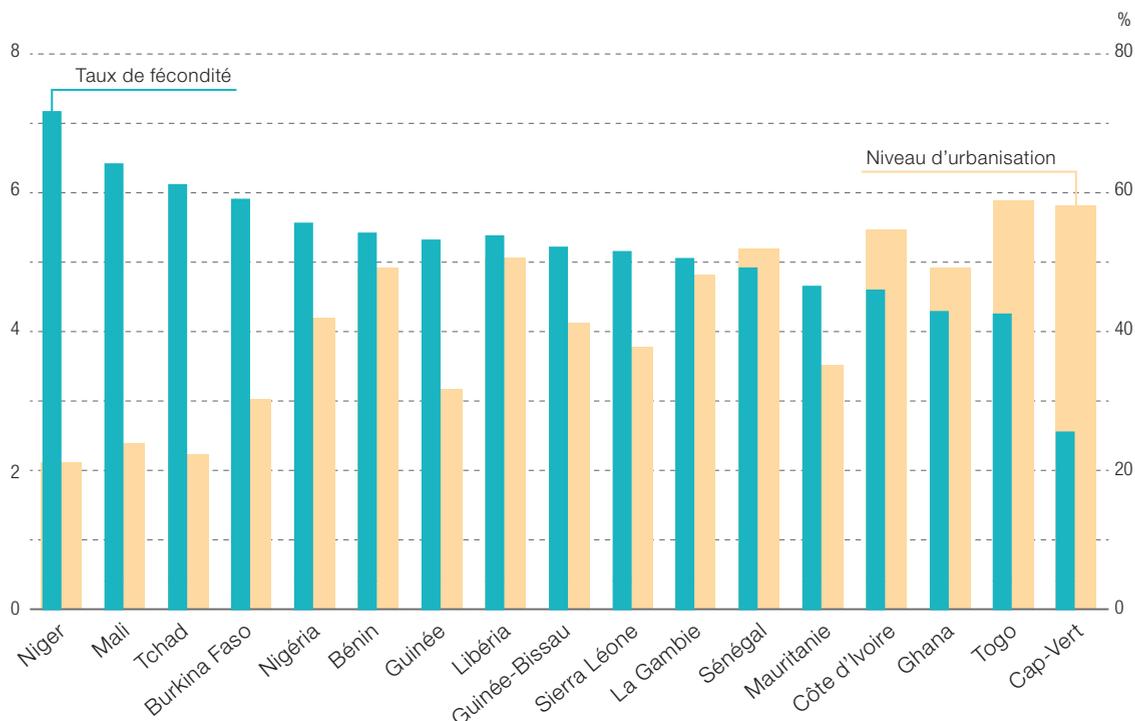
Le phénomène se vérifie en Afrique de l'Ouest avec des variances d'un pays et d'une période à l'autre (*Graphique 5.2*). En 2005–2010, avec un nombre d'enfants par femme (2,6) proche de celui de pays ayant achevé leur transition démographique, le Cap-Vert affiche le niveau d'urbanisation le plus élevé de la région : 58,2 %. Les pays ayant un nombre d'enfants par femme intermédiaire, comme le Ghana (4,3), le Togo (4,5), la Côte d'Ivoire (4,6) ou le Sénégal (5,0) ont des taux d'urbanisation relativement élevés (respectivement 49,2 %, 58,9 %, 54,6 % et 52,0 %). Le Mali (6,5) et le Niger (7,2) affichant des taux de fécondité très élevés sont urbanisés seulement à 23,8 % et 21,1 %, respectivement. La poursuite du processus d'urbanisation devrait donc accélérer la baisse de la fécondité et la phase descendante de la transition démographique.

La réalisation de l'hypothèse basse NU implique une baisse de la fécondité très rapide. Toutefois, les femmes en âge de procréer dans 20 ans sont déjà nées. À une fécondité encore forte, s'ajoutera l'effet de *l'élan démographique*, c'est-à-dire la croissance du nombre de femmes en âge de procréer liée à la lenteur passée de la baisse de la fécondité. La population sahélienne pourrait être multipliée par plus de 3 (et jusqu'à 4 pour la population nigérienne), alors que celle des pays côtiers le serait par 2,5, voire moins, d'ici 2050 – *hors migrations*. La variante démographique basse repose donc sur la mise en œuvre de politiques démographiques actives et diversifiées. Si elles sont mises en œuvre, ces politiques doivent conjuguer des actions de court et long terme. Elles devraient associer la diffusion des moyens modernes de contraception, l'encouragement de l'utilisation des méthodes traditionnelles, les médias pour informer les populations sur les avantages d'une natalité plus faible, etc. Elles gagneraient à s'appuyer sur les leviers que sont l'urbanisation et l'éducation afin de bénéficier du dividende démographique, qui participe du développement, de manière générale, et de la sécurité alimentaire, en particulier.

Démographie et développement économique entretiennent une relation circulaire complexe. La croissance économique est un facteur positif de baisse de la fécondité ;

Graphique 5.2

Niveau d'urbanisation et taux de fécondité (2005/2010)



Sources : Nations Unies 2010, CSAO/OCDE 2012

parallèlement, la baisse de la fécondité est également un facteur décisif pour la croissance économique. Une forte croissance démographique peut sembler souhaitable lorsque le volume modeste de la population et son faible niveau d'urbanisation constituent un handicap pour son développement ou lorsque l'économie permet de satisfaire la demande de formation croissante nécessaire au progrès technique et pour attirer les entrepreneurs-investisseurs.

Les travaux économétriques sur les liens entre croissance économique et croissance démographique ont longtemps négligé l'impact des changements de structure par âge, accompagnant la transition démographique (Guengant, 2011). Au cours de la phase descendante de la transition démographique, la réduction du nombre de personnes à charge par actif<sup>4</sup> libère une capacité d'épargne, d'investissements productifs, moteur d'une croissance forte et durable. Cette réduction à terme des «taux de dépendance» est rendue possible par la baisse rapide de la fécondité. L'accélération de la transition démographique a permis aux pays émergents d'entrer dans la *fenêtre d'opportunité démographique* puis de bénéficier d'un *dividende démographique*<sup>5</sup>. Ainsi, entre 1970 et

1980, la Chine connaît une baisse fulgurante de sa natalité : le taux brut de natalité (TBN) tombe de 34 à 17 ‰ en 10 ans. Compte tenu d'un taux brut de mortalité (TBM) proche de 10 ‰, le taux de croissance démographique naturelle chute de 2,4 à 0,7 % par an (NU/WPP, 2010). Le dividende démographique a été, en conséquence, important.

En Chine, la proportion d'inactifs par rapport aux actifs est en 2010 de 38/100 contre 77/100 en 1970, soit une division par deux de la charge des inactifs sur les actifs. On attribue à ce facteur un rôle dans la croissance économique enregistrée par le pays depuis une vingtaine d'années, mais également dans le vieillissement de la population (Guengant, 2011). D'ici à 2050, dans l'hypothèse intermédiaire des NU, ce rapport remontera à 64/100 et la charge des plus de 65 ans passera de 11/100 à 42/100. Ces données illustrent le processus de la *fenêtre d'opportunités*. En Afrique de l'Ouest, de 1970 à 2010, la charge des inactifs reste identique : 86 inactifs pour 100 actifs. En 2050, elle serait de 64/100 (hypothèse intermédiaire) et de 56/100 (hypothèse basse). La charge des plus de 65 ans reste très faible (8 à 9/100) et celle des moins de 15 ans élevée (55 à 47/100). On ne saurait

donc parler de vieillissement à cet horizon. En revanche, la dépendance totale (moins de 15 ans et plus de 65 ans réunis) ne descend au-dessous de 60 (56 inactifs pour 100 actifs) que dans la variante basse, à partir de 2035.

Le cas de la Chine et de sa politique d'enfant unique restent extrêmes. Ceci illustre néanmoins comment le dividende démographique peut être un levier fort du développement. Seule la mise en œuvre de politiques de population déterminées contribuerait à faire chuter le taux de natalité suffisamment rapidement

Les politiques nationales de population sont reconnues comme des éléments participant de la sécurité alimentaire.



pour ouvrir la *fenêtre d'opportunités* qu'offre le dividende démographique. Les gains en termes de capacités productives et de revenu – de développement – participeraient directement à la sécurité alimentaire, alors que la réduction du taux de dépendance réduirait la part des plus vulnérables dans la population (enfants et plus âgés), y compris en termes d'insécurité alimentaire.

#### *Politiques de population indispensables*

Les premières politiques nationales de population datent du début des années 1990. Certaines interventions à caractère démographique (santé, éducation, hygiène, etc.) sont toutefois menées depuis plus longtemps. La promotion de la « planification familiale » moderne des Associations nationales membres de l'IPPF<sup>7</sup> remonte à la fin des années 1960. Situées à mi-chemin entre politiques démographiques *stricto sensu* et politiques de développement économique et social, les politiques nationales de population actuelles se définissent comme « un ensemble de mesures prises par une autorité nationale ou un gouvernement, de façon délibérée, pour influencer les paramètres démographiques et/ou prendre en compte les conséquences démographiques des politiques sectorielles dans le processus de développement durable d'un pays » (Assogba, 2003).

À partir de 1990, ces politiques se focalisent sur la forte fécondité et les inégalités de répartition géographique de la population, des migrations et de l'urbanisation. Elles associent l'objectif de baisse de la fécondité à ceux de la santé de la procréation, de la lutte contre

la mortalité infantile et de la santé en général, dont la lutte contre le SIDA. Le contexte politique étant favorable, ces politiques reçoivent un appui financier important. La faiblesse des résultats est cependant critiquée au regard des sommes investies.

Cependant, même si la baisse de la natalité de – 7,6 points de moins entre les périodes 1975–80 (47,7) et 2005–10 (40,1)– ne peut pas leur être entièrement attribuée, celles-ci y ont certainement contribué (Graphique 5.3). De plus, la baisse de la natalité est quasi annulée par celle de la mortalité<sup>8</sup>. La combinaison des deux facteurs aboutit néanmoins à une stabilisation de la croissance naturelle régionale. Pour accélérer la transition démographique, il aurait fallu que le taux brut de natalité baisse de plus de 1,3 % par an depuis le début des années 1980, pour atteindre 32,6‰ en 2010. Les autres raisons avancées pour expliquer cette faible performance sont : l'insuffisance de l'engagement politique et/ou de l'appropriation, la mauvaise gestion des ressources, une planification et coordination faibles des programmes, une connaissance insuffisante des comportements démographiques et des contraintes socioculturelles. Les politiques nationales de population sont cependant reconnues comme des éléments participant de la sécurité alimentaire (Ouédraogo, 2011) pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) (PNUD, 2003; FNUAP, 2003; FNUAP, 2004). L'effet de cette baisse de surcroît ne se fera sentir qu'avec retard par rapport à la mise en œuvre des mesures adoptées.

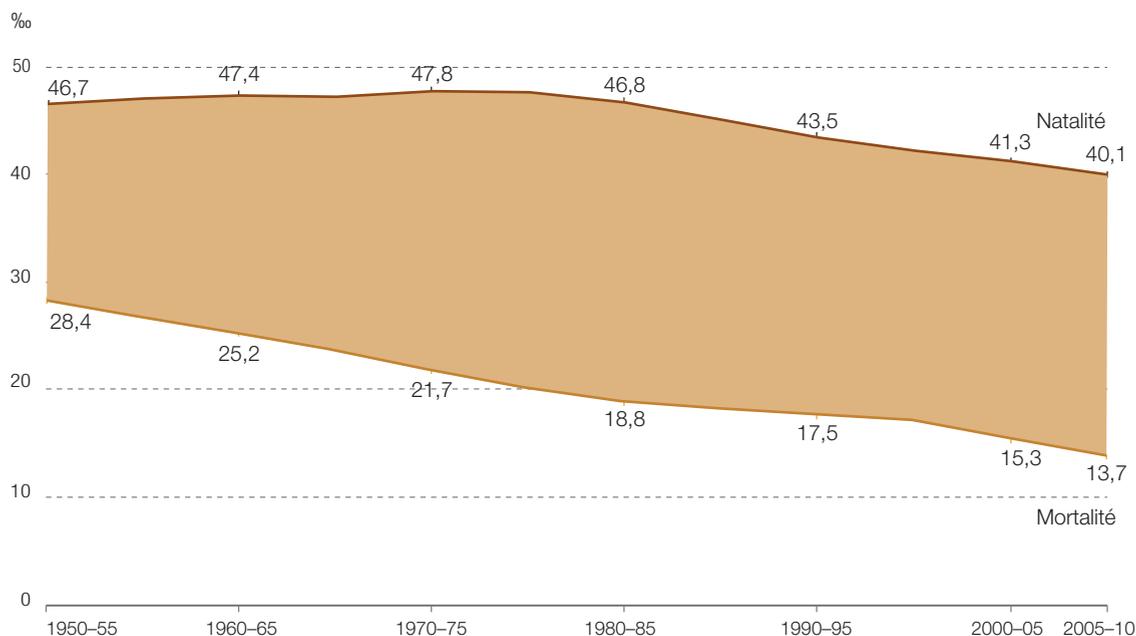
La croissance démographique commence à ralentir en Afrique de l'Ouest. Cette tendance est porteuse de croissance et de développement. La réalisation de cette transition risque d'être cependant retardée par l'élan démographique et une fécondité toujours forte, en particulier dans les pays de la ceinture sahélienne. Tout éventuel délai dans la baisse de la fécondité questionne davantage l'amélioration de la sécurité alimentaire. Les politiques de sécurité alimentaire doivent questionner la vitesse de la transition démographique, en particulier dans les pays où cette transition est la moins avancée, et accélérer son achèvement.

#### *Contraception, éducation et information*

L'amorce de la baisse de la fécondité, à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest, est postérieure à la

Graphique 5.3

Natalité et mortalité en Afrique de l'Ouest\*



\* Afrique de l'Ouest hors Tchad

Source : Nations Unies 2010

vague des programmes de planning familial. Ces derniers sont souvent contestés quant à leur prise en compte des conditions d'évolutions des comportements procréatifs. La poursuite de la baisse de la fécondité<sup>9</sup> – quoique lente – relativise ces réserves. Une analyse des taux de fécondité conclut que l'utilisation de moyens contraceptifs est le déterminant le plus fort de la baisse de la fécondité à tous âges et pour tous les pays (Kirk et Pillet, 1998). Le rapport préparé pour la Conférence «Population, développement et planification familiale en Afrique de l'Ouest francophone: l'urgence d'agir<sup>10</sup>» attire l'attention sur le fait «qu'une proportion importante, jusqu'à 30 %, des demandes de limitation des naissances des femmes en union ne sont pas satisfaites.» (Guengant, 2011). L'utilisation généralisée de «méthodes de contraception modernes» dépend d'une évolution préalable des normes culturelles, des structures familiales, de l'éducation. Un meilleur accès et une lutte renforcée contre la propagation du sida contribuerait déjà à réduire la fécondité, sans une forte pression sur les comportements procréatifs.

Il existe un consensus dans la communauté internationale à propos du rôle déterminant de

l'éducation dans le processus de maîtrise des variables démographiques (Hugon, 2008). La baisse de la fécondité est corrélée avec l'alphabétisation, au moins à long terme. Elle est «le véhicule d'une diffusion large d'un certain nombre d'idées, de concepts, de moyens, pour les individus, et un moyen de s'affirmer en face des autres pouvoirs (état, institutions et normes culturelles)» (Locoh, 1985). Cependant, les objectifs d'éducation pour tous pour 2015 demeurent difficiles à atteindre dans la majorité des États africains. Seuls 10 pays d'Afrique subsaharienne sur 48 ont atteint l'enseignement primaire universel, en 2000. Le taux de

« Jusqu'à 30 % des demandes de limitation des naissances des femmes en union ne sont pas satisfaites.

scolarisation en Afrique de l'Ouest et centrale est passé de 40 à 50 % pour les filles et de 50 à 60 % pour les garçons entre le début et la fin de la décennie 1990 (UNESCO, 2005). Ces progrès quantitatifs masquent des dysfonctionnements qualitatifs. La population en âge de fréquenter l'école (6-12 ans) est trois fois supérieure en Afrique à ce qu'elle est dans les

pays industriels. À même taux de scolarisation du premier degré, l'effort financier relatif requis (par rapport au PIB) est près de dix fois supérieur. Pour atteindre l'objectif des OMD<sup>11</sup>, il faudrait que le nombre de scolarisés passe de 64 millions (2000) à 140 millions en 2015, soit un taux de croissance annuel de 5,2 %, contre 3,2 % observé entre 1990 et 2000 (Hugon, 2008). Enfin, en termes d'effet sur la fécondité, si la scolarisation des filles joue, l'effet n'est significatif qu'à partir d'un niveau d'instruction secondaire.

Alors que de nombreux chercheurs s'intéressent à l'impact des systèmes éducatifs institutionnels sur les évolutions sociales, il apparaît que les séries télévisées comme les feuilletons radiophoniques contribuent à des changements rapides de la mentalité relatifs à l'illettrisme, la santé génésique ou la taille des familles (Brown, 2011) (Encadré 5.1). La baisse

de la fécondité est rapide dans les pays qui entretiennent de forts courants migratoires avec l'Europe, tel le Maroc, qui a vu sa croissance démographique tomber de 2,8 % par an en 1971 à 1,4 %<sup>12</sup> (2004). L'utilisation des médias et réseaux sociaux pourrait s'avérer une voie originale d'une politique démographique. Nul besoin n'est de dévaloriser les contrôles traditionnels sur la fécondité lorsqu'ils recueillent l'adhésion d'une grande partie de la population. Toute action pour favoriser un changement de la fécondité devrait s'adresser d'abord aux institutions culturelles : groupes sociaux, structures communautaires et à vocation religieuse, économique, corporative, et, à travers elles, aux couples et aux femmes, car ils ont un impact beaucoup plus direct que des structures nationales lointaines et constituent un cadre de référence sécurisant pour l'émergence de comportements individuels nouveaux.

Encadré 5.1

Les enseignements du Mexique et de l'Éthiopie

« En 1974, au Mexique, Miguel Sabido, vice-président de la chaîne de télévision publique Televisa, lance une série télévisée dont certains épisodes sont consacrés à l'illettrisme. Le jour qui suivit la diffusion d'un épisode qui montrait l'un des personnages se rendant à un centre d'alphabétisation pour apprendre à lire et écrire, 250 000 personnes se présentèrent dans les centres d'alphabétisation de Mexico. Au total, 840 000 Mexicains suivent des cours d'alphabétisation après avoir vu la série. Une autre série traite de la contraception ; celle-ci a sans nul doute contribué à la baisse de 34 % de la natalité au Mexique en une décennie.

En Éthiopie, en 2002, deux ans après la diffusion, en langues *amhara* et *oromo*, d'une fiction radiophonique du Population Medical Center, qui traite de santé de la reproduction et de l'égalité des sexes, on observe dans la province Amhara, parmi les femmes mariées qui suivent le feuilleton, une augmentation de 55 % de la fréquentation des centres de planning familial. Le taux de fécondité dans la région a chuté de 5,4 à 4,4 enfants par femme sur la période. »

Source : Brown 2011

## 5.2 PENSER LE DÉVELOPPEMENT DES VILLES

### Poursuite de l'urbanisation

Entre 1950 et 2010, le mouvement d'urbanisation absorbe une part importante de la croissance naturelle des populations rurales régionales, notamment dans les pays qui accusent un retard en termes d'urbanisation au moment des indépendances. La population rurale régionale triple en 60 ans, alors que la population urbaine est multipliée par plus de 20 et rassemble 117 millions de personnes en 2010. À l'horizon 2050, la population urbaine ouest-africaine devrait tripler (399 millions). Cette tendance conduit à s'interroger sur les politiques urbaines à mettre en œuvre pour permettre aux villes d'accueillir la croissance de cette population vulnérable à l'insécurité alimentaire.

L'image prospective de l'urbanisation proposée ici s'appuie sur les chiffres de population urbaine établis par l'étude Africapolis. À partir de ces projections, la population urbaine est estimée à 2025 et 2050. La projection prolonge les tendances passées en s'appuyant sur des hypothèses de croissance économique (Chapitre 2). Le ralentissement, le maintien ou la reprise de croissance urbaine sont fonctions de la croissance économique; urbanisation et croissance économique évoluant, si non linéairement, dans le même sens (WDR, 2009). Sur la période 1950–2010, le PIB régional est multiplié par plus de 7 pour atteindre 141 milliards de dollars<sup>79</sup>. Le taux de croissance du PIB par habitant a été très variable dans le temps. La forte chute de la croissance économique constatée dans la décennie 1980–1990 apparaît comme directement liée à deux facteurs: la forte baisse, en volume et en valeur, des exportations et la baisse des transferts nets en provenance du reste du monde. En 1990, le solde des transferts nets était pratiquement nul, les intérêts payés par la région au titre de la dette équivalant à l'ensemble des transferts nets en capital (Cour, 1995).

La reprise de la croissance économique dans la plupart des pays de la région, depuis la fin des années 1990, devrait s'être traduite par une croissance de l'urbanisation à un taux au moins équivalent à celui de la décennie passée. Ces postulats nous conduisent à repousser le moment de ralentissement de l'urbanisation, que l'étude Africapolis faisait débiter dès la

décennie 2000–2010 (Chapitre 2). Par ailleurs, une croissance économique régulière, souhaitable, devrait porter le niveau d'urbanisation de la région en 2050 à 67 % (soit un rapport U/R=2). Par le jeu des migrations, mais également par croît naturel et absorption des villages par les villes, l'Afrique de l'Ouest rassemblerait ainsi autant d'urbains que les États-Unis ou l'Europe à 27, avec cependant un niveau d'urbanisation plus bas. Le Nigéria représenterait presque 50 % de la population urbaine ouest-africaine. La modélisation démo-économique montre qu'une réduction volontariste de ce niveau d'urbanisation, à supposer qu'il soit réalisable, aurait un impact négatif sur les performances économiques de la région, y compris sur le niveau de vie des agriculteurs et des ruraux – de la même façon que le ralentissement du mouvement d'urbanisation entre 1980 et 2000 a été concomitant de la stagnation économique.

Sur le long terme, l'élévation du revenu moyen des populations d'Afrique de l'Ouest est évidemment inséparable de l'industrialisation, synonyme de productivité du travail. Une des raisons qui ont jusqu'ici milité – chez les bailleurs de fonds et de nombreux responsables africains – pour un freinage de l'urbanisation, est précisément que cette urbanisation n'a pas été accompagnée – comme ce fut le cas en Europe – de l'industrialisation. Après avoir connu une certaine croissance, au lendemain



Entre 1950 et 2010, la population rurale régionale triple, alors que la population urbaine est multipliée par 20.

des indépendances, l'industrialisation s'est ralentie. En raison de sa taille, le Nigéria donne l'impression d'être industrialisé, il ne l'est pas plus que la moyenne des autres pays de la région. L'exploitation pétrolière mise de côté – qui génère le tiers du PIB national et procure 95 % des recettes d'exportation – le secteur manufacturier nigérian contribue au PIB pour moins de 7 % et le pays importe 66 % de sa consommation de produits manufacturés (IFPRI, 2006). À court et moyen terme, l'industrie ne représentera très vraisemblablement qu'une part limitée de l'emploi régional. La poursuite du mouvement d'urbanisation sera largement indépendante de la croissance de l'emploi industriel. Au-delà de la

production manufacturée, les villes assurent des fonctions essentielles dans les échanges et participent ainsi du développement de l'économie de marché.

Les chiffres de population urbaines proposés par les auteurs ne diffèrent pas sensiblement – hors Nigéria – des données NU/WPP. Retenant les chiffres de population urbaine de l'étude Africapolis, substantiellement plus faibles que les statistiques officielles ([Chapitre 2](#)), les

estimations ressortent mécaniquement plus basses que celles des NU (-33,5%). Deux groupes se distinguent : pays sahéliens et pays côtiers. Compte tenu d'hypothèses de migrations intra-régionales plus prononcées, les estimations conduisent à des chiffres de populations urbaines plus élevés que les Nations Unies dans les pays côtiers, et plus faibles dans les pays sahéliens.

Tableau 5.1

Écart estimations Nations Unies – CSAO/OCDE – Population urbaine en 2050

	NU/WPP	CSAO/OCDE	écart
Bénin	14 490	14 797	2,1 %
Burkina Faso	25 801	21 653	-16,1 %
Cap-Vert	502	458	-8,9 %
Côte d'Ivoire	29 319	31 617	7,8 %
Gambie	2 960	2 595	-12,3 %
Ghana	35 520	35 574	0,2 %
Guinée	13 443	12 903	-4,0 %
Guinée-Bissau	2 010	1 837	-8,6 %
Libéria	6 384	6 653	4,2 %
Mali	24 937	20 183	-19,1 %
Mauritanie	4 282	4 104	-4,2 %
Niger	20 546	18 314	-10,9 %
Nigéria	277 916	184 738	-33,5 %
Sénégal	17 579	17 052	-3,0 %
Sierra Léone	6 599	6 594	-0,1 %
Tchad	10 295	11 633	13,0 %
Togo	6 597	8 322	26,2 %
<b>Afrique de l'Ouest</b>	<b>499 179</b>	<b>399 026</b>	<b>-20,1 %</b>
<b>Afrique de l'Ouest hors Nigéria</b>	<b>221 264</b>	<b>214 288</b>	<b>-3,2 %</b>

## Accompagner la croissance des villes

### *Aménagement des villes et politiques de sécurité alimentaire*

Une politique visant la sécurité alimentaire implique d'adopter une attitude constructive à l'égard du mouvement d'urbanisation. La croissance des villes ou, plus exactement, l'élévation continue du rapport entre la population urbaine (majoritairement non agricole) et la population rurale (majoritairement agricole) est un puissant moteur du progrès agricole, en offrant aux agriculteurs un débouché croissant à leurs productions (Chapitre 6). Encore faudrait-il, pour que ce débouché agro-alimentaire potentiel se concrétise, que les populations urbaines aient un revenu suffisant. Cette question renvoie aux ressources des ménages tirant leurs revenus des activités informelles, très majoritaires dans les villes (Section 3.4). Par ailleurs, les villes constituent l'ossature des marchés. C'est pourquoi il est indispensable de favoriser le «co-développement» rural-urbain, la relation de dépendance s'inscrivant dans les deux sens. La promotion de systèmes alimentaires résilients passe par une gestion des villes efficace et respectueuse des activités qui s'y développent, notamment l'agriculture urbaine et périurbaine. Celle-ci peut assurer aux familles une meilleure sécurité alimentaire ainsi qu'une source de revenu supplémentaire, tout en permettant de raccourcir la chaîne alimentaire en direction du consommateur.

En 2000, la FAO lance l'initiative «Aliments pour les villes». La sécurité alimentaire n'est pas seulement le problème des producteurs ruraux et ne touche pas que cette population. Les émeutes en 2008, liées à la flambée des prix des denrées alimentaires, rappellent qu'il est essentiel de tenir compte des populations urbaines dans l'élaboration des stratégies de sécurité alimentaire. Ces manifestations témoignent en effet moins de problèmes de pénurie alimentaire que d'une question plus générale de pauvreté en milieu urbain (Bricas et Daviron, 2008). Bien que la population urbaine soit globalement encore moins importante que celle des régions rurales, le ratio U/R devrait tripler et atteindre 2 d'ici 2050, soit deux urbains pour un rural. Les politiques alimentaires doivent anticiper et accompagner ces mutations, intégrer pleinement le fait urbain en tant que tel et dans ses relations avec le monde

rural. L'urbanisation, souvent peu ou mal gérée, peut se traduire tout d'abord par un transfert de pauvreté des campagnes vers les villes. Dans leur majorité, les néo-urbains, confrontés aux nouveaux besoins de dépenses induits par la vie en milieu urbain, sont très pauvres, mais l'observation montre qu'une majorité d'entre eux voit ses conditions de vie progressivement s'améliorer au fil des années cependant que d'autres nouveaux venus les «remplacent» dans la sphère la plus défavorisée de l'économie populaire. On ne peut cependant pas nier les réalités de la dégradation sociale – et environnementale – liée au développement des villes (en particulier des plus grandes) au cours des dernières décennies. Face à ce constat, il semble désormais nécessaire de dépasser le débat entre les «pro» et les «anti-urbains», d'accepter l'inéluctable croissance urbaine, de reconnaître le rôle moteur de la ville dans le développement et de penser sa croissance en relation avec le monde rural et agricole. «L'inexpérience des autorités, l'absence de vision stratégique et les défaillances de management (...) sont à l'origine des problèmes urbains d'aujourd'hui: montée des inégalités et de l'exclusion, sous-équipement en infrastructures et réseaux, dégradations de l'environnement» (Paulais, 2006). Aujourd'hui, les politiques urbaines ne sont pas encore suffisamment conçues pour accueillir la croissance urbaine telle qu'elle se manifeste<sup>14</sup>. Des efforts importants sont consentis – avec l'appui de la communauté internationale – pour restructurer et équiper les

« La promotion de systèmes alimentaires résilients passe par une gestion des villes respectueuse des activités qui s'y développent, notamment l'agriculture urbaine et périurbaine.

quartiers spontanés existants. Ces opérations de restructuration ont du moins montré que la reconnaissance officielle et la prise en compte de ces quartiers dans les programmes d'équipements urbains ont pour effet d'y favoriser le développement économique: la transformation du bâti et l'émergence d'activités rémunératrices y sont quasi immédiats (à condition que les objectifs des restructurations répondent à une demande réelle et ne visent pas un niveau de services plus élevé que ce que les occupants peuvent assumer). Il convient de réaliser une

expansion urbaine en temps réel et d'organiser l'équipement progressif des zones ainsi régulièrement occupées au fur et à mesure que les ressources des occupants et des collectivités urbaines le permettent. L'équipement de nouveaux quartiers pour accueillir tous les candidats à la vie urbaine permettra de lutter contre la ségrégation sociale porteuse des germes de l'insécurité alimentaire chronique. Une gestion urbaine, à la fois pragmatique et inclusive, est un moyen de concrétiser le débouché potentiel qu'offre la croissance de la population urbaine aux producteurs agricoles, en même temps qu'elle répond à l'amélioration des conditions de vie et d'alimentation des populations urbaines les plus défavorisées. Une telle politique urbaine implique d'adopter une attitude inclusive à l'égard du secteur informel, à dominante urbaine. Celui-ci assure la satisfaction des besoins des populations les plus vulnérables, notamment sur le front de l'insécurité alimentaire (Chapitre 3).

#### ***Densification, gestion des marchés et systèmes alimentaires résilients***

Les villes ont des populations nombreuses, denses et diverses, ce qui se traduit par des économies d'échelle et d'agglomération, une spécialisation de la main-d'œuvre, un accroissement de la productivité, des innovations et une croissance économique (Chapitre 3). À cet égard, la question de la densification des villes africaines s'invite au débat. La recherche d'une plus grande densité de l'habitat est souvent recommandée au motif, notamment, qu'un habitat peu dense coûte cher en infrastructures et services. Cette occupation du sol, exigeante en ressources et écologiquement plus difficilement viable, peut freiner les progrès de la desserte des populations. En vérité, les villes ouest-africaines, notamment les plus grandes, ne sont pas aussi peu denses qu'on le croit. L'étude Africapolis (2008) calcule que, au total, les surfaces urbanisées<sup>15</sup> représentent 14 000 km<sup>2</sup>, soit 0,24 % de la superficie ouest-africaine<sup>16</sup> – une emprise négligeable à l'échelle régionale. Celle-ci correspond à une densité urbaine moyenne de 75 habitants/ha, qui place l'Afrique de l'Ouest «derrière les densités extrêmes des agglomérations d'Égypte et d'Asie du Sud (200 à 300 habitants/ha), mais devant l'Europe et l'Amérique du Nord (10 à 30 habitants/ha)» (Africapolis, 2008b). La densité varie, bien-sûr, selon la taille des agglomérations et les

milieux naturels. Par ailleurs, l'habitat n'occupe en moyenne que la moitié de la superficie urbanisée et les quartiers de ces villes sont très inégalement denses: 10 % de ménages de revenus supérieurs occupent jusqu'au tiers de la surface habitée, les 15 % de revenus moyens en occupent environ 15 % et les 75 % les moins aisés se partagent le reste. Les quartiers les plus précaires logent 15 à 20 % de la population sur moins de 2 % de la surface habitée: leur densité dans les plus grandes agglomérations dépasse 300 habitants par hectare et jusqu'à plus de 800 habitants/ha (à Lagos). Enfin, la desserte immédiate, ou même rapide, de toute la population urbaine est improbable, notamment en termes d'assainissement et de voirie, compte tenu des capacités et des finances des communautés locales compétentes. Or, une réalisation différée et progressive des équipements urbains<sup>17</sup> n'est envisageable que si l'occupation n'est pas très dense. Il est en effet très difficile de mettre en place *a posteriori* les réseaux (assainissement, électricité, voirie) dans des espaces très densément peuplés. À quoi s'ajoute le fait que des agglomérations de faible densité sont plus à même, et à des coûts moindres, de satisfaire aux exigences du «développement durable».

Les lois et règlements d'urbanisme sont un excellent moyen de remédier aux problèmes urbains. L'urbanisation du sol se produit dans des zones jusqu'alors rurales où la réglementation en matière d'urbanisme, de construction et de protection de l'environnement est souvent défaillante. Par ailleurs, le développement urbain s'étend parfois sur plusieurs circonscriptions administratives ayant leur propre compétence territoriale. Ces quelques observations conduisent à suggérer une révision des stratégies et des institutions en matière d'urbanisme, de gestion et de gouvernance des villes. Pour accompagner le développement urbain, il convient également de renforcer les lois d'urbanisme et d'en étendre le champ d'application de sorte qu'elles couvrent les zones suburbaines. La manière dont sont financés le développement urbain et la gestion urbaine est essentielle pour garantir des villes inclusives et durables. Dans nombre de pays de la région, même si les fonctions et les pouvoirs de l'exécutif ont été décentralisés, l'autorité en matière budgétaire reste souvent dévolue aux échelons plus élevés et les administrations locales ne peuvent donc pas

consacrer des sommes importantes au développement urbain. Et même lorsqu'elles ont cette faculté, les administrations locales n'ont souvent pas la capacité d'en faire pleinement usage. Par conséquent, réformer le système financier des municipalités et renforcer leurs capacités sont des éléments importants de toute stratégie de développement. Les principaux défis qu'il faut relever à cet égard sont les suivants : revoir les mécanismes financiers municipaux existants pour les rendre plus efficaces, trouver de nouvelles sources de financement externes et établir des liens plus solides entre les mécanismes financiers officiels du développement urbain et ceux des citoyens pauvres.

Enfin, la relation ville-campagne doit être comprise comme un *continuum* dans lequel le rôle des marchés est essentiel ; ils sont les lieux de rencontre entre les producteurs et leurs clients, et d'approvisionnement des villes en produits frais, en produits artisanaux et en combustibles. Selon la théorie des places centrales, le maillage du réseau de villes, petites, moyennes et grandes, devrait contribuer au fonctionnement harmonieux de l'approvisionnement urbain dans ses différentes composantes : collecte, stockage et redistribution. En réalité, ces marchés peuvent ne pas se tenir dans les villes même, mais dans leur arrière-pays immédiat. Ainsi, dans certaines régions, le marché est une ancienne tradition précoloniale

qui peut ne pas avoir donné naissance à une ville, simple lieu de contacts périodiques (FAO, 1997). Ailleurs, la ville peut être une création purement coloniale, assurant fonctions administratives, religieuses ou militaires. Peu dotée de fonctions économiques, cette ville peut avoir précédé l'établissement d'un marché ou, même, ne pas en avoir. Cependant, la circulation des ressources entre l'espace rural et les zones urbanisées reste assurée par le marché, nécessairement connecté plus ou moins correctement au monde urbain. La relation d'interaction est alors facilitée par la nature de l'espace, des lieux, des réseaux, des infrastructures et des acteurs qui y contribuent. Or, les agriculteurs n'ont pas toujours un accès aisé aux marchés et peuvent rencontrer des problèmes logistiques liés au transport et à l'entreposage, ainsi que des questions d'accès au crédit ou à l'information ([Chapitre 4](#)). Ces barrières peuvent être sources, à court terme, d'incertitudes quant aux revenus des ménages ruraux et restreignent, à moyen ou long terme, les possibilités de développement de leurs activités. D'autre part, elles peuvent entraver la satisfaction des besoins alimentaires de la population urbaine en pleine expansion. Afin de rendre les villes plus inclusives, de participer au renforcement de la résilience des ménages ruraux et urbains, il sera nécessaire d'investir dans des infrastructures et institutions de marché.

#### NOTES

- 1 Les scénarios, non improbables, auxquels parvient la prospective ne constituent pas d'authentiques projections ou prévisions. Godet (1983) définit une projection comme « le prolongement, dans le futur, d'une évolution passée selon certaines hypothèses d'extrapolation ou d'inflexion de tendances ». Lorsque cette appréciation est assortie d'une probabilité d'occurrence à un horizon donné, on parle alors de prévision.
- 2 En français, « stratégie de faire face » ou « stratégie d'ajustement ».
- 3 INSAH : Institut du Sahel/CILSS.
- 4 L'indice de dépendance – nombre de personnes de moins de 15 ans et de plus de 65 ans pour 100 personnes entre 15 et 65 ans – peut être considéré comme un proxy du rapport entre inactifs et actifs.
- 5 Situation d'un pays caractérisée par une population très jeune et qui connaît une baisse de sa fécondité. Les actifs qui produisent des biens deviennent plus nombreux que les inactifs qui en bénéficient. Sans diminution de la fécondité, il n'y a pas de dividende démographique.
- 6 Bien que ce travail produise des projections de population nigériane, et donc régionale, différentes, les données WPP, révisions 2010 sont conservées pour les comparaisons dans la mesure où il n'est pas proposé de projections par âge dans ce rapport.
- 7 IPPF : International Planned Parenthood Federation.
- 8 La baisse du taux brut de mortalité fait également partie intégrante des politiques nationales de population.
- 9 Fournis par les enquêtes démographiques et de santé dans les pays d'Afrique subsaharienne.
- 10 Ouagadougou, Burkina Faso, du 8 au 10 février 2011, organisée par l'IRD.
- 11 Scolarisation primaire intégrale en 2015.
- 12 Évolution très proche de la variante basse pour l'Afrique de l'Ouest d'ici 2050 par le WPP 2010.
- 13 Dollars constants 2000.
- 14 Voir les recommandations faites au Forum Urbain Mondial de Vancouver en 2006.
- 15 Chiffres Africapolis (2008) : agglomérations de plus de 10 000 habitants.
- 16 Les surfaces urbanisées représentent 0,4 % de la superficie totale si on exclut les zones sahélo-sahariennes non habitées.
- 17 Tels que les voiries de desserte, les transports en commun et les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

## Bibliographie

- Africapolis (2008), « Dynamiques de l'urbanisation 1950–2020 : approche géostatistique Afrique de l'Ouest », Paris.
- Africapolis (2008b), « Dynamiques de l'urbanisation 1950–2020 : approche géostatistique Afrique de l'Ouest », (Résumé), Paris.
- Assogba, M.L. (2003), « Population et développement en Afrique au sud du Sahara : politiques nationales de population : concepts et outils de base », EAT/UNFPA, Document de travail n°7, pp. 73, Dakar.
- Bricas, N. et B. Daviron (2008), « De la hausse des prix au retour du productivisme », les enjeux du sommet sur la sécurité alimentaire de juin 2008 à Rome, Hérodote, 131, pp. 31–39.
- Brown, L.R. (2011), « Basculement (Titre original : World on the Edge) », Souffle court éditions, pp. 272, Paris.
- Club du Sahel/OCDE (1998), « Pour préparer l'avenir de l'Afrique de l'Ouest. Une vision à l'horizon 2020 », Etude des perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest (West Africa Long-Term Perspective Study). OCDE, Paris.
- Cour, J.M. (1995), « Les enjeux de l'urbanisation dans les pays en voie de peuplement », CSAO/OCDE, Paris.
- FAO (1997), « Les espaces géographiques du ravitaillement urbain : cadre conceptuel ».
- Godet, M. (1983), « Prospective, prévision et planification : pluralisme et complémentarités », Revue Futuribles, 71.
- Godet, M. (2004), Les régions face au futur, Préface du livre : « La prospective régionale de chemins en desseins », ouvrage collectif sous la direction de Guy Loinger, Editions de L'aube.
- Guengant, J.P. (2011), « Comment bénéficier du dividende démographique? : la démographie au centre des trajectoires de développement », Collection A Savoir n° 9, IRD-AFD, Paris.
- Hugon, P. (2008), « Variables démographiques et éducation en Afrique ou le mirage des objectifs du millénaire pour le développement », De Boeck, Universités Mondes en développement, n° 142–2008/2.
- IFPRI (2006), « A 2006 Social Accounting Matrix for Nigeria », Washington, DC.
- Joseph, V. et M. Garenne (2001), « Datation de la baisse de la fécondité en Afrique subsaharienne », Les dossiers du CEPED, n°66.
- Kirk, D. et B. Pillet (1998), « Fertility levels, trends and differentials in subsaharan Africa in the 1980s and 1990s », Studies in Family Planning, vol. 29, n° 1.
- Léridon, H. (2009), « Méthodologie et incertitudes des projections démographiques », Mimeo, Collège de France, Paris.
- Locoh, T. (1985), « Transition de la fécondité et changements sociaux dans le Tiers Monde », dans ORSTOM : les changements ou la transition démographiques dans le monde contemporain en développement, pp. 205–233, Paris.
- Ouédraogo, D. (2011), « Dynamiques démographiques et sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest », Document de travail, CSAO/OCDE, Paris.
- Paulais, T. (2006), « Le défi des villes en crise », Mimeo, AFD, p. 6, Paris.
- PNUD (2003), « Rapport sur le développement humain, les Objectifs du Millénaire pour le Développement : un pacte entre les pays pour vaincre la pauvreté », Economica, Paris.
- UNESCO (2005), Rapport « Éducation pour tous - L'exigence de qualité », Paris.
- UNFPA (2003), « State of World Population – Making 1 Billion Count: Investing in Adolescents' Health and Rights », United Nations, New York.
- UNFPA, (2004), « State of World Population, The Cairo Consensus at Ten: Population, Reproductive Health and the Global Effort to End Poverty », United Nations, New York.

////////////////////////////////////

## Avenir des systèmes agricoles

---

6.1	Structure future de la population régionale et transformations de l'agriculture .....	168
6.2	Perspectives d'utilisation des terres et enjeux .....	171
6.3	Anticiper et accompagner les mutations des systèmes agricoles .....	180

### Messages clés

- La population agricole commencera à décroître au cours des 40 prochaines années. Le rapport entre population non agricole et agricole s'élèverait à 3,5 en 2050, soit une augmentation de 250 %, impliquant des transformations majeures des systèmes agricoles;
- Les données sur les disponibilités et potentiel en terre révèlent d'importantes divergences. Le manque de précision des définitions, notamment des pâturages et prairies permanents, entraîne une surestimation des terres potentiellement cultivables dans les zones sahéliennes;
- Sur la base des tendances observées sur les dernières décennies, un triplement de la production agricole peut être attendu. Il sera le résultat de l'accroissement des surfaces cultivées (1,3 % par an) et de gains de rendements substantiels (1,7 % par an);
- Les évolutions des systèmes agricoles seront dominées par deux orientations; la spécialisation des petites et moyennes exploitations dans des productions orientées vers le marché et l'émergence de très grandes exploitations. Ce processus se traduira par la croissance de la taille moyenne des exploitations et la concentration de la production vivrière;
- Les transformations agricoles se feront à des rythmes, spatialement et temporellement, différents. Les politiques agricoles devraient décliner des dispositifs spécifiques et ciblés pour des producteurs aux profils, enjeux et contraintes divers;
- L'avenir des systèmes agricoles ouest-africains passera par l'amélioration du fonctionnement du marché commun alimentaire, la relance de la coopération foncière régionale et le soutien aux producteurs et à l'investissement agricole.

## 6.1 STRUCTURE FUTURE DE LA POPULATION RÉGIONALE ET TRANSFORMATIONS DE L'AGRICULTURE

### Une population agricole stagnante pour nourrir une population en augmentation

Un des enjeux majeurs des prochaines décennies est celui de la transformation des systèmes de production en fonction de l'évolution de la population agricole et non agricole – et du rapport entre les deux. Ce défi est repris dans l'énoncé des politiques agricoles nationales et régionales. Ainsi, la PAU de l'UEMOA précise: «Si l'urbanisation se poursuit à son rythme actuel, le rapport entre les villes et les campagnes devrait s'inverser d'ici vingt ans. Sur l'ensemble de l'UEMOA, alors qu'en 1990 un urbain était potentiellement client de plus de deux ruraux, les perspectives pour 2020 laissent prévoir un changement radical, puisqu'un agriculteur devra alimenter plus d'un urbain. Ce changement suppose que les agriculteurs, s'ils veulent satisfaire la demande croissante des non-producteurs (urbains et ruraux), augmentent considérablement leur productivité». Alors que la population totale va doubler entre 2010 et 2050 (passant de 289,7 à 595,7 millions), la population agricole devrait stagner. Après une croissance de plus en plus faible, la trajectoire de la population agricole devrait s'inverser autour de 2030 et lentement baisser pour atteindre environ 130 millions en 2050 (Graphique 6.1). La majorité de cette population vivra en milieu rural et, dans une proportion

plus faible, dans les villes et leurs périphéries. Évaluée en équivalent temps plein<sup>1</sup>, la population agricole satisferait, si non la totalité, au moins une part importante de la demande de la population non agricole en croissance régulière; cette dernière triplerait entre 2010 et 2050 (144,5 à 464,8 millions de personnes).

Tableau 6.1  
Populations agricole et non agricole réparties entre les milieux urbains et ruraux

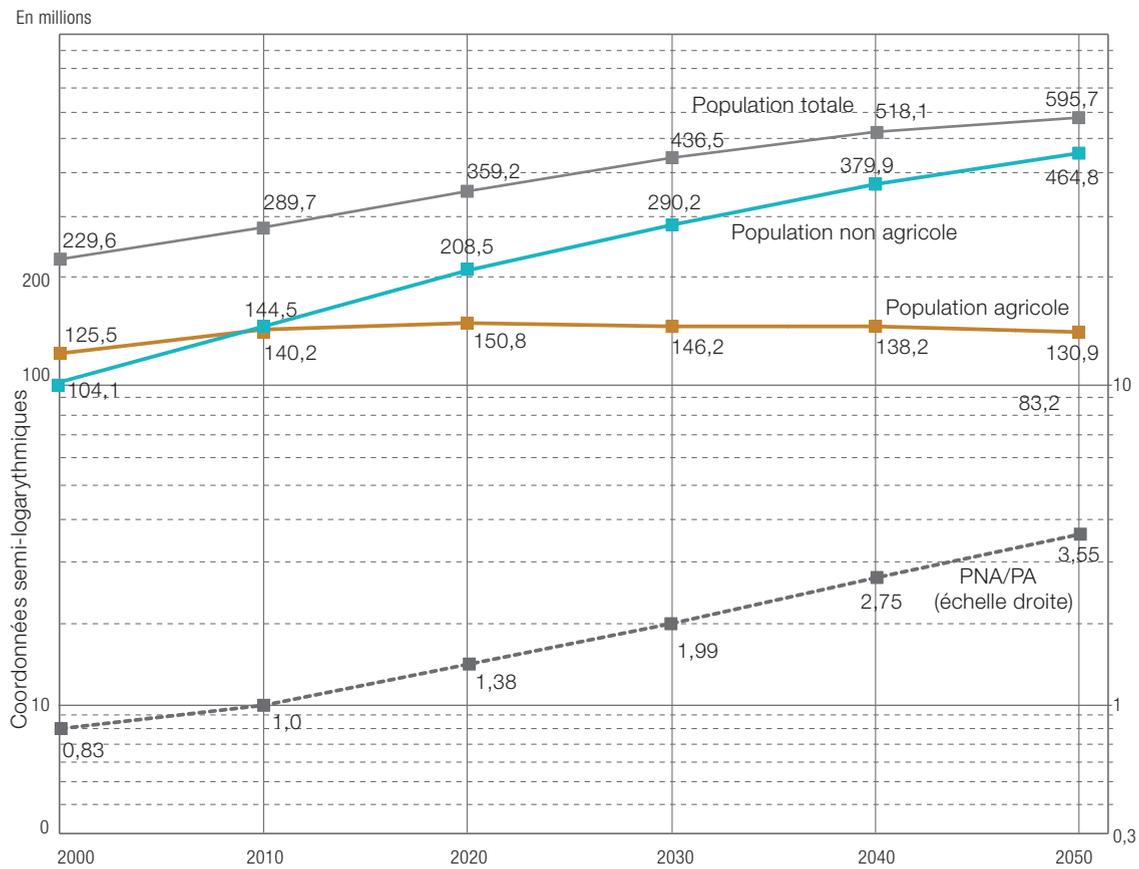
Année	Milieu rural		Milieu urbain	
	PA (%)	PNA (%)	PA (%)	PNA (%)
1950	94	6	46	54
1980	84	16	21	79
2010	75	25	12	88
2020	71	29	10	90
2025	69	31	8	92
2050	56	44	5	95

Source: CSAO/OCDE 2012

Ces évolutions seront différenciées selon les zones, fonction du niveau d'urbanisation. Alors que la parité population non agricole – population agricole (PNA/PA=1), est déjà atteinte en

Graphique 6.1

Projection de la population agricole et non agricole



Source : CSAO/OCDE 2012

2010 pour la plupart des pays côtiers, elle ne le sera que vers 2030 pour les pays sahéliers enclavés (Burkina Faso, Tchad, Mali, Niger) encore faiblement urbanisés en 2010. En conséquence, les transformations des systèmes agricoles seront également différenciées dans le temps selon les zones (conditions agro-écologiques, connexion aux marchés) et le niveau d'urbanisation.

La proportion des non-producteurs (PNA) en milieu rural est appelée à augmenter pour atteindre 31 % en 2025 et 44 % en 2050 de l'ensemble de la population rurale. Cette dynamique est liée à la diversification croissante des activités en milieu rural (Chapitre 3).

### Des transformations agricoles en phase avec la structure de la population

La croissance de la population non agricole est un accélérateur : de la division du travail entre l'agriculture et les autres secteurs de l'économie ; de la croissance des revenus agricoles et du développement rural. Elle participe donc

de l'amélioration de la sécurité alimentaire. L'agriculture, activité initialement dominante, contribue, via l'évolution des termes de l'échange, au développement des secteurs non agricoles et des villes, c'est-à-dire au développement des marchés indispensables à sa propre évolution. De même, en ville, émergent de nouveaux besoins et activités, source de débouchés pour la main-d'œuvre et de nouveaux marchés favorisant la transformation des systèmes agricoles (apparition d'une offre locale ou de produits de substitution lorsque les importations favorisent des besoins nouveaux d'inspiration étrangère).

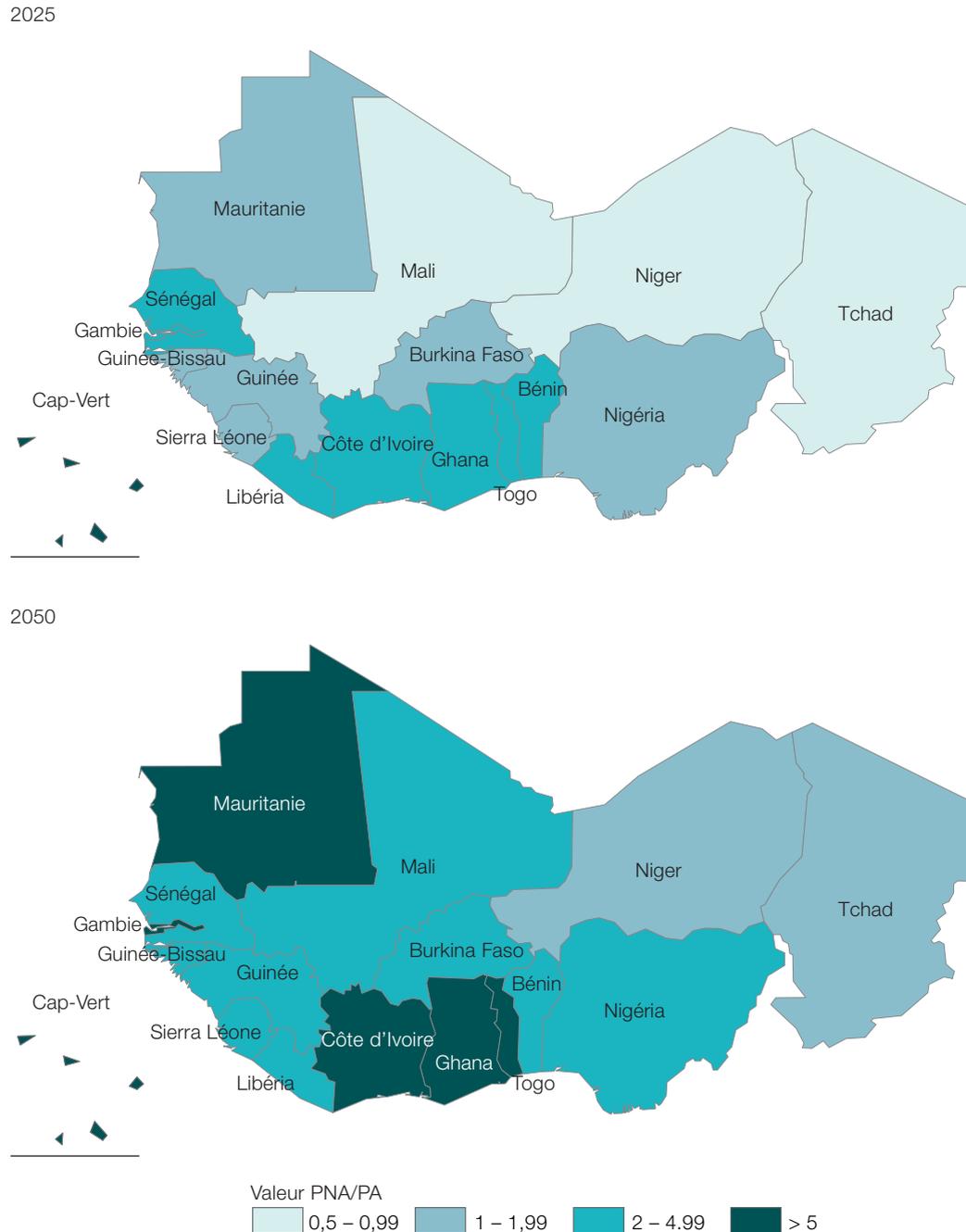
Avec la croissance du niveau d'urbanisation, notamment à l'approche du seuil de 50 % – ceci induisant qu'une part croissante de la production est commercialisée – une fraction notable des exploitations agricoles est incitée à adopter des méthodes de culture différentes : productivité de la main-d'œuvre croissante grâce à la mécanisation et, si la contrainte foncière le justifie, des productions à l'hectare croissantes avec plus d'investissements dans les intrants agricoles.

Dans les zones les plus éloignées des marchés et /ou mal connectées à ces derniers (coûts de commercialisation élevés), le rapport entre population agricole et non agricole variera peu dans le temps ; il est également peu vraisemblable que les modes de production des agriculteurs y évoluent rapidement. Aujourd’hui, les stratégies nationales et régionales ne

s’appuient pas sur une analyse spatialisée des zones agricoles, de leurs potentiels, de leur peuplement, de leur position vis-à-vis du marché. Une cartographie précise de ce type est indispensable à la mise en œuvre de politiques agricoles et alimentaires bien ciblées, de même qu’à une meilleure prévention des crises alimentaires.

Carte 6.1

Évolution du rapport population non agricole / population agricole



Source : CSAO/OCDE 2012

Les décennies à venir devraient être celles d'une véritable révolution agraire caractérisée par des exploitations agricoles de plus grande taille utilisant plus de capitaux et d'intrants agricoles. Le plan quinquennal 2012–2016 du ROPPA souligne que la proportion plus importante des urbains est porteuse d'une «transformation historique qui représente

une opportunité pour les producteurs s'ils parviennent à satisfaire les besoins de cette population. Cela exige une transformation massive des systèmes agro-sylvo-pastoraux et des filières agro-alimentaires pertinentes pour espérer voir cette population s'approvisionner sur le marché régional plutôt que sur le marché mondial». (ROPPA, 2012).

## 6.2 PERSPECTIVES D'UTILISATION DES TERRES ET ENJEUX

### La nécessaire harmonisation des données sur l'utilisation des terres

L'harmonisation des données de peuplement est largement évoquée (Chapitre 2). Pour des motifs identiques, l'analyse régionale de la transformation agricole et son rapport à la sécurité alimentaire requièrent l'harmonisation des concepts et données sur la disponibilité des terres et ses diverses utilisations. Or, les sources de données disponibles offrent des analyses et perspectives très différentes.

La littérature existante fait état d'abondantes réserves de terres agricoles en Afrique de l'Ouest. Cette affirmation se fonde sur les informations disponibles dans les bases de données nationales et internationales. Ces dernières présentent des écarts significatifs en raison de méthodes d'évaluation différentes du potentiel des terres et de leur utilisation. Trois bases majeures existent : (i) Celle de l'International Institute for Applied System Analysis (IIASA) – un institut qui produit en collaboration avec la FAO des données sur les terres, leur utilisation et leur potentiel ; (ii) la base de données statistique de la FAO (FAOSTAT) ; (iii) et celle du Center for Sustainability and the Global Environment (SAGE) de l'Université de Wisconsin.

La méthode utilisée par IIASA pour déterminer les potentiels repose sur les caractéristiques relatives au climat, au sol et à la topographie. Elles sont mises en perspective avec les besoins de plusieurs variétés de plantes cultivées. Un rendement théorique est calculé pour trois modes de culture selon le niveau d'utilisation des intrants (bas, moyen et haut). Différents types de risques sont pris en compte ainsi que des considérations relatives au renouvellement de la fertilité des sols. Enfin, le rendement théorique est comparé avec le

rendement maximal. Les terres sont alors classées dans l'une des cinq catégories suivantes :

- (i) «très convenable» à la culture si le rendement théorique dépasse 80 % du rendement maximal ;
- (ii) «convenable» à la culture si le rendement théorique est entre 60 % et 80 % ;
- (iii) «modérément convenable» à la culture si le rendement théorique est entre 40 % et 60 % ;
- (iv) «peu convenable» à la culture si le rendement théorique est entre 20 % et 40 % ;
- (v) «non convenable» à la culture si le rendement théorique est inférieur à 20 % du rendement maximal.

Cette approche présente deux faiblesses : d'une part, les superficies classées comme pâturages ne sont pas considérées comme cultivables. D'autre part, les terres d'une pente supérieure à 30 % sont considérées comme non cultivables alors que dans certains pays elles bénéficient de terrassement pour l'agriculture.

Les informations de FAOSTAT se basent sur les statistiques des services nationaux. Les principales limites au niveau régional ou international restent les définitions différentes et les méthodes d'estimation des terres disponibles, mais également l'imprécision des concepts notamment ceux des pâturages



Les décennies à venir devraient être celles d'une véritable révolution agraire caractérisée par des exploitations agricoles de plus grande taille.

et des jachères. La définition de la FAO inclut les terres semi-arides dans les pâturages. Or, certains pays comme l'Arabie Saoudite, ne considèrent pas ces terres comme pâturages

dans leurs statistiques (celle-ci ne reporte que 486 km<sup>2</sup> de pâturages permanents alors que la FAO en recense 1,7 million de km<sup>2</sup> – soit 80 % de la surface totale du pays). Si, à l'échelle mondiale, ces différences locales sont minimales et n'ont pas d'impact significatif, elles peuvent donner une image tronquée en particulier pour les pays sahéliens dont les pâturages permanents sont particulièrement importants (Graphique 6.2).

Outre ces estimations qui se fondent sur la couverture végétale, d'autres analyses (Gazull, 2009) proposent de prendre en compte les contraintes socio-économiques d'utilisation des sols. Il s'agit ici de considérer les contraintes techniques, financières, logistiques et sociales liées à l'exploitation. Ces dernières contribuent à rendre ce potentiel partiellement exploitable,

mais sont rarement prises en compte dans l'analyse. Le Tableau 6.2 donne une vue synoptique de ces différences d'estimation des terres, de leur disponibilité et de leur utilisation.

L'utilisation et la connaissance du potentiel des terres sont un élément essentiel pour l'analyse de la sécurité alimentaire. Disposer de données cohérentes, harmonisées et spatialisées est une des conditions importantes pour que les organisations régionales et leurs pays membres anticipent mieux les mutations des systèmes de production et donc parviennent à des mesures d'accompagnement et définissent plus justement les stratégies de sécurité alimentaire. Cet objectif devrait être intégré dans les initiatives internationales destinées à aider l'Afrique de l'Ouest à faire face aux défis alimentaires futurs.

Tableau 6.2

Synthèse des méthodes et sources de données sur les terres disponibles

Base de données / institution	FAOSTAT / FAO	GAEZ (Global Agro-Ecological Zones study) / IIASA + FAO	SAGE (Center for Sustainability and the Global Environment)
Sources utilisées	Statistiques nationales	Statistiques et données	Statistiques et données
	Estimations par des experts de la FAO	satellitaires : climats, sols, topographie.	satellitaires : données FAO et recoupement de nombreuses sources nationales et internationales
Couverture géographique	228 pays et divers groupes de pays	158 pays, 22 régions, 18 zones agro-écologiques	2 605 unités administratives (États, provinces...), 160 pays, 20 régions, 18 zones agro-écologiques
Méthodes	Compilation et mise en cohérence de sources statistiques nationales et d'autres sources	- Comparaison des besoins de 154 variétés de plantes cultivées et des caractéristiques édaphiques - Comparaison du rendement selon le niveau d'utilisation des intrants	- Confrontation et harmonisation des données issues de nombreuses sources statistiques et de données d'origine satellitaire
Observations	- Imprécision de certaines définitions, notamment des « prairies et pâturages permanents » - Usage souple de certaines définitions	- non-prise en compte des facteurs socio-économiques - analyse statique qui ne prend pas en compte la dégradation, ou bonification des terres (terrassement, drainage).	- Analyse strictement agro-écologique - Pas de prise en compte des usages des terres alternatifs à la culture - Analyse statique

Source : Roudart 2011

## Potentiel et utilisation des terres

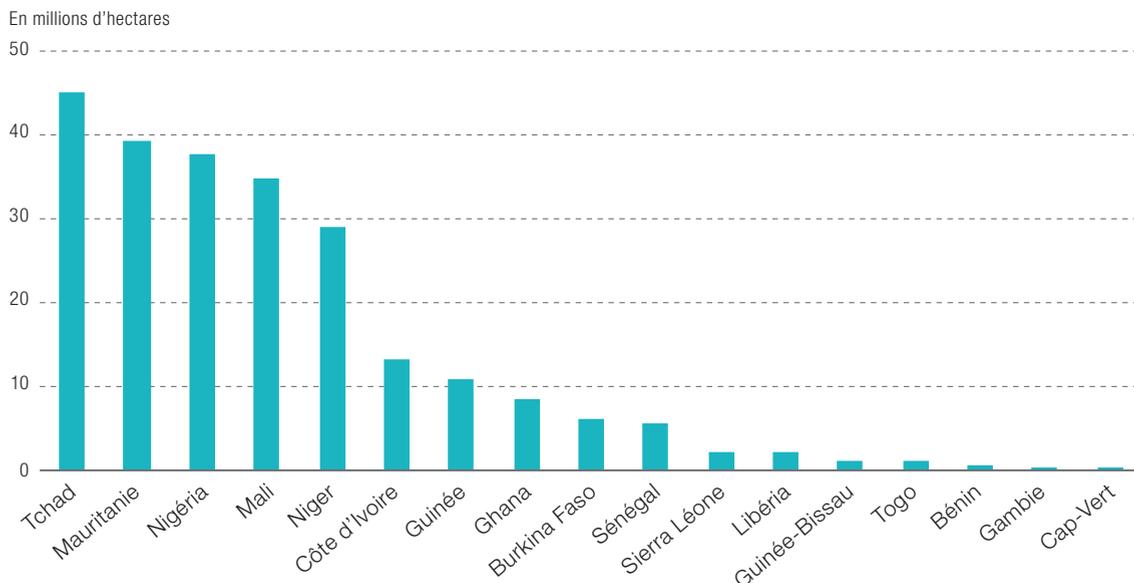
*Les réserves sont majoritairement situées dans les zones semi-arides*

Selon la FAO, le potentiel des terres agricoles et pastorales, incluant les terres cultivées<sup>2</sup> et les pâturages permanents<sup>3</sup>, est estimé à 335 millions d'hectares dont 236 millions de prairies et

pâturages permanents<sup>4</sup> (y compris les jachères de plus de 5 ans pour la régénération des sols). En théorie, on peut considérer que ces derniers représentent des réserves en terres agricoles. Mais une part importante ne peut être facilement mobilisable pour les activités agricoles. En effet, près de 70 % se trouvent dans les pays sahéliens (Graphique 6.2).

Graphique 6.2

Prairies et pâturages permanents, 2009



Source : FAO

### Encadré 6.1

Une définition large de la jachère

On distingue 2 principales formes de jachère pour la régénération du sol :

- D'une part la jachère naturelle, qui consiste à interrompre momentanément la culture d'un champ ou d'une partie d'un champ pendant quelques années dans le but de favoriser la restauration de la fertilité du sol. Dans les systèmes traditionnels, cette durée peut atteindre 20 ans, durée jugée optimale pour une régénération naturelle de la fertilité. Il existe ainsi des jachères de courte durée (moins de 5 ans selon la FAO) et de longue durée (plus de 5 ans). Cette dernière dépend naturellement de la disponibilité des terres.

- D'autre part la jachère améliorée, qui consiste à planter en association avec les cultures vivrières des espèces d'arbres ou d'arbustes améliorants qui sont généralement des légumineuses à croissance rapide qui absorbent de grandes quantités d'éléments nutritifs dans les couches inférieures du sol en même temps qu'ils fixent l'azote atmosphérique. Ces éléments nutritifs, puisés dans les couches profondes du sol et dans l'atmosphère, retournent ensuite à la surface du sol et améliorent la fertilité du sol à travers la chute des feuilles, la décomposition des racines et des branches.

Source : Sado 2008

Si les zones semi-arides sont propices à l'élevage, notamment des bovins (50 % du cheptel de l'Afrique de l'Ouest en 2006), ces terres ne peuvent pas être facilement utilisables pour les cultures en raison de la faiblesse des précipitations et leur variabilité. On peut donc s'interroger sur le potentiel réel des terres agricoles en Afrique de l'Ouest. Pour tenir compte de ces limites d'utilisation des terres, l'hypothèse est posée que seule la moitié des prairies et pâturages permanents des pays sahéliens, peut être mobilisée pour l'agriculture. Ainsi, le potentiel des terres agricoles s'élèverait à 255 millions d'hectares (au lieu de 335 millions d'hectares), soit 243 millions d'hectares hors cultures permanentes (12 millions d'hectares en 2009).

### Évolution de l'utilisation des terres

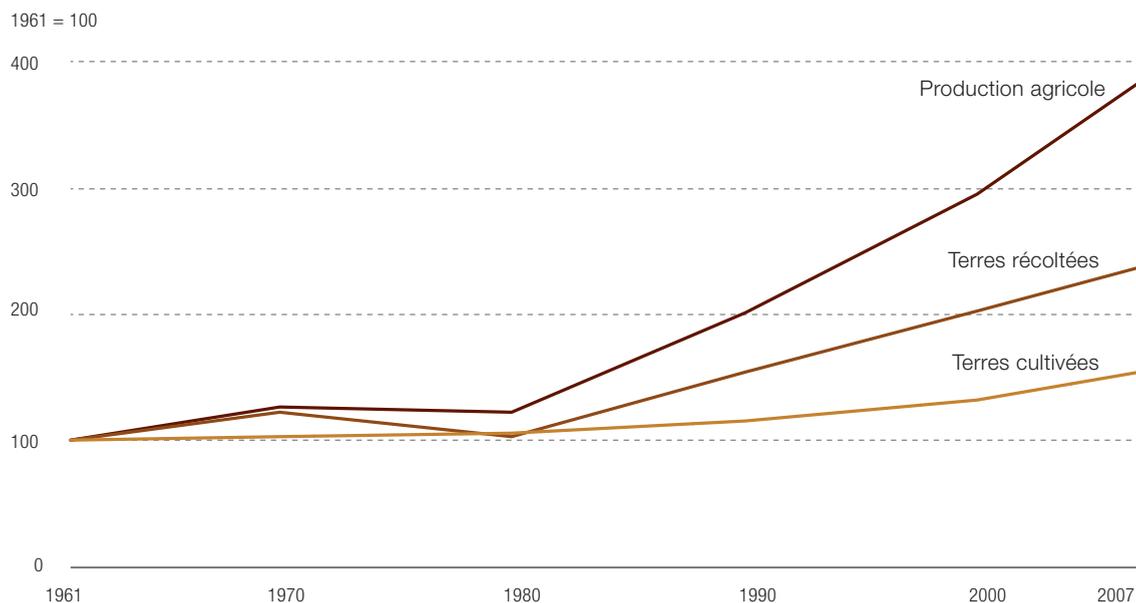
L'évolution de l'utilisation des terres cultivées montre une croissance lente dans un premier temps qui s'accélère à partir de 1980 (Graphique 6.3). Elles passent de 65 millions d'hectares en 1961 à 69 millions d'hectares en 1980, soit un taux de croissance annuelle de 0,3 %. Dans le courant des années 1980, ce taux franchit le seuil de 1 % pour atteindre 2,3 % sur la dernière décennie (2000–2007). Par ailleurs, la production et les terres récoltées croissent à un rythme plus important.

Le rapport entre surfaces cultivées et potentiel agricole est de 38 % en 2009 alors qu'il était de 25 % en 1961. Cette part varie selon les pays. Faible dans l'espace soudano-sahélien, elle est plus importante dans la zone côtière humide où la densité de population est forte dépassant parfois les 150 habitants au kilomètre carré et très marginale dans les zones arides. Par ailleurs, au sein d'un même pays, la distribution des surfaces cultivables et cultivées est hétérogène. En 2009, on distingue trois groupes de pays

- Ceux dont les terres cultivées représentent plus de 60 % de l'ensemble du potentiel agricole : Bénin, Cap-Vert, Togo, Gambie et Burkina Faso;
- Ceux dont les terres cultivées représentent entre 35 et 60 % de l'ensemble du potentiel agricole : Nigéria, Sénégal, Sierra Léone, Ghana, Côte d'Ivoire et Niger;
- Ceux dont les terres cultivées représentent moins de 35 % de l'ensemble du potentiel agricole : Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Libéria et Tchad. Le cas de la Mauritanie est particulier dans la mesure où le taux d'occupation des terres agricoles est inférieur à 10 % (2 %). Ceci ne veut pas dire que ces pays ont des réserves de terres facilement mobilisables pour l'agriculture, même si une partie est utilisable pour les activités pastorales.

Graphique 6.3

Évolution de la production agricole (en kcal) des terres cultivées et récoltées



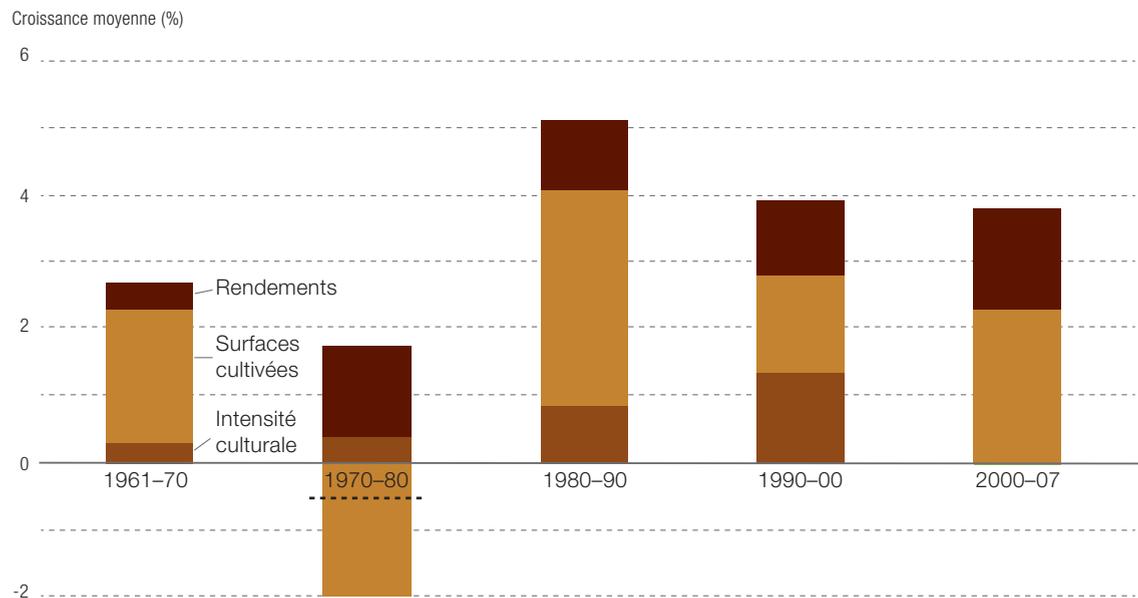
Sources : FAO 2012 ; CSAO/OCDE 2012

L'accélération de l'utilisation des terres au début des années 1980 correspond à l'accélération de la production agricole. Comme la disponibilité des terres le permettait, l'extension des superficies était la stratégie la plus rentable. C'était notamment le cas dans les zones de faible densité humaine, souvent plus éloignées des

pôles de demande (les marchés), qui disposaient encore de réserves de terres. Dans les zones, dont le niveau d'occupation des terres agricoles était très élevé, des modes de production plus intensifs se sont diffusés progressivement. Cette intensification est visible dans les données d'utilisation des terres.

#### Graphique 6.4

##### Croissance de la production\* par facteur



\* production en kcal

Source : CSAO/OCDE 2012

L'accroissement des surfaces cultivées ne suffit pas à expliquer la totalité de la croissance de la production agricole. On constate que l'intensité culturelle (fréquence des récoltes sur une même superficie cultivée calculée par le rapport entre surfaces récoltées<sup>5</sup> et surfaces cultivées) s'est améliorée sur la période (Graphique 6.4). L'intensité culturelle passe de 65 % en 1961 à presque 100 % en 2007, soit des récoltes sur la totalité des surfaces mises en culture. Ceci indique, soit un raccourcissement des temps de jachères<sup>6</sup>, soit un plus fort recours aux cultures annuelles multiples. Il faut voir dans la mise en culture de la jachère et les cultures multiples, une intensification de l'agriculture.

La croissance de la production est également le fait de gains de rendement. Le décollage des rendements est plus marqué depuis les années 2000. Ils contribuent aujourd'hui à 40 % de la croissance de la production. L'intensification de l'usage des terres agricoles a donc déjà commencé.

Ces tendances d'intensification concernent aussi bien les grandes que les plus petites exploitations mais prend des formes différentes. Dans le cas des grandes exploitations, elle est le résultat parallèle de l'extensification des surfaces et d'un investissement plus important en équipements. Dans le cas des petites exploitations, elle est essentiellement le fait d'un recours plus important aux intrants.

#### Perspectives à moyen et long terme

Les perspectives d'utilisation des terres pour répondre à la demande alimentaire sont à aborder sous plusieurs angles. La croissance de la production peut résulter, soit de l'extension des superficies cultivées, soit de l'augmentation de l'intensité culturelle, soit de l'accroissement des rendements, ou de toute combinaison des trois.

Qu'en sera-t-il au cours des quatre prochaines décennies ? Les scénarios proposés par plusieurs centres d'analyse diffèrent selon

les hypothèses retenues. La prospective au niveau mondial de la FAO estime que l'essentiel de la croissance de la production agricole proviendra de l'augmentation des rendements avec une augmentation insignifiante des superficies cultivées. Cette hypothèse tient au fait que les ressources foncières sont de plus en plus rares au niveau mondial alors qu'il existe encore des marges importantes pour accroître les rendements. IIASA considère que pour les pays africains, seulement 25 % du potentiel de rendements sont actuellement réalisées. À l'opposé, le scénario « Agrimonde » établi par l'INRA et le CIRAD considère que l'accroissement de la production proviendra de l'accroissement des superficies avec une augmentation des rendements insignifiante. Ce dernier scénario considère que les contraintes socio-économiques des exploitations familiales ne permettront pas une intensification et donc une augmentation significative des rendements. L'étude britannique du *Government Office of Science – The Future of Food and Farming* (2011) abonde également dans ce sens.

Dans le cadre de ce travail, le scénario d'utilisation des terres à l'horizon 2050 repose principalement sur deux hypothèses quant à la croissance de la production et aux gains de rendement. Au cours des dernières décennies, la production agricole et la consommation alimentaire ont progressé à un rythme supérieur à la croissance démographique. Par tête, les disponibilités alimentaires régionales, première approximation de la consommation, ont augmenté de 1,2 % par an entre 1980 et 2007. Il est souhaitable et probable que cette tendance se maintienne à l'horizon 2050. Nous tablons donc sur une amélioration des disponibilités par tête de 50 % en 2050, soit 1 % par an. À structure des bilans alimentaires identiques, cette hypothèse implique une progression équivalente de la production agricole par tête. Compte tenu de nos prévisions démographiques (doublement de la population entre 2010 et 2050), la production agricole totale devra tripler pour satisfaire cette demande.

Pour y parvenir, compte tenu des tendances passées, il est vraisemblable que l'augmentation des surfaces se poursuivra parallèlement à la progression des rendements. Entre 2000 et 2007, les rendements ont progressé de 1,5 % par an et une tendance à la hausse se dégage clairement de l'analyse des trois dernières décennies.

Un maintien de ce taux sur les 40 prochaines années entraînerait une amélioration globale des rendements de 88 %, loin d'épuiser le potentiel de croissance. À ce niveau de rendement, les surfaces à récolter nécessaires pour atteindre les prévisions de production en 2050 devraient être proches de 175 millions d'hectares. On note par ailleurs que l'intensité culturale se maintient autour de 1 depuis le début des années 1990. Si celle-ci ne devait pas progresser, les surfaces cultivées s'élèveront donc *au maximum* à 175 millions d'hectares en 2050, soit 70 % du potentiel agricole.

Les zones rurales de forte densité humaine, bien connectées au marché, où on assiste à une réduction corrélative de la surface cultivée par agriculteur, verront leurs rendements continuer d'augmenter. Le potentiel d'expansion des surfaces réside dans les zones de faible et moyenne densité. Une agriculture, moderne et mécanisée, issue d'un processus de concentration des terres, pourrait s'y développer. Des enjeux nouveaux apparaîtront qu'il faudra anticiper pour accompagner cette dynamique.

### **Vers des exploitations de plus en plus grandes**

Les petites exploitations familiales (80 % des agriculteurs) ont jusqu'ici assuré une proportion largement dominante de la production agricole. Ce modèle de production a su répondre à la demande de la croissance de la population à la fois agricole et non agricole. Il a su également s'adapter aux exigences et aux mutations de la demande et de la production mondiale.

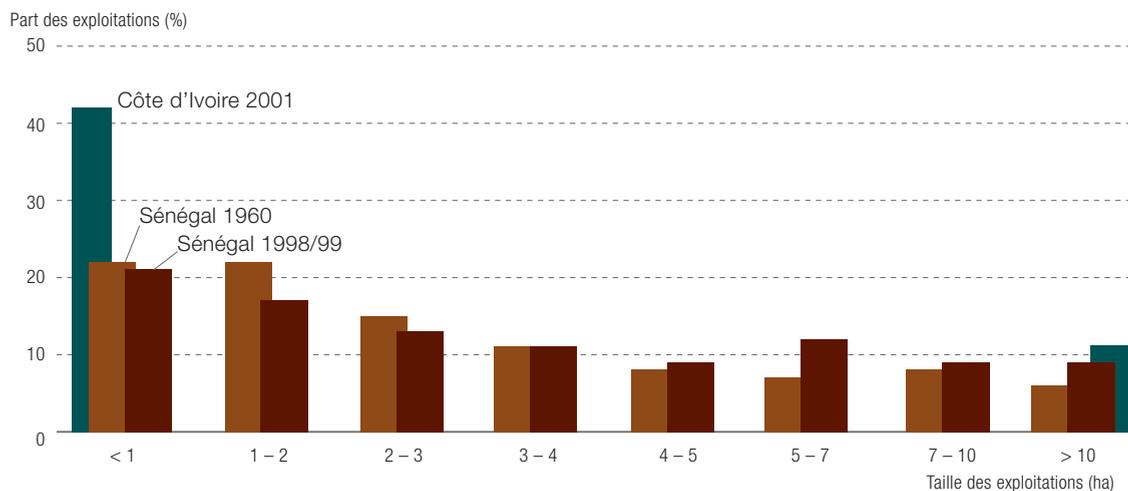
À moyen terme, le modèle général de production ne serait pas éloigné de celui fondé sur l'exploitation de type familial de taille plus ou moins grande. Cependant, à long terme, le processus de transformation des systèmes de production devrait suivre des schémas similaires à ceux observés ailleurs (en Asie, Amérique latine ou Europe), à savoir la croissance de la taille des exploitations et la concentration de la production vivrière qui en résulte. Cette évolution est déjà engagée en Afrique de l'Ouest. Elle résulte de l'accroissement nécessaire de la productivité par actif agricole face à la forte croissance de la population non agricole (urbaine et rurale) et à la stagnation de la population agricole. Cette croissance de la productivité agricole exige des investissements importants qui ne peuvent

être réalisés et amortis que par des exploitations de taille suffisante. À moyen et long terme, cette évolution agraire se fera progressivement dans un contexte où de petites exploitations vont côtoyer de grandes exploitations. En 1960, l'agriculture traditionnelle était essentiellement manuelle et peu différenciée à l'exception de quelques plantations de cultures de rente. Comme il y avait peu d'équipements agricoles motorisés, la taille des exploitations tenait à la taille de la famille exploitante. La situation

actuelle est différente. Dans les plantations pérennes (café, cacao, palmier...), le travail rémunéré permet une accumulation de capital foncier. Un processus semblable est amorcé, à une moindre échelle, dans les cultures vivrières annuelles. L'évolution de la distribution des exploitations agricoles par rang de taille au Sénégal (où il n'y a pratiquement pas de plantations pérennes) en est une illustration ([Graphique 6.5](#)).

### Graphique 6.5

Distribution des tailles des exploitations agricoles, Sénégal et Côte d'Ivoire



Sources : IPAR 2007, FAO 2001

En 1960, il y avait 58 % d'exploitations agricoles sénégalaises de moins de 3 hectares sur 22 % de la surface cultivée. En 1998, elles ne représentent plus que 51 % du total sur seulement 16 % de la surface cultivée. Au cours de la même période, la part des exploitations de plus de 10 hectares passe de 6 à 9 %, et les surfaces qu'exploitent ces dernières sont plus importantes (de 26 à 33 % du total). Ceci atteste d'une tendance à l'augmentation de la taille des exploitations agricoles et à leur concentration. Les distributions dans les derniers 20 % sont restées quasi identiques. En Côte d'Ivoire en 2001, la part des exploitations de plus de 10 hectares est de 11 %, exploitant 52 % de la surface totale. Ces chiffres cachent des phénomènes de concentration plus forte dans le top 1 % et aussi le top 0,1 %. Ce mouvement de concentration des exploitations ne peut que s'amplifier sous l'effet de la croissance de la demande et de la production vivrière commercialisée et l'exigence de progrès de productivité qu'implique l'évolution du niveau de revenu général.

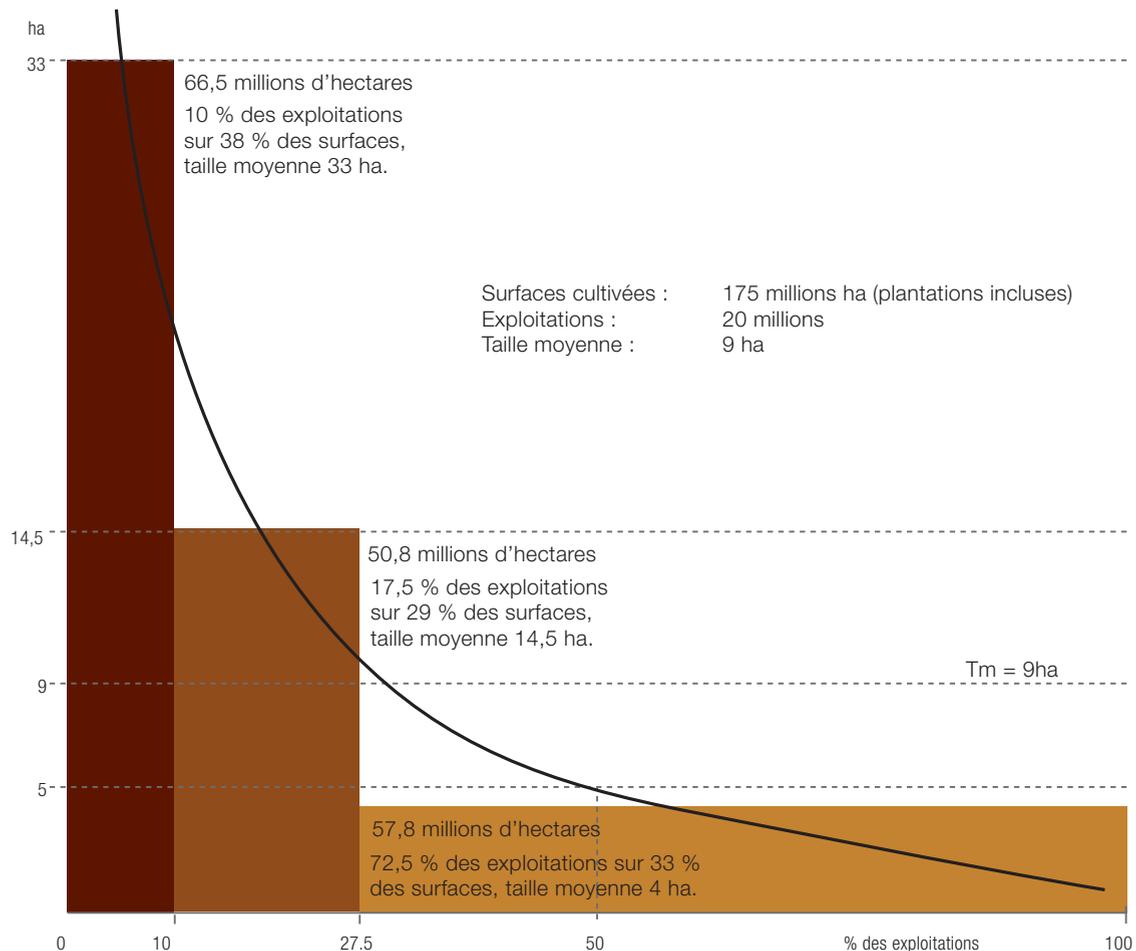
S'agissant d'un bien de capital, le foncier agricole est toujours plus inégalement distribué que les revenus. Le [Graphique 6.6](#) propose pour 2050, une image possible de la distribution de la taille des exploitations ouest-africaines, autour d'une taille moyenne de 9 ha (qui résulterait d'un partage égalitaire des 175 millions d'hectares cultivés entre 20 millions d'exploitations de 6 ou 7 personnes) comparable à celle du Sénégal en 1998 présentée ci-dessus, encore très modérément inégalitaire (coefficient de Gini de l'ordre de 0,6)<sup>7</sup>. Il ne serait pas étonnant que la concentration soit plus forte en 2050. Pour rappel, la population agricole devrait stagner entre 2010 et 2050. Les 10 % des exploitations les plus grandes (soit 2 millions) auront une taille moyenne de 33 hectares et occuperont 38 % de la surface totale. À l'opposé, 10 millions d'exploitations auront une surface de moins de 5 hectares. Cette image inclut également (même si elles ne sont pas représentées pour des raisons d'échelle) l'émergence endogène ou l'installation

d'une faible proportion de grandes exploitations, largement mécanisées. Cette distribution n'est nullement contradictoire avec le maintien d'une agriculture familiale – à condition de ne pas assimiler l'exploitation familiale à l'agriculture manuelle – mais, au contraire, d'en prévoir la spécialisation, la mécanisation et l'intensification progressive. L'évolution agraire est déjà avancée dans certaines zones nigérianes. «La grande majorité des exploitations agricoles du Nigéria (80 à 90 %) sont de type familial, de petite taille (en moyenne 1,2 ha), faiblement mécanisées et s'appuyant principalement sur la valorisation de la main-d'œuvre disponible. Elles cohabitent

avec de grandes exploitations agro-industrielles, bien équipées (70 % des 30 000 tracteurs de la CEDEAO sont nigériens). Leur taille moyenne se situe autour de 50 hectares (avec des superficies atteignant plus de 1 000 hectares). De grandes exploitations se développent dans le «middle belt» nigérian, propriétés d'hommes d'affaires ou de hauts fonctionnaires. Une bonne partie a vu le jour au moment de la révolution verte et des programmes gouvernementaux des années 80 et 90. En 2006, de grandes concessions de terres sont faites à des Zimbabwéens dans les États de Kwara et de Nassarawa» (Grain de sel, 2010).

Graphique 6.6

Image de la distribution des exploitations par taille, Afrique de l'Ouest 2050



Source : CSAO/OCDE 2012

Trois grandes catégories d'exploitations agricoles peuvent être envisagées :

Les petites exploitations agricoles, dont la surface moyenne est estimée à 4 hectares, représenteront 72,5 % de l'ensemble des exploitations. Avec l'urbanisation et le développement

du réseau des villes, la majorité d'entre elles sera localisée dans des zones bien connectées aux marchés. A l'image de l'évolution contemporaine de l'agriculture urbaine et périurbaine, on assistera à une spécialisation de ces producteurs vers des cultures ou des activités à plus

forte valeur ajoutée (maraîchage, aviculture, etc.) destinées au marché. Les rendements, en valeur mais aussi en termes nutritionnels (énergie et nutriments), de ces exploitations devront croître très sensiblement en partie pour compenser le coût élevé de la terre dans les zones proches des centres agglomérés. Cette évolution pourrait donc être source d'amélioration des revenus pour les producteurs mais également de diversité de l'offre pour les consommateurs, deux facteurs contribuant à la sécurité alimentaire et la résilience. Les plus petites exploitations isolées auront quant à elles moins d'incitations et plus de difficultés à intégrer ce processus de spécialisation, d'intensification et de création de revenu.

Les exploitations de taille moyenne continueront dans cette dynamique de spécialisation et d'intensification en équipements agricoles. Recourant au crédit et aux capitaux déjà accumulés, elles opéreront selon une logique d'expansion à travers l'agrandissement des superficies mais également la conquête de nouveaux marchés, dont le marché régional. En moyenne, ces exploitations «ont des revenus per capita et un niveau de pénétration des marchés plus élevés (y compris pour les cultures pérennes à forte valeur) et recourent davantage aux intrants (engrais) et aux crédits» (Chamberlin, 2008).

Un changement essentiel au cours des prochaines décennies sera l'émergence croissante de très grandes exploitations. Ces entreprises sont attirées par l'augmentation de la demande intérieure liée à l'élévation du revenu de la population et/ou à sa croissance démographique et la volatilité des marchés mondiaux. Cette production agricole extensive, souvent sur des exploitations de plusieurs

milliers d'hectares, concernera essentiellement des produits vivriers, en particulier des céréales, à destination des industries de transformation (brasserie, minoterie, etc.) et de la grande distribution. Ces exploitations qui exigent d'importants investissements pour mettre en valeur des terres difficilement exploitables (irrigation, accessibilité), viseront des zones à faible densité humaine. Les capitaux, domestiques ou étrangers, nécessaires à de telles entreprises viendront en majorité des secteurs autre qu'agricole (commerce, industrie, finance). Bien qu'encore embryonnaire, cette dynamique commence à émerger dans certaines zones. Au Nigéria en particulier, on observe l'apparition d'investisseurs dans l'agrobusiness qui élargissent leurs portefeuilles dans la production de céréales, de fruits et la brasserie<sup>11</sup>.

Une part importante des superficies nouvellement cultivées au cours des 40 prochaines années, sera le fait des grandes et plus grandes exploitations. L'intensité de la production de ces exploitations ne sera pas comparable au système extensif de production traditionnel.

Face à ce paysage plus divers de l'agriculture ouest-africaine, les politiques agricoles devront concevoir des mesures spécifiques et ciblées au bénéfice de producteurs aux profils, enjeux et contraintes différents. Pour les petites exploitations, les mesures d'accompagnement pourraient mettre l'accent sur le désenclavement (pistes rurales et infrastructures), les systèmes d'informations et l'éducation facilitant la spécialisation et l'accès aux marchés.

Pour les exploitations de taille moyenne, les mesures d'appui pourront porter essentiellement sur les opportunités d'accumulation et d'expansion destinées à rentabiliser l'acquisition

#### Encadré 6.2

Réinvestir des stratégies de développement ancrées dans les territoires

Les niveaux de pauvreté rurale imposent des investissements massifs dans les biens publics que sont les infrastructures, la formation et l'innovation, le fonctionnement des marchés et l'intégration régionale. La cohérence de ces investissements doit s'appuyer sur des stratégies de développement intégrées (...).

Alors qu'on a longtemps préféré des approches sectorielles peu coordonnées, il faut réinventer des démarches territorialisées et participatives, avec de véritables priorités d'actions. L'agriculture familiale, ancrée dans les territoires, pourrait alors pleinement jouer son rôle de ferment de développement.

Source : Hainzelin 2012

des équipements mécanisés. La concentration et la naissance de nouvelles exploitations devront être soutenues par des cadres juridiques plus clairs (sur le statut des entrepreneurs agricoles et le foncier) et institutionnels (concessions, coopératives, etc.) ainsi que des opportunités d'accès à des capitaux plus importants pour réaliser les investissements nécessaires.

Par ailleurs, quelle que soit leur taille, les exploitations agricoles devront être en mesure d'intégrer la chaîne de valeur, de plus en plus complexe, induite par le développement des marchés. L'avenir de l'agriculture ouest-africaine réside dans la capacité de développer un complexe agro-alimentaire intégré.

**Encadré 6.3**

Foncier : comment prendre en compte la diversité des problématiques ?

La région Afrique de l'Ouest est constituée d'une mosaïque de zones agro-écologiques aux caractéristiques très différentes. De ce fait, l'objectif « d'intensification » ne peut pas être appliqué uniformément ; en particulier, dans les zones pastorales, il n'est pas possible d'accroître les volumes de production par unité de surface sans risquer une dégradation irréversible des ressources naturelles. Au sein

de chaque zone, il faut également considérer la diversité des systèmes de production, notamment en ce qui concerne les ressources disponibles (foncier, équipement, capital social...) et leur degré d'insertion au marché. L'application des instruments de politique agricole et des dispositifs d'appui/ conseil doit tenir compte des besoins et capacités de chaque type d'exploitation.

Source : CEDEAO 2008

### 6.3 ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DES SYSTÈMES AGRICOLES

#### Relancer la coopération foncière régionale

Entre 1950 et les années 2000, les investissements privés importants (nationaux ou internationaux) dans le foncier étaient principalement orientés vers les cultures de rente, surtout le cacao, le café et le palmier à huile dans les zones humides. Plus récemment, davantage de pays, y compris sahéliens, sont concernés par des investissements portant sur la production de denrées alimentaires (céréales notamment) ou de plantes destinées à la production de biocarburants.

Qu'il s'agisse d'achats, de locations ou de baux emphytéotiques, à grande ou à petite échelle, par des investisseurs privés ou publics, nationaux ou internationaux<sup>12</sup>, les implications de telles transactions constituent une préoccupation centrale pour les pays concernés et interpellent la question du développement durable et responsable. L'enjeu qui se pose est celui de l'encadrement de ces investissements

dans un mécanisme légal respectueux des intérêts de chaque partie concernée. Peu d'États sont équipés d'un tel arsenal juridique d'autant que la question foncière en Afrique de l'Ouest est souvent à l'interface du droit coutumier et du droit commercial pour ce qui est de la propriété des terres.

Il est nécessaire de disposer d'un code de conduite pour les investisseurs et les gouvernements hôtes et d'une série de normes qui adhèrent aux obligations des lois internationales et aux conventions des droits de l'homme, mais également d'un régime général qui favorise l'adhésion à ces principes. Il existe déjà des documents d'appui comme le Cadre d'orientation et les directives pour les politiques foncières en Afrique sous l'égide de l'Union africaine ou les Directives volontaires sur la gouvernance responsable de la tenure des terres et des autres ressources naturelles développées à l'initiative de la FAO. Il est essentiel que la formulation des normes soit aussi inclusive que possible

afin de s'assurer qu'elles soient acceptées et efficaces. D'autres mécanismes internationaux non contraignants tels que le Cadre d'action pour l'investissement et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont mis en œuvre en vue de promouvoir l'investissement privé au service du développement. De nombreuses organisations sont fortement engagées sur ce sujet telles que l'*International Land Coalition*<sup>13</sup> ou au niveau ouest-africain le ROPPA, dont la position est de « *ne pas céder de terres afin de pouvoir accueillir le croît démographique futur* ».

L'un des défis régionaux majeurs sera de clarifier certaines législations nationales qui sont parfois ambiguës (voir explicites<sup>14</sup>) quant à l'accès à la propriété foncière pour les ressortissants d'autres États membres des communautés économiques pourtant signataires du protocole de la CEDEAO relatif à la libre circulation des biens et des personnes. Ce dernier confère les droits de résidence et d'établissement dans tous les pays membres aux ressortissants de la Communauté. Ces préoccupations sont transcrites dans les politiques agricoles régionales. La politique agricole de l'UEMOA (PAU) mentionne spécifiquement l'importance de la gestion transfrontalière des ressources partagées notamment les ressources pastorales pour la transhumance. Ces adaptations de la législation foncière sont cruciales pour l'avenir.

Elles ne peuvent se faire que par la relance du dialogue régional.

Le CILSS est l'organisation qui a le plus investi dans l'analyse et l'élaboration de politiques foncières en Afrique de l'Ouest. C'est sous son impulsion que les Chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO ont approuvé en 2004 le principe « de la discussion, de la négociation et de l'adoption d'un instrument de politique foncière commune, telle qu'une charte foncière sous-régionale, favorisant la sécurisation des investissements, la préservation des droits des communautés locales et la gestion des intérêts nationaux de chaque État ».

Ce projet de charte est en panne. Il est indispensable de le remettre sur la table des discussions au plus vite car le processus sera inmanquablement long. L'objectif est ambitieux, puisqu'il s'agit de « *traduire en termes opérationnels dans le domaine du foncier les principes de la libre circulation des personnes et des biens et celui du droit d'établissement, contenus dans les chartes de la CEDEAO et de l'UEMOA* » (CILSS, 2003). La mise en œuvre – élargie à l'espace CEDEAO, à la Mauritanie et au Tchad – d'un observatoire régional d'analyse et de suivi / évaluation des politiques foncières nationales mis en avant par l'UEMOA, pourrait constituer l'outil dont la région a besoin pour nourrir le dialogue qui pourrait mener à l'adoption de la charte (UEMOA, 2009).

#### Encadré 6.4

##### La question foncière rurale face aux défis de l'intégration régionale

Les questions foncières sont des questions éminemment politiques. (...) Du point de vue des États, (...) chaque parcelle de terre, surtout rurale, est d'abord perçue comme une portion de leur territoire national. (...) Chercher à comprendre qui est propriétaire des terres, et surtout à changer le rapport social d'appropriation de la terre (à travers des réformes foncières), c'est en réalité provoquer des changements dans le système d'organisation sociale, le système de production et dans la relation au pouvoir politique. (C'est pourquoi) les États se montrent particulièrement jaloux de la préservation de leur souveraineté dans la définition de leurs options de politique foncière nationale. La voie

semble alors étroite pour une institution comme l'Union. (...) Certes, l'Union ne doit pas chercher à se substituer aux États. (...) Cependant (...), il semble relever de la responsabilité de l'Union, d'aider les États à documenter et partager leurs expériences positives et à s'instruire de leurs échecs réciproques. De même, il est approprié pour l'Union, d'assister les États membres à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent dans la formulation de politiques foncières nationales (...). Enfin, il apparaît essentiel pour l'Union d'aider les États à mettre leurs politiques et législations foncières nationales en accord avec les principes fondamentaux du Traité de l'Union (UEMOA, 2009).

À l'échelle macro-régionale et sur la longue durée, et sous réserve des investissements nécessaires (infrastructure, équipements, formation), il est raisonnable de considérer que ni la main-d'œuvre ni les ressources naturelles (terre et eau) ne sont des facteurs limitant de la production et de la sécurité alimentaire, si les ajustements nécessaires peuvent s'opérer et si les mouvements migratoires au sein de la région ne sont pas empêchés (qu'ils soient internes ou intra-régionaux). L'adaptation de l'offre régionale à la demande régionale implique une mobilité à la fois des hommes (de courte et de longue durée) et des biens.

Parce que les mutations agraires considérables évoquées plus haut s'opéreront à des rythmes différenciés, elles généreront, plus encore que par le passé, des opportunités nouvelles et des flux migratoires intra-régionaux significatifs. Le dialogue régional sur les droits

L'investissement des agriculteurs devrait figurer au rang des priorités régionales.



et les devoirs des agriculteurs ouest-africains dans leur espace communautaire est à cet égard indispensable. Il s'agit d'accélérer encore la construction régionale, d'accompagner le développement du marché commun alimentaire seul à même de répondre aux besoins de la région. Il s'agit aussi de prévenir les conflits qui sont un des dangers menaçant les avancées agricoles que l'Afrique de l'Ouest a les moyens d'entreprendre et une source de drames humanitaires et alimentaires :

«La mobilité interne et externe de la population semble la stratégie qui a permis aux sociétés africaines d'éviter l'implosion sociale et politique des États qui aurait pu résulter d'un choc démographique aussi puissant, et face auquel les gouvernants étaient généralement mal préparés. Malgré la méfiance avec laquelle les décideurs le considèrent, il semble que ce mouvement migratoire soit bien une tendance de fond, appelée à se poursuivre et à durer encore pendant quelques décennies. Des mouvements migratoires d'une telle ampleur doivent être considérés avec la plus grande attention par les gouvernements ouest-africains afin d'être pris en compte de manière appropriée dans les politiques de développement et les politiques foncières. A la faveur de la crise économique qui affecte la sous-région,

les mouvements migratoires au sein de l'espace de l'Union constituent s'ils ne sont pas bien gérés, des facteurs évidents de déstabilisation politique interne, de multiplication des situations conflictuelles entre populations autochtones et migrantes, et de tensions entre États. Dans le même temps, il faut savoir percevoir les opportunités de développement et de croissance économiques que recèlent ces dynamiques migratoires pour la sous-région» (UEMOA, 2009).

### Favoriser l'investissement des producteurs agricoles

Le décollage de l'agriculture ouest-africaine à partir du milieu des années 80 est à mettre au crédit du dynamisme et de la créativité des producteurs. Ils ont certes bénéficié de l'ouverture à l'économie de marché, mais ont été et sont toujours confrontés à un environnement institutionnel et réglementaire non adapté à la modernisation entrepreneuriale de l'exploitation familiale. Pour préparer les nécessaires mutations à venir, en particulier la spécialisation, la généralisation progressive de la pratique de la régénération des sols, l'utilisation des intrants et la mécanisation, cet environnement doit être adapté aux besoins spécifiques des producteurs agricoles.

La sécurisation foncière est essentielle. Son impact sur les investissements agricoles fait certes l'objet d'analyses parfois contradictoires. Pour certains (Myrdal, 1974), l'immatriculation foncière et l'obtention du titre de propriété sont l'unique moyen de sécurisation foncière à même de stimuler l'investissement dans l'exploitation agricole ; la propriété coutumière n'offrant pas la sécurité nécessaire. Hardin (1968) dans son travail sur la «tragédie des biens communs», considère lui aussi que les systèmes de droits communautaires favorisent une surutilisation des terres et la dégradation des ressources naturelles. Les partenaires au développement ont été beaucoup influencés par cette vision.

Cependant, au Ghana, Bugri (2008) démontre que la faible productivité agricole et la dégradation de l'environnement dans la région nord-est ne sont pas liées à la sécurité foncière mais plutôt à d'autres facteurs socio-économiques. Au Kenya, Place et Migot-Adholla (1998) constatent que, même si le titre de propriété sur les terres offre plus de sécurité

au niveau des droits, celle-ci n'a pas de conséquence sur la production agricole.

Il apparaît que l'investissement dans les exploitations agricoles tient d'abord aux conditions socio-économiques, notamment la stimulation du marché et la rareté des terres. La sécurisation foncière de nature à stimuler l'intensification ne se traduit pas uniquement par l'accès au droit de propriété. Lavigne-Delville (1998) citant Lawry note que : « On a parfois tendance à attribuer le fait que les agriculteurs échouent à adopter des technologies ou des méthodes de conservation des sols, aux contraintes de la tenure (...). Les réformes de tenure ne déclencheront pas un plus haut niveau d'investissement si les conditions de marché ne rentabilisent pas suffisamment celui-ci ». La sécurisation foncière au sens large et la mutation des systèmes agricoles vont évidemment de pair. Il reste que lorsqu'un agriculteur souhaite investir pour répondre aux signaux du marché, il se heurte à l'insécurité foncière. Au même titre que la connexion physique aux marchés (les pistes rurales, les routes, la fonctionnalité de l'ensemble de la chaîne de valeur), et l'accès à l'information (sur les prix, les opportunités de marché), le problème foncier est un déterminant majeur de la capacité des exploitations agricoles à s'insérer dans l'économie marchande et à sortir de la pauvreté structurelle.

La définition juridique du concept d'entreprise du secteur de l'agriculture, de l'élevage, de la sylviculture et de la pisciculture est également un facteur crucial de la modernisation de l'agriculture. Dans la plupart des pays de la région, ces entreprises sont aujourd'hui régies – par défaut – par des lois et réglementations conçues pour des entreprises du secteur moderne. Il est indispensable de concevoir un cadre plus souple donc « non répulsif » pour les producteurs agricoles. Par ailleurs, « les efforts devraient être poursuivis en associant toutes les parties prenantes à la mise en œuvre de stratégies de simplification administratives (et de lutte contre la corruption) incluant des mécanismes de mesure et d'évaluation » (OCDE, 2012).

Les deux éléments précédemment cités, sécurité foncière et statut d'entreprise agricole, sont des conditions clés pour accéder au crédit d'investissement. Il est également indispensable de mettre en place des politiques vigoureuses en matière d'offre de crédit. Dans de nombreux pays, notamment francophones,

la pression concurrentielle entre sociétés de crédit est faible, voire localement inexistante : « Le (diagnostic) recommande que les barrières à l'entrée du secteur bancaire soient réduites afin de favoriser la concurrence, diminuer l'écart entre les taux d'intérêt et améliorer la gamme des services financiers. (...) La création d'un bureau d'information sur le crédit associant la banque centrale et les banques commerciales intéressées devrait augmenter la transparence des marchés du crédit et réduire les effets d'asymétrie d'information. Le système de garantie devrait être davantage adapté aux besoins des opérateurs et le lancement d'associations de garantie mutuelle devrait être considéré » (OCDE, 2012).

L'essentiel des éléments énoncés graphique au rang des préoccupations de la plupart des stratégies nationales et régionales. En revanche, ils sont rarement intégrés dans une approche globale de la sécurité alimentaire. L'investissement des agriculteurs devrait figurer au rang des priorités régionales pour les décennies à venir. A défaut, même si l'on peut penser que le monde agricole ouest-africain relèvera le défi alimentaire du XXI<sup>e</sup> siècle, il le fera de façon moins forte, plus inégalitaire (maintien d'une frange inacceptable d'agriculteurs pauvres) et moins durable (dégradation du capital foncier).

Parce qu'il s'agit de processus longs, des travaux sur des cadres d'action pour l'investissement agricole devraient donc être lancés dans tous les pays de la région qui n'ont pas encore entrepris une telle démarche ; notamment dans les pays pauvres et en proie à l'insécurité alimentaire chronique ; ces pays sahéliens qui recèlent des potentiels agricoles importants.

Ce processus doit s'inscrire dans une dimension régionale veillant à la compatibilité communautaire des réformes.

NOTES

- 1 Il n'est pas aisé de définir avec exactitude la population agricole. Le concept d'équivalent temps plein permet de prendre en compte le fait que certains membres du ménage agricole s'adonnent à des activités non agricoles (Chapitre 3).
- 2 Le terme « terres cultivées » sera retenu pour décrire la somme des « terres arables » (jachères de moins de cinq ans incluses) et des terres en « culture permanente », telles que définies par la FAO.  
Définition FAO: i) Terres arables – « Terres affectées aux cultures temporaires (les superficies récoltées deux fois n'étant comptées qu'une fois), prairies temporaires à faucher ou à pâturer, jardins maraîchers ou potagers et terres en jachères. Les terres abandonnées à la suite de cultures itinérantes ne figurent pas dans cette catégorie. ii) Cultures permanentes – « Terres consacrées à des cultures qui occupent le terrain pendant de longues périodes et ne doivent pas être replantées après chaque récolte, comme le cacao, le café et le caoutchouc. Cette rubrique comprend les superficies couvertes d'arbustes destinés à la production de fleurs, d'arbres fruitiers et de vignes, mais non les terres plantées en arbres destinés à la production de bois ou de grumes ».
- 3 Ces terres correspondent aux « terres de prairies et pâturages permanents » (jachères de plus de 5 ans incluses), telles que définies par la FAO.  
Définition FAO: iii) Terres de prairies et pâturages permanents – « Terres consacrées de façon permanente (cinq ans au minimum) aux herbacées fourragères, cultivées ou sauvages (prairies sauvages ou pâturages) ».
- 4 Cette estimation du potentiel agricole et pastorale n'inclut pas les forêts et ne tient pas compte de la dégradation des terres.
- 5 Les surfaces récoltées correspondent au concept défini par la FAO (« harvested area » en anglais). Si une parcelle est mise en culture plus d'une fois durant une année de campagne donnée (cultures successives), la superficie est comptée autant de fois que récoltée. Celle-ci ne correspond pas aux surfaces semées et plantées; ce qui se traduit par des impacts des chocs environnementaux (sécheresse, inondation ou attaque de ravageurs) sur l'intensité culturale.
- 6 Soit également une diminution relative des prairies et pâturages temporaires au profit des cultures, mais les premières sont nulles dans les statistiques FAO.
- 7 Le coefficient de Gini est une mesure du degré d'inégalité de la distribution des revenus dans une société donnée. Ce nombre varie de 0 à 1. 0 indique l'égalité parfaite et 1 l'inégalité totale.
- 8 Estimation sur la base d'une population agricole de 131 millions avec des exploitations de 6 à 7 personnes en moyenne.
- 9 Aliko Dangote, l'homme d'affaires africain le plus riche dont le conglomérat inclut des fruits, du jus, de la farine et des pâtes.
- 10 Les transactions concernant des lots de terre entre 100 et 1 000 ha sont le plus souvent le fait d'investisseurs nationaux et restent parfois improductives (spéculation). Celles qui portent sur des superficies supérieures à 1 000 hectares sont le fait d'investisseurs étrangers à la région mais sont, en Afrique de l'Ouest, encore relativement rares et portent dans la plupart des cas sur les biocarburants.
- 11 [www.landcoalition.org/fr/about-us/aom2011/tirana-declaration-fr](http://www.landcoalition.org/fr/about-us/aom2011/tirana-declaration-fr)
- 12 La loi foncière ivoirienne de décembre 1998 précise que « seuls l'État, les collectivités publiques et les personnes physiques ivoiriennes sont admis à être propriétaires ».

## Bibliographie

- AFD, CIRAD, FIDA (2011), « Les cultures vivrières pluviales en Afrique de l'Ouest et du Centre: Éléments d'analyse et propositions pour l'action », A savoir N°6, AFD, Paris.
- Boserup, E. (1970), « Évolution agraire et pression démographique », Flammarion, Paris.
- Bugri, J.T. (2008), « The dynamics of tenure security, agricultural production and environmental degradation in Africa: Evidence from stakeholders in north-east Ghana », Science Direct Land Use Policy 25 (2008) 271 – 285 ([www.elsevier.com/locate/landusepol](http://www.elsevier.com/locate/landusepol))
- CEDEAO (2008), « Les conditions et instruments d'une intensification durable de l'agriculture dans un contexte de changement climatique. », CEDEAO.
- Chamberlin, J. (2008), « It's a Small World After All: Defining Smallholder Agriculture in Ghana », IFPRI, Washington, DC.
- CILSS (2003), « Feuille de route pour l'élaboration de la charte foncière régionale », CILSS.
- Couty, P. (1989), « Risque agricole, périls économiques », in Le risque en agriculture, M. Eldin et P. Milleville (éd.), IRD.
- Delpeuch, C. (2008), « Infrastructure de transport et intégration régionale, le cas du transport routier en Afrique de l'Ouest », Conférence sur l'intégration régionale en Afrique, 2008.
- ECOWAS (2005), « The Agricultural Policy of the ECOWAS », Abuja.
- Foresight (2011), « The Future of Food and Farming: Challenges and choices for global sustainability », Final Project Report, The Government Office for Science, London.
- Gazull, L. (2009), « L'analyse spatiale des filières d'approvisionnement en bois-énergie des villes africaines. », Université Paris Diderot.
- Grain de sel (2010), « Le Nigéria: regard sur le géant agricole de l'Afrique de l'Ouest », Inter-réseaux Développement rural, n°3, Paris.
- Hainzelin, E. (2012), « L'agriculture familiale, indispensable au développement de l'Afrique ». Le Monde.fr, 25 juin 2012.
- Hardin, G. (1968), « The Tragedy of the Commons », Science, 162(1968):1243 – 1248.
- IPAR (2007), « Dimensions structurelles de la libéralisation pour l'agriculture et le développement rural », Dakar.
- Lavigne-Delville, Ph. (1998) « Sécurité foncière et intensification », dans Lavigne-Delville, Quelles politiques foncières en Afrique noire rurale? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité, Ministère de la Coopération/ Karthala, Paris.

- Myrdal, G. (1974), «What is development?», *Journal of Economic Issues*, Vol. 8, No. 4, pp. 729–736, Association for Evolutionary Economics.
- NEPAD, FAO (2005), «Profil de projet d'investissement bancable – Projet de gestion intégrée de la fertilité des sols et sécurisation foncière».
- OCDE (2012), «Cadre d'action pour l'investissement agricole au Burkina Faso», OCDE.
- Ouédraogo, H. (2009), «La question foncière rurale face aux défis de l'intégration régionale dans l'espace UEMOA», Ouagadougou.
- Place, F. et Migot-Adholla, S. (1998), «The Economic Effects of Land Registration on Smallholder Farms in Kenya: Evidence from Nyeri and Kakamega Districts», *Land Economics* 74(3):360–73.
- ROPPA, (2012), Plan quinquennal 2012–2016, Ouagadougou, Burkina Faso.
- Roudart, L (2011), «Terres cultivées, terres cultivables : quelles disponibilités à l'échelle mondiale?», ULB, Bruxelles.
- Sado, T. (2008), «Module 4 : gestion de la fertilité du sol à travers les techniques de jachères améliorées» World Agroforestry Centre, ICRAF, Yaoundé, Cameroun.
- UEMOA (2002) «Les grandes orientations de la politique agricole de l'UEMOA», volume 1, Ouagadougou, UEMOA.
- UEMOA (2009), «La question foncière rurale face aux défis de l'intégration régionale dans l'espace UEMOA», UEMOA.



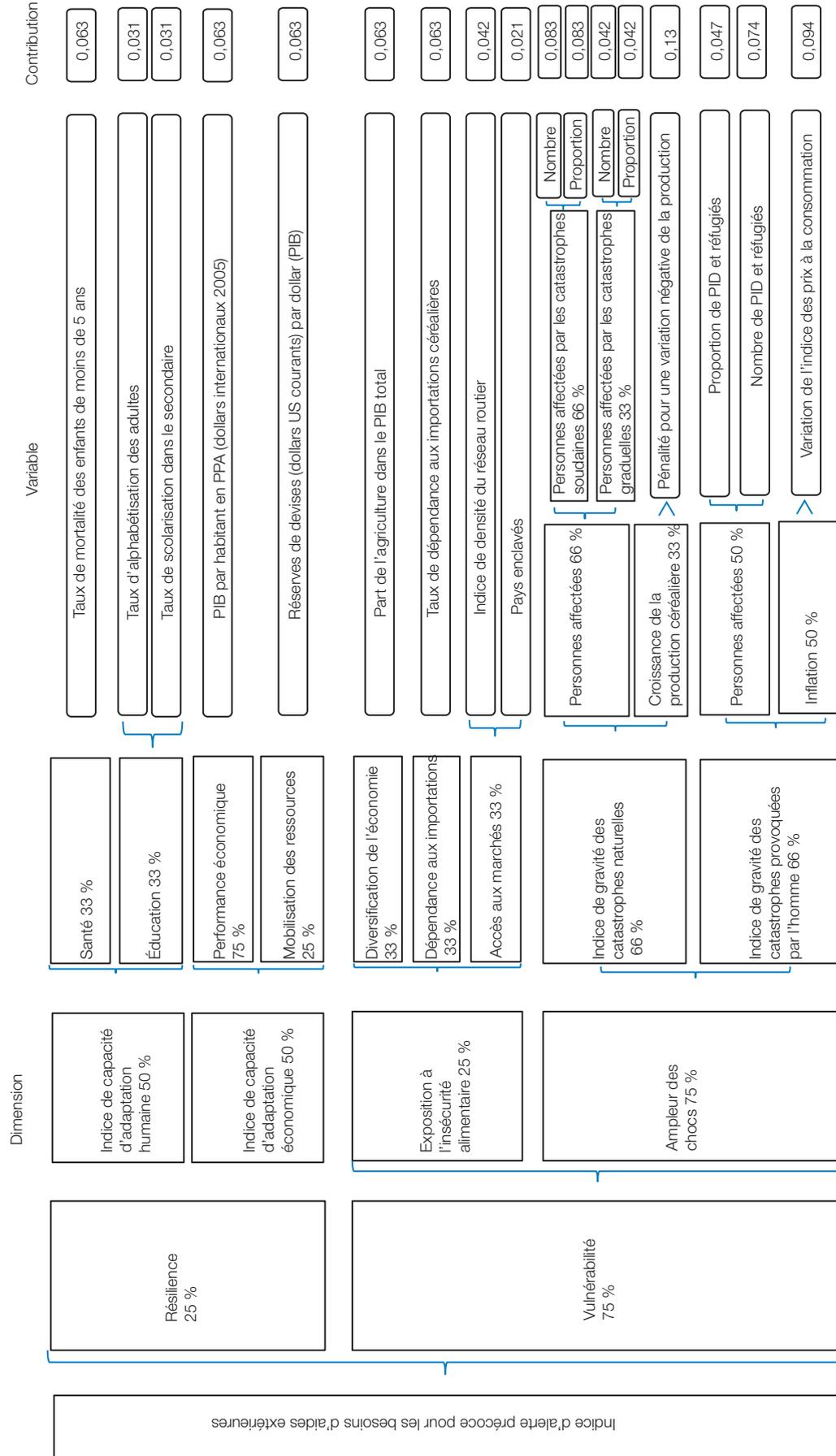
////////////////////////////////////

## Annexes

---

Annexe A	Indice de vulnérabilité (SMIAR/FAO) .....	188
Annexe B	Modèle utilisé pour l'estimation de la population agricole PA et du ratio PNA/PA .....	189
Annexe C	Méthode d'estimation des mises en marché .....	191
Annexe D	Projections de la population des Nations Unies – Afrique de l'Ouest .....	195

## ANNEXE A INDICE DE VULNÉRABILITÉ (SMIAR/FAO)



## ANNEXE B MODÈLE UTILISÉ POUR L'ESTIMATION DE LA POPULATION AGRICOLE PA ET DU RATIO PNA/PA

La population agricole d'une agglomération de taille  $V$  (en milliers d'habitants) est supposée donnée par la relation :

$$\frac{PA(V)}{V} = \frac{1}{[1 + (\alpha V)]}$$

Cette relation qui dépend d'un paramètre  $\alpha$  revient à admettre que la probabilité d'être agriculteur décroît avec la densité moyenne de l'agglomération, qui est elle-même fonction croissante de la population totale de cette agglomération.

Cette même relation peut s'écrire, pour l'agglomération de taille  $V'$  :

$$\frac{PNA}{PA} = \alpha V$$

Pour une agglomération de taille  $V$ , la relation proposée revient à admettre que le ratio PNA/PA est proportionnel à cette taille  $V$ , et dépend du paramètre  $\alpha$ .

Pour déterminer ce paramètre  $\alpha$ , on part de l'hypothèse que, pour une taille  $V$  donnée, le ratio PNA/PA est une fonction croissante du niveau de développement économique (et d'intégration à l'économie de marché), dont l'évolution du ratio U/R sera une approximation. Une façon simple de formaliser cette hypothèse est d'écrire que :

$$\alpha = \lambda \left[ \left( \frac{U}{R} \right)^\beta \right]$$

A taille  $V$  donnée,  $\beta$  est l'élasticité du ratio PNA/PA par rapport à la variable U/R.

$PA(V)/V$ , par agglomération de taille  $V$ , est désormais une fonction de deux paramètres :  $\lambda$ , permettant de comparer les diverses agglomérations de la distribution rang/taille à une date donnée, et  $\beta$  qui dépend du niveau de développement de l'économie de marché représenté par le ratio U/R.

### Déterminer les paramètres $\lambda$ et $\beta$

Pour déterminer la valeur du paramètre  $\lambda$ , le plus simple est de considérer le cas d'un pays

dont le niveau d'urbanisation est, à la date considérée, proche de 50 %, soit  $U/R=1$ . Dans ce cas,  $\alpha = \lambda$ , et

$$\frac{PNA}{PA} = \lambda V$$

Au regard des résultats des précédentes études menées au Secrétariat du CSAO (WALTPS, ECOLOC), à la date où  $U/R=1$ , une ville d'environ 100 000 habitants (soit  $V=100$ ) compterait environ 6 à 7 % de population agricole :

$$\frac{PA}{P} = 0,06 \text{ à } 0,07$$

d'où,

$$\frac{(PA + PNA)}{PA} = 1 + \frac{PNA}{PA} = \frac{100}{6} \text{ à } \frac{100}{7}$$

et,

$$\frac{PNA}{PA} = 100 \times \lambda = 14 \text{ à } 16$$

On peut donc prendre pour  $\lambda$  la valeur moyenne  $\lambda=0,15$ . Un premier test de validité approximative de la loi proposée consisterait à vérifier si, dans ce même pays et à cette même date, les agglomérations « normales » de quelque 10 000 habitants (hors cas de villes à fonctions spécifiques) comptent bien quelque 40 % de population agricole. Un second test de validité approximative de cette loi serait de vérifier que l'on retrouve des proportions de population agricole proches des valeurs précédentes pour des agglomérations de ces mêmes tailles dans un autre pays à une date où le ratio U/R était aussi proche de la valeur 1.

En l'absence de données d'enquêtes spécifiques, nous ferons dans ce qui suit l'hypothèse – réaliste au regard des enquêtes WALTPS et ECOLOC – que  $\lambda=0,15$ , valeur applicable à presque tous les pays de la région, à l'exception des pays enclavés sur lesquels nous reviendrons plus loin.

Une fois la valeur de  $\lambda$  fixée, il reste à déterminer la valeur du paramètre  $\beta$ . Comment

procéder, alors qu'il est encore plus difficile de reconstituer l'évolution passée du rapport PA/P de villes de taille donnée que d'évaluer la valeur de ce ratio à une date proche de la date actuelle et pour laquelle on peut disposer d'enquêtes convenables? La seule solution est de faire l'hypothèse que, pays par pays, le ratio moyen PNA/PA, non plus de telle ou telle taille d'agglomérations mais de l'ensemble de la distribution urbaine, soit PNAu/PAu, évolue en fonction du ratio U/R du pays considéré selon une loi comparable à celle suivie par les autres pays du monde.

L'étude de la centaine de pays «normaux» (hors cités-Etats et pays microscopiques) du monde entier montre que les ratios PNA/PA de ces pays suivaient approximativement la relation suivante :

$$\frac{PNA}{PA} = \alpha \left( \frac{U}{R} \right)^\gamma$$

avec  $\gamma$  de l'ordre de 1,1.

Cette «corrélation» est à la fois vague et imprécise, car ni U/R ni PNA/PA ne sont mesurés ni définis de la même façon selon les pays. Faut de mieux, nous retiendrons cette relation, déterminée pour une seule année donnée, en l'occurrence 1990, comme point de repère pour choisir la valeur du paramètre  $\beta$ .

Par itérations successives, pour l'ensemble des 17 pays d'Afrique de l'Ouest et pour la Côte d'Ivoire choisie à titre d'exemple, en donnant au paramètre  $\beta$  diverses valeurs plausibles et en retenant la valeur  $\lambda=0,15$ , nous obtenons que  $\beta=0,8$  conduit pour chaque pays de la région à une corrélation entre les variables U/R et PNA/PA proche de celle constatée au niveau international.

#### *Cas des pays enclavés*

On a dit précédemment que, pour la majeure partie des pays de la région, il semble convenable de prendre la valeur du paramètre  $\lambda=0,15$ : dans ces conditions, une ville de 10000 habitants aurait environ 40 % de population agricole lorsque le niveau d'urbanisation est de 50 %. On peut toutefois penser que la croissance urbaine des pays enclavés: Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad, s'est en partie «exportée» vers les pays voisins dont ils dépendent pour leurs échanges avec le reste du monde: autrement dit, ces pays sont sans doute sous-urbanisés, dans leurs frontières nationales, par rapport à l'état de leur économie, où la division du travail est plus avancée que ne le laisse supposer le rapport U/R. Pour tenir compte de ce facteur, nous proposons de retenir, pour ces pays enclavés une valeur du paramètre  $\alpha$  un peu supérieure, par exemple  $\lambda=0,17$ , ce qui a pour effet de réduire d'environ un dixième la proportion de population agricole à taille comparable.

## ANNEXE C MÉTHODE D'ESTIMATION DES MISES EN MARCHÉ

**Estimation des mises en marché au niveau régional**

La démarche pour déterminer les mises en marché consiste, à partir de données extraites des bilans alimentaires de la FAO agrégées au niveau régional, à soustraire l'autoconsommation de la production. C'est ce surplus qui est commercialisé. Pour cela il convient d'estimer i) l'autoconsommation des producteurs et ii) la production alimentaire, c'est-à-dire la part de la production agricole – compte tenu de ses différentes utilisations – destinée à la seule alimentation humaine.

**Estimation de la production alimentaire nette :**

Tous les usages non destinés directement à l'alimentation humaine doivent être déduits afin d'isoler la part de la production agricole régionale, augmentée ou réduite des variations de stocks, susceptible de parvenir au consommateur final<sup>2</sup>. En l'occurrence, la part

$$\text{Production alimentaire nette} = \text{Production agricole} - [\text{autres utilisations qu'alimentaires}] - [\% \text{ pertes imputables à ces autres utilisations qu'alimentaires}] - [\% \text{ pertes post-récolte observées au niveau de l'exploitation}]$$

**Estimation de l'autoconsommation :**

Une partie de cette production alimentaire est autoconsommée, une autre partie est mise en marché. L'autoconsommation est la part de la consommation des producteurs qui est prélevée sur la production. Pour l'estimer, nous utiliserons les chiffres de population agricole ([Chapitre 3](#)) et les données de consommation

de la production consacrée aux semences, à l'alimentation animale et aux industries de transformation, si elle peut circuler sur un marché, ne sera pas consommée en tant que telle. Elle ne participera pas directement aux circuits alimentaires. Par ailleurs, la part des pertes imputables à ces utilisations doit être également soustraite à la production agricole. En revanche, les pertes post-récolte en aval de l'exploitation – stockage, transport et distribution – doivent faire partie des mises en marché. Seules les pertes post-récolte observées au niveau de l'exploitation doivent être retirées. Gustavsson *et al.* (2011) ont permis d'estimer à environ 50 % la part des pertes totales en maïs qui circulent sur les marchés alimentaires.

Nous appelons « production alimentaire nette » la production agricole à laquelle sont soustraites l'alimentation animale, les semences et les activités de transformation, ainsi qu'une partie des pertes :

disponibles (Bricas *et al.*, 2009), en distinguant les milieux urbains et ruraux.

Nous disposons au niveau régional des niveaux de consommation en milieu urbain et, par différence par rapport aux disponibilités alimentaires totales (DA), de la consommation en milieu rural (Bricas *et al.*, 2009).

$$DA = \text{Cons} \times PT = \text{ConsU} \times PU + \text{ConsR} \times PR$$

où Cons est la consommation régionale<sup>3</sup> moyenne par tête; ConsU, la consommation régionale urbaine moyenne par tête; ConsR, la consommation régionale rurale par tête; PT, PU et PR, les populations régionales,

respectivement totale, urbaine et rurale. En posant l'hypothèse que les habitudes alimentaires sont essentiellement déterminées par le milieu, les consommations des producteurs peuvent être estimées de sorte à ce que :

$$DA = \text{ConsU} \times \text{PAu} + \text{ConsU} \times \text{PNAu} + \text{ConsR} \times \text{PAR} + \text{ConsR} \times \text{PNAr}$$

Où PAu et PAR sont les populations agricoles régionales, respectivement urbaine et rurale;

PNAu et PNAr, les population non agricoles régionales, urbaine et rurale.

Tableau C.1

Consommation et peuplement par strate et milieu

	Urbains PU	Ruraux PR	Total
PNA	ConsU x PNAu	ConsR x PNAr	ConsU x PNAu + ConsR x PNAr
PA	ConsU x PAu	ConsR x PAr	ConsU x PAu + ConsR x PAr
Total	ConsU x PU	ConsR x PR	Cons x PT

La consommation des producteurs est alors estimée par  $[\text{ConsU} \times \text{PAu} + \text{ConsR} \times \text{PAr}]$ . Une part variable,  $\Omega$ , de cette consommation provient de la production et correspond à

l'autoconsommation. Le reste est assuré par un approvisionnement sur les marchés. En fonction des produits, la part achetée sur les marchés varie.

$$\text{Autoconsommation} = \Omega \times [\text{ConsU} \times \text{PAu} + \text{ConsR} \times \text{PAr}]$$

En ce qui concerne la filière maïs, il ressort qu'en moyenne un producteur consomme 26,7 kg de maïs par an. Par ailleurs, Haggblade *et al.* (2012) posent que la quasi-totalité de la consommation de maïs en milieu rural provient de la production de l'exploitation et uniquement 10 % des marchés. A partir de ces paramètres, nous établissons l'autoconsommation en maïs des producteurs à 90 % de leur consommation, soit 24,1 kg/tête.

#### *Estimation des mises en marché régionales :*

Une fois l'autoconsommation des producteurs soustraite à la production alimentaire nette, après ajustement pour les variations de stocks, les mises en marché (S) peuvent être estimées au niveau régional :

$$S = \text{Production alimentaire nette} \pm \text{Variation de stocks} - \text{Autoconsommation}$$

#### **Ventilation des mises en marché au niveau sous-national**

Il est ensuite possible de ventiler les mises en marché régionales par zone de surplus au niveau sous-national. La ventilation s'est faite, en appliquant la même méthode, par étape successive

du niveau régional au niveau national, puis du niveau national au niveau sous-national. Le niveau de découpage est fonction du degré d'information sous-national disponible. Plus précisément, les mises en marché sont distribuées, au niveau sous-national, à l'intérieur des zones de surplus établies par FEWS NET.

Soit les variables suivantes :

- $S_i^1$  – Mises en marché du produit  $i$  au niveau 1 (régional ou national);
- $S_i^{2j}$  – Mises en marché du produit  $i$  pour le pays ou la division  $j$  au niveau 2 (national ou sous-national);
- $PROD_i^1$  – Production totale en produit  $i$  au niveau 1;
- $PROD_i^{2j}$  – Production totale en produit  $i$  pour le pays ou la division  $j$  au niveau 2;
- $AUTO_i^1$  – Autoconsommation totale en produit  $i$  au niveau 1;
- $AUTO_i^{2j}$  – Autoconsommation totale en produit  $i$  pour le pays ou la division  $j$  au niveau 2;
- $PA_i^1$  – Population agricole productrice de produit  $i$  au niveau 1;
- $PA_i^{2j}$  – Population agricole productrice de produit  $i$  pour le pays ou la division  $j$  au niveau 2;
- $prod_i^1$  – Productivité (du travail) pour le produit  $i$  au niveau 1;
- $prod_i^{2j}$  – Productivité (du travail) pour le produit  $i$  pour le pays ou la division  $j$  au niveau 2;
- $auto_i^1$  – Autoconsommation par tête en produit  $i$  au niveau 1;
- $auto_i^{2j}$  – Autoconsommation par tête en produit  $i$  pour le pays ou la division  $j$  au niveau 2;
- $yield_i^1$  – Rendement (à l'hectare) pour le produit  $i$  au niveau 1;
- $yield_i^{2j}$  – Rendement (à l'hectare) pour le produit  $i$  pour le pays ou la division  $j$  au niveau 2;
- $L_i^1$  – Disponibilité en terre pour le produit  $i$  au niveau 1 (surfaces récoltées);
- $L_i^{2j}$  – Disponibilité en terre pour le produit  $i$  pour le pays ou la division  $j$  au niveau 2 (surfaces récoltées);

Nous disposons de  $S_i^1$  au niveau regional, calculé précédemment, et cherchons à estimer  $S_i^{2j}$ , au niveau national puis au niveau sous national, avec  $S_i^1 = \sum_{j=1}^n S_i^{2j}$  et  $n$  le nombre de pays ou de divisions pour un pays.

Nous savons que :

$$\frac{S_i^{2j}}{S_i^1} = \frac{PROD_i^{2j} - AUTO_i^{2j}}{PROD_i^1 - AUTO_i^1} = \left[ \frac{PROD_i^{2j}}{PROD_i^1} \right] \times \left[ \frac{1 - \frac{AUTO_i^{2j}}{PROD_i^{2j}}}{1 - \frac{AUTO_i^1}{PROD_i^1}} \right]$$

Par ailleurs,

$$\frac{\frac{AUTO_i^{2j}}{PROD_i^{2j}}}{\frac{AUTO_i^1}{PROD_i^1}} = \left[ \frac{auto_i^{2j} \times PA_i^{2j}}{prod_i^{2j} \times PA_i^{2j}} \right] = \left[ \frac{prod_i^1}{prod_i^{2j}} \right] \times \left[ \frac{auto_i^{2j}}{auto_i^1} \right]$$

Enfin,

$$\left[ \frac{prod_i^1}{prod_i^{2j}} \right] = \left[ \frac{yield_i^1}{yield_i^{2j}} \right] \times \left[ \frac{\frac{L_i^1}{PA_i^1}}{\frac{L_i^{2j}}{PA_i^{2j}}} \right]$$

Nous connaissons la valeur de  $\frac{AUTO_i^1}{PROD_i^1}$  au niveau régional. La FAO fournit par ailleurs des informations pour  $\frac{PROD_i^{2j}}{PROD_i^1}$  et  $\frac{yield_i^1}{yield_i^{2j}}$  aux niveaux régional, national et sous-national.

A cet égard, il convient de préciser que la FAO fournit ces données, au niveau national, pour chaque année (FAOSTAT, 2012). Au niveau sous-national, ces informations ne sont pas disponibles pour chaque année (AGROMAP, 2012). Seuls les rapports entre niveau sous-national et national, pour l'année la plus récente, ont été conservés et rebasés sur l'année 2007<sup>4</sup>.

Pour déterminer précisément  $\frac{S_i^{2j}}{S_i^1}$ , manquent  $\frac{\text{auto}_i^{2j}}{\text{auto}_i^1}$  et  $\frac{\frac{L_i^1}{PA_i^1}}{\frac{L_i^2}{PA_i^2}}$ .

Cependant, deux approximations peuvent être proposées pour chacune de ces deux inconnues. En ce qui concerne le rapport des niveaux d'autoconsommation par tête des producteurs du produit  $i$ , en l'occurrence de maïs, il peut être considéré proche de 1. Appliquée à chacune des filières,  $PA_i^1$  correspond en effet à la population (qui dépend *exclusivement*) des producteurs *exclusifs* de produit  $i$  dans la région  $j$ . Ce concept est proche de celui de producteurs *équivalents temps-plein* – ou d'unité de travail annuelle (UTA)<sup>5</sup>. Pour cette population *théorique*, en l'occurrence exclusivement productrice de maïs, les niveaux d'autoconsommation par tête devraient être très proches d'une zone à l'autre et donc par rapport à la moyenne agrégée.

En ce qui concerne, le rapport des disponibilités en terre par producteur, la FAO fournit

des informations au niveau sous-national sur les terres récoltées. En revanche, les données de population agricole ne sont pas disponibles au niveau sous-national et par filière. Pour la ventilation du surplus régional au niveau national, les niveaux de disponibilités en terre par producteur, toute filière confondue, ont été utilisés. Cela revient à poser l'hypothèse que, si un pays est bien pourvu en terre, par producteur, par rapport à la moyenne régionale, il sera *proportionnellement* autant pour chacune des cultures<sup>6</sup>. Pour la ventilation du surplus national au niveau sous national, le paramètre a été fixé à 1. Cette contrainte pourra être en partie levée lorsque les variables de population agricole pourront être distribuées spatialement par pays.

## Bibliographie

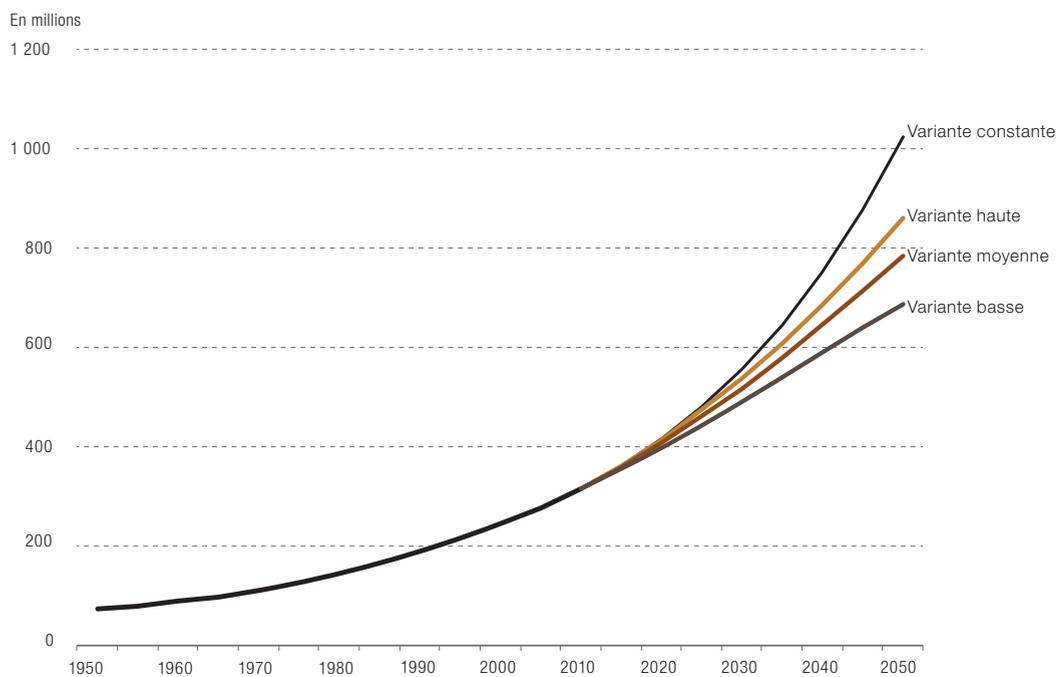
Gustavsson, J., C. Cederberg, U. Sonesson, R. van Otterdijk et A. Meybeck (2011). Global Food Losses and Food Waste. Rome: FAO. Available at: [www.fao.org/fileadmin/user\\_upload/ags/publications/GFL\\_web.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/ags/publications/GFL_web.pdf) (accessed 10 August 2012).

## NOTES

$$1 \quad \frac{PA}{V} = \frac{PA}{(PA+PNA)} = \frac{1}{[1+(\alpha V)]}$$

- 2 Rappel: Un des objectifs de ce travail est la spatialisation des flux commerciaux par le rapprochement des zones et quantités de surplus, des bassins de demande. En l'occurrence, nous disposons d'information sur la consommation de maïs des ménages (et non sur la demande en maïs des industries de transformation, par exemple).
- 3 Rappel: Au niveau régional, les possibles erreurs sur la prise en compte des flux régionaux dans les bilans alimentaires s'annulent. Si, malgré les limites présentées plus haut, les autres variables des bilans alimentaires sont fiables et que les exportations et importations extra-régionales sont correctement enregistrées, les disponibilités alimentaires donnent alors une idée juste de la consommation alimentaire régionale.
- 4 Cela revient à poser l'hypothèse que si, par exemple, la province de Houet, au Burkina Faso, a produit 30% de la production nationale de maïs en 2004, elle a probablement produit également proche de 30% de la production nationale de maïs en 2007.
- 5 Travail agricole effectué par une personne employée à plein temps pendant une année.
- 6 Si un pays a des disponibilités en terre, par producteur,  $x$  fois plus importante par rapport à la moyenne régionale toute filière confondue, alors il dispose également de  $x$  fois plus de terre par producteur pour la culture  $y$  par rapport à la moyenne régionale pour cette culture.

## ANNEXE D PROJECTIONS DE LA POPULATION DES NATIONS UNIES – AFRIQUE DE L’OUEST



Sources : Nations Unies, WPP révision 2010

## Population totale (en millions)

Pays	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2020	2030	2040	2050
Bénin	2,3	2,4	2,8	3,6	4,8	6,5	8,8	11,6	14,6	17,9	21,1
Burkina Faso	4,3	4,9	5,8	7,2	9,3	12,3	16,5	21	26,2	31,8	37,4
Cap-Vert	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Côte d'Ivoire	2,6	3,6	5,4	8,5	12,5	16,6	19,7	24,8	30,3	35,8	40,9
Gambie	0,3	0,4	0,5	0,6	1	1,3	1,7	2,2	2,7	3,1	3,5
Ghana	5	6,7	8,7	10,9	14,8	19,2	24,4	30,6	36,4	42,3	47,5
Guinée	3,1	3,5	4,2	4,4	5,8	8,3	10	12,9	16,1	19,6	22,9
Guinée-Bissau	0,5	0,6	0,6	0,8	1	1,2	1,5	1,8	2,2	2,5	2,8
Libéria	0,9	1,1	1,4	1,9	2,1	2,8	4	5,2	6,5	7,9	9,3
Mali	4,6	5,2	6	7,2	8,7	11,3	15,4	19,5	24,1	29	33,7
Mauritanie	0,7	0,9	1,1	1,5	2	2,6	3,5	4,1	4,7	5,2	5,6
Niger	2,5	3,2	4,4	5,9	7,8	10,9	15,5	19,7	24,4	29,3	34
Nigéria	37,1	45,2	55,9	71,5	90,2	109,4	132,7	161,4	195,4	232,4	268,6
Sénégal	2,4	3	4,1	5,4	7,2	9,5	12,4	15,7	18,9	22,3	25,1
Sierra Léone	1,9	2,2	2,6	3,2	4	4,1	5,9	7,1	8,3	9,4	10,3
Tchad	2,4	3	3,7	4,6	6	8,2	11,2	13,8	16,6	19,3	21,5
Togo	1,4	1,6	2,1	2,7	3,7	4,8	6	7,4	8,7	9,9	10,9
<b>Afrique de l'Ouest</b>	<b>72,2</b>	<b>87,9</b>	<b>109,6</b>	<b>140,3</b>	<b>181,2</b>	<b>229,6</b>	<b>289,7</b>	<b>359,2</b>	<b>436,5</b>	<b>518,1</b>	<b>595,7</b>
<b>CEDEAO</b>	<b>69,1</b>	<b>84,1</b>	<b>104,8</b>	<b>134,2</b>	<b>173,2</b>	<b>218,8</b>	<b>275,1</b>	<b>341,4</b>	<b>415,2</b>	<b>493,7</b>	<b>568,6</b>
<b>CILSS</b>	<b>20,9</b>	<b>25</b>	<b>30,6</b>	<b>38</b>	<b>49,1</b>	<b>66,2</b>	<b>88,2</b>	<b>111,2</b>	<b>136,3</b>	<b>162,6</b>	<b>187,1</b>
<b>UEMOA</b>	<b>20,6</b>	<b>24,7</b>	<b>31,3</b>	<b>41,4</b>	<b>55</b>	<b>73,2</b>	<b>95,9</b>	<b>121,6</b>	<b>149,3</b>	<b>178,5</b>	<b>205,9</b>
<b>Pays enclavés</b>	<b>13,8</b>	<b>16,3</b>	<b>19,9</b>	<b>24,9</b>	<b>31,8</b>	<b>42,7</b>	<b>58,6</b>	<b>74</b>	<b>91,2</b>	<b>109,4</b>	<b>126,6</b>
<b>Côte Atlantique</b>	<b>9,9</b>	<b>11,9</b>	<b>14,8</b>	<b>18,2</b>	<b>23,4</b>	<b>30,5</b>	<b>39,5</b>	<b>49,5</b>	<b>59,8</b>	<b>70,5</b>	<b>80,1</b>
<b>Golfe de Guinée</b>	<b>48,4</b>	<b>59,6</b>	<b>75</b>	<b>97,2</b>	<b>126</b>	<b>156,4</b>	<b>191,7</b>	<b>235,8</b>	<b>285,4</b>	<b>338,3</b>	<b>389</b>

Source 1 : Nations Unies, Révision 2010 : Estimations 1950–2010 sauf Nigéria.

Source 2 : CSAO/OCDE 2012 : Projections 2010–2050 + Estimations 1950–2000 & Projections 2000–2050 pour le Nigéria

## Population totale – taux de croissance annuel moyen (en %)

Pays	1950–1960	1960–1970	1970–1980	1980–1990	1990–2000	2000–2010	2010–2020	2020–2030	2030–2040	2040–2050	1950–2010	2010–2050
Bénin	0,7	1,6	2,4	2,8	3,2	3,1	2,8	2,3	2,0	1,7	2,3	2,2
Burkina Faso	1,3	1,8	2,2	2,6	2,8	3,0	2,5	2,2	2,0	1,6	2,3	2,1
Cap-Vert	1,7	2,7	0,9	1,5	2,3	1,3	0,4	0,3	0,0	-0,4	1,7	0,1
Côte d'Ivoire	3,3	4,1	4,6	3,9	2,9	1,8	2,3	2,0	1,7	1,3	3,4	1,8
Gambie	3,2	2,1	3,2	4,4	3,0	2,9	2,4	2,0	1,6	1,2	3,1	1,8
Ghana	3,1	2,6	2,3	3,1	2,6	2,4	2,3	1,8	1,5	1,2	2,7	1,7
Guinée	1,4	1,6	0,6	2,7	3,8	1,8	2,6	2,3	2,0	1,6	2,0	2,1
Guinée-Bissau	1,4	0,2	3,3	2,0	2,0	2,0	1,9	1,7	1,5	1,2	1,8	1,6
Libéria	2,0	2,6	2,9	1,0	3,0	3,4	2,7	2,3	2,0	1,6	2,5	2,1
Mali	1,2	1,4	1,8	1,8	2,7	3,1	2,4	2,1	1,9	1,5	2,0	2,0
Mauritanie	2,7	2,9	3,0	2,8	2,8	2,7	1,7	1,3	1,1	0,7	2,8	1,2
Niger	2,8	3,0	3,0	2,9	3,4	3,6	2,4	2,2	1,9	1,5	3,1	2,0
Nigéria	2,0	2,1	2,5	2,4	1,9	2,0	2,0	1,9	1,7	1,5	2,1	1,8
Sénégal	2,3	3,0	2,8	3,0	2,8	2,7	2,3	1,9	1,6	1,2	2,8	1,8
Sierra Léone	1,4	1,7	2,0	2,3	0,4	3,5	1,9	1,5	1,3	0,9	1,9	1,4
Tchad	2,0	2,2	2,2	2,8	3,2	3,2	2,1	1,9	1,5	1,1	2,6	1,6
Togo	1,2	2,9	2,4	3,2	2,7	2,3	2,1	1,7	1,3	1,0	2,5	1,5
<b>Afrique de l'Ouest</b>	<b>2,0</b>	<b>2,2</b>	<b>2,5</b>	<b>2,6</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>	<b>2,2</b>	<b>2,0</b>	<b>1,7</b>	<b>1,4</b>	<b>2,3</b>	<b>1,8</b>
<b>CEDEAO</b>	<b>2,0</b>	<b>2,2</b>	<b>2,5</b>	<b>2,6</b>	<b>2,4</b>	<b>2,3</b>	<b>2,2</b>	<b>2,0</b>	<b>1,7</b>	<b>1,4</b>	<b>2,3</b>	<b>1,8</b>
<b>CILSS</b>	<b>1,8</b>	<b>2,1</b>	<b>2,2</b>	<b>2,6</b>	<b>3,0</b>	<b>2,9</b>	<b>2,3</b>	<b>2,1</b>	<b>1,8</b>	<b>1,4</b>	<b>2,4</b>	<b>1,9</b>
<b>UEMOA</b>	<b>1,8</b>	<b>2,4</b>	<b>2,8</b>	<b>2,9</b>	<b>2,9</b>	<b>2,7</b>	<b>2,4</b>	<b>2,1</b>	<b>1,8</b>	<b>1,4</b>	<b>2,6</b>	<b>1,9</b>
<b>Pays enclavés</b>	<b>1,7</b>	<b>2,0</b>	<b>2,3</b>	<b>2,5</b>	<b>3,0</b>	<b>3,2</b>	<b>2,4</b>	<b>2,1</b>	<b>1,8</b>	<b>1,5</b>	<b>2,4</b>	<b>1,9</b>
<b>Côte Atlantique</b>	<b>1,8</b>	<b>2,2</b>	<b>2,1</b>	<b>2,6</b>	<b>2,7</b>	<b>2,6</b>	<b>2,3</b>	<b>1,9</b>	<b>1,7</b>	<b>1,3</b>	<b>2,3</b>	<b>1,8</b>
<b>Golfe de Guinée</b>	<b>2,1</b>	<b>2,3</b>	<b>2,6</b>	<b>2,6</b>	<b>2,2</b>	<b>2,1</b>	<b>2,1</b>	<b>1,9</b>	<b>1,7</b>	<b>1,4</b>	<b>2,3</b>	<b>1,8</b>

Source 1 : Nations Unies, Révision 2010: Estimations 1950–2010 sauf Nigeria,

Source 2 : CSAO/OCDE 2012 : Projctions 2010–2050 + Estimations 1950–2000 &amp; Projctions 2000–2050 pour le Nigéria

## Population urbaine (en millions)

Pays	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2020	2030	2040	2050
Bénin	0,1	0,3	0,6	1,3	2,0	3,0	4,4	6,4	8,7	11,4	14,8
Burkina Faso	0,1	0,2	0,4	0,9	1,7	2,9	5,0	7,8	11,2	15,6	21,7
Cap-Vert	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5
Côte d'Ivoire	0,2	0,5	1,4	3,0	5,2	7,7	10,8	15,0	19,8	25,0	31,6
Gambie	0,0	0,0	0,1	0,2	0,4	0,6	0,8	1,3	1,7	2,1	2,6
Ghana	0,6	1,4	2,5	3,4	4,9	8,0	12,0	17,4	22,9	28,5	35,6
Guinée	0,1	0,2	0,6	1,1	1,6	2,4	3,2	4,7	6,8	9,3	12,9
Guinée-Bissau	0,0	0,0	0,1	0,2	0,3	0,4	0,6	0,9	1,1	1,5	1,8
Libéria	0,0	0,1	0,2	0,5	0,8	1,1	2,0	3,0	4,0	5,2	6,7
Mali	0,2	0,3	0,5	1,1	1,6	2,4	3,7	5,9	9,2	13,7	20,2
Mauritanie	0,0	0,0	0,1	0,3	0,6	0,8	1,2	1,8	2,5	3,2	4,1
Niger	0,1	0,1	0,3	0,6	1,2	1,9	3,3	5,6	8,6	12,5	18,3
Nigéria	3,6	7,5	12,7	19,1	29,4	41,8	55,5	79,1	107,2	140,7	184,7
Sénégal	0,4	0,7	1,3	2,2	3,3	4,6	6,5	9,0	11,4	13,9	17,1
Sierra Léone	0,1	0,2	0,4	0,7	1,0	1,4	2,2	3,2	4,2	5,3	6,6
Tchad	0,1	0,2	0,4	0,7	1,1	1,6	2,5	3,8	5,7	8,1	11,6
Togo	0,1	0,2	0,6	1,0	1,6	2,3	3,6	4,9	6,0	7,1	8,3
<b>Afrique de l'Ouest</b>	<b>5,7</b>	<b>12,0</b>	<b>22,1</b>	<b>36,2</b>	<b>56,7</b>	<b>83,2</b>	<b>117,4</b>	<b>170,2</b>	<b>231,4</b>	<b>303,5</b>	<b>399,0</b>
<b>CEDEAO</b>	<b>5,6</b>	<b>11,8</b>	<b>21,7</b>	<b>35,2</b>	<b>55,0</b>	<b>80,8</b>	<b>113,7</b>	<b>164,6</b>	<b>223,2</b>	<b>292,1</b>	<b>383,3</b>
<b>CILSS</b>	<b>1,0</b>	<b>1,8</b>	<b>3,8</b>	<b>7,3</b>	<b>11,9</b>	<b>17,8</b>	<b>27,0</b>	<b>41,1</b>	<b>58,5</b>	<b>80,3</b>	<b>110,7</b>
<b>UEMOA</b>	<b>1,1</b>	<b>2,3</b>	<b>5,2</b>	<b>10,3</b>	<b>16,8</b>	<b>25,2</b>	<b>37,7</b>	<b>55,5</b>	<b>76,1</b>	<b>100,6</b>	<b>133,8</b>
<b>Pays enclavés</b>	<b>0,4</b>	<b>0,7</b>	<b>1,6</b>	<b>3,3</b>	<b>5,6</b>	<b>8,9</b>	<b>14,4</b>	<b>23,1</b>	<b>34,7</b>	<b>49,9</b>	<b>71,8</b>
<b>Côte Atlantique</b>	<b>0,7</b>	<b>1,3</b>	<b>2,9</b>	<b>5,2</b>	<b>8,0</b>	<b>11,5</b>	<b>16,8</b>	<b>24,2</b>	<b>32,0</b>	<b>40,8</b>	<b>52,2</b>
<b>Golfe de Guinée</b>	<b>4,6</b>	<b>9,9</b>	<b>17,7</b>	<b>27,7</b>	<b>43,0</b>	<b>62,9</b>	<b>86,2</b>	<b>122,9</b>	<b>164,7</b>	<b>212,8</b>	<b>275,0</b>

Source : CSAO/OCDE 2012

## Population urbaine – taux de croissance annuel moyen (en %)

Pays	1950– 1960	1960– 1970	1970– 1980	1980– 1990	1990– 2000	2000– 2010	2010– 2020	2020– 2030	2030– 2040	2040– 2050	1950– 2010	2010– 2050
Bénin	11,8	7,3	8,7	4,5	4,2	3,9	4,0	3,1	2,7	2,7	6,7	3,1
Burkina Faso	5,4	9,1	8,2	7,0	5,5	5,4	4,5	3,7	3,4	3,4	6,7	3,7
Cap-Vert	6,1	4,8	4,0	5,3	5,3	3,2	2,5	1,1	0,5	0,5	4,8	1,2
Côte d'Ivoire	11,0	10,8	8,0	5,5	4,1	3,4	3,4	2,8	2,4	2,4	7,1	2,7
Gambie	1,0	7,7	9,1	7,5	5,0	3,7	4,4	2,7	2,2	2,2	5,6	2,9
Ghana	8,6	5,6	3,2	3,8	5,1	4,1	3,8	2,8	2,2	2,2	5,1	2,8
Guinée	6,3	10,8	5,6	4,2	3,8	2,9	4,1	3,6	3,3	3,3	5,6	3,6
Guinée-Bissau	0,8	9,7	3,2	3,9	4,3	4,9	3,5	2,7	2,4	2,4	4,4	2,7
Libéria	13,3	12,0	7,2	4,5	3,9	6,0	3,9	3,0	2,6	2,6	7,8	3,0
Mali	4,9	7,3	7,5	4,1	4,0	4,3	4,9	4,6	4,0	4,0	5,3	4,4
Mauritanie	n/a	20,5	13,9	7,2	3,0	4,0	4,1	3,1	2,6	2,6	N.D.	3,1
Niger	8,9	7,9	8,9	6,7	4,6	5,4	5,5	4,3	3,9	3,9	7,0	4,4
Nigéria	7,6	5,4	4,2	4,4	3,6	2,9	3,6	3,1	2,8	2,8	4,7	3,1
Sénégal	6,9	6,0	5,8	3,9	3,3	3,6	3,3	2,4	2,0	2,0	4,9	2,5
Sierra Léone	5,9	6,8	5,9	3,5	3,8	4,8	3,7	2,8	2,3	2,3	5,1	2,8
Tchad	9,7	7,5	6,3	4,4	4,3	4,6	4,4	4,0	3,6	3,6	6,1	3,9
Togo	6,7	10,7	5,2	4,6	4,1	4,3	3,4	2,0	1,6	1,6	5,9	2,2
<b>Afrique de l'Ouest</b>	<b>7,7</b>	<b>6,3</b>	<b>5,1</b>	<b>4,6</b>	<b>3,9</b>	<b>3,5</b>	<b>3,8</b>	<b>3,1</b>	<b>2,7</b>	<b>2,8</b>	<b>5,2</b>	<b>3,1</b>
<b>CEDEAO</b>	<b>7,7</b>	<b>6,3</b>	<b>5,0</b>	<b>4,5</b>	<b>3,9</b>	<b>3,5</b>	<b>3,8</b>	<b>3,1</b>	<b>2,7</b>	<b>2,8</b>	<b>5,1</b>	<b>3,1</b>
<b>CILSS</b>	<b>6,4</b>	<b>7,8</b>	<b>6,8</b>	<b>5,0</b>	<b>4,1</b>	<b>4,3</b>	<b>4,3</b>	<b>3,6</b>	<b>3,2</b>	<b>3,3</b>	<b>5,7</b>	<b>3,6</b>
<b>UEMOA</b>	<b>7,7</b>	<b>8,4</b>	<b>7,2</b>	<b>5,0</b>	<b>4,1</b>	<b>4,1</b>	<b>3,9</b>	<b>3,2</b>	<b>2,8</b>	<b>2,9</b>	<b>6,1</b>	<b>3,2</b>
<b>Pays enclavés</b>	<b>6,7</b>	<b>7,9</b>	<b>7,7</b>	<b>5,5</b>	<b>4,6</b>	<b>5,0</b>	<b>4,8</b>	<b>4,1</b>	<b>3,7</b>	<b>3,7</b>	<b>6,2</b>	<b>4,1</b>
<b>Côte Atlantique</b>	<b>6,5</b>	<b>7,9</b>	<b>6,2</b>	<b>4,4</b>	<b>3,7</b>	<b>3,9</b>	<b>3,7</b>	<b>2,8</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>	<b>5,4</b>	<b>2,9</b>
<b>Golfe de Guinée</b>	<b>8,0</b>	<b>5,9</b>	<b>4,6</b>	<b>4,5</b>	<b>3,9</b>	<b>3,2</b>	<b>3,6</b>	<b>3,0</b>	<b>2,6</b>	<b>2,6</b>	<b>5,0</b>	<b>2,9</b>

Source : CSAO/OCDE 2012

## Population rurale (en millions)

Pays	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2020	2030	2040	2050
Bénin	2,2	2,1	2,3	2,3	2,8	3,6	4,5	5,2	5,9	6,5	6,3
Burkina Faso	4,2	4,7	5,4	6,3	7,6	9,4	11,5	13,3	15,0	16,2	15,8
Cap-Vert	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Côte d'Ivoire	2,5	3,1	4,0	5,5	7,3	8,9	9,0	9,8	10,4	10,8	9,3
Gambie	0,2	0,3	0,4	0,5	0,6	0,7	0,9	0,9	1,0	1,1	1,0
Ghana	4,4	5,3	6,2	7,6	9,9	11,1	12,4	13,2	13,5	13,7	11,9
Guinée	3,0	3,3	3,5	3,3	4,1	6,0	6,8	8,2	9,3	10,2	10,0
Guinée-Bissau	0,5	0,5	0,5	0,7	0,8	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	1,0
Libéria	0,9	1,0	1,2	1,4	1,4	1,7	2,0	2,2	2,5	2,8	2,6
Mali	4,5	5,0	5,5	6,2	7,1	8,9	11,7	13,6	14,9	15,3	13,5
Mauritanie	0,7	0,8	1,1	1,2	1,4	1,8	2,2	2,3	2,2	2,0	1,5
Niger	2,4	3,1	4,1	5,2	6,6	9,0	12,2	14,1	15,8	16,8	15,7
Nigéria	33,5	37,7	43,3	52,4	60,8	67,6	77,2	82,2	88,2	91,7	83,9
Sénégal	2,1	2,3	2,8	3,2	4,0	4,9	6,0	6,7	7,6	8,3	8,1
Sierra Léone	1,8	2,0	2,2	2,5	3,0	2,8	3,7	3,9	4,1	4,1	3,7
Tchad	2,4	2,8	3,3	3,9	5,0	6,6	8,7	10,0	10,9	11,2	9,9
Togo	1,3	1,4	1,5	1,7	2,1	2,5	2,5	2,4	2,7	2,9	2,6
<b>Afrique de l'Ouest</b>	<b>66,4</b>	<b>75,9</b>	<b>87,5</b>	<b>104,0</b>	<b>124,6</b>	<b>146,4</b>	<b>172,3</b>	<b>189,1</b>	<b>205,1</b>	<b>214,7</b>	<b>196,7</b>
<b>CEDEAO</b>	<b>63,4</b>	<b>72,3</b>	<b>83,1</b>	<b>98,9</b>	<b>118,2</b>	<b>138,0</b>	<b>161,3</b>	<b>176,8</b>	<b>192,0</b>	<b>201,5</b>	<b>185,4</b>
<b>CILSS</b>	<b>20,0</b>	<b>23,1</b>	<b>26,8</b>	<b>30,7</b>	<b>37,2</b>	<b>48,4</b>	<b>61,2</b>	<b>70,1</b>	<b>77,8</b>	<b>82,3</b>	<b>76,4</b>
<b>UEMOA</b>	<b>19,5</b>	<b>22,3</b>	<b>26,1</b>	<b>31,0</b>	<b>38,2</b>	<b>47,9</b>	<b>58,2</b>	<b>66,1</b>	<b>73,3</b>	<b>77,9</b>	<b>72,2</b>
<b>Pays enclavés</b>	<b>13,4</b>	<b>15,6</b>	<b>18,3</b>	<b>21,6</b>	<b>26,2</b>	<b>33,9</b>	<b>44,2</b>	<b>50,9</b>	<b>56,6</b>	<b>59,5</b>	<b>54,8</b>
<b>Côte Atlantique</b>	<b>9,2</b>	<b>10,6</b>	<b>11,9</b>	<b>13,0</b>	<b>15,4</b>	<b>19,0</b>	<b>22,6</b>	<b>25,3</b>	<b>27,8</b>	<b>29,6</b>	<b>27,9</b>
<b>Golfe de Guinée</b>	<b>43,8</b>	<b>49,7</b>	<b>57,3</b>	<b>69,5</b>	<b>83,0</b>	<b>93,6</b>	<b>105,5</b>	<b>112,9</b>	<b>120,7</b>	<b>125,5</b>	<b>114,0</b>

Source : CSAO/OCDE 2012

## Population agricole (en millions)

Pays	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2020	2030	2040	2050
Bénin	2,2	2,1	2,2	2,2	2,5	3,0	3,7	4,0	4,0	4,0	4,0
Burkina Faso	4,1	4,6	5,3	6,1	7,1	8,6	10,2	11,4	11,7	11,6	11,6
Cap-Vert	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0
Côte d'Ivoire	2,4	3,0	3,7	4,8	6,2	7,3	7,1	7,4	6,8	6,3	5,8
Gambie	0,2	0,3	0,4	0,4	0,5	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6
Ghana	4,3	5,1	5,8	6,9	8,8	9,4	10,1	10,0	9,0	8,2	7,5
Guinée	2,9	3,3	3,3	3,0	3,6	5,2	5,9	6,7	7,0	7,0	7,1
Guinée-Bissau	0,4	0,5	0,4	0,6	0,7	0,7	0,7	0,8	0,7	0,7	0,7
Libéria	0,9	1,0	1,1	1,3	1,2	1,4	1,5	1,6	1,6	1,6	1,6
Mali	4,4	4,9	5,3	5,8	6,5	8,0	10,4	11,6	11,2	10,2	9,2
Mauritanie	0,7	0,8	1,0	1,1	1,2	1,6	1,9	1,8	1,5	1,1	0,9
Niger	2,4	3,1	4,0	5,0	6,2	8,4	11,2	12,3	12,4	11,9	11,5
Nigéria	32,9	36,0	40,0	47,3	52,9	56,6	63,5	63,9	61,4	57,6	54,0
Sénégal	1,9	2,1	2,5	2,6	3,1	3,9	4,5	4,8	5,0	5,1	5,2
Sierra Léone	1,7	1,9	2,1	2,3	2,7	2,4	3,1	3,1	2,9	2,7	2,4
Tchad	2,3	2,7	3,2	3,7	4,6	6,1	7,9	8,8	8,6	7,9	7,3
Togo	1,3	1,3	1,5	1,6	1,9	2,1	1,9	1,8	1,8	1,7	1,7
<b>Afrique de l'Ouest</b>	<b>65,2</b>	<b>73,1</b>	<b>82,0</b>	<b>94,9</b>	<b>109,8</b>	<b>125,6</b>	<b>144,5</b>	<b>150,8</b>	<b>146,2</b>	<b>138,2</b>	<b>130,9</b>
<b>CEDEAO</b>	<b>62,2</b>	<b>69,6</b>	<b>77,8</b>	<b>90,1</b>	<b>104,0</b>	<b>117,8</b>	<b>134,7</b>	<b>140,2</b>	<b>136,1</b>	<b>129,2</b>	<b>122,8</b>
<b>CILSS</b>	<b>19,6</b>	<b>22,6</b>	<b>25,6</b>	<b>28,5</b>	<b>33,7</b>	<b>43,3</b>	<b>53,6</b>	<b>58,9</b>	<b>58,8</b>	<b>56,2</b>	<b>53,9</b>
<b>UEMOA</b>	<b>19,1</b>	<b>21,8</b>	<b>24,9</b>	<b>28,7</b>	<b>34,2</b>	<b>42,0</b>	<b>49,8</b>	<b>54,1</b>	<b>53,6</b>	<b>51,5</b>	<b>49,6</b>
<b>Pays enclavés</b>	<b>13,3</b>	<b>15,3</b>	<b>17,8</b>	<b>20,6</b>	<b>24,4</b>	<b>31,1</b>	<b>39,7</b>	<b>44,1</b>	<b>43,9</b>	<b>41,6</b>	<b>39,5</b>
<b>Côte Atlantique</b>	<b>9,0</b>	<b>10,2</b>	<b>11,1</b>	<b>11,5</b>	<b>13,2</b>	<b>16,0</b>	<b>18,5</b>	<b>19,5</b>	<b>19,3</b>	<b>18,8</b>	<b>18,4</b>
<b>Golfe de Guinée</b>	<b>43,0</b>	<b>47,6</b>	<b>53,2</b>	<b>62,8</b>	<b>72,3</b>	<b>78,5</b>	<b>86,3</b>	<b>87,1</b>	<b>83,0</b>	<b>77,8</b>	<b>73,0</b>

Source : CSAO/OCDE 2012

## Niveau d'urbanisation (en %)

Pays	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2020	2030	2040	2050
Bénin	4	11	19	35	41	46	49	55	60	64	70
Burkina Faso	2	3	7	12	19	24	30	37	43	49	58
Cap-Vert	10	15	18	25	36	48	58	72	78	83	90
Côte d'Ivoire	7	14	26	36	41	47	55	60	65	70	77
Gambie	11	9	16	27	37	45	48	58	63	66	73
Ghana	12	21	28	31	33	42	49	57	63	67	75
Guinée	4	6	15	25	28	28	32	37	42	48	56
Guinée-Bissau	9	8	21	21	25	31	41	48	53	58	65
Libéria	3	7	17	26	36	40	51	57	62	65	72
Mali	3	5	9	15	19	21	24	30	38	47	60
Mauritanie	0	2	7	20	31	31	35	44	53	61	74
Niger	2	4	6	11	16	18	21	28	35	43	54
Nigéria	10	17	23	27	33	38	42	49	55	61	69
Sénégal	15	23	31	41	45	48	52	57	60	63	68
Sierra Léone	6	9	15	22	24	34	38	45	51	56	64
Tchad	3	6	10	15	17	19	22	28	34	42	54
Togo	8	14	28	37	42	48	59	67	69	71	76
<b>Afrique de l'Ouest</b>	<b>8</b>	<b>14</b>	<b>20</b>	<b>26</b>	<b>31</b>	<b>36</b>	<b>41</b>	<b>47</b>	<b>53</b>	<b>59</b>	<b>67</b>
<b>CEDEAO</b>	<b>8</b>	<b>14</b>	<b>21</b>	<b>26</b>	<b>32</b>	<b>37</b>	<b>41</b>	<b>48</b>	<b>54</b>	<b>59</b>	<b>67</b>
<b>CILSS</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>12</b>	<b>19</b>	<b>24</b>	<b>27</b>	<b>31</b>	<b>37</b>	<b>43</b>	<b>49</b>	<b>59</b>
<b>UEMOA</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>17</b>	<b>25</b>	<b>31</b>	<b>34</b>	<b>39</b>	<b>46</b>	<b>51</b>	<b>56</b>	<b>65</b>
<b>Pays enclavés</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>18</b>	<b>21</b>	<b>25</b>	<b>31</b>	<b>38</b>	<b>46</b>	<b>57</b>
<b>Côte Atlantique</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>19</b>	<b>29</b>	<b>34</b>	<b>38</b>	<b>43</b>	<b>49</b>	<b>54</b>	<b>58</b>	<b>65</b>
<b>Golfe de Guinée</b>	<b>10</b>	<b>17</b>	<b>24</b>	<b>29</b>	<b>34</b>	<b>40</b>	<b>45</b>	<b>52</b>	<b>58</b>	<b>63</b>	<b>71</b>

Source : CSAO/OCDE 2012

Ratio Population agricole/Population non agricole

Pays	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2020	2030	2040	2050
Bénin	0,0	0,2	0,3	0,6	0,9	1,1	1,4	1,9	2,7	3,5	4,2
Burkina Faso	0,0	0,1	0,1	0,2	0,3	0,4	0,6	0,9	1,2	1,7	2,2
Cap-Vert	0,1	0,2	0,3	0,5	0,7	1,2	2,0	4,0	7,2	11,3	16,8
Côte d'Ivoire	0,1	0,2	0,5	0,8	1,0	1,3	1,8	2,3	3,4	4,7	6,1
Gambie	0,2	0,2	0,3	0,5	0,9	1,3	1,5	2,4	3,3	4,3	5,3
Ghana	0,2	0,3	0,5	0,6	0,7	1,0	1,4	2,0	3,0	4,1	5,3
Guinée	0,0	0,1	0,2	0,5	0,6	0,6	0,7	0,9	1,3	1,8	2,3
Guinée-Bissau	0,2	0,2	0,4	0,3	0,5	0,7	1,0	1,4	2,0	2,6	3,2
Libéria	0,0	0,1	0,3	0,5	0,8	1,0	1,6	2,3	3,1	4,1	4,9
Mali	0,0	0,1	0,1	0,3	0,3	0,4	0,5	0,7	1,2	1,9	2,7
Mauritanie	0,0	0,0	0,1	0,3	0,7	0,7	0,8	1,3	2,2	3,6	5,5
Niger	0,0	0,1	0,1	0,2	0,3	0,3	0,4	0,6	1,0	1,5	2,0
Nigéria	0,1	0,3	0,4	0,5	0,7	0,9	1,1	1,5	2,2	3,0	4,0
Sénégal	0,3	0,4	0,7	1,1	1,3	1,5	1,7	2,3	2,8	3,4	3,8
Sierra Léone	0,1	0,1	0,2	0,4	0,5	0,7	0,9	1,3	1,8	2,5	3,2
Tchad	0,0	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3	0,4	0,6	0,9	1,4	1,9
Togo	0,1	0,2	0,4	0,7	0,9	1,3	2,1	3,1	4,0	4,7	5,4
<b>Afrique de l'Ouest</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>	<b>0,5</b>	<b>0,6</b>	<b>0,8</b>	<b>1,0</b>	<b>1,4</b>	<b>2,0</b>	<b>2,7</b>	<b>3,6</b>
<b>CEDEAO</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>	<b>0,5</b>	<b>0,7</b>	<b>0,9</b>	<b>1,0</b>	<b>1,4</b>	<b>2,0</b>	<b>2,8</b>	<b>3,6</b>
<b>CILSS</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,6</b>	<b>0,9</b>	<b>1,3</b>	<b>1,9</b>	<b>2,5</b>
<b>UEMOA</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,3</b>	<b>0,4</b>	<b>0,6</b>	<b>0,7</b>	<b>0,9</b>	<b>1,2</b>	<b>1,8</b>	<b>2,5</b>	<b>3,1</b>
<b>Pays enclavés</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>0,7</b>	<b>1,1</b>	<b>1,6</b>	<b>2,2</b>
<b>Côte Atlantique</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>	<b>0,6</b>	<b>0,8</b>	<b>0,9</b>	<b>1,1</b>	<b>1,5</b>	<b>2,1</b>	<b>2,7</b>	<b>3,4</b>
<b>Golfe de Guinée</b>	<b>0,1</b>	<b>0,3</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>0,7</b>	<b>1,0</b>	<b>1,2</b>	<b>1,7</b>	<b>2,4</b>	<b>3,3</b>	<b>4,3</b>

Source : CSAO/OCDE 2012

Production agricole (10<sup>12</sup> Kcal)

Pays	1961	1970	1980	1990	2000	2007
Bénin	2,7	3,5	3,9	5,5	10,5	11,5
Burkina Faso	3,3	4,7	5,2	8,0	10,4	14,9
Cap-Vert	0,1	0,0	0,1	0,1	0,2	0,1
Côte d'Ivoire	3,9	7,3	12,8	18,0	21,5	23,5
Gambie	0,8	1,0	0,5	0,8	1,4	1,0
Ghana	7,1	9,1	8,3	10,8	25,2	30,2
Guinée	3,2	3,8	4,6	5,8	9,5	13,1
Guinée-Bissau	0,8	0,6	0,8	1,0	1,5	1,8
Libéria	0,8	1,1	1,5	1,4	1,7	2,0
Mali	4,8	5,3	5,6	8,9	10,4	17,2
Mauritanie	0,6	0,7	0,6	0,8	1,2	1,4
Niger	4,1	4,8	6,8	7,1	8,5	15,9
Nigéria	55,8	71,9	59,7	118,0	174,7	230,1
Sénégal	6,5	6,3	5,5	7,7	9,8	6,3
Sierra Léone	1,8	2,4	2,5	2,8	2,0	4,9
Tchad	3,7	3,7	3,5	4,4	6,8	9,3
Togo	1,7	2,3	2,4	3,4	4,8	5,5
<b>Afrique de l'Ouest</b>	<b>101,6</b>	<b>128,6</b>	<b>124,2</b>	<b>204,5</b>	<b>299,9</b>	<b>388,7</b>
<b>CEDEAO</b>	<b>97,3</b>	<b>124,2</b>	<b>120,1</b>	<b>199,4</b>	<b>292,0</b>	<b>378,1</b>
<b>CILSS</b>	<b>27,9</b>	<b>30,9</b>	<b>33,1</b>	<b>44,6</b>	<b>59,6</b>	<b>80,9</b>
<b>UEMOA</b>	<b>27,7</b>	<b>34,8</b>	<b>42,9</b>	<b>59,6</b>	<b>77,3</b>	<b>96,7</b>
<b>Pays enclavés</b>	<b>15,9</b>	<b>18,4</b>	<b>21,1</b>	<b>28,3</b>	<b>36,1</b>	<b>57,2</b>
<b>Côte Atlantique</b>	<b>14,6</b>	<b>16,0</b>	<b>16,0</b>	<b>20,4</b>	<b>27,2</b>	<b>30,6</b>
<b>Golfe de Guinée</b>	<b>71,1</b>	<b>94,1</b>	<b>87,1</b>	<b>155,8</b>	<b>236,7</b>	<b>300,9</b>

Source : CSAO/OCDE 2012 (d'après FAOSTAT)

Productivité agricole (10<sup>6</sup> Kcal)

<b>Pays</b>	<b>1961</b>	<b>1970</b>	<b>1980</b>	<b>1990</b>	<b>2000</b>	<b>2007</b>
Bénin	1,3	1,6	1,8	2,2	3,4	3,2
Burkina Faso	0,7	0,9	0,9	1,1	1,2	1,5
Cap-Vert	0,5	0,2	0,5	0,6	0,8	0,6
Côte d'Ivoire	1,3	2,0	2,7	2,9	2,9	3,2
Gambie	2,6	2,9	1,2	1,6	2,5	1,5
Ghana	1,4	1,6	1,2	1,2	2,7	3,0
Guinée	1,0	1,1	1,5	1,6	1,8	2,3
Guinée-Bissau	1,5	1,4	1,2	1,5	2,0	2,4
Libéria	0,8	1,0	1,1	1,2	1,2	1,4
Mali	1,0	1,0	1,0	1,4	1,3	1,8
Mauritanie	0,7	0,7	0,5	0,6	0,8	0,7
Niger	1,3	1,2	1,4	1,1	1,0	1,5
Nigéria	1,5	1,8	1,3	2,2	3,1	3,7
Sénégal	3,0	2,5	2,1	2,5	2,5	1,5
Sierra Léone	0,9	1,1	1,1	1,0	0,8	1,6
Tchad	1,3	1,2	1,0	0,9	1,1	1,2
Togo	1,2	1,6	1,5	1,8	2,3	2,7
<b>Afrique de l'Ouest</b>	<b>1,4</b>	<b>1,6</b>	<b>1,3</b>	<b>1,9</b>	<b>2,4</b>	<b>2,8</b>
<b>CEDEAO</b>	<b>1,4</b>	<b>1,6</b>	<b>1,3</b>	<b>1,9</b>	<b>2,5</b>	<b>2,9</b>
<b>CILSS</b>	<b>1,2</b>	<b>1,2</b>	<b>1,2</b>	<b>1,3</b>	<b>1,4</b>	<b>1,6</b>
<b>UEMOA</b>	<b>1,3</b>	<b>1,4</b>	<b>1,5</b>	<b>1,7</b>	<b>1,8</b>	<b>2,0</b>
<b>Pays enclavés</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>	<b>1,2</b>	<b>1,2</b>	<b>1,5</b>
<b>Côte Atlantique</b>	<b>1,4</b>	<b>1,4</b>	<b>1,4</b>	<b>1,5</b>	<b>1,7</b>	<b>1,7</b>
<b>Golfe de Guinée</b>	<b>1,5</b>	<b>1,8</b>	<b>1,4</b>	<b>2,2</b>	<b>3,0</b>	<b>3,6</b>

Source : CSAO/OCDE 2012 (d'après FAOSTAT)

## Part des importations dans les disponibilités alimentaires (en %)

Pays	1961	1970	1980	1990	2000	2007
Bénin	3,5	4,9	8,6	21,2	11,4	39,6
Burkina Faso	4,1	6,4	11,2	7,8	13,7	10,1
Cap-Vert	43,8	69,0	134,2	103,9	104,7	123,3
Côte d'Ivoire	12,3	19,2	24,7	22,5	21,5	26,6
Gambie	17,8	24,0	61,9	63,5	97,0	133,7
Ghana	15,9	17,2	14,6	15,0	14,2	29,6
Guinée	5,8	7,3	16,2	22,2	21,4	27,9
Guinée-Bissau	7,2	23,7	20,1	25,1	38,2	34,4
Libéria	17,0	23,2	29,3	21,4	50,5	45,3
Mali	7,3	9,1	10,1	7,1	11,1	18,7
Mauritanie	30,6	36,1	60,6	53,9	75,2	79,2
Niger	1,5	3,0	8,2	10,1	15,3	13,1
Nigéria	2,6	3,9	24,9	4,8	12,3	15,1
Sénégal	36,3	51,2	45,6	51,2	48,9	73,5
Sierra Léone	12,1	23,5	21,1	23,2	23,6	19,1
Tchad	2,5	5,4	1,9	6,0	4,4	9,7
Togo	3,0	8,2	12,8	21,3	14,2	21,1
<b>Afrique de l'Ouest</b>	<b>7,0</b>	<b>10,1</b>	<b>22,4</b>	<b>12,4</b>	<b>16,6</b>	<b>22,0</b>
<b>CEDEAO</b>	<b>6,9</b>	<b>10,0</b>	<b>22,5</b>	<b>12,0</b>	<b>16,2</b>	<b>21,7</b>
<b>CILSS</b>	<b>11,3</b>	<b>15,6</b>	<b>20,4</b>	<b>20,9</b>	<b>24,3</b>	<b>29,9</b>
<b>UEMOA</b>	<b>11,2</b>	<b>16,1</b>	<b>19,4</b>	<b>19,7</b>	<b>20,1</b>	<b>27,4</b>
<b>Pays enclavés</b>	<b>4,2</b>	<b>6,3</b>	<b>8,5</b>	<b>7,9</b>	<b>11,8</b>	<b>13,0</b>
<b>Côte Atlantique</b>	<b>19,9</b>	<b>28,8</b>	<b>34,1</b>	<b>37,3</b>	<b>43,1</b>	<b>53,7</b>
<b>Golfe de Guinée</b>	<b>4,9</b>	<b>7,2</b>	<b>23,0</b>	<b>8,7</b>	<b>13,4</b>	<b>19,0</b>

Source : CSAO/OCDE 2012 (d'après FAOSTAT)

## Taux de croissance annuel moyen de la production par tête (en %)

Country	1961–1970	1970–1980	1980–1990	1990–2000	2000–2007	1980–2007	1961–2007
Bénin	1,4	-1,4	0,7	3,4	-1,8	1,0	0,6
Burkina Faso	2,0	-1,2	1,7	-0,1	2,2	1,2	0,8
Cap-Vert	-11,9	10,8	0,2	0,4	-6,5	-1,5	-1,1
Côte d'Ivoire	3,1	1,1	-0,4	-1,1	-0,4	-0,7	0,5
Gambie	0,6	-10,0	0,7	2,4	-7,5	-0,8	-2,6
Ghana	0,3	-3,2	-0,3	6,0	0,2	2,1	0,6
Guinée	0,3	1,3	-0,3	1,1	3,0	1,1	1,0
Guinée-Bissau	-3,0	-0,7	1,3	1,4	1,3	1,3	0,0
Libéria	0,8	0,1	-1,6	-0,9	-0,3	-1,0	-0,4
Mali	-0,4	-1,3	3,0	-1,1	4,1	1,7	0,7
Mauritanie	-1,2	-4,9	0,1	1,8	-1,2	0,4	-1,1
Niger	-1,1	0,5	-2,4	-1,6	5,7	-0,1	-0,1
Nigéria	0,7	-4,2	4,6	2,0	2,0	3,0	0,9
Sénégal	-3,3	-4,0	0,4	-0,3	-8,6	-2,2	-2,8
Sierra Léone	1,7	-1,5	-1,3	-3,8	9,5	0,4	0,2
Tchad	-2,1	-2,5	-0,7	1,3	1,2	0,5	-0,7
Togo	0,4	-1,9	0,3	0,7	-0,4	0,3	-0,2
<b>Afrique de l'Ouest</b>	<b>0,4</b>	<b>-2,8</b>	<b>2,5</b>	<b>1,5</b>	<b>1,4</b>	<b>1,8</b>	<b>0,5</b>
<b>CEDEAO</b>	<b>0,5</b>	<b>-2,8</b>	<b>2,5</b>	<b>1,5</b>	<b>1,4</b>	<b>1,9</b>	<b>0,6</b>
<b>CILSS</b>	<b>-0,9</b>	<b>-1,5</b>	<b>0,4</b>	<b>-0,1</b>	<b>1,5</b>	<b>0,5</b>	<b>-0,2</b>
<b>UEMOA</b>	<b>0,1</b>	<b>-0,7</b>	<b>0,4</b>	<b>-0,3</b>	<b>0,5</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>
<b>Pays enclavés</b>	<b>-0,3</b>	<b>-0,9</b>	<b>0,5</b>	<b>-0,5</b>	<b>3,5</b>	<b>0,9</b>	<b>0,2</b>
<b>Côte Atlantique</b>	<b>-1,1</b>	<b>-2,0</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>-0,9</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,8</b>
<b>Golfe de Guinée</b>	<b>0,8</b>	<b>-3,3</b>	<b>3,3</b>	<b>2,0</b>	<b>1,4</b>	<b>2,3</b>	<b>0,8</b>

Source : CSAO/OCDE 2012 (d'après FAOSTAT)

---

## Glossaire

---

**Apport énergétique alimentaire (AEA):** nourriture disponible pour la consommation humaine exprimée en kilocalories par personne par jour. Au niveau d'un pays, elle se calcule comme étant la nourriture restante pour la consommation humaine après avoir déduit tout ce qui n'est pas destiné à la consommation alimentaire (exportations, alimentation animale, semences et pertes).

**Besoins/consommation énergétiques alimentaires (BEA):** quantité d'énergie apportée par les aliments et requise par un individu pour maintenir ses fonctions corporelles, être en bonne santé et avoir une activité normale.

**Dénutrition:** résultat de la sous-alimentation, une faible absorption et/ou une faible utilisation biologique des nutriments consommés.

**Émaciation:** faible poids ou petite taille, généralement le résultat d'une perte de poids associé à une période récente de famine ou de maladie.

**Retard de croissance:** petite taille par rapport à l'âge reflétant un ou des épisodes prolongés de sous-alimentation dans le passé.

**Sécurité alimentaire:** cette situation existe lorsque toutes les personnes, à tous moments, ont un accès physique, social et économique suffisant à une nourriture saine et nutritive qui répond à leurs besoins et à leurs préférences alimentaires afin de pouvoir mener une vie active et saine.

**Sous-alimentation (ou faim chronique):** état des personnes dont l'apport alimentaire est régulièrement inférieur à leurs besoins énergétiques minimum.

**Vulnérabilité à l'insécurité alimentaire:** présence de facteurs créant un risque pour les populations de se trouver en situation de précarité alimentaire ou de malnutrition (ou d'aggraver celle-ci si elle existe déjà), dont des facteurs qui affectent leur capacité de réaction.

## **ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES**

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux liés à la mondialisation. À l'avant-garde des efforts engagés pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles suscitent, l'OCDE aide les gouvernements à y faire face en menant une réflexion sur des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et la problématique du vieillissement démographique. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de confronter leurs expériences en matière d'action publique, de chercher des réponses à des problèmes communs, de recenser les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. L'Union européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

# Peuplement, marché et sécurité alimentaire

Les dynamiques de peuplement restructurent la géographie sociale et économique de l'Afrique de l'Ouest. Ces transformations spatiales qui se manifestent par une urbanisation et une concentration économique fortes favorisent le développement de l'agriculture marchande.

Alors que la population ouest-africaine devrait doubler d'ici 2050, les systèmes de production agricole vont profondément évoluer. Le rapport appelle les politiques à accompagner les changements en cours en spatialisant leurs stratégies, à améliorer les informations sur le marché et à ne pas restreindre le champ de la sécurité alimentaire au seul domaine agricole. Pour cela, elles doivent s'appuyer sur des données homogènes et fiables – non disponibles aujourd'hui – pour des variables clés telles que l'évolution des populations agricole et non agricole, les consommations et les échanges régionaux.

## Sommaire

### Partie I. Intégrer dynamiques spatiales et enjeux de sécurité alimentaire

Chapitre 1. Regards rétrospectifs sur le peuplement, l'agriculture et l'insécurité alimentaire

Chapitre 2. Géographie économique et dynamiques de peuplement

### Partie II. Populations, espaces et dynamiques de transformation

Chapitre 3. Recompositions spatiales et mutations économiques

Chapitre 4. Dynamiques de marché et intégration régionale

### Partie III. Images prospectives du peuplement et des transformations agricoles à l'horizon 2050

Chapitre 5. Prospective du peuplement

Chapitre 6. Avenir des systèmes agricoles

OSCAR (Outil statistique et cartographique d'analyse régionale), disponible en ligne, complète ce rapport ([www.oecd.org/csao](http://www.oecd.org/csao), [www.portailouestafrrique.org/oscar](http://www.portailouestafrrique.org/oscar)).

Veillez consulter cet ouvrage en ligne : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264187412-fr>.

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.

Rendez-vous sur le site [www.oecd-ilibrary.org](http://www.oecd-ilibrary.org) pour plus d'informations.

2013